

**Constance Villar
(2006)**

Le discours diplomatique

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
Courriel: mabergeron@videotron.ca
[Page web](#)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole, professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec.
Courriels : marcelle_bergeron@uqac.ca; mabergeron@videotron.ca

Constanze VILLAR

Le discours diplomatique.

Paris : L'Harmattan Éditeur, 286 pp. L'Harmattan, 2008, 301pp. Collection "Pouvoirs comparés" dirigée par Michel Berges, professeur des universités, agrégé de science politique, Université de Bordeaux IV Montesquieu.

[Autorisation formelle accordée par le directeur de la collection "Pouvoirs comparés", Michel Berges, le 5 mars 2011 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : michel.berges@free.fr

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 12 points.

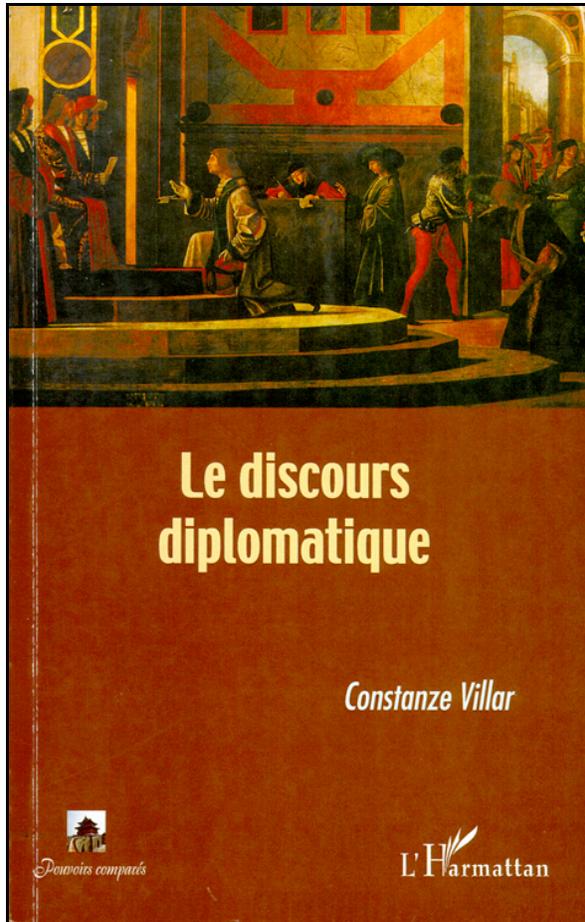
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 9 mars 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Constanze VILLAR
(2006)
Le discours diplomatique.



Paris : L'Harmattan Éditeur, 286 pp. L'Harmattan, 2008, 301pp. Collection "Pouvoirs comparés" dirigée par Michel Berges, professeur des universités, agrégé de science politique, Université de Bordeaux IV Montesquieu.

Pouvoirs comparés

Collection dirigée par Michel Bergès

*Professeur de science politique
à l'Université Montesquieu de Bordeaux*

Nathalie Blanc-Noël (sous la direction de)
La Baltique. Une nouvelle région en Europe

David Cumin et Jean-Paul Joubert
Le Japon, puissance nucléaire ?

Dmitri Georges Lavroff (sous la direction de)
La République décentralisée

Thomas Lindemann et Michel Louis Martin
Les Militaires et le recours à la force armée. Faucons, colombes ?

Constanze Villar
Le Discours diplomatique

Gérard Dussouy
Les Théories géopolitiques. Traité de relations internationales (I)

André-Marie Yinda Yinda
L'Art d'ordonner le monde. Usages de Machiavel

Gérard Dussouy
Les Théories de l'interétatique. Traité de relations internationales (II)

Quatrième de couverture

Le discours diplomatique

Le discours diplomatique fascine les médias, qui cependant le banalisent, voire le tournent en dérision, préférant flatter le "sens commun".

La parole des diplomates mérite pourtant d'être prise en considération. Exprimant des intentions et des transactions sur la scène mondiale, manifestant ou contournant des rapports de pouvoir, elle forme toujours sens.

La diplomatie relève à la fois, dans sa complexité, de la sociologie des institutions, des comportements, de la décision, mais aussi des sciences du langage, des théories des relations internationales et de la construction de la paix. Alors que nombre de souvenirs et d'interprétations la concernant mettent en avant des anecdotes, cet ouvrage fait surgir une "diplomaticité" au cœur des relations politiques entre les États. À partir des traces transhistoriques, gestuelles ou verbales des diplomates, sont explorés de façon interdisciplinaire les travaux afférents en pragmatique linguistique, en analyse stratégique, en micro-sociologie, en histoire, diplomatique... On découvre alors que cette "diplomaticité", en tant que "structure ouverte", cultive l'ambiguïté ainsi que des procédés obliques. Matrice logique universelle susceptible, d'intéresser les *gender studies* et les approches comparatistes, elle exploite les opportunités offertes par les interactions. Dépasant les idéologies politiques, avec mesure, elle répond aux défis que posent les actes "machistes" et violents, les contextes de crise, de provocation, d'humiliation, de conflit ou de guerre. Pour cela, elle cherche à "minimiser les coûts" en termes de réciprocité calculée, d'"image" de sauvegarde de l'intégrité, de respect des acteurs collectifs et des personnes.

La problématique investie confronte l'éthique du corps des diplomates et les intérêts des États en conjuguant, de façon originale et inédite, sémiotique et science politique. Paradoxalement, elle démontre que le discours diplomatique, négligé par les théories réalistes, constitue une des ressources positives de la puissance étatique.

Constanze VILLAR est membre du Centre d'Analyse Politique comparée, de Géostratégie et de Relations internationales (CAPCGRI) de l'Université Montesquieu de Bordeaux. Chargée des programmes *Socrates-Erasmus* de cet établissement pendant plus de quinze ans, plurilinguiste, maître de conférences en Science politique, elle enseigne sur la sémiotique du discours politique, sur la diplomatie et sur le système politique allemand. Le présent ouvrage est tiré d'une thèse d'État remarquée concernant un sujet étrangement délaissé par les politologues français.

[pp. 5, 6, 7]

Sommaire

INTRODUCTION.

LE DISCOURS DIPLOMATIQUE : UN OBJET LÉGITIME

1. Les connotations dévalorisantes de la diplomatie

Un discours « banal et euphémique » ?

Un discours « discret, secret et silencieux » ?

Un discours « mensonger et lacunaire » ?

2. La discrétion des recherches françaises

La diplomatie : un « impensé » des manuels de référence

Les préjugés du paradigme « transnationaliste »

VERS UNE DISCURSIVITÉ DIPLOMATIQUE

1. Langage diplomatique et codes

La diplomatie produit-elle un langage interne ?

La diplomatie subit-elle l'influence de codes externes ?

Un code d'institution ?

Un code philosophique ?

L'idéalisme : communiquer en toute transparence

Le réalisme : parler pour traduire l'intérêt et l'action

L'institutionnalisme : mettre en langue pour la transaction

Le constructivisme : dialoguer et produire l'interaction

Un code idéologique universel ?

2. La spécificité du discours diplomatique

Un discours « feuilleté »

Un discours type

LA LONGUE DURÉE DE LA DIPLOMATICITÉ

1. L'émergence d'une diplomatie universelle

L'ancienne discursivité diplomatique

L'Ancien Testament : l'alternative manichéenne du tout ou rien

La Chine ancienne : allusion détournée et neutralité

La Grèce de Thucydide : discours directs et contradictoires

La Hanse : discours indirect et enchaînement oblique

L'essence historique de la diplomatie

Une construction par empilement

La frontière

L'immunité

La permanence

La réciprocité

Une construction par rejet

Diplomate et espion : une proximité compromettante

Diplomatie et idéologies révolutionnaires : une épreuve de force

2. Le discours autoréférentiel des manuels diplomatiques

Les formes du discours : les invariants du style

La substance du discours : cohérence sémantique

FONCTIONS ET STRUCTURES DE LA DIPLOMATICITÉ

1. Les socio-structures de la diplomatie

Une symbolique à trois dimensions

Déontologie et éthique des diplomates

Les comportements du corps

Les comportements individuels

2. Structures sémiotiques du discours diplomatique

Le modèle greimasien

Le niveau de surface : « matériaux » et grilles d'analyse

Le niveau intermédiaire : la narrativité

Une étude sémiotique de discours diplomatiques

Une sémantique binaire
Un schéma actanciel du syncrétisme
Une lecture de la « narrativité » entre les lignes

DISCOURS ET RELATIONS INTERNATIONALES

1. Le discours du partage : la structuration par l'écho

L'impact discursif dans le système international
Symétrie et asymétrie des discours
La légitimation discursive d'une intervention unilatérale
L'appel à la condamnation multilatérale
L'asymétrie des impacts du discours en termes de coûts

2. Le discours d'influence : la stratégie par l'image

Les influences discursives
Les ambiguïtés du discours diplomatique
Le premier niveau sémantique de l'ambiguïté : corpus figé et code spécialisé
Le second niveau de l'ambiguïté : l'intersubjectivité dynamique
Vie et mort de l'ambiguïté : un choix stratégique
Les procédés d'affectation de valeur : couplage et découplage

SÉMIOLOGIE DU DISCOURS DIPLOMATIQUE

1. La structure sémantique du discours diplomatique

La structure élémentaire de la cohérence sémantique : le « carré sémiotique »
Un premier niveau de signification : sèmes et sémèmes
Une première structure de la signification : la véracité
Trois structures modales de la performance
Structures sémiotiques et discours pratiques : un investissement inégal
Les normativistes idéalistes : un discours véridictoire et juste
Les réalistes et leur discours d'intérêt

2. La dialectique du discours diplomatique

La dialectique des formes : les figures rhétoriques
L'hyperbole négative : l'euphémisme
L'hyperbole positive : la politesse

L'intertextualité diplomatique

CONCLUSION

[p. 9]

INTRODUCTION

LE DISCOURS DIPLOMATIQUE : UN OBJET LÉGITIME

[Retour au sommaire](#)

Cet ouvrage a pour objet le « discours diplomatique » en tant que variable des relations internationales. Il s'intéresse à un type universel plutôt qu'à des variantes spécifiques comme le sont des discours de politiques étrangères marqués par les croyances des diplomates et hommes d'État d'une période et d'un pays donnés. Le discours diplomatique en tant que type universel se situe hors du temps et de l'espace. Se présente alors un ensemble discursif dont il faut essayer de percevoir la spécificité. Notre démarche se place à la croisée de deux disciplines souvent séparées, toutefois complémentaires : la science politique, dans son étude de l'interétatique, du transnational et de l'international ; la linguistique – plus précisément la sémiotique –, au niveau des structures et des fonctions discursives.

Sur un plan théorique, il faudra nous interroger sur l'essence de la diplomatie discursive, la « diplomaticité ». Cela reviendra à réévaluer le concept de puissance, car la discursivité entre les États et les acteurs transnationaux, dans sa diversité, relève aussi, au-delà de ses motifs et de ses contenus conjoncturels, d'un certain pouvoir de séduction (*soft power*). Avec le développement sans précédent des moyens techniques de communication et d'information, qui rétrécissent le temps, agrandissent les espaces, démultiplient les interactions, la diplomatie au sens large est plus que jamais devenue un instrument d'influence, notamment dans la construction de la paix et à travers les processus mondiaux ou régionaux de négociations.

[p. 10]

Sur le plan concret, la diplomatie revêt une dimension pratique et institutionnelle liée à l'action de ses membres, même si elle dégage un type de comportement spécifique et universel. Dans les définitions courantes¹, le terme désigne ainsi l'appareil des Affaires étrangères, la « carrière », la « fonction » ou « l'ensemble des diplomates », l'administration centrale et son réseau. Il peut encore renvoyer aux comportements entre les États ou les individus, suggérant alors le déploiement d'un certain « art » dans les relations avec autrui, empreint de tact et d'habileté.

Quel que soit l'angle retenu, malgré son caractère effectivement incontournable dans l'étude des relations internationales, l'objet diplomatique souffre paradoxalement d'un certain opprobre. Nonobstant son scintillement supposé², il se voit souvent affublé d'une connotation négative. « La persistance de l'Ancien Régime » ou le « mythe des gros »³, que le sens commun croit qu'il incarne toujours, les paillettes des antichambres des palais des siècles passés qu'il évoque, constituent des préjugés préalables. Comment déconstruire ce mode de délégitimation ? Il nous faut évaluer de façon introductive ce type de représentations déformantes à partir d'une approche sociocognitive des savoirs quotidiens. Puis nous examinerons l'état des recherches disponibles, principalement dans la science politique française, espace de référence s'imposant à nous.

¹ *Dictionnaire*, Paris, Larousse-Bordas, 1998.

² Nous pensons évidemment aux fastes des lieux et des manifestations, dont les ouvrages consacrés au fond immobilier de certains ministères des Affaires étrangères et ambassades donnent un aperçu : Marie Hamon-Jugnet, Catherine Oudin-Dogliani, *Le Quai d'Orsay. L'hôtel du Ministère des affaires étrangères*, Paris, Éditions du Felin, 1991 ; Anne Leclerc (éd.), *Ambassades de France. Le Quai d'Orsay et les trésors du patrimoine diplomatique*, Paris, Perrin, 2000 ; Jane C. Loeffler, *The Architecture of diplomacy. Building America's Embassies*, New York, Princeton Architectural Press, 1998 ; Pierre-Jean Rémy, *Trésors et secrets du Quai d'Orsay. Une histoire inédite de la diplomatie française*, Paris, J-C. Lattès, 2001. Pour les cérémonies, cf. la description de certaines remises de lettres de créances, notamment dans les mémoires de diplomates, par exemple : Jean François Deniau, *Mémoires de sept vies. Croire et oser* (tome II), Paris, Plon, 1997, p. 345 et suiv. Pour les mondanités, cf. le titre provocateur du livre d'un diplomate, Albert Chambon, *Mais que font donc ces Diplomates entre deux cocktails ?*, Paris, éd. Pédone, 1983.

³ Arno Mayer, *La Persistance de l'Ancien régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1983 ; Pierre Birnbaum, *Le Peuple et les gros*, Paris, Grasset, 1979.

1. Les connotations dévalorisantes de la diplomatie

[Retour au sommaire](#)

Rien qu'à l'évocation des mots « diplomates » ou « diplomatie », un certain mépris apparaît, révélé par des aphorismes acerbes que relaient certains hommes politiques, voire les diplomates eux-mêmes. Pour Charles de Gaulle, coutumier de formules tranchantes à la façon des militaires, le jugement est sans appel :

« Les diplomates ne sont utiles que par beau temps fixe. Dès qu'il pleut, ils se noient dans chaque goutte ¹. »

D'autres se sont interrogés sur l'utilité de l'institution. Zbigniew Brzezinski, conseiller d'un président des États-Unis, qualifie les diplomates d'« anachronisme » et propose même de supprimer leurs ambassades ². George Kennan, diplomate améri-[p. 11] cain de la guerre froide, évoque une « diplomatie sans diplomates » ³. Les sommets du pouvoir ne produisent pas innocemment de tels mots d'esprit et ce n'est pas un hasard si de telles boutades circulent à tous les niveaux de la société ⁴. Leur persistance et leur abondance montrent que les représentations véhiculées sont largement partagées. Cette prégnance du sens commun reflète un « savoir ordinaire » étayé par la perception dévalorisante de l'univers politique que ressent le grand public ⁵.

¹ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome III, *Le Salut*, Paris, Plon, 1959, p. 627.

² Zbigniew Brzezinski, « The diplomat is an anachronism », *The Washington Post* du 5.7.1970. Zbigniew Brzezinski a été Conseiller pour la sécurité nationale du Président américain Jimmy Carter (1977-1981).

³ George F. Kennan, « Diplomacy without diplomats ? », *Foreign Affairs*, 76, sept.-oct. 1997.

⁴ Outre les mémoires de diplomates, certaines publications sacrifient particulièrement aux anecdotes, par exemple : Albert Chambon, *op. cit.* ; Pietro Gerbore, *Formen und Stile der Diplomatie*, [Hambourg], Rowohlt, 1964 ; Walter Zechlin, *Diplomatie und Diplomaten*, Stuttgart, Berlin, dva, 1935 ; id., *Die Welt der Diplomatie*, Francfort, Athenäum, 1960 ; Hanns-Erich Haack, *Diplomatengeflüster – Anekdoten vom internationalen Parkett*, Munich, Piper, 1973 ; Jörg von Uthmann, *Die Diplomaten. Affären und Staatsaffären von den Pharaonen bis zu den Ostverträgen*, Munich, dtv, 1988 (2. Aufl.) ; ainsi qu'une amusante satire sur le monde diplomatique : Lawrence Durrell, *Esprit de corps oder Diplomaten unter sich*, Hambourg, Rowohlt, 1969.

⁵ Par exemple, un ancien responsable au sein des structures « jeunes » de la majorité RPR-UDF en 1994, exprime, sans détour, sa déception : « L'homme politique moderne a un discours qui oscille entre la banalité et le mensonge », Jean-Christophe Mounicq, « Pour un retour de la pensée politique », *Revue des deux mondes*, février 1994, p. 144. Cf. aussi le résumé présentant cet article sur la base *Esopo* : « La meilleure façon d'étudier la pensée des hommes politiques, c'est d'analyser leur langage. Or il se résume la plupart du temps au "parler faux" : langue de bois, non-choix, communication contradictoire, réduction d'une question complexe à une fausse alternative, dramatisation, utilisation du bouc émissaire, et même mensonges ! Avec un

Ainsi les représentations ordinaires reprochent aux diplomates de « parler pour ne rien dire » et de « ne pas agir ». Pour ces critiques, la diplomatie est assimilée à une administration de la parole – une mineure au regard de l’action –, à une machine à discourir au sein du pouvoir, des appareils de l’État et des instances internationales. Les diplomates eux-mêmes, quelles que soient les périodes, n’ont-ils pas volontiers alimenté une présentation ambivalente de leur fonction ? Si la « parole » diplomatique n’accapare pas l’ensemble des comportements et actes diplomatiques (composés aussi d’écrits – les « textes diplomatiques » –, de « gestes » et de signes non verbaux), il est évident que cet objet complexe souffre de la mauvaise image dont on affuble souvent, de façon plus générale, le langage et la parole. Pour beaucoup d’observateurs, ceux-ci n’ont pas la consistance des actes et l’oralité n’engage pas autant que l’écrit. Ce qui est rendu explicite par les acteurs n’est-il pas susceptible de dissimuler une réalité, des intérêts inavoués ou le sens caché des comportements ? Bref, les diplomates parleraient, soit pour ne rien dire, soit pour masquer quelque chose.

Il est donc important d’approfondir les images du sens commun qui qualifient au gré des circonstances le discours diplomatique de banal, d’euphémique, de discret, de secret, de silencieux, de lacunaire, de mensonger.

Un discours « banal et euphémique » ?

[Retour au sommaire](#)

En premier lieu, les diplomates seraient des professionnels de la « langue de bois »¹, qualificatif qui stigmatise parfois aussi le discours juridique,

discours oscillant entre banalité et contrevérités, l’homme politique moderne réfléchit de moins en moins ».

¹ Pour l’origine du néologisme « langue de bois » du polonais *dretwa mowa*, signifiant « langue figée » ou « bois mort », cf. Carmen Pineira, Maurice Tournier, « De quel bois se chauffe-t-on ? Origines et contextes de l’expression *langue de bois* », *Mots*, Paris, 1989 (21), déc. 89, p. 5-19.

Il existe de nombreux travaux sur la langue de bois comme langue idéologique, par exemple : L. Martinez, « La “langue de bois” soviétique », *Commentaire*, 16, 1981-1982, p. 506-515 ; Françoise Thom, *La Langue de bois*, Paris, Julliard, 1987 ; « Le discours politique en Pologne » dans *Mots*, Paris, 1995, n° 42, mars 1995, p. 13-34. S’y ajoutent les études de l’équipe « Lexicométrie et Textes Politiques » de Saint-Cloud, publiés dans la revue *Mots*, notamment le numéro spécial coordonné par Pierre Fiala, Carmen Pineira et Patrick Sériot, « La langue de bois en éclat, les défilements dans les titres de presse quotidienne française », *Mots*, Paris, 1989 (21), déc. 89, p. 83-98 ; Slobodan Despot, « La victoire est pure comme une larme. L’aphorisme politique en Yougoslavie, une subversion de la langue de bois », *Mots*, Paris, 1989 (21), déc. 89, p. 67-81.

À noter que Patrick Sériot ne partage pas cette vision du langage idéologique : cf. Patrick Sériot, « Langue de bois, langue de l’autre et langue de soi. La quête du parler vrai en Europe socialiste dans les années 1980 », *Mots*, Paris, 1989 (21), déc. 89, p. 50-65. Nous aurons à revenir ultérieurement sur sa vision.

administratif, politique ou syndical. Pour Carmen Pineira la « langue de bois » s'oppose à une parole vivante :

[p. 12]

« Un discours coupé du « réel », qui tournerait « à vide » pour satisfaire des objectifs politiques. Le formalisme, la répétition, l'uniformité, la rigidité contreviendraient à cette propriété essentielle d'une langue de permettre une communication dynamique, adaptative, créatrice entre énonciateurs. En ce sens, la « langue de bois » serait un langage vidé de ses messages I. »

Le discours diplomatique serait donc peu pertinent pour éclairer les problèmes internationaux. Qualifiée soit de banale, en raison de son entropie proche de zéro², soit d'euphémique pour ses tournures édulcorées, cette forme de discursivité, fermée sur elle-même, n'apporterait rien. Banal³, car ne livrant qu'une quantité d'informations quasiment nulle ou déjà connue de tous, sans originalité, et redondant, tel serait le discours pour le grand public. Il suffirait donc, pour restituer l'essence de cette vacuité, de repérer sa redondance, érigée au rang de règle et de style.

Ce phénomène paraît s'être aggravé de nos jours avec la « standardisation » des textes produits par les institutions diplomatiques de par le monde. Ainsi les services gouvernementaux et internationaux de traduction et de terminologie, qui transposent des discours diplomatiques – déclarations, résolutions et autres documents – d'une langue vers l'autre, utilisent des mémoires de traduction⁴ et éditent des phraséologies systématiques⁵, notamment dans la production

¹ Carmen Pineira-Tresmontant, « Rigidités discursives et flou sémantique », *Mots* 17, 1988, p. 145-169.

² L'entropie est la mesure de l'aléatoire ou du désordre. Ainsi, un événement certain (un discours totalement attendu) ou impossible a une entropie égale à 0, un événement parfaitement aléatoire (un discours entièrement improbable, inattendu) a une entropie égale à 1, cf. <http://de.wikipedia.org>, article « information ».

³ « Banal, 1° qui appartient au ban, au territoire où le seigneur fait proclamer les bans ou édits : territoire banal ; 2° qui est établi dans le ban : four, moulin banal, four, moulin du ban où tous les gens du village devaient aller faire moudre ou faire cuire leur farine ; 3° objet banal, qui est à la disposition de tous ; 4° pensées banales, que tous répètent et qui sont sans originalité... », Arsène Darmesteter, *La Vie des mots étudiés dans leurs significations*, Paris, Librairie Delagrave, 1928, p. 78.

⁴ Les mémoires de traduction sont des logiciels qui, lors de la traduction sur ordinateur, à partir d'un texte source, proposent, à l'écran, la traduction en langue cible déjà validée par une traduction antérieure, de telle sorte qu'un click de souris suffit pour l'insérer.

⁵ Cf., par exemple, Ministère fédéral [allemand] des Affaires étrangères, *Phraséologie de l'Acte final de la CSCE*, Bonn, Bundesdruckerei, sans date, en quatre langues et 3 tomes – ici l'exigence de cohérence et même d'identité peut être facilement comprise.

Cf. aussi des glossaires destinés surtout aux praticiens de la parole diplomatique, qui affichent d'ailleurs clairement l'objectif recherché puisque comme on peut le lire dans une des préfaces, « décidé d'adopter progressivement l'arabe comme langue de travail, la diversité des termes

parajuridique de traités¹. Or, ces recueils ne sont pas seulement destinés aux traducteurs et interprètes, mais aussi aux rédacteurs. On y précise, par exemple, que « les formulations standards [peuvent] servir de base pour les projets à rédiger² ». Par ces procédés, la variété des textes se restreint et la redondance se multiplie indéniablement.

Ensuite de nombreux aphorismes se plaisent à souligner l'euphémisation extrême dont sont coutumiers les propos et les textes diplomatiques. Ainsi, un lieu commun assène que « la diplomatie c'est faire et dire les plus vilaines choses de la manière la plus élégante »³. Un autre explique que « quand un diplomate dit « oui », cela signifie « peut-être » ; quand il dit « peut-être » cela veut dire « non » ; et quand il dit « non » ce n'est pas un diplomate »⁴.

Ajoutons l'ambiguïté de certaines dénominations qui signifient le contraire de ce qu'elles semblent exprimer, inversant le sens apparent des formulations. Par exemple, le concept de « traité de [p. 13] non-agression », qui, malgré son sens premier pacifique, peut signifier une menace pour des tiers. Un praticien averti, Alain Plantey, définit ainsi ce procédé :

« La signature des traités de non-agression a été largement pratiquée avant la dernière guerre mondiale. Elle s'est révélée de nul effet, lorsque la proposition venait d'ennemis potentiels, sa signification étant plutôt celle de la menace pour les tiers. »

(...) Dans la phraséologie diplomatique actuelle les traités de non-recours à la force, de consultation mutuelle, d'amitié et de coopération expriment l'établissement de relations particulières entre deux partenaires. Sans impliquer d'alignement politique complet, ils traduisent souvent l'acceptation d'une idéologie commune, voire d'une conduite semblable, qui peut aller jusqu'à une coopération militaire ou culturelle étroite.

employés par les orateurs et les rédacteurs arabes, selon leur formation, imposait l'unification de la terminologie en langue arabe », UNESCO, Glossary of Conference terms, 1980.

¹ Cf., par exemple, Referat 105 (Sprachendienst) des Auswärtigen Amtes, *Standardformulierung für deutsche Vertragstexte*, Bonn, 1962.

² « *Die Standardformulierung [können] bei deutscherseits herzustellenden Entwürfen... als Unterlage dienen* », lettre de Karl Carstens, du 6.3.1962 qui introduit *Standardformulierung*, *op. cit.* ; Karl Carstens, juriste de formation, était alors directeur du service politique et secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères à Bonn (l'équivalent de secrétaire général dans un ministère français), ultérieurement, il fut président de la République fédérale d'Allemagne (1979-1984).

³ Isaac Goldberg, *Le réflexe*, cité par Jérôme Duhamel, *Le Grand Méchant Dictionnaire de la politique et des politiciens*, Paris, Acropole, 1986, p. 20.

⁴ Henry Louis Mencken, *Dictionary of quotations*, Knopf, 1946, cité par Jérôme Duhamel, *op. cit.*, p. 20.

Quel que soit l'habillage terminologique ou polémique, le réalisme diplomatique restitue aux pactes leur véritable nature. Des traités d'amitié peuvent dissimuler un antagonisme virtuel ; des accords de coopération, de consultation ou d'assistance mutuelles, ont la nature d'alliance¹. »

Le sens commun conclurait à une inversion hypocrite entre l'explicite et l'implicite. De même, on relève souvent une autre ambivalence : dans de nombreuses interventions de politique internationale, on trouve des formulations qui associent sur un même axe syntagmatique deux termes contraires, du type « indépendance dans l'interdépendance »². Les diplomates semblent se délecter de phrases paradoxales, condensées, antinomiques, mais aussi de jeux de mots. Une première réaction consisterait à penser, de façon « mathématique », que deux signes contraires s'annulant, l'information diplomatique ainsi formulée s'annihilerait elle-même, ce qui correspondrait bien à une absence de signification. Nous aurons à comprendre comment, par de telles formules syncrétiques, l'énonciateur cherche prudemment à ménager les événements et les protagonistes sans s'engager vraiment dans un sens ou dans un autre, comme si le jugement devait être suspendu et comme si toute parole devait impliquer un énoncé et son contraire, l'explicite et l'implicite... On accuse donc les diplomates de ce qu'ils disent. Il en va de même de ce qu'ils taisent.

[p. 14]

Un discours « discret, secret et silencieux » ?

[Retour au sommaire](#)

En plus de cette culture de la banalité et de l'euphémisme expressif, un autre « défaut » est souvent reproché au langage diplomatique : le fait de différer une affirmation, un engagement, mais surtout, de s'abstenir de parler. Les médias s'en font souvent l'écho. La discrétion, la rétention d'informations, le secret, le silence, entourent rituellement ces hommes d'antichambres qui frayent avec le pouvoir.

La discrétion fait partie des recommandations classiques prodiguées aux apprentis diplomates. Ainsi, au début du XVIII^e siècle, François de Callières conseillait aux négociateurs :

¹ Alain Plantey, *De la Politique entre les États : principes de diplomatie*, Paris, A. Pédone, 1991 (2^e éd.), p. 69-70. A. Plantey a été membre du cabinet du général de Gaulle à la présidence de la République, chef de mission diplomatique, délégué à l'Assemblée générale des Nations unies, haut fonctionnaire européen, président de la Cour internationale d'Arbitrage de la CCI, négociateur à diverses conférences internationales.

² Edgar Faure au sujet des relations de la France avec le Maroc, « réglant l'affaire marocaine après le rétablissement du sultan et les accords de novembre 1955 entre Antoine Pinay et Mohammed Ben Youssef (et c'est à ce propos qu'il lancera la fameuse formule de « l'indépendance dans l'interdépendance »), *Encyclopaedia Universalis*, op. cit., article « Edgar Faure ».

« Pour réussir en ces sortes d'emplois, il y faut beaucoup moins parler qu'écouter ; il faut du flegme, de la retenue, beaucoup de discrétion et une patience à toute épreuve ¹. »

De même, le premier Earl of Malmesbury recommandait, dans une lettre présentant la profession à un futur diplomate :

« Le premier et le meilleur conseil que je puisse donner à un jeune homme qui entre dans la carrière est d'écouter et de ne pas parler, tout au moins pas plus qu'il est nécessaire pour inciter d'autres à parler ². »

À l'époque contemporaine, la discrétion et l'effacement sont toujours cultivés. Ils résultent de la synthèse entre public et secret, institutionnalisée par la fonction de porte-parole. Alain Peyrefitte, alors médiateur officiel de la communication gouvernementale, comprend ainsi sa tâche de « diplomate de l'intérieur » auprès du Général de Gaulle :

« Mon seul souci était de mieux le saisir, de le comprendre assez à fond pour distinguer ce qui pouvait être communiqué à l'extérieur, de ce qui devait rester entre nous, tout en m'éclairant ³. »

Une telle présentation paraît un peu flatteuse. Mais on se trouve bien en présence d'un faire savoir contenu, inférieur à un savoir plus étendu. Le plus souvent, les responsables des relations avec la presse se montrent plus prudents. Ils adoptent une position minimaliste que résume bien cette expression d'un autre ancien porte-parole gouvernemental : « autant que nécessaire, aussi peu que possible » ⁴.

Ajoutons une anecdote à ce sujet : lors de l'inauguration d'un nouveau service de presse à Berlin, pas moins de sept porte-parole du gouvernement fédéral allemand évoquèrent leur souci de [p. 15] communiquer le moins possible. Cette préoccupation explicite culmina avec le jeu de mot dont l'un d'entre eux usa à l'occasion. Karl-Günther Von Hase, qui servit trois chanceliers (Konrad Adenauer, Ludwig Erhard et Kurt-Georg Kiesinger), se replia en prononçant une tournure allemande bien connue : « Je m'appelle Hase, je ne suis au courant de

¹ Callières, *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, Paris et Amsterdam, M. Brunet, 1716 (trad. angl. A.F. White, Londres 1919), p. 42, passage repris par Sir Ernest Satow, *A guide to diplomatic practice*, Longmans, Green and Co., Londres, New York, Toronto, 1958, 5^e éd. (1^{ère} éd. 1917), p. 93.

² E. Satow, *op. cit.*, p. 96 : « *The first and best advice I can give a young man on entering this career is to listen, not to talk - at least, not more than is necessary to induce others to talk* ».

³ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Fayard, 1994, p. 13.

⁴ « *So wenig wie möglich, so viel wie nötig* », expression entendue dans la bouche de Peter Bönisch, ancien porte-parole du gouvernement allemand, résumant sa tâche.

rien»¹. Ce précepte d'une communication « en retrait », ce minimalisme de parole et de pensée, semblent innés à la diplomatie. Doit-on en déduire la pauvreté de l'apport informatif de tout discours diplomatique ? L'« *understatement* » signifie-t-il pour autant absence de signification ? Quelle est la part du naturel et du construit en diplomatie ? S'agirait-il d'un demi-discours qui dissimulerait tactiquement ou stratégiquement en partie ses messages, comme par nécessité fonctionnelle ?

Un discours « mensonger et lacunaire » ?

[Retour au sommaire](#)

Un autre problème – et non des moindres – a jeté le discrédit sur la parole des diplomates : leur rapport prétendument « tordu » à la vérité. Poussés jusqu'au bout, la banalité, l'euphémisme cultivé et le secret confinent au mensonge par omission, voire au mensonge tout court, tant la frontière entre les deux est ténue. Le sens commun affirme ainsi que le discours diplomatique n'est effectivement que mensonge et dissimulation. Sir Henry Wotton, ambassadeur anglais à Venise, a porté un jugement sévère sur la profession, comme en atteste son inscription dans le livre d'or d'un commerçant d'Augsbourg :

« Un ambassadeur est un honnête homme qui est envoyé à l'étranger afin d'y mentir pour le bien de son pays »².

Selon Harold Nicolson, ce diplomate de sa Très gracieuse Majesté aurait seulement voulu « faire de l'esprit »³. Les politologues Thomas M. Franck et Edward Weisband, dans le même sens, ont repris ce préjugé en variant la formule :

¹ « Mein Name ist Hase, ich weiss von nichts ! » « Je m'appelle *Hase*, je ne suis au courant de rien », Ruppert Mayr, in *Das Parlament*, Nr. 9/23. Februar 2001, Berlin. Cette expression aurait été forgée par un étudiant portant le nom *Hase* qui veut dire « lapin » en allemand.

² « *Legatus est vir bonus, peregre missus ad mentiendum republicae causa* ». Cette citation est rapportée (d'après Logan Pearsall Smith, *Life and Letters of Sir H. Wotton*, Oxford 1907, II/9) dans plusieurs ouvrages, notamment un long développement, Ernest M. Satow, *A guide to diplomatic practice*, Londres, New York, Toronto, Longmans, Green and Co., 1958, 5^e éd., p. 132 ; Baron J. de Szilassy, *Traité pratique de diplomatie moderne*, Paris, Payot, 1928, p. 43 ; Harold Nicolson, *Diplomatie*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1948, p. 39 ; Pietro Gerbore, *Formen und Stile der Diplomatie*, Hambourg, Rowohlt, 1964, p. 13 ; Jörg von Uthmann, *Die Diplomaten. Affären und Staatsaffären von den Pharaonen bis zu den Ostverträgen*, Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1985, p. 144 ; Jérôme Duhamel, *Le Grand Méchant Dictionnaire de la politique et des politiciens, op. cit.*, p. 20.

³ Harold Nicolson, *Diplomatie, op. cit.*, p. 39.

« *Après tout, diplomates et hommes d'État sont connus pour être des hommes payés pour mentir pour leur pays*¹. »

Cette caricature ne constitue pas seulement une coquetterie de l'histoire. De nos jours, Jacques Baeyens, ancien ambassadeur de France, porte-parole de la délégation française dans des conférences internationales, membre de la direction de l'Information et de la Presse au ministère des Affaires étrangères, alimenta lui-même cette conception :

[p. 16]

« *Je ne me souviens plus à quelle occasion j'avais – sans doute pour épater et briller – lancé une boutade stupide, sur mes fonctions. Interrogé, j'avais déclaré que mon rôle consistait à « mentir et démentir. »*

Regrettant *a posteriori* d'avoir cédé à la tentation de « faire de l'esprit », il ajouta :

« *Cette phrase malheureuse obtint un grand succès et fut reprise par maintes feuilles. C'était maladroit et inexact. Le porte-parole peut manier la restriction mentale, taire certaines choses, mais il ne peut mentir sans se discréditer à jamais.*

Dans l'embarras, deux moyens peuvent être utilisés, d'abord « noyer le poisson », puis annoncer « *No comment* ». Je n'en suis venu à cet ultime recours que sur instructions précises de mes chefs, car j'estime qu'il faut éviter de rester coi². »

La redondance de telles citations³ montre la persistance, sinon de cette opinion largement répandue, du moins de l'attrait de la formule choc et de l'impact de la dévalorisation du discours diplomatique en général. Le sens

¹ Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics. Verbal Strategy among Superpowers*, New York, Oxford University Press, 1971, p. 9 : « *The tendency in the pragmatic West is to regard rhetoric at best as ornamentation. What matter what we say, or what the soviets say ? It is what is done that counts* ».

² Jacques Baeyens, *Au Bout du Quai. Souvenirs d'un retraité des postes*, Paris, Fayard, 1975, p. 269. L'ambassadeur J. Baeyens fut notamment négociateur aux Bermudes (décembre 1953), à Berlin janvier-février 1954), et à Genève (avril-juin 1954).

³ « *Legatus est vir bonus, peregre missus ad mentiendum republicae causa* ». Cette citation est rapportée (d'après Logan Pearsall Smith, *Life and Letters of Sir H. Wotton*, Oxford 1907, II/9) dans plusieurs ouvrages, notamment un long développement, Ernest M. Satow, *A guide to diplomatic practice*, Londres, New York, Toronto, Longmans, Green and Co., 1958, 5^e éd., p. 132 ; Baron J. de Szilassy, *Traité pratique de diplomatie moderne*, Paris, Payot, 1928, p. 43 ; Harold Nicolson, *Diplomatie*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1948, p. 39 ; Pietro Gerbore, *Formen und Stile der Diplomatie*, Hambourg, Rowohlt, 1964, p. 13 ; Jörg von Uthmann, *Die Diplomaten. Affären und Staatsaffären von den Pharaonen bis zu den Ostverträgen*, Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1985, p. 144 ; Jérôme Duhamel, *Le Grand Méchant Dictionnaire de la politique et des politiciens, op. cit.*, p. 20.

commun se voit conforté par l'histoire anecdotique qui livre des traces multiples de tels comportements¹ et les retient bien volontiers pour leur pittoresque.

Pourtant la science historique contredit le « consentement universel » en montrant que la grande majorité des diplomates se conduit autrement. Ceux-ci savent qu'un mensonge peut détruire la confiance cruciale dans les relations entre États et toucher à la crédibilité même de leur propos et de leurs écrits (nous développerons ce point en examinant plus loin le concept d'« image »).

Enfin, aux lieux communs du mensonge et de la dissimulation, s'ajoutent encore les impressions et contradictions liées aux conditions de production du discours diplomatique moderne. Le caractère de certains textes est inséparable de la complexité des exécutifs étatiques : les affaires étrangères sont traitées par des secteurs administratifs multiples qui englobent les chefs d'État et leurs cabinets, les chefs de gouvernement, les ministres des affaires étrangères, divers ministères impliqués par des dossiers de dimension internationale, les diplomates de la centrale, ceux des postes, les réseaux administratifs et politiques... Un diplomate expérimenté, Yves Delahaye, a insisté sur cette dilution du texte diplomatique :

« [Un même acteur] est loin de ne produire qu'un seul type de texte et il a tendance à les diversifier selon les interlocuteurs. [p. 17] (...) Une politique étrangère (...) est en réalité une série de textes produits simultanément et souvent fort différents les uns des autres par leur nature et leur orientation². »

De plus, des imprécisions peuvent surgir du fait que le discours diplomatique – comme toute langue de spécialité³ – utilise les mêmes mots que ceux de la langue courante, mais dans un sens spécifique. Au-delà de ce qui serait, dès l'origine, les caractéristiques du métier de diplomate, la polysémie qui en résulte génère, en partie, les représentations déformantes de l'institution. Tous ces travers attribués couramment à la diplomatie, à ses agents comme à leurs discours – la banalité, l'euphémisation, l'ambiguïté, le minimalisme ou le mensonge –, ne semblent au premier abord que des observations superficielles, qui apparaissent plus ou moins « spontanées ». Celles-ci doivent donc être déconstruites.

On comprend mieux à partir de là l'ampleur de l'obstacle épistémologique auquel se heurte l'analyse de la diplomatie : la prédominance des faits discursifs et des débordements du sens commun dans son fonctionnement même. Les exemples précédents relèvent principalement de l'ordre du discours, du discours méfiant et disqualifiant émanant d'observateurs et d'acteurs extérieurs, mais aussi

¹ Comme exemple de mensonges « diplomatiques », on peut se reporter à Jörg von Uthmann qui évoque Nikolaus Pawlowitsch Ignatiew, ambassadeur de Russie à Constantinople (de 1864 à 1877) surnommé « Menteur Pasha » et Franz von Papen lors des négociations du concordat avec le Vatican, *ibid.*, p. 144.

² Yves Delahaye, *La Frontière et le texte. Pour une sémiotique des relations internationales*, Paris, Payot, 1977, p. 82.

³ Cf. par exemple Ingrid Simonnaes, « Textsorten und Terminologie », *site Internet* de l'Université de Sarrebruck, 1998.

du discours détaché des acteurs internes qui servent l'institution¹. L'interférence de tous ces niveaux de langage se complique d'autant plus que les interactions ordinaires sont aussi qualifiées de « diplomatiques ».

À travers diverses formes discursives (discours quotidien, académique, professionnel, politique, médiatique...), on détermine dans la langue courante la part du conforme et du non conforme, de ce qu'il convient de qualifier de « diplomatique » ou de « peu diplomatique » (ce qui, en langue diplomatique, veut dire « pas diplomatique » du tout !). C'est notamment le cas du commentaire politique des médias, l'exercice journalistique consistant à relever tel ou tel segment dans la production discursive pour caractériser le climat international, qualifier ou disqualifier la parole.

On ne peut cependant définir un tel objet ni par ses qualités supposées (qu'il ne possède pas toujours), ni par ses défauts [p. 17] dénoncés (par rapport à quelle norme ?). On doit, pour aller plus loin, dépasser les savoirs quotidiens, discours sur le discours, en sachant que l'on ne peut éviter de se confronter aux ambivalences des interférences discursives.

Le discours diplomatique se présente donc comme un langage prudent et subtil pour les uns, banal, ambigu, dissimulateur ou même mensonger pour les autres. Il semble pauvre, car il opère avec un nombre de signes assez restreint et redondant.

Une question vient à l'esprit : les prétendus « défauts » ne seraient-ils pas des qualités d'une communication masquée qui fonctionnerait « à la dissimulation » en tant que genre discursif ?

Et si les diplomates, pour mieux brouiller les pistes, alimentaient le sens commun, raillant les traits de la diplomatie et de son discours, alors que ceux-ci sont précisément constitutifs de la « diplomaticité » ?

En profondeur, les travers dénoncés par les aphorismes et les plaisanteries habituelles pourraient recéler une véritable ressource, révéler une fonctionnalité du discours visé. L'ambiguïté de la langue au lieu de dévaloriser l'institution, voire de lui nuire, la servirait, dégagerait sa nature sociale profonde ainsi que ses fonctions.

Avant d'explorer cette piste, face à ces représentations ordinaires qui nous signalent de prime abord l'importance de la discursivité diplomatique en tant qu'objet, voire en tant que symptôme, il faut dresser un rapide état des travaux de littérature française s'y rapportant. Allons-nous retrouver au niveau scientifique des attitudes comparables de réserves, de critiques, de réticences à l'encontre de la diplomatie ?

¹ Cf. Marc Fumaroli à propos de la langue française : « Bien avant d'être l'objet d'une science, la langue française a été l'objet d'un discours sur son esprit et son génie », Marc Fumaroli, « Le génie de la langue française », dans Pierre Nora, *Les Lieux de la mémoire*, tome III, 1997, Paris, Gallimard, p. 4623.

2. La discrétion des recherches françaises

[Retour au sommaire](#)

Premier symptôme : le constat du manque de travaux sur la diplomatie apparaît redondant à travers de nombreux écrits. Alors que Bernard du Rosier, ecclésiastique et diplomate, avait déjà rédigé précocement en 1436 un « court traité » (*brevilogus*¹), « le premier entièrement consacré à l'envoyé et ses devoirs publié en Europe occidentale »², en 1613, Ian Hotman remarquait à propos de la fonction d'ambassadeur :

[p. 19]

« Je ne sçache aucun des anciens, qui tout à dessein ait escrit de ce sujet : du moins n'en est il venu rien à ma connoissance³. »

De même, Martin Wight, un des fondateurs de l'école anglaise de relations internationales, constatait un déficit d'études, et un sociologue belge confirmait :

« Les diplomates ont toujours été sous les projecteurs de la scène internationale, mais paradoxalement, peu d'études systématiques de leur comportement et de leur pensée ont été entreprises. En 1893, le président de l'American Historical Association, James B. Angell, constata qu'aucun groupe de serviteurs de l'État n'était si méconnu dans l'étude des relations internationales que les diplomates. Ce fait est toujours très largement vrai⁴. »

¹ Bernard du Rosier, *Ambaxiator Brevilogus*, Bibliothèque nationale (ms. latin 6020), 1436, et V.E. Hrabar (éd.), *De Legatis et Legationibus Tractatus Varii*, Dorpat (Livonie), publication de l'université, 1905, cité par Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Paris, CNRS, 1984, tome 1, p. 37 ; on peut également mentionner Etienne Dolet, *De officio legato*, Lyon, 1541, un écrit basé sur l'expérience de l'auteur acquise en effectuant une ambassade à Venise.

Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse, a effectué plusieurs missions diplomatiques et a rédigé son bréviaire lors d'une Ambassade en Castille, cf. Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, *op. cit.*, tome 1, p. 37. Notons au passage l'association d'hommes d'Église et de diplomates caractéristique de la fin du Moyen Âge jusqu'à la Renaissance : cf. Geoffrey R. Berridge, *Diplomacy, Theory and Practice*, Houndmills, Palgrave, Basingstoke, 2002 (2^e éd.), p. 2 et suiv.).

² Peter Barber, *Diplomacy : the world of the honest spy*, Londres, British Library, 1979, p. 13.

³ Ian Hotman, Sieur de Villiers, *De la Charge et dignité de l'Ambassadeur*, Düsseldorf, Bernard Busius, 1613, troisième édition, p. 1.

⁴ Luc Reychler, *Patterns of diplomatic thinking : A Cross-National Study of Structural and Social-Psychological Determinants*. Foreword by Karl W. Deutsch, New York, Praeger, 1979, *op. cit.*, p. 1 (trad. par nous).

Comment expliquer cette indifférence, cet impensé récurrent de la part des intellectuels ? Selon Luc Reychler, contrairement à la guerre, la diplomatie ne soulève pas de passions. Elle souffrirait du secret qui l'entoure, des confusions terminologiques qui l'obscurcissent¹. D'autres mettent en avant un détachement effectif de la théorie politique, l'histoire diplomatique s'étant montré généralement plus descriptive qu'analytique². Brian Hocking insiste sur l'imprégnation des appréciations négatives du sens commun à l'encontre de l'action diplomatique³. Doris A. Graber, attentive au poids de la communication dans les relations internationales, suggère qu'en dépit de sa « grande signification politique » le comportement verbal est généralement négligé parce qu'il est considéré comme moins fiable que la réalité empirique, et donc comme relativement secondaire⁴.

Pourtant, pénurie de recherches théoriques ne signifie pas absence de publications. D'après Luc Reychler, l'abondante littérature dite « diplomatique », classée selon la nature des écrits⁵, permet de distinguer :

- les mémoires de diplomates⁶ ;
- les manuels de procédures et de protocole⁷ ;
- les traités rédigés par des diplomates célèbres (comme ceux de Philippe de Commines, Nicolas Machiavel, Abraham de Wicquefort, Richelieu, François de Callières, Jules Cambon, Ernest Satow, Harold Nicolson...) ¹ ;

Pour Martin Wight, « *Few political thinkers have made it their business to study the state-system, the diplomatic community itself* », « Why is There no International Theory ? », dans Martin Wight, Herbert Butterfield (éd.), *Diplo-matic Investigations. Essays in the Theory of International Politics*, Londres, Unwin, 1966, p. 22.

¹ L. Reychler, *op. cit.*, p. 2.

² S. Sofer, « Old and New Diplomacy : a Debate Revisited », *Review of International Studies*, 14 mars, 1988, p. 196.

³ Brian Hocking, « Catalytic Diplomacy : Beyond "Newness" and "Decline" dans Jan Melissen *Innovation in Diplomatic Practice*, Houndmills, Macmillan Press Ltd., 1999, p. 22.

⁴ « Despite its great political significance, man's verbal behavior has received relatively little attention », Doris Appel Graber, *Verbal behavior and politics*, University of Illinois Press, Urbana, Chicago, Londres, 1976, p. 8. Notons que l'auteur évoque également le troisième type d'explication, l'idée de dissimulation et mensonge, déjà exposé ci-dessus.

⁵ L. Reychler, *op. cit.*, p. 1.

⁶ Vu l'abondance des publications de cette catégorie, nous nous abstenons de citer des exemples. Notons toutefois que l'importance des mémoires comme « lieux de mémoire », d'une manière générale, a été démontrée par Pierre Nora « Les Mémoires d'État. De Commines à de Gaulle », dans Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, 1997, tome I, p. 1383 et suiv. ; pour le champ diplomatique, en particulier, les mémoires trouvent une place de choix dans les travaux de l'histoire diplomatique, mais ils peuvent être également très précieux pour des analyses politologiques.

⁷ Jean Serres, *Manuel pratique de protocole*, Courbevoie, Éditions de la Bièvre, 1992 (nouvelle éd.) ; John Wood, Jean Serres, *Diplomatic Ceremonial and Protocol : Principles, Procedures and Practices*, Londres, Macmillan, 1970 ; et comme curiosité parce que destinée aux diplomates de la défunte RDA. : David Dreimann, *Das diplomatische Protokoll. Aufgaben, Mittel, Methoden und Arbeitsweise*, Leipzig, Koehler & Amelang, 1985 (3. Aufl.).

- les ouvrages d’histoires diplomatiques² ;
- les livres à succès, souvent superficiels, reposant sur des anecdotes et paraphrasant des paroles de grands diplomates³ ;

[p. 20]

- les études portant sur des aspects substantiels de la diplomatie et des pratiques des diplomates ;
- les recueils de documents et de textes diplomatiques, les publications périodiques ou les anthologies, axés soit autour d’un acteur collectif (la France⁴, l’ONU⁵...) ou individuel (Charles de Gaulle⁶, Ronald Reagan⁷, Dietrich Genscher⁸...), soit autour d’une fonction⁹, d’un thème¹⁰ ou d’une période, agencés le plus souvent de manière chronologique.

Malgré cette pléthore de publications, la catégorie des études scientifiques portant sur des aspects substantiels de la diplomatie serait « pratiquement vide »¹¹. La science politique française ne semble pas déroger au paradoxe. Selon Guillaume Devin « à en juger par les mémoires et les réflexions qu’ils lui consacrent, la diplomatie intéresse les diplomates. Pour sa part, la communauté

¹ Pour un aperçu de ces ouvrages, cf. ci-après « Le discours autoréférentiel des manuels diplomatiques ».

² Ici encore, on observe une grande abondance des publications ! Trois références à titres d’exemples : Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Paris, Garnier Flammarion, 1966 ; Augusto Torre, *Versailles. Storia della Conferenza della Pace*, Milan, Istituto per gli Studi di Politica internazionale, 1940 ; Philip Zelikow, Condoleezza Rice, *Germany Unified and Europe Transformed. A Study in Statecraft*, Cambridge Mass. & Londres, Harvard University Press, 1995.

³ Par exemple, Pietro Gerbore, *Formen und Stile der Diplomatie*, Reinbek près de Hambourg, Rowohlt, 1964 ; Jörg von Uthmann, *Die Diplomaten. Affären und Staatsaffären von den Pharaonen bis zu den Ostverträgen*, Munich, dtv, 1988 (1^{ère} éd. Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1985).

⁴ Par exemple, Pietro Gerbore, *Formen und Stile der Diplomatie, op. cit.* ; Jörg von Uthmann, *Die Diplomaten. Affären und Staatsaffären von den Pharaonen bis zu den Ostverträgen*, Munich, dtv, 1988 (1^{ère} éd. Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1985).

⁵ On peut ici renvoyer aux publications de l’ONU, également disponible sur Internet <http://www.un.org>.

⁶ Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Paris, Librairie Plon, 1970 (4 tomes).

⁷ Ronald Reagan, *Les Discours de Ronald Reagan*. Préface de Guy Sorman, Paris, J. C. Lattès, 1990.

⁸ Ministre allemand des Affaires étrangères, en fonction pendant les négociations de l’unification des deux Allemagne : Hans-Dietrich Genscher, *Deutsche Außenpolitik*, Stuttgart, Verlag Bonn Aktuell, 1977 ; *id.*, *Deutsche Außenpolitik. Ausgewählte Grundsatzreden*, Stuttgart, Verlag Bonn Aktuell, 1981 ; *id.*, *Deutsche Außenpolitik. Ausgewählte Aufsätze 1974-1985*, Stuttgart, Verlag Bonn Aktuell, 1985.

⁹ Klaus von Beyme (Einleitung und Kommentar), *Die großen Regierungserklärungen der deutschen Bundeskanzler von Adenauer bis Schmidt*. Munich/Vienne, 1979.

¹⁰ Charles Zorgbibe, *Textes de politique internationale depuis 1945*, Paris, PUF, QSJ, n° 2224, 1985 (1^{ère} éd.).

¹¹ « The last category is virtually empty », Luc Reychler, *op. cit.*, p. 1.

académique montre beaucoup moins d'empressement. Les recherches sur la diplomatie demeurent en effet marginales dans le panorama des études politiques internationales (et plus encore en langue française). Les raisons de ce relatif délaissement d'un objet ancien mais toujours vivant des relations internationales ne sont pas très claires¹. »

Comme explication, ce politologue avance la prédominance d'études portant sur les politiques étrangères et l'omniprésence des diplomates dans l'enseignement supérieur, qui partent de l'idée que l'on ne peut parler de la diplomatie que de l'intérieur du corps et que les chercheurs n'y pénètrent guère. Pour évaluer l'état de la question, après un rapide regard sur les recherches en histoire des relations internationales, nous apprécierons la situation française à partir d'une lecture croisée des dictionnaires et manuels de référence, avant d'évoquer les travaux qui ont abordé directement l'objet diplomatique.

La diplomatie : un « impensé » des manuels de référence

[Retour au sommaire](#)

Nuançons la remarque précédente de Guillaume Devin sur un point : l'histoire diplomatique – discipline ancienne – ne semble pas, quant à elle, vraiment concernée par une carence scientifique. Elle se rattache à la branche proluxe de l'histoire des relations internationales, celle de la guerre et de la paix. Fondée sur une analyse minutieuse des « documents diplomatiques » publics ou privés, elle révèle les actions des responsables de politiques [p. 21] étrangères, les grandes négociations au sommet, les influences gravitant autour du pouvoir. Ainsi étudie-t-elle les arcanes des chancelleries, recherche une « balance des pouvoirs », un système périodisé de jeux d'alliance, comme par exemple le « Concert européen » du XIX^e siècle. Contestée par le courant de l'École des Annales qui la considérait comme trop traditionaliste, l'histoire des relations internationales a été développée en France par Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle².

¹ Guillaume Devin, « Les diplomaties de la politique étrangère », dans Frédéric Charillon (sous la dir. de), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 215.

² Voir notamment, P. Renouvin, *Rapport présenté au congrès international des sciences historiques*, 1955 ; id., *Histoire des Relations Internationales*, tome I : *Du Moyen Âge à 1789* et tome II : *De 1789 à 1871*, Paris, Hachette, dernière éd. ; id., *Histoire des Relations Internationales. Le XIX^e siècle, de 1871 à 1914. L'Apogée de l'Europe*, Paris, Hachette, 1963 ; P. Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, 1964 ; Jean-Baptiste Duroselle, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1993, et *Tout Empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.

C'est dans cette tradition que s'inscrivent deux œuvres substantielles, l'une consacrée à l'histoire universelle de la diplomatie ¹, l'autre à celle de la France. La première, en trois volumes, malgré un parti pris idéologique, reste une source précieuse d'informations, notamment concernant l'Antiquité. La seconde, patronnée par le ministère des Affaires étrangères, dirigée par Jean Baillou et réalisée par une équipe de diplomates de carrière, d'historiens (dont Jean-Baptiste Duroselle), d'archivistes et, pour l'époque contemporaine, d'une sociologue de l'administration, Marie-Christine Kessler, constitue une synthèse sur le sujet. Ce travail monumental de plus de mille huit cents pages, très documenté (il a puisé dans les archives du Quai d'Orsay) décrit avec précision l'aspect institutionnel de la diplomatie française, ainsi que son évolution des origines à l'époque moderne ². Ces publications de référence de même que bien d'autres, soit génériques ³, soit focalisant sur un pays en particulier ⁴, ont été complétées récemment par les ouvrages dirigés par Lucien Bély consacrés à « l'invention de la diplomatie » et aux ambassadeurs dans l'Europe médiévale, renaissance et classique ⁵, commémorant le 450^e anniversaire de la Paix de Westphalie et de l'émergence des États-nations. On peut également évoquer les recherches originales de Daniel Ménager sur les relations entre diplomatie et théologie à la Renaissance ⁶.

Ces apports étudient les conditions de production du discours diplomatiques, mais point le code sous-jacent. Les textes diplomatiques analysés comme des évidences explicites semblent suffisants pour éclairer les événements. Qu'en est-il alors des ouvrages classiques de science politique, censés dépasser l'approche historique traditionnelle, pour élaborer un modèle théorique ?

Dans l'espace scientifique français, la diplomatie pâtit en fait de la place mineure qui touche pareillement le champ plus large [p. 22] des relations internationales. Dans le rapport de synthèse définissant les concepts clefs de cette

¹ Vladimir Potiemkine, *Histoire de la diplomatie* (traduit du russe), Paris, Librairie de Médecis, 1946-1947, 3 tomes ; voir également avec profit pour une prise de vue synthétique : Harold Nicolson, *L'Évolution des méthodes en diplomatie* (traduit de l'anglais), Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1955.

² Jean Baillou et al., *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, op. cit.

³ Comme introductions générales : Jean Baillou, Pierre Pelletier, *Les Affaires étrangères*, Paris, PUF, 1962 ; Jacques Chazelle, *La Diplomatie*, Paris, PUF, 1962, 2^e éd., 1968 ; comme grande fresque historique portant sur la « lingua franca » à travers l'histoire : Alexander Ostrower, *Language, law and diplomacy. A study of linguistic diversity in official international relations and international law*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1965.

⁴ Voir par exemple, Wilbur Edel, « Diplomatic history State Department Style », *Political Science Quarterly*, 1991-1992 106 (4), hiv. 91-92, p. 695-712 ; Enrico Brandt, Christian Buck (Hrsg.) *Auswärtiges Amt. Diplo-matie als Beruf*, Opladen, Leske, Budrich, 2002, (2^e éd.).

⁵ Lucien Bély (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*, Paris, PUF, 1998 ; id., *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000. On peut aussi lire l'ouvrage de Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

⁶ Daniel Ménager, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, PUF, coll. « Perspectives littéraires », Paris, 2001.

discipline (*Core Concepts in European Political Science*¹), l'inventaire dressé par un chercheur européen à partir d'anthologies, de grands manuels et de dictionnaires, montre que cette branche spécifique, pourtant très générale, n'est présente que dans un relevé sur trois et ne donne lieu qu'à quatre mots-clefs sur trente-cinq. L'infériorisation des relations internationales est encore plus marquée dans le cas de la France, comme l'a montré François Heisbourg dans son rapport de mission relatif à l'enseignement et à la recherche dans ce domaine. Alors que « les relations internationales sont une discipline-carrefour », il admet qu'elles ne sont pas « reconnues comme une discipline par le système universitaire »². Le politologue Jean-Jacques Roche confirme ce constat³.

La plupart des dictionnaires français de référence ne semblent pas vraiment s'intéresser à l'objet diplomatique. Leurs index n'y renvoient pas du tout ou de façon éparse, voire allusive, surtout à travers des événements ponctuels pris dans l'histoire diplomatique contemporaine. Ainsi le dictionnaire spécialisé de Pascal Boniface ne lui consacre aucun article spécifique et son index de près de mille références en omet le terme même⁴. Celui de Pascal Chaigneau effleure l'objet sans le définir, mentionnant des sujets diplomatiques éclatés, tels le « conflit », la « cellule de crise », la « francophonie »⁵. Le *Lexique de politique* de Charles Debbasch explique de façon concise quelques termes et outils de la diplomatie⁶, mais ne mentionne pas sa dimension discursive. Le *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, centré sur des références théoriques, ignore symptomatiquement le mot comme la chose⁷. Toutefois, le *Dictionnaire des relations internationales* consacre cinq pages à la diplomatie en traitant de son avènement, des fonctions classiques des diplomates et de leur mise en concurrence par la technicité croissante et la multiplication des acteurs⁸. D'autres auteurs étrangers (de Grande-Bretagne) ou de jadis (du XVIII^e et XIX^e siècle)

¹ Max Kaase, « Political Science Today : Contributions to the Thematic Network Conference », *TN-Discussion Papers*, n° 1, Leiden 1999, p. 13-18.

² François Heisbourg, *Rapport de mission d'analyse et de proposition relative à l'enseignement et à la recherche en « relations internationales » et « affaires stratégiques et de défense »*, juin 2000, disponible sur le site : http://www.archives.premierministre.gouv.fr/jospin_version2/PM/RAPPORTS.HTM.

³ Jean-Jacques Roche, « L'enseignement des relations internationales en France : les aléas d'une « discipline-carrefour » dans *La Revue internationale et stratégique*, n° 47, automne 2002.

⁴ Pascal Boniface (dir.), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Hatier, 1996.

⁵ Pascal Chaigneau (dir.), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Économica, 1998.

⁶ Charles Debbasch, Jacques Bourdon, Jean-Marie Pontier, Jean-Claude Ricci, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz, 1984-1988, dernière éd. 2001, avec par exemple les entrées : « Accréditation », « Agents diplomatiques », « Ambassadeur », « Consul », « Lettres de créance », *Exequatur, persona grata ou non grata*.

⁷ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1994.

⁸ Marie-Claude Smouts, « Diplomatie », dans Marie-Claude Smouts *et alii*, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, p. 132-137.

évoquent à peine la langue¹ ou se consacrent au style². Peut-on dresser le même bilan en ce qui concerne les manuels de relations internationales ?

Les écrits sur la diplomatie, descriptifs ou critiques, la confinent en fait dans une approche pragmatique qui dénote un manque [p. 23] flagrant d'analyses de cas, monographiques ou comparatives. Une majorité des manuels accorde à l'acteur étatique un rôle non négligeable, ainsi qu'à ses moyens de puissance. Dans cette perspective, la diplomatie n'a pas d'existence propre ; elle devient un « sous-produit », soit confondu ou absorbé par la « politique étrangère »³, soit ravalé à un rôle d'instrument d'application des orientations et décisions prises par les autorités de l'État.

Dans les manuels contemporains d'initiation diplomatique, les hommes de l'art ont consigné les règles du sérail destinées aux jeunes entrants dans la profession, pour les familiariser avec les arcanes du protocole et avec celles de la « haute politique ». Ainsi, un diplomate expérimenté expose nombre d'exemples concernant la pratique diplomatique ou les procédures de nomination et d'entrée en fonction d'un ambassadeur⁴. De même, divers guides de protocole, dans un but normatif et didactique et très utiles sur le terrain⁵, décrivent et transmettent les règles de l'étiquette, du fonctionnement et du déroulement des rapports officiels entre gouvernements. Ils consacrent généralement un chapitre au langage diplomatique dont ils présentent très concrètement, exemples à l'appui, les qualités et les défauts supposés (descriptions que l'on peut qualifier de modèles de comportement), en vue d'améliorer l'exercice de la charge d'ambassadeur. À défaut d'enquête de terrain ou d'observation participante, ces matériaux nous révèlent la perception portée de l'intérieur sur l'institution⁶. À un certain niveau théorique, Alain Plantey, diplomate de carrière, a abordé le fonctionnement du champ diplomatique dans deux ouvrages d'analyse stratégique. Après avoir dressé

¹ Geoffrey R. Berridge, Alan James, « Diplomatic language », *A Dictionary of Diplomacy*, Houndmills, Palgrave, 2001, p. 67.

² Par exemple, Baron Charles de Martens, *Manuel diplomatique ou précis des droits et des fonctions des agens [sic] diplomatiques ; suivi d'un recueil d'actes et d'offices pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique*, Paris, Treuttel & Würtz [usw.], 1822, p. 115 citant M. de Flassan « dans l'avant-propos de son Histoire de la diplomatie française » ; également, Henri Auguste Meisel, *Cours de style diplomatique*, 2 tomes, Paris, J. P. Aillaud, 1826.

³ Guillaume Devin, art. cité, p. 215 et suiv.

⁴ Farag Moussa, *Manuel de pratique diplomatique. L'Ambassade*, Bruxelles, Bruylant, 1972, p. 59 et suiv.

⁵ Jean Serres, *Manuel pratique...*, *op. cit.* ; ainsi que John Wood, Jean Serres, *Diplomatic Ceremonial and Protocol : Principles, Procedures and Practices*, Londres, Macmillan, 1970.

⁶ Certains manuels sont même constitués majoritairement d'exemples historiques, par exemple, Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions augmentée des réflexions sur les mémoires pour les ambassadeurs. De la Réponse à l'Auteur et du discours historique et l'élection de l'empereur & des électeurs*, La Haye, Cologne, Amsterdam, Pierre Marteau, 1677, 2 tomes. La dominante de l'exposé par l'exemple diminue avec le temps, de telle sorte que la proportion entre exposé méthodique et le récit d'anecdotes est inversée pour les manuels modernes.

le contexte des négociations classiques entre les États, il décrit la communication diplomatique au niveau des relations et de la représentation, puis l'institution en tant que telle, dans ses procédures, son organisation et ses aspects multilatéraux, avant d'analyser des situations de crise¹. Le même auteur, dans un second ouvrage destiné aux fonctionnaires de terrain, détaille les règles de la négociation diplomatique en cas de guerre, au niveau commercial, sous leur aspect juridique, puis dans leur dimension institutionnelle sur le plan international, en sensibilisant le lecteur aux aspects subtils de la stratégie et de l'art politique qu'elle implique².

[p. 24]

Pour ce qui est de la science politique académique, la plupart des publications de relations internationales ne consacrent que quelques rares pages à la diplomatie et à ses manifestations, en en faisant soit une branche des « politiques publiques », soit un instrument de l'action internationale de l'État.

L'approche institutionnelle classique l'appréhende comme un moyen d'action publique en détaillant son administration centrale et les postes (« la carte diplomatique »), avec le rôle des ambassadeurs sur le terrain, ou en abordant le corps diplomatique en termes sociologiques. La diplomatie, parfois assimilée à la politique étrangère, n'est qu'un « outil » sans influence déterminante par rapport à d'autres acteurs ou décideurs, porté par des individus. Comme l'écrit Marie-Christine Kessler :

« Il n'y a pas de position politique homogène [du corps des diplomates]. Derrière l'outil diplomatique se trouvent des individus, des groupes, des clans, des clivages variant en fonction des problèmes. Les points particulièrement sensibles mobilisent des opinions contraires. D'une façon plus générale, il y a « une prise de rôle » qui a pour effet de faire des titulaires d'un dossier géographique les défenseurs du pays dont ils ont la charge³. »

Certaines analyses de la diplomatie en termes de politique publique proposent une réflexion sur l'évolution de celle-ci et sur son adaptation face aux défis de la mondialisation ou de l'accroissement des tâches multilatérales liées au développement d'une gouvernance mondiale. Sont alors étudiées les nouvelles fonctions diplomatiques. Ainsi, dans une contribution critique à un ouvrage collectif sur l'état de l'administration dans la France de l'An 2000, François Heisbourg a souligné les nouveaux défis que l'appareil des Affaires étrangères

¹ Alain Plantey, *De la Politique entre les États : Principes de diplomatie*, Paris, Pédone, 1987 (2^e éd. 1991).

² Alain Plantey, *La Négociation internationale. Principes et méthodes*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

³ Marie-Christine Kessler, *La Politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science Po, 1999, p. 133.

français a subis depuis la fin de la guerre froide¹. Il constate une relative inadaptation, malgré la densité – jugée un peu désuète – du réseau des ambassades, un dépassement de sa technologie d'information, ainsi qu'une perte de monopole par rapport à d'autres ministères qui interfèrent dans les affaires internationales. Il regrette que la France ne suive pas le modèle anglo-saxon et surtout américain des réseaux de recherche (think tanks) ou des fondations, ainsi que celui de l'élargissement de l'appareil à des organisations non gouvernementales, pas suffisamment associées à la politique étrangère (mais comment dépasser dans le pays de Richelieu la logique d'appropriation d'un [p. 25] secteur de l'État par un grand corps, celui du Quai d'Orsay, identique à celle déployée dans d'autres secteurs ministériels par les autres grands corps napoléoniens de l'État, renforçant « l'exception française » ?). Un diagnostic récent, le rapport Lanxade, a constaté les mêmes carences, notamment en matière de communication, précisant à ce sujet :

« L'appareil de relations extérieures de la France dispose d'une masse d'informations considérables, en particulier celles fournies par les postes diplomatiques. Il n'est toutefois pas certain que l'atout que représente la diffusion de l'information ait été bien compris. Dans certains domaines, l'impression prévaut que la France connaît un retard préoccupant dans l'expression de ses thèses, la communication de ses analyses et la prise de parole publique. Or, le travail de l'influence passe par-là, comme il passe aussi par la qualité des relations entretenues avec la sphère académique. Malgré la tendance française à l'abstraction, le poids et la force des idées paraissent, par un singulier paradoxe, encore insuffisamment reconnus². »

Les manuels présentent la diplomatie comme un des « moyens » des relations internationales³, à travers des typologies de négociation, des processus bi- et multilatéraux, parlementaires, ou encore des pratiques « préventives » onusiennes confrontées à celle des appareils diplomatiques internationaux ou nationaux⁴. L'objet diplomatique est alors décomposé concrètement et décrit à partir de certaines manifestations d'une action multiforme, « commerciale », « informelle », « secrète », « transnationale », « triangulaire » ou « verte »⁵. Notons au passage que des articles monographiques intègrent souvent le mot,

¹ François Heisbourg, « Défense et diplomatie : de la puissance à l'influence », dans Roger Fauroux, Bernard Spitz (dir.), *Notre État. Le livre vérité de la fonction publique*, Paris, Hachette Littératures, Robert Laffont, coll. « Pluriel », 2000, p. 214-239.

² Jean-Michel Charpin, « Avant-propos » au *Rapport Lanxade, Organiser la Politique européenne et internationale de la France. Rapport du groupe présidé par l'amiral Jacques Lanxade*, Paris, Documentation française, décembre 2002, p. 3, souligné par nous.

³ Edmond Jouve, *Relations internationales*, Paris, PUF, coll. « Premier Cycle », 1992, p. 245-253.

⁴ Serge Sur, *Relations internationales*, Paris, Domat Montchrétien, 2000, p. 268-269, 405, 442-443.

⁵ Josepha Laroche, *Politique internationale*, Paris, LGDJ, 1998.

sinon le concept, et appréhendent la diplomatie au niveau géographique ou catégoriel, en utilisant en fait le terme au sens large de politique étrangère globale ou sectorielle d'un pays¹. Il en est de même d'une autre contribution (d'avant le 11 septembre 2001), qui porte sur la symbiose, dans le cas de la France, entre diplomatie et défense autour de la notion de prévention des risques et d'action diplomatico-militaire en temps de paix².

Les écrits qui distinguent politique étrangère et diplomatie, placent cette dernière parmi « les instruments de la politique internationale » ou parmi les « instruments interétatiques »³. Ils la définissent par extension en décrivant, de façon classique, [p. 26] d'une part, la diplomatie bilatérale avec ses modalités de fonctionnement positives (ouverture de relations, délégation de conseillers spéciaux, visite de chef d'État, négociation, intervention de médiateurs, canal des diplomates officiels) ou négatives (rappel d'ambassadeur, suspension de relations, rupture des relations, protestation, rupture de négociation, réalisation d'accords, expulsion de citoyens étrangers...), d'autre part, la diplomatie multilatérale dans ses dimensions constructives (organisation de conférences, médiation ou arbitrage par une organisation internationale, résolution en faveur d'un État, médiation, enquête par un tiers, rencontres au sommet, conférences internationales) ou en situation de crise (boycottage de conférences, résolution contre un État, soutien à des opposants exilés...)⁴. La dimension pragmatique domine de même un concept comme celui de « loyauté » dans les relations internationales, valorisé par un groupe de chercheurs autour de Josepha Laroche. La nature et le rôle des appareils diplomatiques ne sont pas abordés de façon systématique. L'analyse s'attache à des cas particuliers ou périodisés d'alliances guerrières, militaires et commerciales⁵.

Reconnaissons cependant que depuis peu, l'intérêt pour la diplomatie s'est accru. En témoigne un ouvrage dirigé par Samy Cohen qui – une fois n'est pas coutume – donne la parole à des diplomates⁶. Ceux-ci réfléchissent sur les nouvelles façons de négocier dans un monde chaotique confronté au terrorisme mondialisé qui a entraîné, contrairement à ce que pensaient certains théoriciens

¹ Hirotaka Watanabe, « La diplomatie japonaise après la deuxième guerre mondiale », p. 62-77 et Daniel Colard, « La diplomatie française du désarmement sous la V^e République : 1958-2000 », p. 411-425, dans *Annuaire français des Relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2001.

² Henry Zipper de Fabiani, « Diplomatie de défense et diplomatie préventive. Vers une nouvelle symbiose entre diplomatie et défense », *Annuaire français des Relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2002, p. 615-629.

³ Frank R. Pfetsch, *La Politique internationale*, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 217 ; Jean-Jacques Roche, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1999, p. 11 ; J.-J. Roche, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1999, p. 11.

⁴ Frank R. Pfetsch, *op. cit.*, p. 219 et suiv.

⁵ Josepha Laroche (dir.), *La Loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁶ Samy Cohen (dir.), *Les Diplomates. Négocier dans un monde chaotique*, Paris, Éditions Autrement (coll. Mutations, n° 213), 2002.

transnationalistes, non un affaiblissement, mais un renforcement des États, notamment des grandes puissances, ainsi qu'un fonctionnement en réseau de ceux-ci. Est présentée de façon réaliste et pragmatique la « modernisation » de la diplomatie. À l'opposé de la conception de François Heisbourg, cette confrontation inédite avec les hommes du métier montre que face aux ONG et à la prolifération d'acteurs non étatiques, face aux médias, les diplomates voient leur rôle et leurs fonctions renforcées, modernisées et complexifiées lorsqu'ils se trouvent en situation de négociation multilatérale permanente. La diplomatie, confrontée aux progrès de la communication en temps réel, doit, par ses outils d'analyse, éclairer un monde apparemment transparent et pourtant opaque. De plus, elle doit aussi répondre rapide-[p. 27] ment aux besoins pressants en informations de terrain pour des situations d'urgence. Dans un entretien de Samy Cohen avec Hubert Védrine, alors ministre des Affaires étrangères, on perçoit les nouvelles exigences d'une diplomatie moderne qui reste toutefois fortement dépendante, dans sa structure et surtout dans son fonctionnement concret, des orientations mêmes de la politique étrangère du pays qu'elle sert.

Le manuel de relations internationales de Jean-Jacques Roche réserve à première vue le même traitement à la diplomatie que de nombreux autres ouvrages : description des méthodes diplomatiques évoluant à travers le temps, approche pragmatique et définition instrumentale. Certains développements qu'il propose permettent cependant d'approfondir l'analyse politologique de l'objet. D'abord, à l'entrée du mot, l'index analytique indique vingt et une références la concernant, dont deux développements (« la conduite diplomatico-stratégique »¹ et la « diplomatie verte »²). L'auteur présente ensuite la diplomatie comme un « instrument de régulation »³ au service de l'intérêt national⁴, dont il modère le caractère « rationnel » en rappelant les recherches sur l'analyse décisionnelle qui montrent les âpres marchandages entre différentes administrations⁵. Jean-Jacques Roche souligne d'autres aspects importants. Résumant les étapes historiques de la diplomatie, il analyse l'émergence de ses pratiques modernes et dégage cinq changements principaux au XX^e siècle : les développements de la diplomatie parlementaire, avec l'émergence de l'opinion publique et des ONG, ceux de la diplomatie directe entre chefs d'États, consécutive aux progrès des moyens de transport et de communication, ceux de la diplomatie technique avec la création de multiples organisations internationales fonctionnelles, ceux de la diplomatie économique « au moins équivalente à sa dimension politique » et, enfin, ceux d'une diplomatie non officielle portée par de nouveaux acteurs (par exemple les anciens présidents américains)⁶. Enfin, Jean-Jacques Roche attire à plusieurs reprises l'attention sur la dimension discursive de la diplomatie en évoquant par

¹ Jean-Jacques Roche, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1999, p. 115-124.

² *Ibid.*, p. 270-274.

³ *Ibid.*, p. 11.

⁴ *Ibid.*, p. 115.

⁵ *Ibid.*, p. 108.

⁶ *Ibid.*, p. 116-117.

exemple « la construction du discours dominant en matière de relations internationales »¹, ou la diplomatie publique, qui attache « plus d'importance au discours qu'aux faits »².

[p. 28]

À l'exception de cet apport, la lecture des travaux consacrés à la diplomatie montre un excès d'empirisme et l'absence de réflexion théorique. Cela est particulièrement le fait d'un courant dominant dans la théorie des relations internationales en France, emporté par une idéologie antiétatique manifeste, qui en vient à délégitimer l'objet diplomatique au profit de la diversification de la scène internationale, de la fin de la souveraineté des États et de la survalorisation des flux transnationaux.

Les préjugés du paradigme « transnationaliste »

[Retour au sommaire](#)

Les auteurs « transnationalistes » entendent « dissiper le cloisonnement séparant l'interne de l'international »³. Selon eux, l'État est concurrencé et contourné. Par conséquent, la diplomatie comme objet de recherche ne revêt aucune pertinence.

Fait symptomatique : un ouvrage consacré aux « nouvelles relations internationales » et qui rassemble les recherches du CERI⁴ inspirées par une conception transnationaliste homogène ouverte aux apports de la science politique anglo-saxonne, ne consacre aucune étude spécifique à la diplomatie, émanation de l'État. Après une présentation claire des mutations de la discipline « relations internationales », est simplement mentionnée (contre les postulats réalistes) l'existence d'une « École anglaise » (les travaux d'Hedley Bull) selon laquelle l'activité diplomatique constitue une des cinq institutions de « l'ordre international » avec l'équilibre de la puissance, le droit international, la guerre et le club des grandes puissances⁵. Marie-Claude Smouts suggère simplement que la diplomatie a retenu l'attention du « paradigme pluraliste », qui, précise-t-elle, « s'intéresse à la coopération et aux interactions entre acteurs publics et privés de la société mondiale »⁶. À l'inverse, la diplomatie, en tant qu'objet d'observation et de recherche, n'apparaîtrait guère légitime pour le paradigme réaliste ou pour le

¹ *Ibid.*, p. 249.

² *Ibid.*, p. 259.

³ Guy Hermet *et al.*, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 134.

⁴ Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Science Po, 1998.

⁵ *Ibid.*, p. 18 ; on peut penser qu'il s'agit d'une référence à Hedley Bull, *The Anarchical Society*, Londres, Macmillan, 1977.

⁶ Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales...*, *op. cit.*, p. 20.

paradigme « behavioriste », même si ce dernier « a permis de faire entrer les acquis d'autres disciplines dans l'analyse des relations internationales »¹.

L'ouvrage, qui défend une théorie de la fin de la souveraineté de l'État, rejette par définition le paradigme « stato-centré ». L'appareil diplomatique lui apparaît d'autant moins pertinent à [p. 29] étudier qu'il incarne une bureaucratie d'État assez étroite et traditionnelle qui négligerait la réalité des forces transnationalistes. Cet argument est alors avancé, malgré la dimension heuristique de certaines contributions :

« La puissance classique, territoriale et politico-militaire, se voit concurrencée par des jeux informels animés par des réseaux avec lesquels l'État doit composer². »

On trouve encore cette formule sous la plume d'un des coauteurs les plus représentatifs de cette approche :

« Face au monde des États qui demeure, avec ses principes traditionnels et les pratiques qui lui sont propres, se constitue un autre monde comptant une infinité d'acteurs cherchant d'abord à protéger et à promouvoir leur autonomie, jouant davantage de la coopération (ou du refus de coopération) que de la force, et échappant aux normes traditionnelles de la diplomatie³. »

Dans le même ouvrage collectif, Samy Cohen décortique cependant de façon plus nuancée les nouvelles modalités des processus de rationalité et de décision en s'efforçant surtout de montrer que face à la mondialisation, les États sont mal préparés pour élaborer une politique étrangère adéquate⁴. La perte de pertinence des frontières, des territoires, de la souveraineté, l'intervention d'acteurs transnationaux humanitaires et écologistes, mais aussi la concurrence entre les administrations au sein des instances étatiques, altèrent l'efficacité étatique. Pour le paradigme de l'analyse décisionnelle l'intentionnalité obéit, selon Samy Cohen, plus à la satisfaction qu'à une optimisation, les actions manquant de cohérence et de vision stratégique. Pour tenter de comprendre une diplomatie, il ne suffit pas d'analyser simplement la structure et le fonctionnement d'un appareil isolé ou de ses agents sur le terrain. L'élargissement territorial et temporel des espaces de référence, l'apparition de fonctions para-diplomatiques inédites ou de nouvelles

¹ *Ibid.*, p. 17, avec notamment une référence à Robert Jervis concernant son approche psychosociologique que nous abordons *infra* : « Le discours d'influence : la stratégie par l'image ».

² Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales...*, *op. cit.*, p. 24.

³ *Ibid.*, p. 50.

⁴ Samy Cohen, « Décision, pouvoir et rationalité dans l'analyse de la politique étrangère », dans M-C. Smouts, *Les Nouvelles Relations...*, *op. cit.*, p. 75-101 ; rappelons par ailleurs que cet auteur a récemment réuni des contributions présentées par des praticiens, cf. Samy Cohen (dir.), *Les Diplomates...*, *op. cit.*

diplomaties économiques¹, la multiplication des acteurs, des flux, des interactions, rendraient peu crédible toute analyse « stato-centrée ». Derrière les présupposés de cette approche à dominante sociologique (la théorie des mobilisations et la prédominance des petits groupes), voire anthropologique, surgit un certain refus théorique de l'État même si cependant – Marie-Claude Smouts le reconnaît elle-même – on manque encore de « solides études de [p. 30] cas »² ! Exit ainsi, une fois de plus, toute étude de la diplomatie comme objet pertinent de compréhension des relations internationales.

Le même évitement traverse un article d'inspiration théorique différente sur le constructivisme en relations internationales. Audie Klotz et Cécilia Lynch³ y défendent l'idée selon laquelle ce sont les acteurs, par leurs pratiques, qui changent les règles et les enjeux des interactions internationales. Les auteurs ne spécifient cependant pas le rôle de la diplomatie, des diplomates et du langage, objet qui reste pourtant compatible avec une problématique constructiviste...

Plus nuancés sont les « nouveaux regards » portés par Frédéric Charillon et divers auteurs français sur la politique étrangère, objet plus restreint que les relations internationales. Fait significatif cependant, dans cet ouvrage didactique, dominé lui aussi par les présupposés transnationalistes, la diplomatie, absente des « exemples » donnés à l'index, est annoncée au sommaire dans le second développement, intitulé symptomatiquement « les pratiques »⁴. La première partie de la démonstration, consacrée à l'examen des approches théoriques, révèle un flou habituel dans les ouvrages de relations internationales quant à la classification des paradigmes concernés. La diplomatie n'apparaît pas digne d'être théorisée en tant que telle. Seule Marie-Christine Kessler la situe en quelques lignes dans ce qu'elle dénomme le « paradigme de la politique publique ». Avec cette expression, elle sous-entend qu'un « paradigme » peut se résumer à un objet concret⁵. La diplomatie fait bien partie du noyau décisionnel politique et administratif, si important pour comprendre les façons d'élaborer des décisions de politique étrangère. Elle constitue un des moyens de la politique régaliennne de l'État, même si elle se réalise de façon interétatique à travers des sommets et des conférences internationales. Elle revêt une dimension symbolique significative qui sert de « référentiel » en fixant valeurs et principes généraux pour l'action

¹ Ariel Colonomos, « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », dans M-C. Smouts, *Les Nouvelles Relations...*, *op. cit.*, p. 203-226.

² Marie-Claude Smouts, « La mutation d'une discipline », dans *Les Nouvelles Relations internationales*, *op. cit.*, p. 29.

³ Audie Klotz, Cecilia Lynch, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales » (trad. par Marie-Claude Smouts *et al.*) dans *Critique Internationale*, n° 2-1999 (hiver), Paris, Presse de Science Po.

⁴ Frédéric Charillon (sous la dir. de), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Science Po, 2002. Y figure notamment l'étude de Guillaume Devin, précitée pour son constat de manque de travaux sur la diplomatie.

⁵ Marie-Christine Kessler, « La politique étrangère comme politique publique », dans Frédéric Charillon (sous la dir. de), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, *op. cit.*, p. 167-192.

politique comme pour le fonctionnement de l'institution¹. Le qualificatif « diplomatique » est alors employé dans des acceptions différentes, signifiant tantôt la mise en œuvre par l'appareil administratif, tantôt une manière de comportement ou la révélation d'un contenu (un « sens diplomatique »), tantôt, de nouveau, la politique étrangère globale d'un pays.

[p. 31]

Face à une telle généralisation, cette synthèse, qui ne différencie pas l'organisation et le fonctionnement complexe, interne et externe de l'institution, a le mérite de tenir compte du discours diplomatique – c'est un fait assez rare pour être souligné. Celui-ci est considéré comme porteur de sens, mais il est jugé « formel » et « solennel », sans plus de précision. L'approche mise en valeur avec la boîte à outil des politiques publiques ouvre des perspectives positives qui restent évidemment, là encore, à traduire en études de cas, notamment au niveau des réseaux d'action publique, des interactions entre niveaux interne et externe, des interdépendances institutionnelles, des styles d'action... Marie-Christine Kessler reconnaît que des manuels de politique étrangère anglo-saxons et allemands (mais pas français !) ne trouvent pas honteux de présenter une analyse fine des appareils et des décideurs (donc de la diplomatie), ainsi que de décrire de façon géostratégique les conduites des politiques étrangères de terrain, dans les aires régionales². Elle admet en tout cas le caractère heuristique du paradigme décisionnel qui se combine avec différents niveaux d'objets, mais aussi l'incompatibilité entre le paradigme des politiques publiques (qui peut s'appliquer aux politiques étrangères vers lesquelles convergent en fait plusieurs politiques publiques) et celui d'un transnationalisme intransigent, tenant du prétendu effacement de l'État, voire celui d'un constructivisme cognitif, qui ne retiendrait que les représentations des acteurs comme mode d'explication de leurs comportements internationaux.

Globalement donc, les travaux français concernant la diplomatie apparaissent peu fournis en étude de cas. Leurs catégories d'analyse sont soit descriptives et redondantes, soit importées de paradigmes stéréotypés qui refusent de prendre en considération la spécificité de la dimension théorique de cet objet. Serions-nous devant une situation confortant la position de Léon B. Poullada qui qualifie la

¹ « Les États ont généralement un programme d'action diplomatique, exprimé dans les déclarations des autorités officielles avant et après les conférences internationales, dans les discours et interventions devant les parlements, lors des visites à l'étranger ou lors de la réception des chefs d'États étrangers, des communiqués de presse émanant des porte-parole des gouvernements. Il ne faut pas se cacher le côté formel et solennel de ces exercices qui, néanmoins, existent, ne sont pas sans signification officielle et ont un sens diplomatique. Ces textes et écrits sont soutenus par un ensemble de principes et de valeurs qui sont la charpente stratégique et idéologique censée soutenir l'action et les relations diplomatiques du pays, c'est-à-dire les choix qui seront adoptés par les grands problèmes politiques et techniques internationaux comme dans les objectifs à développer », Marie-Christine Kessler, « La politique étrangère comme... », art. cité, p. 169-170 ; souligné par nous.

² *Ibid.*, p. 174.

diplomatie de « chaînon manquant »¹ dans l'analyse des relations internationales ? Paradoxalement, alors que les recherches de la science politique française ont particulièrement négligé ses dimensions discursives, c'est le sens commun, malgré des positions de dénigrement et de méfiance, qui fait apparaître l'importance de celles-ci pour mieux comprendre le fonctionnement et la structure de l'institution.

[p. 32]

La pertinence de l'objet diplomatique au niveau de l'étude des relations internationales ne saurait être négligée. Afin de dépasser les limites constatées, mais aussi de suivre les pistes de réflexion ouvertes par les différentes recherches que nous venons d'évoquer, il reste à passer au travail concret et théorique sur le discours diplomatique

Cinq étapes d'analyse et de réflexion peuvent être proposées.

Dans un premier chapitre, nous explorerons la dimension discursive de la diplomatie au niveau général, dont il faut savoir si elle est d'origine interne au monde diplomatique ou d'origine externe, avant de nous interroger sur l'existence d'une matrice fondatrice de la diplomaticité.

Un second chapitre résumera les enseignements que l'on peut tirer d'une saisie historique de l'institution et de sa discursivité propre, à travers leurs traces sédimentarisées dans la longue durée, particulièrement dans les manuels rédigés par des diplomates, auteurs collectifs d'un discours sur leur propre discours ainsi que sur eux-mêmes.

Un troisième chapitre abordera la façon dont la sociologie politique d'un côté, l'analyse sémiotique de l'autre, peuvent éclairer le fonctionnement symbolique de l'institution et la structure narrative du discours diplomatique.

Un quatrième chapitre montrera, à partir d'un choix de travaux anglo-saxons heuristiques, comment le discours diplomatique peut être interprété en tant qu'élément structurant le système international, au point de le résumer entièrement, et comment, dans une visée stratégique, il permet d'influencer la configuration des relations interétatiques.

Dans un cinquième chapitre enfin, à partir des résultats acquis dans les étapes précédentes, nous proposerons la construction d'un modèle sémiotique de la « discursivité diplomatique », avant de mieux apprécier en conclusion les dimensions complexes et élargies d'un objet dont nous souhaitons souligner la pertinence dans la saisie des relations internationales en tant que telles.

¹ Leon B. Poullada, « Diplomacy is a missing link in the study of international politics » dans David McLellan *et al.*, *The Theory and Practice of International Relations*, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall, 1974.

[p. 33]

VERS UNE DISCURSIVITÉ DIPLOMATIQUE

[Retour au sommaire](#)

Notre problématique constructiviste a une origine circonstancielle : une remarque d'un de nos enseignants de science politique, Jean-Louis Martres, dans un cours de relations internationales à l'Université de Droit de Bordeaux, approfondie par la suite ¹. Pour lui, la pratique discursive des diplomates forme « un obstacle » à la connaissance effective de la réalité internationale. Pour percer le voile, il a postulé des « invariants de la pensée » et construit une matrice des idées politiques ² qui rétablit l'universalité de l'homme par-delà la diversité des cultures. À partir de cette « grammaire générative », il a conjugué trois « codes » comportant ces constituants universels et des règles combinatoires spécifiques. Incidemment, il suggère l'existence d'un « code diplomatique » cristallisant une posture idéologique.

Mais alors, si la parole diplomatique relève simplement d'un système d'interférence externe, d'un voile posé sur les faits et les actes internationaux, comment l'analyser ? Ce « code » (s'il s'agit bien d'un code !) est-il l'émanation d'une idéologie de « professionnels », transcende-t-il dans le temps les périodes et dans l'espace les différences ou les représentations nationales ? Ou bien emprunte-t-il aux idéologies politiques conjoncturelles qui jettent des écrans de fumée sur la réalité ? Sa spécificité supposée est-elle d'origine interne (relevant

¹ Jean-Louis Martres, « De la nécessité d'une théorie des relations internationales ou l'illusion paradigmatique », *Annuaire français des Relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 19-41.

² Jean-Louis Martres, Préface à Xu Zhen Zhu, *L'Art de la politique chez les légistes chinois*, Paris, Économica, 1995, p. 5-67.

par là d'une approche linguistique pure), ou d'origine externe (sociale, idéologique ou philosophique) ?

[p. 34]

1. Langage diplomatique et codes

[Retour au sommaire](#)

Comme l'a montré la sociologie durkheimienne au tournant du siècle, les sciences sociales se heurtent bien à un fait incontournable, au-delà des comportements sociaux et humains : le langage. La communication symbolique, verbale ou gestuelle, constitue une condition de vie en société, comme des relations internationales. Elle fournit des relais incontournables entre la pensée et la réalité, entre les hommes et le monde, des systèmes de sens qui forment les logiques pratiques de façon variée. Dans l'analyse des systèmes et des comportements sociaux, il est donc impossible d'écarter les dimensions linguistiques et sémiotiques. Contre une partie des paradigmes sociologiques, comme celui de la *RAT (Rational Action Theory)* qui réduit l'objet social à un intérêt comportemental, il importe de réintroduire le langage : les faits de représentation, de médiation linguistique et les faits sociaux sont inextricablement liés. Or, deux conceptions du langage se présentent. D'une part, il s'agit d'un système de sens fondé sur sa logique interne, liée précisément aux propriétés linguistiques, d'autre part, on se trouve en présence de logiques externes, sociales et institutionnelles, philosophiques ou idéologiques. Comment appliquer au langage diplomatique malgré ses caractéristiques intrinsèques cette double dimension du langage ?

La diplomatie produit-elle un langage interne ?

Les diplomates Harold Nicolson et Wilhelm G. Grewe se sont intéressés au langage diplomatique. Le premier, représentant britannique de l'entre-deux-guerres, lui a consacré un chapitre complet de son traité classique ¹. Le second, Wilhelm G. Grewe, négociateur allemand de grande expérience, a repris et enrichi cette célèbre source anglaise dans une conférence consacrée au sujet, publiée par la suite. Il insiste sur les spécificités du langage diplomatique empreint d'expressions polies et modérées ou d'allusions codées ². Puis, de nouveau en

¹ Harold Nicolson, *Diplomatie* (traduction française de *Diplomacy*), Paris, Baconnière, 1945, chapitre X « La langue diplomatique ».

² Wilhelm G. Grewe, « Die Sprache der Diplomatie », *Merkur Zeitschrift für europäisches Denken*, Munich, XX. J.-G., n° 9, September 1966, p. 805-823.

Grande Bretagne (où fut créée la première chaire de relations internationales en 1919 à l'Université d'Aberystwyth au Pays de Galles et [p. 35] où rayonnent de nombreux départements et centres d'études diplomatiques¹), Geoffrey R. Berridge a cherché à le définir². L'entrée « *diplomatic language* »³ distingue dans son dictionnaire de référence :

- le langage diplomatique spécialisé qui vise à minimiser toute provocation (sens 1) ;
- les termes et expressions techniques (sens 2) ;
- la langue naturelle servant, à un moment donné, de *lingua franca* (sens 3).

Concernant la dernière proposition (sens 3), la langue naturelle correspond, au regard de la théorie de la communication, à un code linguistique interprétable pour qui en connaît les règles (phonétiques, sémantiques, syntaxiques) et la culture du pays. En relations internationales, il est vrai que le choix d'une langue « neutre »⁴ ou d'une langue en particulier, dans les échanges routiniers et dans une négociation donnée, peut constituer un enjeu. Ce choix est donc signifiant. Opter pour une langue plutôt que pour une autre, la déclarer « langue officielle » ou « langue de négociation », peut être un indicateur de puissance : c'est le cas pour les cinq langues officielles de l'ONU. On peut aussi parler de volonté de coopération, ainsi que l'atteste l'option prise de conférer le statut de « langue officielle » à chaque langue des vingt-cinq États-membres de l'Union européenne. Ce constat en lui-même épuise le sujet⁵.

Wilhelm G. Grewe, né en 1911, professeur de droit (1945-1954), était en poste au ministère des Affaires étrangères à Bonn dès 1951, et fut, notamment, Ambassadeur à Washington (1958-1962) et représentant permanent à l'OTAN (1962), porte-parole de la délégation allemande à la Conférence de Genève (1959) etc. : cf. la présentation de Rolf Italiaander de la conférence donnée par W.G. Grewe le 13 juin 1966 à l'Université de Hambourg, publiée comme postface à W.G. Grewe, *Die Sprache der Diplomatie*, Hambourg, Freie Akademie der Künste, 1967 – livret tiré à part de l'article cité ci-dessus –, p. 47 et suiv.

¹ Par exemple à l'Université de Leicester (Grande-Bretagne) avec son *Department of Politics* qui comporte un *Centre for the Study of Diplomacy*, longtemps dirigé par le professeur Geoffrey Berridge.

² Geoffrey R. Berridge, *Diplomacy, Theory and Practice*, Londres, New York, Prentice Hall, 1995, p. 170 et suiv.

³ Geoffrey R. Berridge, Alan James, « Diplomatic language », *A Dictionary of Diplomacy*, *op. cit.*, p. 67. Rappelons que l'anglais ne distingue pas entre « langue » et « langage ».

⁴ « Toutes les nations quel qu'elles soient ont le droit de traiter entre elles dans une langue neutre » (*All nations whatsoever have a right to treat with each other in a neutral language*), instruction du gouvernement britannique (1753), cité par Charles W. Freeman, J.-R., *The diplomat's dictionary...*, *op. cit.*, p. 155.

⁵ Pour cette approche, on peut consulter la somme très documentée de Alexander Ostrower, *Language, law and diplomacy. A Study of linguistic diversity in official international relations and international law*, Philadelphia University of Pennsylvania Press, 1965, 2 vol.

La langue technique (sens 2) n'offre guère plus d'intérêt : on peut en dresser la liste, définir et expliquer chaque terme. Il s'agit là d'opérations qui assurent le passage d'un syntagme ou d'une autre unité textuelle à sa dénomination, mouvement dit de « condensation » (par opposition à « expansion »)¹. Ces données ne posent pas problème et ne requièrent pas de débat².

Reste donc la première proposition (sens 1), le « langage spécialisé » d'emploi euphémisant, « qui vise à minimiser toute provocation »³ et qui relèverait de « sous-entendus protégés ». Cette formulation paraît fournir une première piste pour approcher notre objet.

Pour clarifier la notion de « langage spécialisé », il est prudent de rappeler cinq propriétés qui le caractérisent : en tant que langage, il est concret, naturel, verbal, persuasif ; en tant que langage spécialisé, il est un sous-ensemble du langage ordinaire.

[p. 36]

En premier lieu il faut rappeler que le langage n'est pas la langue (compétence virtuelle), mais constitue la langue concrétisée (performance actualisée). Le fondateur de la linguistique moderne, Ferdinand de Saussure, a posé la question de la relation entre langage et réalité sociale dans son *Cours de linguistique générale*. Il a défini l'activité langagière comme un fait social assimilé à un « phénomène total » partagé en deux « facteurs » : la langue et la parole⁴. La première, selon lui, c'est « le langage moins la parole », ou « l'ensemble des habitudes linguistiques qui permettent à un sujet de comprendre et de se faire comprendre ». La langue « n'existe pas en dehors du fait social, parce qu'elle est un phénomène sémiologique ». Aussi Saussure a-t-il intégré dans son modèle l'action de la « masse parlante » qui fait vivre la langue « dans les relations pratiques d'individu à individu », ainsi que le temps, « parce que le temps permettra aux forces sociales s'exerçant sur elle [la langue] de développer leurs effets »⁵.

Ensuite, le langage diplomatique n'est pas un langage artificiel, mais un langage naturel. L'intérêt de cette distinction apparaît lorsque l'on examine les traits qui différencient les deux. Par exemple, les langages de programmation sont construits pour éliminer toute ambiguïté. Leurs alphabets, leurs règles lexicales et

¹ Cf. Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtès, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979, p. 85.

² Outre des lexiques spécialisés (par exemple Charles Debbasch *et al.*, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz, 2001 (7^e éd.), les manuels de diplomatie présentent généralement toute une liste de termes, cf. par exemple : Ernest Satow, *A Guide to diplomatic practice*, Londres, New York, Toronto, Longmans, Green and Co., 1958 (5^e éd.), p. 105-113.

³ La formulation « *guarded understatement* » est de Harold Nicolson, cité par G. R. Berridge, A. James, « Diplomatic language », art. cité.

⁴ Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale* publié par Charles Bally et Albert Sechehaye *et al.*, Paris, Payot, 1981, p. 21.

⁵ *Ibid.*, p. 112 et suiv.

syntaxiques, « choisis de façon à éliminer toute ambiguïté dans la construction des phrases », disposent d'un certain type de grammaire, appelée « grammaire non contextuelle ». Ces langages sont soumis à une contrainte d'extrême précision. En effet, « l'oubli d'un seul caractère, ou d'un seul mot, donnera (...) une instruction incorrecte »¹ ou différente de celle de l'intention du programmeur. Au contraire des langages naturels, les langages informatiques ne connaissent ni redondance, ni contexte.

De même, le langage documentaire sera essentiellement discriminé sur l'univocité. Sa structure sémantique fait correspondre un signifiant unique à un seul signifié, ce qui exclue homonymie et polysémie. Le mathématicien parlera ainsi de relations bijectives entre deux ensembles, l'un composé des signifiants, l'autre des signifiés. Ce même procédé est visé par les langages documentaires qui « tentent de fixer et de systématiser la convention signifiante afin de donner au signal le maximum d'entropie. Ils sont [p. 37] élaborés à partir de l'analyse du langage dit « naturel », c'est-à-dire du langage en fonction discursive. Leur but est d'éliminer la redondance (qui est un des caractères du langage discursif) et d'en arriver à la production d'un seul symbole pour chaque signification par élimination d'une part de l'homonymie (plusieurs symboles pour une seule signification), d'autre part de la polysémie (plusieurs significations pour un seul symbole) »².

A contrario, tout ce que les concepteurs des langages artificiels écartent, caractérise les langages naturels : la redondance et la polysémie. En conséquence, hors contexte et souvent même contextualisé, le langage diplomatique sera par nature ambigu. Rappelons que la communication verbale de la langue naturelle forme un système virtuel de signes et de règles opératoires pour un groupe défini d'usagers et que le langage est un phénomène social. De plus, la langue associe arbitrairement une entité sensible et une entité absente ; dans ce sens, elle forme un code interne. Selon la terminologie de Ferdinand de Saussure, le signe linguistique est formé d'une « image auditive » (le signifiant) et d'un concept (le signifié). Relevant du langage naturel, il est « biplan ». Cela implique que les unités linguistiques n'ont pas de valeurs absolues, mais relatives, c'est-à-dire que leurs valeurs dépendent des relations qu'elles entretiennent avec d'autres unités du système de signification, articulées dans deux dimensions : horizontale (syntagmatique³) et verticale (paradigmatique⁴).

¹ Pierre Le Beux, Henri Tavernier (*et al.*), *Le Pascal par la pratique*, Paris, Berkely, Düsseldorf, Londres, Éd. Sybex, 1981, p. 11.

² Robert Escarpit, *L'Écrit et la communication*, Paris, PUF, QSI, n° 1546, 1973, 4^e éd. 1989, p. 53.

³ Un syntagme est un groupe de mots qui se suivent et forment une unité fonctionnelle dans la hiérarchie de la phrase (groupe verbal, nominal, prépositionnel, etc.) ; est syntagmatique ce qui est relatif à la succession des mots dans le discours, Dictionnaire de l'*Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

⁴ Le paradigme, au contraire, est l'ensemble des unités linguistiques substituables, entre elles, les unes aux autres, *ibid.*

Le langage diplomatique est encore à dominante verbale. Convenons que la communication peut prendre différentes formes, non seulement orales et écrites, mais aussi non verbales. Le matériel est fait d'énoncés et de regards, de gestes, de postures, d'interactions significatives¹.

La communication non verbale peut donc être fondatrice de systèmes sociaux. Décryptant les sociétés sans écriture, Claude Lévi-Strauss a montré pour l'échange réglé des femmes projetées hors du groupe consanguin que la prohibition de l'inceste nouait des relations entre individus dans les premiers groupes sociaux. Pour lui, gestes et verbes remplissent la même fonction :

« Si la prohibition de l'inceste et l'exogamie ont une fonction essentiellement positive, si leur raison d'être est d'établir, entre les hommes, un lien sans lequel ils ne pourraient s'élever au-dessus [p. 38] d'une organisation biologique pour atteindre une organisation sociale, alors il faut reconnaître que linguistes et sociologues n'appliquent pas seulement les mêmes méthodes, mais qu'ils s'attachent à l'étude du même objet. De ce point de vue, en effet, exogamie et langage ont la même fonction fondamentale : la communication avec autrui, et l'intégration du groupe². »

Pareillement, dans la communication sociale, le rituel occupe une place exemplaire. Il a été bien étudié par les anthropologues qui démontrent qu'en « faisant quelque chose », il « dit quelque chose » (Radcliffe-Brown³) qu'il faut décoder. Le décodage procède, comme pour le langage, par opposition, mais contrairement au code linguistique, la communication non verbale ne dispose pas de la double articulation du choix entre « monèmes » d'une part et « phonèmes » d'autre part. Les langages gestuels constituent des systèmes sémiotiques distincts du discours, le plus souvent cependant complémentaires de celui-ci.

La communication non verbale a été analysée au niveau des relations internationales, en raison de l'explosion des moyens audiovisuels à travers le monde où l'image visuelle domine. Ainsi, avec de nombreux exemples à l'appui, Raymond Cohen a étudié des messages non verbalisés (le chef comme acteur ou comme metteur en scène, la tenue, le langage du corps, et autres rites, symboles et signaux)⁴, pour constater que « les formulations plates et neutres des messages

¹ Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, Édition de Minuit, 1974, p. 7.

² Claude Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, La Haye, Mouton & Co., 1967 (2^e éd., 1^{ère} éd., 1947), p. 565.

³ Alfred Reginald Radcliffe-Brown, *Structure et fonction dans la société primitive* (traduction de *Structure and Function in Primitive Society*, 1952), Paris, Éd. de Minuit, 1968.

⁴ Raymond Cohen, *Theater of Power. The Art of Diplomatic Signalling*, Londres, New York Longman, 1987, introduction ; également : *id.*, « Rules of the Game in International Politics », *International Studies Quarterly*, 24 (March 1980), p. 129-50.

diplomatiques ont été supplantées par (...) des images visuelles prégnantes et évocatrices sur l'écran de télévision »¹.

Peut-on aller jusqu'à affirmer, comme certains, que la communication non verbale, notamment corporelle (*body language*), prévaut dans la communication interétatique²? Il ne semble pas. En rapportant des processus exemplaires – comme le rapprochement sino-américain (en 1971-1972) où le dispositif des appels réciproques était composé de messages verbaux et de gestes –, Cohen montre la complexité du dispositif composé des deux types de communications. Il conclut d'ailleurs que pour la charge courante de la diplomatie, le verbe écrit et parlé est irremplaçable³. Mais même pour des approches extraordinaires, la communication purement non verbale n'existe pas⁴. Cette dépendance des langages gestuels par rapport au code linguistique atteste de la [p. 39] priorité de celui-ci sur les autres systèmes sémiotiques. Sa double articulation permet, à partir d'un nombre fini de phonèmes, de produire un nombre infini de messages. En plus d'être un système complexe de signes, une langue naturelle est virtuelle et se trouve à disposition d'un groupe d'utilisateurs. En conséquence, nous concentrerons ici notre réflexion uniquement sur la dimension verbale de la diplomatie.

Puis, le langage diplomatique apparaît encore comme un instrument de communication persuasive. Celle-ci constitue la « transmission supposée au moins réciproque des messages et de leurs significations », « chaque message [pouvant] alors se définir comme une combinaison de signes en tant que référés à une signification selon un certain code »⁵. Elle tend également à « modifier l'état du destinataire, soit l'état cognitif (le savoir), soit l'état affectif, soit les dispositions à l'action et l'action elle-même » (actes de langages). On peut citer là les actes d'enseignement (par exemple, l'enseignement programmé) aussi bien que de persuasion (publicité, propagande), exemples de « communication instrumentale »⁶. On songe aussi aux négociations, par exemple diplomatiques, où s'expriment, s'ajustent et se consignent les positions réciproques de compétiteurs politiques.

Enfin, le langage diplomatique constitue un langage de spécialité. Celui-ci repose sur deux ensembles. D'une part, il puise ses ressources langagières dans la langue naturelle ordinaire, d'autre part, il développe des particularités dans une communauté donnée de locuteurs agrégés autour d'un champ professionnel, fonctionnel, socio-économique, idéologique...

¹ Raymond Cohen, *Theater of Power...*, *op. cit.*, p. 8.

² Christer Jönsson, Karin Aggestam, « Trends in Diplomatic Signalling », dans Jan Melissen, *Innovation in Diplomatic Practice*, Houndmills Macmillan Press Ltd., 1999, p. 152.

³ *Ibid.*, p. 212.

⁴ *Ibid.*, p. 13 et suiv.

⁵ Robert Pagès, « Communication – Les processus de communication », *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

⁶ *Ibid.*, se référant à L. Festinger, « Informal Social Communication », D. Cartwright, A. Zander, *Group Dynamics*, Evanston (Ill.), Row Peterson, 1953.

Les chercheurs travaillant sur les langues ou langages de spécialité ont d'abord envisagé la spécificité comme résidant dans un vocabulaire spécifique, mais, depuis la fin des années soixante-dix, la thèse de spécificités multiples s'est imposée¹. Ainsi, le langage de spécialité est un sous-ensemble différencié qui se caractérise par le choix, l'emploi et la fréquence de moyens linguistiques (lexicaux, syntaxiques, rhétoriques, logiques...). Les langages de spécialité, comme le langage diplomatique, sont également exposés aux polysémies, parce qu'ils emploient, sauf pour les termes exclusivement créés pour et utilisés dans un champ donné, les mêmes matériaux que la langue naturelle courante. La [p. 40] plurivocité est encore augmentée par la superposition des publics ordinaires et spécialisés. Les interlocuteurs doivent donc déterminer si un énoncé, une expression, un terme utilisé relèvent du langage courant ou d'un emploi « diplomatique ». Les « cotextes »² et le contexte peuvent permettre de lever l'ambiguïté, de même que les indices de contextualisation linguistique ou extralinguistique, comme par exemple « qui parle ? », « dans quel lieu ? ».

Ainsi, le langage diplomatique, avec ses propriétés de langage spécialisé, déploie-t-il un code interne. Reste à évoquer les éléments d'interférence extérieurs aux règles communicationnelles *hic et nunc*, les « codes » sociaux qui l'orientent inévitablement, en raison de la dimension sociale du langage.

La diplomatie subit-elle l'influence de codes externes ?

[Retour au sommaire](#)

Selon l'expression de T. Kuhn, un système de communication ne fonctionne pas fermé sur lui-même, mais se meut dans des « espaces de croyances ». Il reste structuré par un métadiscours assimilable à un système de sens susceptible de le « formater ». Il est possible là de distinguer divers codes d'origine sociale ou institutionnelle, mais aussi idéologiques ou philosophiques, voire théologiques. Pour la diplomatie, il peut s'agir des croyances du corps des diplomates, des systèmes d'idées et de valeurs concernant l'ordre politique, le monde, l'homme et les relations entre les États. Cette perspective vise notamment la structure des idées politiques qui pilotent également les relations de puissance entre les États à

¹ Dieter Möhn, « Forschungsbericht. Zum Fortgang der germanistischen Fachsprachenforschung in den 70er Jahren », *Zeitschrift für germanistische Linguistik*, 8.3 (1980), p. 353 et suiv. et Theo Bungarten (éd.), *Wissenschaftssprache. Beiträge zur Methodologie, theoretischen Fundierung und Deskription*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1981, p. 10-12.

² Par « cotexte », nous entendons l'environnement linguistique immédiat d'un texte, d'une phrase, d'un mot, que ce soit dans le même document ou dans d'autres documents liés, alors que le « contexte » se réfère à l'environnement non textuel, cf. Dominique Maingueneau, *Les Termes clés...*, *op. cit.*, p. 26.

côté des intérêts et des comportements des princes et des décideurs contemporains, dans des contextes particuliers à un moment donné.

Un code d'institution ?

Quelle relation en général peut-on établir entre langage de spécialité et institution ? Le sociologue Pierre Bourdieu a proposé une réponse. Il refuse toute approche linguistique interne car elle introduirait selon lui dans les différentes sciences [p. 41] le « cheval de Troie » de la phonologie structurale transformée en « la plus naturelle des sciences sociales »¹. Les « pratiques linguistiques » doivent plutôt être étudiées dans leurs conditions de production et d'utilisation, en considérant « la nature sociale de la langue »². Pour Bourdieu, « les discours ne reçoivent leur valeur et leur sens que dans la relation à un marché »³. Le parler ne circule et ne s'échange qu'à travers des rapports de domination symbolique et politique, à partir d'une codification stratégique violente, négociée ou imposée. Le discours tire son sens et sa valeur des rapports sociaux installés dans les divers espaces de production politico-symbolique.

Discutant les analyses de la pragmatique et de la théorie des actes de langage de John L. Austin, notamment des « énoncés performatifs »⁴, le sociologue insiste sur les liens entre les rapports de forces linguistiques et les modes de légitimation qui leur sont afférents. En effet, tout groupe social institutionnalise des mécanismes de reconnaissance. On ne peut parler « efficacement » que si l'on est habilité à parler. Dans le rapport entre langage et institution, « l'imposition symbolique, cette sorte d'efficace [*sic*] magique » que les mots exercent, est inséparable « d'une institution définissant les conditions (en matière d'agent, de lieu ou de moment, etc.) qui doivent être remplies pour que la magie des mots puisse opérer ». Pour Bourdieu, il y a donc bien un lien entre le social, « lieu de tout échange linguistique »⁵ et le discours, « acte de parole »⁶ :

¹ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'Économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, repris dans l'ouvrage augmenté *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, collection « Points essais », 2001, p. 8-9.

² *Ibid.*, p. 9, citant Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, op. cit.

³ *Ibid.*, p. 60, souligné par l'auteur.

⁴ Les « énoncés performatifs » sont des expressions par lesquelles le locuteur, sans ajouter à la description du monde, *fait* quelque chose. Ces expressions ne sont ni vraies ni fausses ; elles peuvent réussir ou échouer : cf. John Langshaw Austin, *How to do things with words*, Oxford, 1962 ; traduction française : *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970, p. 39 et suiv.

⁵ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, op. cit., p. 68-71.

⁶ *Ibid.*, p. 14.

« L'énoncé performatif comme acte d'institution ne peut exister sociologiquement indépendamment de l'institution qui lui confère sa raison d'être¹. »

On ne peut parler, concevoir et analyser ex post la parole, qu'à partir d'une identité légitime instituée et universellement reconnue. Le discours social ne se déploie qu'en respectant un code autorisé. Cela permet de substituer un « dire » au « faire », qui sera suivi d'effets. Au « dire, c'est faire » d'Austin, Bourdieu substitue un « dire, c'est permettre de dire et de faire institutionnellement ». Cette « force illocutionnaire »² du discours dépend décidément de l'investiture sociale d'un agent qui, de plus, a intériorisé le code extérieur de son corps, formé de logiques d'apprentissage, de rites, de soumissions, de silences convenus et [p. 42] obligés, bref, d'un langage multiforme profondément hiérarchisé, normalisé et canalisé par une logique d'institutionnalisation. Le code institutionnel d'appartenance dépasse l'individu qui produit ici et maintenant un discours, de même que sa liberté de pensée, d'interaction, de décision. L'habitus institutionnel, habitude « mentale » collective intériorisée par chaque individu, s'exprime à travers chacun, détermine ses actes, ses comportements.

Le sociologue démontre qu'il n'y a pas de pouvoir symbolique (le discours en relève) sans symbolique du pouvoir, c'est-à-dire sans attributs socialement et institutionnellement établis, sans « contrat de délégation », tacite ou explicite :

« Le principe véritable de la magie des énoncés performatifs réside dans le mystère du ministère, c'est-à-dire de la délégation au terme de laquelle un agent singulier, roi, prêtre, porte-parole, est mandaté pour parler et agir au nom du groupe, ainsi constitué en lui et par lui ; il est, plus précisément, dans les conditions sociales de l'institution du ministère qui constitue le mandataire légitime comme capable d'agir par les mots sur le monde social par le fait de l'instituer en tant que médium entre le groupe et lui-même ; cela, entre autres choses, en le munissant des signes et des insignes destinés à rappeler qu'il n'agit pas en son nom personnel et de sa propre autorité. »

L'auteur de *Ce que parler veut dire* ajoute encore :

« Tout un aspect du langage autorisé, de sa rhétorique, de sa syntaxe, de son lexique, de sa prononciation même, n'a d'autre raison d'être que de rappeler l'autorité de son auteur et la confiance qu'il exige : le style est en ce cas un élément de l'appareil, au sens de Pascal, par lequel le

¹ *Ibid.*, p. 71.

² John L. Austin, *op. cit.*, élabore une théorie de l'acte de langage (*speech-act*) en distinguant entre l'aspect locutionnaire (ce que la phrase veut dire, son sens et sa référence), l'aspect illocutionnaire (affirmation, ordre, conseil, prière) qui engage le locuteur et l'aspect perlocutionnaire (ce que nous produisons en effet par ce que nous disons).

langage vise à produire et à imposer la représentation de sa propre importance et contribue ainsi à assurer sa propre crédibilité. L'efficacité symbolique du discours d'autorité dépend toujours pour une part de la compétence linguistique de celui qui le tient¹. »

Quelles peuvent être les implications pour le discours diplomatique ? D'abord, en relations internationales, l'acte de langage créateur de droit (performatif) se signale comme inséparable de l'existence de l'institution qui définit ses conditions de production. Au-delà du message qu'il est chargé de transmettre, le diplomate n'est-il pas un « porte-parole » qu'un souverain [p. 43] (prince, chef d'État, autorité légitime, bureaucratie institutionnalisée) a légitimé à parler, à produire des actes de langage ? Est-ce vraiment lui qui parle ou le pouvoir qui l'a autorisé à parler pour son intérêt ?

Dans cette perspective, les machines à produire des différences, c'est-à-dire les « essences sociales » que sont les institutions, passent bien par une codification particulière. L'acte de « magie sociale » qu'est le fait d'instituer, revient à sanctifier ou à sanctionner, à établir un ordre, à tracer des lignes de démarcation, à inculquer une investiture et une reconnaissance, comme des prescriptions durables (mais arbitraires), qui dépassent les personnes et les générations qui les intériorisent. Les rites d'institution, précisément, ont pour fonction d'établir, comme s'il s'agissait de processus « naturels », des limites qui séparent un avant et un après, un intérieur et un extérieur, un inclus et un exclu, un présent et un absent, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Pierre Bourdieu donne là tout son sens au mot « institution » (*instituere, institutio*). L'individu est placé dans une situation d'identité et d'identification interne et externe, qui lui crée un statut, qui l'ancre dans un espace social fermé, particulier, identitaire, qui le délimite. L'institution devient un territoire idéal. Elle produit du réel à travers un code d'expression qui définit appartenance et différence sociales.

Le pouvoir d'instituer naît donc du code qui l'institue. L'analyse d'un langage dans un contexte institutionnel dépasse alors les questions de formes, de style ou de mots pris un par un, d'un langage spécialisé clos sur lui-même, saisi par la linguistique. Au lieu de rechercher une sorte de grammaire interne universelle, on doit plutôt rendre compte des croyances imposées et cristallisées, des titres, des symboles, des rites, des « protocoles », des étiquettes qui structurent les acteurs et définissent *a priori* leurs rôles, avant que ne se déploient leurs interactions de surface et que n'intervienne leur stylisation personnifiée et incarnée dans l'instant de leurs interactions avec autrui, apparemment libres. Le code d'institution est plus qu'une langue, qu'un « agir communicationnel » entre des individus égaux et libres de leurs paroles comme de leurs comportements. Il est structurant et déterminant, il reflète le sens de l'existence sociale.

[p. 44]

¹ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire, op. cit.*, p. 73-74.

Ce code externe, matrice qui normalise les pratiques comportementales, écrites et orales, apparaît cependant à nos yeux comme un objet lui-même limité. Sans expliquer la spécificité et la capacité d'adaptation du discours diplomatique, il enferme les individus dans des actes partout identiques, répétitifs, exclusifs et inclusifs dans un champ clos. Dans *Questions de sociologie*¹, en proposant sa théorie des champs, Pierre Bourdieu traite logiquement le langage comme un corpus et un code collectif limité à un groupe social. Le champ intronise les novices à travers des rites de passage, exclut donc les non-initiés, l'« Autre », extérieur au champ, structuré peut-être dans un champ différent ou noyé dans la violence symbolique des champs dominants que subit « le sens commun ». En tout cas, les codes institués et les pratiques distinctives qui produisent en les reproduisant ces espaces fermés sur eux-mêmes, semblent reposer sur une absence de communication avec l'extérieur. Chaque champ, qui intronise ses pairs, produit ses « titres de noblesse », créé son sens en fonction de son *habitus* professionnel. La pyramide institutionnelle efface le réseau des interactions libres, internes ou externes. Le code institué devient instituant : il reproduit en tant que système symbolique l'institution qui l'a produit elle-même.

Autrement dit, l'approche bourdieusienne nous suggère d'étudier la discursivité diplomatique à l'intérieur d'un espace fermé sur lui-même. Mais comment analyser le langage des diplomates sans évaluer aussi l'influence réciproque du discours et des échanges au niveau des relations interétatiques et internationales ? La diplomatie n'est pas simplement un lieu de production où ses agents seraient voués à la reproduction redondante de leur identité fonctionnelle. En amont de leurs productions discursives, les locuteurs diplomatiques sont imprégnés de croyances et de valeurs qui apparaissent pertinentes en relations internationales. Il faut par conséquent élargir le concept de code et tenir compte des systèmes de valeurs de référence et des structures cognitives sous-jacentes. Si la diplomatie peut être marquée, dans ses pratiques discursives par un *habitus* institutionnel, les diplomates, de même que les politiques étrangères qu'ils élaborent, sont traversées de systèmes de valeurs qui orientent leurs paroles et leurs actions. Ceux-ci relèvent-ils d'un quelconque code philosophique ?

[p. 45]

Un code philosophique ?

Quels rapports établir entre langage diplomatique et systèmes de valeurs ? Le politologue britannique Martin Wight suggère une réponse fondée sur une vaste culture en histoire des idées politiques. Dans son ouvrage *International Theory*.

¹ P. Bourdieu, « Quelques propriétés des champs », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980, p. 113-120.

*The Three Traditions*¹ (édition posthume établie à partir des notes du cours dispensé au début des années cinquante à la *London School of Economics*), il défend l'idée que la théorie internationale, qui bien évidemment rejaillit sur les pratiques diplomatiques et le discours des diplomates, est inséparable de ce qu'il appelle « la philosophie politique des relations internationales ». Constatant l'homogénéité de la pensée politique, liée au fait que les idées politiques se déclinent sur une gamme finie de constituants assez stables², il explore leur continuité et leur redondance transmises à travers l'histoire en classant les systèmes de valeurs de la Renaissance à nos jours.

La typologie ternaire de Wight dépasse la dichotomie classique attachée à l'opposition convenue entre « idéalistes » et « réalistes ». Elle ajoute un troisième paradigme intermédiaire : les « rationalistes »³. Trois figures emblématiques y incarnent les philosophies politiques du champ international : Nicolas Machiavel, le réaliste, Hugo Grotius⁴, le rationaliste, Emmanuel Kant, le révolutionnaire⁵. Wight décline les composantes de chaque code philosophique : la nature humaine, la société internationale, les rapports avec les « barbares », l'intérêt national, la diplomatie, les causes de guerre et le droit international. À chaque type il associe également des auteurs théoriques et des hommes d'État représentatifs. Toutefois, chaque espèce formant un type idéal, l'auteur ne manque pas de souligner que la réalité ne connaît pas forcément des formes pures mais mixtes (cf. le tableau page suivante⁶).

Pour notre problématique, les types de Wight forment trois codes externes qui influencent la perception, l'analyse, l'évaluation et la stratégie des acteurs internationaux. Ces codes sont des représentations organisées du système international, structurées par des valeurs philosophiques relatives à l'homme et à la nature des relations interétatiques. Ils agissent comme un filtre entre la réalité,

¹ Martin Wight, *International Theory : The Three Traditions*, édité par Gabriele Wight et Brian Porter avec une introduction de Hedley Bull, Londres, Leicester University Press, 1994, l'édition a été assurée par l'épouse de l'auteur, Gabriele Wight, assistée de Brian Porter qui avait lui-même suivi le cours dont l'ouvrage est issu, préface à l'ouvrage, p. VI-VII.

Martin Wight (1913-1972) fut un des penseurs de l'École anglaise des relations internationales (*The English School*). Hedley Herbert Butterfield fut son collègue, Hedley Bull un de ses étudiants ; cf. l'introduction de Hedley Bull à *International Theory...*, *op. cit.*

² Martin Wight, *International Theory...*, *op. cit.*, p. 1-5.

³ Tim Dunne, *Inventing International Society. A History of the English School*, Houndmills, MacMillan Press Ltd., 1998, p. 47.

⁴ Notons que Hugo de Groot, dit Grotius (1583-1645), personnifie bien lui-même les deux aspects de l'idéal type rationaliste – le droit et la diplomatie – puisque, enfant prodige et immatriculé à l'âge de onze ans à l'Université de Leyde, il y étudia le droit, et, à l'âge de 15 ans, fit partie d'une ambassade hollandaise auprès de Henri IV.

⁵ Le caractère révolutionnaire de la philosophie d'Emmanuel Kant réside dans sa méthode fondée sur la critique qui vise non pas l'extension des connaissances rationnelles mais leur justification, selon un jugement qui décide de leurs conditions de validité, *Encyclopaedia Universalis*, cd-rom, version 7, article « Emmanuel Kant ».

⁶ D'après M. Wight, *International Theory*, *op. cit.*, notamment p. 274-278, la quatrième colonne de M. Wight (Quaker) a été insérée en subdivisant la troisième (trad. par nos soins).

c'est-à-dire les faits internationaux (*input*) et les comportements internationaux, que ce soit en acte ou en paroles (*output*).

[p. 46]

*Les codes philosophiques
des relations internationales, d'après M. Wright*

Types	Réaliste (TYPE MACHIAVÉLIEN)	Rationaliste (TYPE GROTIEN)	Révolutionnaire [TYPE KANTIEN QUAKER]
Constituants du code			
1. L'HOMME	<i>blood and iron immortality man</i> (Bull)	<i>Law and order and keep your word men</i> (Bull)	<i>The subversion and liberation & missionary men</i> (Bull)
nature	pessimiste	<i>Promouvoir les uns Sanctionner les autres</i>	optimiste
Représentant	Machiavel , Hobbes, Hegel, Bismark, Morgenthau	Grotius , Locke, Burke, F. Roosevelt, Churchill	Kant , Wilson
Moyen politique	Puissance : primauté de la politique étrangère	Autorité : primauté de la politique interne	Force : primauté idéologique Amour : rejet de la politique
2. <u>S^{te} INTERNATIONALE</u>	<i>Bellum omnium contra omnes</i> (Hobbes)	<i>Societas quasi politica et moralis</i> (Suarez)	Civitas maxima (Wolff)
Ordre	Anarchie internationale	S ^{te} internationale & et droit international diplomatie	L'humanité
Relations	Conflictuelles	Conflictuelles et coopératives	À deux niveaux : entre États & êtres humains
3. <u>RELATIONS AVEC LES BARBARES</u>	La civilisation a le droit de s'étendre par conquête	La civilisation ne peut s'étendre par le com-merce et transformation pacifique	La civilisation comprend l'humanité tout entière
4. <u>INTÉRÊT NATIONAL</u>	Conflit d'intérêt <i>Sacro egoismo</i> Votre sécurité est mon insécurité	Tension (harmonie contrainte) d'intérêt <i>Notre intérêt guidé par la justice</i> (Washington) Sécurité collective	Solidarité (harmonie naturelle) d'intérêt Intérêt de l'humanité
Droit international	Droit du plus fort	Droit de prescrire non-intervention est norme	Droit de l' idéologie non- intervention comme mode d'intervention
5. <u>DIPLOMATIE</u>	Dissuasive diviser et régner	Rétributive Principe du concert	Correctrice Isolation morale
négociation	Négocier en position de force : crainte et avidité	Négocier en position d'égalité : réconcilier	Négocier ouvertement : appel à l'opinion publique
Changement pacifique	La menace par la force prend le dessus	L'ordre précède la justice	La justice précède l'ordre

Types Constituants du code	Réaliste (TYPE MACHIAVÉLIEN)	Rationaliste (TYPE GROTIUSIEN)	Révolutionnaire [TYPE KANTIEN QUAKER]	
6. CAUSES DE GUERRE	Intérêt conflictuel des états continuation de la politique <i>ultima ratio regum</i> : Guerre préventive Guerre illimitée Capitulation inconditionnelle	Passion naturelle des hommes effondrement de la politique Guerre juste : la guerre comme litige : Guerre limitée Négociation de paix	<i>Les mentalités humaines : à éduquer</i> <i>Inadaptation et inégalité : à améliorer</i> Guerre sainte : croisade : Libération Génocide	
7. DROIT INTERNATIONAL	Positivism	Droit naturel	L'obligation provisoire l'idéologie du <i>status quo</i> :	
Obligation	<i>Rebus sic stantibus</i>	<i>Pacta sunt servanda</i>	<i>Cum haereticis fides non servanda</i>	
éthique	Critère double: Opportunité vs moralité raison d'État: Justification par nécessité Justification par succès	Critère double: Justice vs charité Moralité politique : Choix du moindre mal Tous les moyens ne sont pas permis	Critère double: Intérimaire vs millenium la fin justifie les moyens : politique du pire	Critère simple : amour

[p. 47]

En ce sens, les codes philosophiques influencent le discours diplomatique.

Une autre classification, proche de celle de Martin Wight, mais différente par l'intégration de données structurelles, est celle des types de pensée diplomatique élaborée par le politologue belge Luc Reyhler. Son étude de 1979 est postérieure aux cours de Martin Wight à la *London School of Economics*, mais antérieure à la publication de l'*International Theory*. Comme Wight, Reyhler a fait intervenir des valeurs philosophiques de référence. Il les a classées en cinq niveaux, appelés « climats », parmi lesquels se retrouve la référence à Hobbes, au droit international et à un climat du « nous »¹, trois références qui rappellent les trois types de Wight : le révolutionnaire, le rationaliste et la société internationale, qui embrassent l'humanité tout entière². Croisant les « climats » en particulier avec les variables relatives à la position structurelle du pays concerné dans le système

¹ Les cinq niveaux de climat par degré de coopération croissante sont :
 – niveau 1 : climat hobbesien et marxiste
 – niveau 2 : climat d'échange d'instruments
 – niveau 3 : climat de droit international
 – niveau 4 : climat du « nous »
 – niveau 5 : climat de l'accord sur des principes partagés. Cf. Luc Reyhler, *op. cit.*, p. 223.
² Martin Wight, *op. cit.*, p. 275.

international, Reyhler présente un modèle descriptif plus complexe¹. Il étaye ses hypothèses avec une enquête menée en 1975 par entretiens et questionnaires auprès de 266 diplomates de 116 pays. Ces 266 perceptions ou intelligences individuelles sont confrontées aux types idéaux, puis agrégées par affinités et discriminées par différences. Ainsi, Luc Reyhler fait apparaître une grille multidimensionnelle de onze types de pensée diplomatiques différents.

En somme, d'après Wight et Reyhler, les discours diplomatiques seraient fonction d'un code philosophique intériorisé (ou d'une combinatoire de deux d'entre eux) qui les sous-tendrait et produirait une variété de discours, en fonction des options philosophiques, ainsi que (dans le modèle étendu de Reyhler) des positions géopolitiques des acteurs. Leurs grilles d'analyse permettent alors d'appréhender des styles de politiques étrangères et leurs transpositions discursives.

À partir de cette grille classificatoire étendue, il est intéressant d'explorer la façon dont les théories des relations internationales classiques, sous-tendues par des codes philosophiques, ont appréhendé la diplomatie et ses dimensions discursives. Les doctrines² ne s'accordent pas sur une définition universelle de la diplomatie, pas plus que sur le rôle du discours diplomatique. Dans leurs divergences paradigmatiques mêmes, les théories des relations internationales sont précisément issues d'idéologies politiques et philosophiques opposées. Elles fournissent cepe[n]-[p. 48] dant, selon les paradigmes qu'elles investissent, des définitions et des interprétations spécifiques.

Ainsi, pour le réalisme, la diplomatie constitue « un instrument de politique étrangère, l'art de faire avancer les intérêts nationaux »³. Pour le libéralisme, elle est « la conduite pacifique des relations entre entités politiques ». Pour le constructivisme, si l'on considère les relations internationales comme le résultat d'interactions entre appareils publics par-delà les frontières, la diplomatie est « une branche de l'administration publique spécialisée dans les relations avec l'étranger »⁴.

Toutes les approches assignent évidemment une définition différente du discours diplomatique. La logique épistémologique voudrait qu'au démarrage d'une discipline, ses fondateurs élaborent des modèles généraux, puis, au fur et à mesure de la progression des recherches, approfondissent leurs investigations. Dans cette perspective, le discours diplomatique, simple « épiphénomène », serait absent des exposés et abordé ensuite par des études partielles. Certes, les bâtisseurs proposent des cadres généraux qui permettent d'appréhender les

¹ Luc Reyhler, *op. cit.*, p. 53 et suiv.

² Jean-Louis Martres, « De la nécessité d'une théorie des relations internationales ou l'illusion paradigmatique », *Annuaire français des Relations internationales*, art. cité, p. 19-41.

³ Marie-Claude Smouts, « Diplomatie », art. cité, p. 132.

⁴ Keith Hamilton, Richard Langhorne, *The Practice of Diplomacy, Its Evolution, Theory and Administration*, Londres, Routledge, 1995, cité par M.-Cl. Smouts, « Diplomatie », art. cité, p. 132.

structures ou les systèmes, les acteurs, mais également « les paramètres de leur action »¹. Aussi, le langage peut-il faire l'objet de recherches. Son rôle, lié à celui des facteurs culturels dans l'analyse internationale, est intermittent, tantôt souligné, tantôt écarté. Il pourrait servir de critère de classement des théories. Pour des raisons de clarté, nous choisirons un exposé chronologique. Deux modèles, à la fois doctrinaires et pragmatiques, l'idéalisme et le réalisme, issus des codes philosophiques externes, se disputent la primauté pour éclairer le champ des relations internationales du XX^e siècle. L'institutionnalisme et le constructivisme ont apporté chacun ultérieurement leur propre perspective à l'égard du langage, des images et des formes discursives.

L'idéalisme : communiquer en toute transparence

L'utopie légaliste, marquée par l'effroi de la première guerre mondiale, prôna une « diplomatie ouverte » et prétendit vouloir écarter toute parole dissimulatoire ou manipulatoire². Le président américain Woodrow Wilson conféra ainsi, en 1918, dès le [p. 49] début de la Conférence de la Paix, un rôle central au langage en diplomatie pour communiquer sur les négociations et leurs résultats, pour informer convenablement les acteurs et l'opinion publique du nouvel ordre international fondé sur « des engagements transparents auxquels on arrive de façon transparente »³. La sécurité collective était censée ne plus être assurée par l'équilibre des forces (*balance of power*), mais par le consensus institutionnalisé au sein de la Société des Nations. Pour Wilson, le discours sert la transparence et la transparence sert la sécurité :

« Nous dépendons d'abord et surtout d'une grande force : la force morale de l'opinion publique du monde – l'influence décapante, clarifiante et irrésistible de la publicité –, (...) si bien que ce qui est détruit par l'exposition à la lumière le sera, comme il convient par l'éclat aveuglant de la réprobation mondiale universellement exprimée⁴. »

¹ Frédéric Charillon, « Introduction », *Politique étrangère...*, *op. cit.*, p. 15.

² Par la suite, l'avènement des régimes totalitaires et le « viol des foules » suscita l'intérêt des chercheurs pour la propagande : cf. Jean-Marie Domenach, *La Propagande politique*, Paris, PUF, QSJ, n° 448, 1950 (8^e éd. 1979) ; Harold D. Lasswell, *The Language of Politics. Studies in Quantitative Semantics*, Cambridge, MIT Press, 1965 ; Philippe Breton, *La Parole manipulée*, Paris, La Découverte, 1997 ; Jacques Ellul, *Propagandes*, Paris, Économica, 1990.

³ « *Open covenants of peace, openly arrived at* », Woodrow Wilson, « The Fourteen Points, Address to Congress », le 8 janvier 1918, dans Arthur S. Link (éd.), *The Papers of Woodrow Wilson*, Vol. 45, p. 534-539, cité par Charles Zorgbibe, *Wilson. Un Croisé à la Maison-Blanche*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 241 et suiv.

⁴ Woodrow Wilson, Paris le 14 février 1919, cité par Henry A. Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996 (traduction française de *Diplomacy*, 1994), p. 42.

Tout ce qui doit se faire et se fait passerait-il donc par le langage, dans l'espace public international d'une diplomatie parlementaire désormais institutionnalisée ?

Malgré ces déclarations de principe, la réalité fut tout autre. Dès la Conférence de la Paix qui, avec le traité de Versailles, entendait fonder sur la franchise le nouvel ordre mondial, la transparence se limita aux diplomates des vainqueurs. Deux acteurs importants ne participèrent pas au processus de paix. D'une part, la presse, courroie de transmission vers les opinions publiques, fut tenue à l'écart des débats. Comme le précise Jean-Baptiste Duroselle :

« Même Wilson (...) ne songeait pas un instant à ce que les diplomates négocient entourés de témoins. Il rejetait les traités secrets, les agents secrets, les "cabinets noirs", mais ne réclamait aucunement une "diplomatie sur la place publique". On le vit bien à l'ouverture des négociations de Paris, en janvier 1919. À la grande fureur des journalistes, celles-ci se déroulèrent à l'abri de toute indiscretion ¹. »

D'autre part, les puissances vaincues n'assistèrent pas aux débats et ne furent pas non plus préparées au résultat. Entre décembre 1918 et juin 1919, « un voile épais d'incertitudes (...) encouragea les illusions des Allemands »². Nous connaissons aujourd'hui l'effet désastreux de cette méprise³.

[p. 50] Serait-ce là un autre des comportements contradictoires – l'affirmation d'un principe et sa transposition – qui illustre l'univers diplomatique ? Fallait-il distinguer entre la transparence des accords conclus et celle des négociations ? L'article 18 du Pacte de la Société des Nations semblait pourtant inclure la phase des discussions. Il est vrai que, depuis, après une deuxième guerre mondiale, les Nations unies, très largement inspirées par l'article 18 du Pacte de la Société des Nations, ont inscrit dans l'article 102 de leur Charte, sinon l'élaboration, du moins la publicité des engagements internationaux pris :

« Tout traité ou accord international conclu par un Membre des Nations unies après l'entrée en vigueur de la présente Charte sera, le plus tôt possible, enregistré au Secrétariat et publié par lui.

Aucune partie à un traité ou accord international qui n'aura pas été enregistré conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent

¹ Jean-Baptiste Duroselle, *op. cit.*, p. 72.

² Henry A. Kissinger, *Diplomatie, op. cit.*, p. 211.

³ On sait aussi que les Allemands, pendant vingt ans, entreprirent de miner systématiquement le traité de Versailles ; le discours de la « Révolution conservatrice » et la propagande nazie en tirèrent arguments, ce qui devait confirmer l'analyse wilsonienne du rôle de l'absence de transparence dans l'émergence des conflits.

Article ne pourra invoquer ledit traité ou accord devant un organe de l'Organisation¹. »

Et pourtant, près de soixante années plus tard, l'Acte final de la Conférence de sécurité en Europe (Helsinki 1975) ne fut pas enregistré auprès du Secrétariat de l'ONU².

L'histoire des relations internationales révèle incontestablement des différences notables entre les principes et les pratiques. Peut-on en dire autant de la position des théoriciens réalistes par rapport aux fonctions du discours diplomatique ?

Le réalisme : parler pour traduire l'intérêt et l'action

Quelle place le discours prend-il dans le paradigme réaliste ? On sait que cette conception insiste sur les logiques d'intérêts, sur le pouvoir des grandes puissances, sur la défense de la souveraineté des États, qui entraîne une « anarchie organisée » dans tout système de relations internationales, quelle que soit la période considérée. Raymond Aron, dans *Paix et guerre entre les nations*, se réfère à une page de Jean-Jacques Rousseau sur l'état de guerre :

« D'homme à homme, nous vivons dans l'état civil et soumis aux lois [sic] ; de peuple à peuple chacun jouit de la liberté [p. 51] naturelle ; (...) vivant à la fois dans l'ordre social et dans l'état de nature, nous sommes assujettis aux inconvénients de l'un et de l'autre sans trouver la sûreté dans aucun des deux. La perfection de l'ordre social consiste, il est vrai, dans le concours de la force et de la loi ; (...) Quant à ce qu'on appelle communément le droit des gens, il est certain que faite de sanction, ses lois ne sont que chimères plus faibles encore que la loi de nature³ ».

Étendant la théorie wébérienne du monopole étatique de la violence légitime, Aron a insisté, au niveau international, sur l'absence d'une instance détenant le

¹ L'article 102 de la Charte des Nations unies concrétise, en effet, l'article 18 du Pacte de la Société des Nations : « *Open covenants of peace openly arrived at, after which there shall be no private understandings of any kind ; but diplomacy shall proceed always frankly and in the public view* », Jean-Pierre Cot, Alain Pellet (dir.), *La Charte des Nations Unies. Commentaire article par article*, Paris, Bruxelles, Economica et Bruylant, 1985, p. 1355.

² Sylvia Rohde-Liebenau, *Menschenrechte und internationaler Wandel. Der Einfluss des KSZE-Menschenrechtsregimes auf den Wandel des internationalen Systems in Europa*, Baden-Baden, Nomos, 1996, notamment p. 180 et suiv.

³ Raymond Aron, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. I, dans sa présentation de la 8^e éd. (1984), citant Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, in *Œuvres Complètes*, vol. III, La Pléiade, Paris, Gallimard, 1970, p. 610.

monopole de la violence légitime au-dessus des États¹. Cette thèse, qui fait ressortir l'absence de pouvoir de police et de juridiction internationales² à l'époque, donne paradoxalement une place importante à la communication discursive. Divers auteurs, notamment les juristes internationalistes, se rapportant d'ailleurs à Hobbes ou à Bodin, ont confirmé cette « anarchie relative », tel Henri Legohérel, Henri Meisel ou Jean Combacau³.

Si donc l'absence de règles supraétatiques s'impose d'emblée à tous les acteurs, la reconnaissance mutuelle et réciproque ainsi que la négociation deviennent alors des instruments de toutes les actions internationales d'envergure.

Or, reconnaissance et négociation passent par le discours diplomatique, au sens large du terme : la parole exprime la mise en ordre du chaos, elle désigne les acteurs et les structures, stabilise des formes et des règles opératoires pour les relations interétatiques⁴. Ainsi, tout en sauvegardant leur grammaire conceptuelle autour des concepts d'intérêt, de puissance (Edward H. Carr⁵, Hans J. Morgenthau⁶, George F. Kennan⁷, Raymond Aron⁸), ou de « structure anarchique » (Kenneth Waltz⁹), les réalistes peuvent intégrer la diplomatie comme variable dans la mise en œuvre des politiques étrangères réciproques, même si celles-ci sont toujours « méfiantes, prudentes, rationnelles, raisonnables »¹⁰.

Reste alors à savoir comment, malgré leur prédilection pour les faits « durs » (*hard facts*), les éléments discursifs sont pris en compte par le paradigme réaliste. De fait, la discursivité n'y représente qu'une sorte de comportement mou (*soft facts*)¹¹, une manifestation d'appoint d'un instrument de régulation, voire d'influence, employé par une source de puissance.

¹ Raymond Aron, « Qu'est-ce qu'une théorie des Relations Internationales », *Revue française des sciences politiques*, oct. 1967, p. 845.

² Cette affirmation reste valable, même si l'ONU ou les États-Unis jouent le rôle de gendarme du monde, et si le Tribunal International de La Haye s'efforce de faire-valoir le droit...

³ Henri Legohérel, *Histoire du droit international public*, Paris, PUF, 1996, p. 29 ; Henri Auguste Meisel, *Cours de style diplomatique*, tome I, Paris, J. P. Aillaud, 1826, p. 173 ; Jean Combacau, « Le droit international : bric-à-brac ou système ? », *Archives de Philosophie du Droit*, tome 31 (1986), p. 85-105.

⁴ Mircea Eliade, *Le Sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965, réédition 1975, p. 22, cité par Antoine Garapon, *Bien juger*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 43.

⁵ Edward H. Carr, *The Twenty Years Crisis, 1919-1939*, 1^{ère} éd. 1939.

⁶ Hans J. Morgenthau, *Politics among nations, the struggle for power and peace*, New York, Alfred Knop, 1945.

⁷ George Kennan, *American Diplomacy (1900-1950)*, Chicago, University of Chicago Press, 1951 (éd. 1985).

⁸ R. Aron, *Paix et guerre...*, *op. cit.*

⁹ Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*, Reading (Mass.), Addison-Welsey, 1979.

¹⁰ Jean-Louis Martres, « De la nécessité d'une théorie... », art. cité, p. 22.

¹¹ Par analogie avec l'opposition entre la puissance brute (*hard power*) et la capacité d'un État d'imposer par l'universalité de sa culture (pour ne pas dire d'idéologie) un ensemble de valeurs et de règles à d'autres États, cf. *infra*, le concept de puissance douce (*soft power*).

[p. 52] Plus précisément, pour l'approche réaliste, le discours diplomatique se situe toujours en aval de l'action politique, il la reflète. Au service des gouvernants, parfois dans une vision très personnalisée, il procède de l'acteur. Résultant d'une décision, il est un *output* de la boîte noire que représente l'appareil étatique. Avec un bagage venu de la sociopsychologie et des moyens informatiques, des behaviouralistes comme Charles E. Osgood et d'Ole R. Holsti ont su se saisir de ce *corpus*, l'exploiter au niveau monographique en tant que donnée textuelle dans une relation stimulus-réponse à deux temps (*two-step-model*). Ils l'ont déconstruit, évalué en décomptant les segments (*evaluative assertions*), en mesurant l'intensité et la tension, en dégagant des indicateurs de perception ou de crise ¹.

Toutefois, d'autres chercheurs, comme Robert Jervis, ont avancé la thèse inverse : le discours, loin d'être un reflet des comportements de puissance, constitue une ressource, un *input* du système international. Il devient alors un moyen d'influence par lequel les acteurs peuvent agir sur leurs comportements respectifs et chercher à les orienter dans un sens favorable. Il est présenté comme un élément de la diplomatie appartenant aux ressources de la puissance au même titre que les moyens militaires et économiques qui cherchent à agir sur les acteurs du système. Il est une variable du calcul diplomatico-stratégique dans le modèle interactionnel ².

L'institutionnalisme : mettre en langue pour la transaction

Lorsque la détente et les pratiques multilatérales s'installèrent, les institutionnalistes y virent un modèle des relations interétatiques établissant la paix, non par la force, mais par le droit et la parole négociée. Cette approche a été notamment conceptualisée par la « théorie des régimes » élaborée par Robert O. Keohane et Joseph S. Nye ³. Des fonctionnalistes comme David Mitrany ⁴, avaient déjà tablé sur un réseau complexe d'interdépendances construit par des échanges internationaux de toute nature, qui dépasse les relations de coordination entre les États.

¹ Pour la méthode : Ole R. Holsti, *Content Analysis for Social Science and Humanities*, Philippines, Addison-Wesley Publishing Company Inc., 1969 ; Robert C. North, Ole R. Holsti, M. George Zaninovich, Diana A. Zinnes, *Content Analysis. A handbook with applications for the study of international crisis*, Northwestern University Press, 1963. Pour une application, cf. *infra*, p. 46.

² Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, cf. *infra* « Le discours d'influence : la stratégie par l'image ».

³ Robert O. Keohane, Joseph S. Nye, *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1972 ; *id.*, *Power and Interdependence : World Politics*, Boston, Little Brown, 1977 (2^e éd., 1989).

⁴ David Mitrany, *A Working Peace System*, Chicago, Quadrangle Books, 1942 ; *id.*, « The Functional Approach to World Organization », *International Affairs*, vol XXIV, 1948, p. 350-363.

Mais un apport éclairant vient des juristes. Mettant en avant certaines imperfections du droit international, ils en sont venus à [p. 53] s'intéresser à l'importance du langage dans le fonctionnement des institutions. C'est à travers la « mise en langage » qu'ils ont mesuré la qualité des normes. La précision déployée pour définir les concepts, les faits constitutifs ou les modalités d'application, contribue à remplir une condition primordiale de la praticabilité du droit : la clarté. Une définition suffisante doit prévenir toute incertitude qui risquerait de provoquer des insécurités¹. Or, en s'interrogeant sur la nature et l'efficacité du droit international, les juristes ont relevé des formulations floues dans des textes internationaux susceptibles de donner lieu à des interprétations biaisées.

L'imprécision du droit international provient de son contexte (l'absence d'autorité suprême) et de son mode de production (la négociation). Rappelons que ce droit est élaboré surtout bilatéralement, mais aussi de façon multilatérale au sein d'organisations internationales comme les Nations unies grâce à une certaine coopération entre les cinq superpuissances du Conseil de sécurité. Ainsi, le droit international et son langage, soumis aux contraintes de leurs missions politiques et diplomatico-stratégiques, procèdent-ils d'une transaction. L'on comprend dès lors les tensions et le rôle central du langage dans la recherche du compromis et des formulations « particulièrement malaisées » lors de l'élaboration de ce droit. Guy de Lacharrière regrette sur ce point « l'ambiguïté des règles juridiques » internationales et la complicité des gouvernements². Mais, fort de son expérience acquise au contact de la négociation internationale, ce juriste, également diplomate, éclaire la fonctionnalité de l'ambiguïté qualifiée de « constructive » ou « créatrice »³. Cette notion intéressante a le mérite de sortir le discours diplomatique de la relégation et de lever l'anathème qui pèse sur lui. Elle stimule la réflexion sur les procédés mis en œuvre. Leurs invariants sont-ils transposables dans notre problématique sémiotique ?

D'autres juristes ont mis en lumière un aspect différent du rapport ternaire entre droit, politique et langage. Étudiant l'acte juridique en droit international, ils ont emprunté à la philosophie du langage un concept forgé par l'École d'Oxford, « l'acte de langage », inauguré par John L. Austin⁴ et poursuivi par John R. Searle⁵. Ils ont suggéré de conjuguer le concept linguistique [p. 54] d'acte de langage, notamment le performatif, avec le concept juridique d'« acte unilatéral »

¹ Jean Dabin, « Droit – théorie et philosophie », dans *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

² Guy de Lacharrière, *La Politique juridique extérieure*, Paris, Economica, 1983, p. 89. L'auteur analyse, de manière très éclairée, avec beaucoup d'exemples à l'appui, ces fonctionnalités diplomatico-stratégiques de l'ambiguïté, en particulier chapitre IV : « Politiques à l'égard de la clarté ou de l'ambiguïté des règles juridiques », p. 89-104.

Guy de Lacharrière a été directeur des Affaires juridiques au Quai d'Orsay (1969-1979), représentant de la France dans divers litiges internationaux et de nombreuses conférences diplomatiques, professeur de droit international et juge à la Cour internationale de justice.

³ Guy de Lacharrière, *op. cit.*, p. 91.

⁴ J. L. Austin, *op. cit.*

⁵ John R. Searle, *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage* (traduction de *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969), Paris, Hermann.

analysé par Éric Suy¹, en particulier certaines variantes fort déclaratoires qu'utilisent les textes impliqués, comme par exemple la protestation diplomatique. Pour ces internationalistes, l'optique se cantonne cependant au droit, puisqu'ils s'interrogent principalement sur la portée juridique d'engagements verbaux plus ou moins fermes, comme le fait Iris Beust pour la protestation diplomatique².

L'approche constructiviste, à son tour, a approfondi de nouveau cette question. Certains de ses représentants (comme Friedrich V. Kratochwil³) sont allés jusqu'à appréhender les normes comme des actes de langage dépendant de leurs « conditions de succès » (*felicity*) et de leurs « défauts », définis inductivement, ainsi que de leur effet « perlocutoire »⁴.

Le constructivisme : dialoguer et produire l'interaction

Un des faits majeurs du XX^e siècle a suscité une interrogation prégnante parmi les politologues : l'effondrement de l'Union soviétique et du bloc communiste, qui n'avait été ni prévu ni expliqué, tout au moins par les modèles antérieurs⁵. L'interrogation porte sur le rapport entre discours et système. En effet, sans prétendre qu'il s'agit du facteur unique d'explication, on peut se demander si les prises de parole diplomatique – conférences de presse, communiqués, accords, énoncés de toutes sortes – essentiellement déclaratoires, n'avaient pas de fait rétroagi sur le système bipolaire. La question de la relation entre le discours diplomatique et les processus internationaux rejoint les présupposés de l'approche cognitiviste. Elle intéresse le paradigme constructiviste qui est particulièrement

¹ Éric Suy, *Les Actes juridiques unilatéraux en droit international public*, Paris, R. Pichon & R. Durand-Auzias, 1962.

² Iris Breutz, *Der Protest im Völkerrecht*, Berlin, Duncker & Humblot, 1997.

³ Friedrich V. Kratochwil, *Rules, Norms, and Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 34 ; cet auteur n'est pas toujours considéré comme un constructiviste – à tort ; il est vrai qu'il n'a développé sa perspective constructiviste de manière explicite qu'à partir de 1993 ; cf. aussi Maja Zehfuss, « Sprachlosigkeit schränkt ein. Zur Bedeutung von Sprache in konstruktivistischen Theorien » dans *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 1/1998, p. 119.

⁴ Par *acte perlocutoire*, on entend ce que l'on peut accomplir par un acte illocutoire (qui accomplit dans sa parole même une action qui modifie les relations entre les interactants : asserter, promettre...) pour réaliser des actions très variées (convaincre, intimider, flatter, se montrer modeste, embarrasser un tiers, etc.), Dominique Maingueneau, *Les Termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 1996, p. 10.

⁵ Sauf l'exception notable de Karl W. Deutsch qui avait, dès 1953, prophétisé « *un effondrement des sociétés communistes de l'Europe de l'Est dans les années soixante-dix et quatre-vingt en raison de leurs tensions et contradictions intrinsèques* », « Cracks in the Monolith : Possibilities and Patterns of Disintegration in Totalitarian Systems », cité par Philip Everts, « The Events in Eastern Europe and the Crisis in the Discipline of International Relations », dans Pierre Allan, Kell Goldmann (éd.), *The End of the Cold War. Evaluating Theories of International Relations*, Dordrecht, 1992, p. 55-81.

attaché au caractère opératoire des représentations des acteurs et de leurs interactions. Divers travaux ont postulé le rapport entre acteurs, référents cognitifs et processus internationaux.

D'abord une analyse allemande a montré le lien entre l'adoption de la « Troisième corbeille » d'Helsinki (1975), la fin du conflit Est-Ouest et le changement des rapports de force dans le système international. Pour éclairer l'enchaînement des faits et actes, il paraît utile de rappeler quelques étapes de l'histoire. Dès [p. 55] la mort de Staline, une « Conférence européenne sur la sécurité » avait été proposée par l'Union soviétique pour figer et faire reconnaître les frontières issues de la Seconde guerre mondiale et pour repousser les États-Unis hors d'Europe¹. À la fin des années soixante, l'OTAN accepta l'idée d'une Conférence sur l'Europe (et non pas européenne) avec la participation des États-Unis et du Canada, à condition d'y intégrer les questions allemande et humanitaire. En mettant prudemment sur agenda l'idée d'une circulation « plus libre » et de contacts « accrus », les Américains visaient à combler l'absence des Droits de l'homme dans les discussions avec les Soviétiques². Les Européens de l'Ouest entendaient mettre en œuvre leur stratégie du changement par rapprochement (*Wandel durch Annäherung*) dans le cadre de l'*Ostpolitik*, notamment du chancelier ouest-allemand Willy Brandt, et améliorer la circulation des personnes, des idées et des informations à travers le rideau de fer. Entre la rencontre préparatoire (1973) et la signature de l'acte final (1975), les Occidentaux avaient fait évoluer les « questions humanitaires » de la « Troisième corbeille »³ relative aux Droits de l'homme et ainsi donné l'impulsion du changement⁴. Toutefois, la portée politique de la transaction, le marché « détente contre Droits de l'homme », n'avait été perçue ni par le président américain de l'époque, Gerald Ford, ni par son secrétaire d'État, Henry Kissinger. L'administration américaine avait d'ailleurs évalué les négociations relatives à la « Troisième corbeille » comme non prioritaires. En conséquence, des diplomates, relativement jeunes, d'échelons intermédiaires, avaient été délégués. Moscou fit de même. L'ensemble de ces diplomates plutôt jeunes et enthousiastes, batailla alors sur des questions de formulations (les degrés sémantiques des adjectifs envisagés, l'ordre dans les énumérations) et glissa des questions relevant des droits fondamentaux, de la liberté de circulation, dans des tournures anodines comme « la réunification des familles », « les déplacements pour des raisons familiales ou professionnelles », « l'amélioration de la circulation, accès et échange d'information »... Les Soviétiques, déduisant du statut des représentants

¹ Marshall D. Shulman, « Sowjetische Vorschläge für eine europäische Sicherheitskonferenz (1966-1969) », *Europa-Archiv*, 19/1969, p. 671-684, cité par Sylvia Rohde-Liebenau, *Menschenrechte und internationaler Wandel. Der Einfluss des KSZE-Menschenrechts-regimes auf den Wandel des internationalen Systems in Europa*, Baden-Baden, Nomos, 1996, p. 31.

² John J. Maresca, *To Helsinki. The Conference on Security and Cooperation in Europe 1973-1975*, Duke University Press, 1985, p. 11.

³ Les deux autres « Corbeilles » concernaient la sécurité et l'économie.

⁴ John J. Maresca, *To Helsinki*, *op. cit.*, p. 27, 51-52, 124-129, 14-145, 154-156.

occidentaux et du profil bas de la délégation américaine que ces questions ne devaient pas être médiatisées et ne retiendraient pas l'attention de l'opinion publi- [p. 56] que, se montrèrent prêts à faire des concessions supposées tomber rapidement dans l'oubli¹.

Autre ironie de l'Histoire : Jimmy Carter rafla la mise en remportant l'élection présidentielle, en partie sur des faux pas de son adversaire en relation avec cette question et en se saisissant des étrennes toutes ficelées de la « Troisième corbeille » pour les relations Est-Ouest. John J. Maresca, diplomate et membre de la délégation américaine à Helsinki, notait, en 1985, avec clairvoyance :

« L'ironie la plus fondamentale sous-tend tous ces hauts et bas qu'a connu l'analyse des Droits de l'homme de la CSCE par les hommes politiques, la presse et le public : l'Acte final a rarement été – s'il ne l'a jamais été – considéré pour ce qu'il est vraiment : une contribution importante et sérieuse (...) au long et lent processus qui a construit des relations plus positives entre les deux moitiés de l'Europe². »

Bref, le processus s'autonomisa et développa rapidement ses effets à trois niveaux : international, transnational et national. Comme le montre Sylvia Rohde-Liebenau, dix ans plus tard – les bouleversements à l'Est étant intervenus –, la publication de l'Acte final motiva et encouragea les demandes exprimées parfois même auparavant par les mouvements de citoyens en Europe de l'Est et permit leur amplification³. Sur cette base, il semble possible de parler donc d'un discours (Acte final) légitimant (par la communauté des États) les demandes internes (Droits de l'homme) et causant un changement majeur au niveau international (l'effondrement de l'Union soviétique et du bloc communiste). Toutefois – soulignons cette ironie suprême –, sur le plan formel, l'Acte final n'appartient pas au droit international opposable, il ne sera pas enregistré aux Nations unies et sera déclaré comme ne relevant pas de l'article 102 de la Charte⁴.

¹ *Ibid.*, p. 154-158.

² *Ibid.*, p. 160 : « Underlying all these ups and downs in the analysis of the Human rights content of the CSCE by politicians, the press, and the public has been the most basic irony of all : the Final Act has rarely, if ever, been seen for what it really is – a serious and important (...) contribution to the long, slow process of building more positive relations between the two halves of Europe ».

³ Sylvia Rohde-Liebenau, *Menschenrechte und internationaler Wandel. Der Einfluss des KSZE-Menschenrechtsregimes auf den Wandel des internationalen Systems in Europa*, Baden-Baden, Nomos, 1996, notamment p. 180 et suiv.

⁴ Furent arrêtés dans les derniers jours de la négociation, le 5 juillet 1975, la clause de dénégation (*disclaimer clause*), John J. Maresca, *op. cit.*, p. 183 et le texte de la lettre de transmission de l'Acte final adressée le 18 juillet 1975 par le gouvernement finlandais au secrétaire général des Nations unies, précisant négativement la nature de l'Acte final (« *ni un traité, ni un accord* »), lettre reproduite dans John J. Maresca, *op. cit.*, p. 285 (en annexe).

Resurgit alors un autre exemple, plus ancien qui porte sur des discours onusiens¹ relatifs à la décolonisation pour lesquels Inis L. Claude a mis en évidence la fonction de légitimation.

« Bien des activités des Nations unies concernant le colonialisme avaient à voir avec cette question de conférer ou de révoquer la légitimité. Il y a eu des résolutions, des discours et des [p. 57] proclamations en abondance, affirmant le droit d'autodétermination, dénonçant l'iniquité fondamentale du système colonial et proclamant le devoir des colonialistes de déposer le fardeau de l'homme blanc. Cela peut être méprisé comme des actions purement verbales – mais ne laissez aucun réaliste politique, s'il est un véritable réaliste pur et dur nier ou ignorer le pouvoir des mots, la signification du facteur de justification idéologique dans les questions internationales² ! »

Comme pour le discours sur les Droits de l'homme, le discours anticolonialiste est parti d'un constat (discours) au niveau multilatéral (ONU), légitimant un droit, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (autodétermination), soutenu en particulier par l'Union soviétique et modifiant le rapport de forces dans le système international (l'émergence des pays non-alignés).

Il est frappant de constater la similitude des conclusions entre l'approche d'Inis L. Claude et celle de Sylvia Rohde-Liebenau. À trente années d'intervalles, les auteurs ont établi un lien analogue entre le discours multilatéral légitimant et l'effet sur le système international. Dans les deux cas, les acteurs sur la scène internationale ont recherché une légitimation multilatérale et politique plutôt que juridique, le droit étant instrumentalisé. « Le mode actuel de légitimation du statut et du comportement des États sur la scène internationale insiste sur les aspects

¹ Nous appliquons ici le qualificatif « onusien » aussi bien aux discours (unilatéraux) tenus, dans les instances de l'ONU, par certains pays pourfendeurs de la décolonisation (l'URSS et ses alliés notamment), ainsi qu'au discours (multilatéral) de l'institution, ses résolutions, accords, etc. (résolutions 1514-XV et 2625-XXV ; voir aussi les deux pactes internationaux sur les Droits de l'homme, 1966, article 1^{er}).

² *« Much of the activity of the United Nations with respect to colonialism has had to do with this matter of con-fer-ring or revoking legitimacy. There have been resolutions, speeches, and proclamations galore, affirming the right of national self-determination, denouncing the fundamental iniquity of the colonial system, and pro-clai-ming the duty of colonialists to lay down the white man's burden. These may be scorned as purely verbal actions – but let no political realist, if he be a really realistic realist, deny or ignore the power of words, the significance of the factor of ideological justification, in international affairs ! »*, Inis L. Claude J-R., *The Changing United Nations*, New York, Random House, 1967, p. 56 et suiv., notamment 58-59 et *id.*, « Collective Legitimization as a Political Function of the United Nations », *International Organization*, 20 (1966), p. 367-379.

politiques du processus»¹. Pourtant, la fonction de légitimation du discours diplomatique a peu retenu l'attention des politologues.

Aujourd'hui, le grand défi posé par la mondialisation et le terrorisme a accru l'attention portée au discours. En effet, confronté aux contextes, le retour de la culture et des idéologies dans l'analyse des relations internationales a installé « le troisième débat » entre les théories des relations internationales (constructivistes vs. néoréalistes et néoinstitutionnalistes²). Désormais, comme le montre Nicholas G. Onuf, le langage peut être considéré comme une actualisation de trois modes d'interaction. Cet auteur ajoute :

« On doit commencer quelque part. (...) On peut commencer par des faits, des choses comme elles sont, prenant comme donné [p. 58] l'argument comme leur caractère factuel. On peut commencer par des actions. Des actions accomplies, des décisions prises, des mots prononcés – c'est tout ce que les faits sont³. »

De plus, ces faits de langage et de représentation sont, d'après le constructiviste Alexander Wendt, constitutifs du système international, puisque celui-ci doit être appréhendé comme intersubjectif et correspond à ce que les croyances partagées des acteurs en font⁴.

Certes, pour notre examen de la discursivité diplomatique, la « révolution constructiviste » n'est pas déterminante puisqu'elle ne s'intéresse, en définitive, qu'aux fonctions générales des paroles et des discours. Mais celle-ci revalorise bien, en tant que tel, l'objet discursif. Elle se détourne explicitement du réalisme rationaliste⁵ en rejetant l'idée selon laquelle la structure anarchique et les intérêts des acteurs seraient invariants. Le constructivisme, au contraire, attribue un rôle central aux valeurs culturelles⁶, ainsi qu'à l'interaction, notamment discursive. Pour Alexander Wendt, celle-ci est envisagée comme un échange de gestes, de

¹ Inis L. Claude J.-R., « Collective Legitimization as a Political Function of the United Nations », *International Organization*, 20 (1966), p. 367-379 et *id.*, *The Changing United Nations*, *op. cit.*, p. 56 et suiv.

² Yosef Lapid, « The Third Debate : On the Prospects of International Theory in a Post-Positivist Era », *International Studies Quarterly*, vol.33, n° 3, 1989, p. 235-251.

³ « *One must begin somewhere. (...) One may begin with facts, "things" as they are, thereby taking for granted the argument for their facticity. One may begin with deeds. Deeds done, acts taken, words spoken – These are all that facts are* », Nicholas Greenwood Onuf, *World of Our Making. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989, p. 35-36.

⁴ Alexander Wendt, « Anarchy is what States make of It : The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, vol. 46, n° 2 (1992), p. 391-425, notamment p. 394-395.

⁵ Rappelons toutefois que Raymond Aron avait déjà admis que les relations internationales pouvaient ne pas être totalement rationnelles et avait distingué entre intérêt matériel et immatériel, cf. Jean-Jacques Roche, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 4^e éd. 2001, p. 137.

⁶ Yosef Lapid, Friedrich Kratochwil, *The Return of Culture and Identity in International Relations Theory*, Boulder, Lynne Rienner, 1996.

coups, bien représentés par le modèle de la théorie des jeux¹. Pour Nicholas G. Onuf² et Friedrich V. Kratochwil³, il s'agit d'un échange de propos où le comportement devient langage. Contestant le caractère absolu de l'anarchie, les constructivistes ne la considèrent plus comme une donnée exogène, mais tout à fait relative⁴. « L'anarchie est ce que les États construisent », affirme, après Nicholas G. Onuf, Alexander Wendt, qui, lui, met particulièrement l'accent sur la construction sociale « mutuellement constitutive » des identités et des cognitions collectives⁵. Celles-ci s'agrègent autour de l'intersubjectivité, du partage des idées et d'une identité commune représentant les principes d'un monde socialement construit⁶.

Il est vrai que cette approche avait déjà été discutée dans les années soixante, notamment en sociologie politique (par Peter Berger et Thomas Luckmann⁷), en sociologie des organisations (par Jeffrey Pfeffer⁸) ou encore en psychosociologie, à travers le concept d'image en relations internationales (par Robert Jervis⁹, auteur sur lequel nous reviendrons). Il en fut de même pour l'élargissement du concept de puissance proposé par [p. 59] Joseph S. Nye qui avança la notion de « puissance douce » (*soft power*) en y introduisant des composantes culturelles. Celui-ci correspond à la capacité d'un État à « structurer une situation d'une telle sorte que les autres pays fassent des choix ou définissent des intérêts qui s'accordent avec les siens propres »¹⁰.

¹ A. Wendt, « Anarchy... », art. cité, notamment p.404 ; également Maja Zehfuss, « Sprachlosigkeit schränkt ein. Zur Bedeutung von Sprache in konstruktivistischen Theorien », art. cité, p. 125.

² Nicholas Greenwood Onuf, *World of Our Making. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989, p. 36 et 89.

³ Friedrich V. Kratochwil, *Rules, Norms... op. cit.*, p. 7 et suiv.

⁴ Nicholas G. Onuf, *op. cit.*, p. 16 : « While it was claimed that anarchy is the distinctive condition to which the discipline responds, it is by no means clear that the Western state system is the only concrete instance of international relations available for study. Yet from the 1959's on, this is the overwhelming if largely unarticulated judgment of scholars in the discipline. (...) Not (...) do I find the Western state system to be particularly good example of an operative anarchy, (...) recent scholarship has stridently insisted that international relations are overwhelmingly anarchical in character (...) ».

⁵ Alexander Wendt, « Anarchy is... », art. cité, p. 399.

⁶ Alex Macleod, « L'approche constructiviste de la politique étrangère », dans Frédéric Charillon, *Politique étrangère...*, *op. cit.*, p. 68 et suiv.

⁷ Peter Berger, Thomas Luckmann, *The Social Construction of Reality*, Londres, Allan Lane Penguin Press, 1967, (1^{ère} éd. américaine, 1966).

⁸ Jeffrey Pfeffer, *Organizations and organization theory*, Boston, Londres, Melbourne, Toronto, Pitman Books Ltd., 1982, chapitre VI : « Social constructionist views of individual behavior », p. 208-225.

⁹ Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, voir *infra*, « Le discours d'influence : la stratégie par l'image ».

¹⁰ Joseph S. Nye J.-R., *Bound To Lead : The changing nature of American power*, New York, Basic Books, 1990, (traduction française : *Le Leadership américain. Quand les règles du jeu Changent*, Presse Universitaire de Nancy, 1992), ch. 6, cité par Jean-Jacques Roche, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 2001 (4^e éd.), p. 71.

L'approche constructiviste met en avant, en privilégiant soit la structure (Berger et Luckmann¹, Goffman²), soit l'interaction (Blumer³, Mead⁴, Garfinkel⁵, Aaron V. Cicourel⁶), un modèle d'explication causale où l'identité, la culture, mais aussi les pratiques discursives déterminent les comportements intersubjectifs.

Signalons qu'une variante intéressante de la controverse constructivisme vs. rationalisme s'est déployée au sein d'un groupe de chercheurs allemands et a focalisé les réflexions sur la théorie de l'action⁷. Le point de départ reste la critique constructiviste qui revendique l'introduction de la culture, des valeurs et de leurs systèmes concourant à la construction de l'identité et de l'ordre social. Si, comme le postule l'approche rationaliste, les États opèrent égoïstement en cherchant à maximiser leurs gains, comportement modélisé par la métaphore du jeu et qualifié d'« agir stratégique », comment caractériser la conduite des acteurs qui évoluent dans le modèle constructiviste ? Celui-ci rejette le jeu d'intérêts, privilégie le débat de valeurs qui vise le consensus par la communication et recourt au concept de « l'agir communicationnel » développé par Jürgen Habermas. Ce sociologue de l'École de Francfort définit d'abord trois concepts d'action différenciés en fonction des rapports acteur/monde, à savoir « l'agir téléologique (stratégique) » : acteur/monde objectif, « l'agir régulé par les normes » : acteur/monde social et objectif, ainsi que « l'agir dramaturgique » : acteur/monde subjectif et objectif (objets sociaux inclus)⁸. Habermas, pour lequel ces trois concepts d'agir sont unilatéraux, introduit ensuite, comme quatrième concept d'action, « l'agir communicationnel », qui, médiatisé par des actes de

¹ Peter Berger, Thomas Luckmann, *op. cit.*

² Erving Goffman, *Encounters. Two Studies in the Sociology of Interaction*, New York, Bobbs-Merrill, 1961 ; *id.*, *Frame Analysis*, New York, Harper & Row, 1974.

³ Herbert Blumer, « Society as Social Interaction », dans Arnold M. Rose (éd.), *Human Behavior and Social Processes : An Interactionist Approach*, Boston, Houghton Mifflin, 1962, p. 179-192.

⁴ George Herbert Mead, *The Philosophy of the Act*, Chicago, University of Chicago Press, 1938.

⁵ Harold Garfinkel, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs (N. J.), Prentice-Hall, 1967.

⁶ Aaron V. Cicourel, *Method and Measurement in Sociology*, New York, Free Press, 1964 ; *id.*, *Cognitive Sociology*, New York, Free Press, 1974.

⁷ Ce débat est principalement publié dans la revue allemande des relations internationales *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, Baden-Baden, Nomos Verlag (1994-) et comporte la contribution initiale de Harald Müller (1994), les réponses rationalistes de Keck (1995, 1997), Schneider (1994, 1996) et – plutôt implicitement – Gehring (1994, 1995, 1996), les réponses antirationalistes de Harald Müller (1995), Risse-Kappen (1995) Schmalz-Bruns (1995), ainsi que Jaeger (1996) et M. Müller (1996), la perspective conciliante de Zangl/Zürn (1996), et un résumé du débat et une nouvelle proposition de Frank Schimmelfennig, « Rhetorisches Handeln in der internationalen Politik », dans *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 4. J.-G. (1997) Heft 2, p. 219-254 ; dans le résumé du débat, nous suivons l'argumentation de Frank Schimmelfennig.

⁸ Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987 (trad. de *Theorie des kommunikativen Handelns*, Francfort, Suhrkamp, 1981), tome 1, notamment p. 90-118. Nous reviendrons sur ce concept, cf. *infra* « L'approche paradigmatique du discours diplomatique », p. 104.

langage, repose sur l'intercompréhension langagière et constitue l'interaction des participants. Ici une autre contribution s'insère pour proposer une notion intermédiaire : « l'agir rhétorique », qui emprunte au constructivisme [p. 60] l'inter-subjectivité pour la construction des valeurs et de l'identité, et au néoréalisme rationaliste, la recherche de la prise d'influence (cf. les travaux de Frank Schimmelfennig ¹).

Les développements précédents montrent que les théories anciennes ou récentes des relations internationales ont attribué au langage des places et des fonctions différentes. Le fait que les débats académiques ont pris le pas sur les présupposés qui les sous-tendent, pose cependant, malgré la prise en compte de la discursivité par les différentes théories, une autre question : quelle est la dépendance de ces présupposés par rapport à un code plus général encore, celui déterminé par le système des idées politiques ?

Un code idéologique universel ?

Selon la définition sémiotique, un code comporte un ensemble limité de signes et un mode opératoire qui les relie. La structure du code originaire est immuable. Mais, pour ses diverses variations de réalisation, il admet des programmations et des contenus différents (prédéterminés par les contraintes sociales, le Mal étant par exemple une donnée sociologique observable, alors que le Bien est abstrait et théorique). Intervient alors l'apport de Jean-Louis Martres qui propose un système logique générant, pour toute époque et toute culture, les formes canoniques des idées politiques ². Dans la tradition typologique d'Aristote et structuraliste universaliste de Claude Lévi-Strauss, son modèle élémentaire repose d'abord sur une structure dyadique, c'est-à-dire l'association de deux idées, de deux notions ou principes complémentaires ou opposés, comme par exemple le Bien et le Mal. Puis, ceux-ci, selon le type de pensée représentée, s'associent différemment par des opérations logiques formant trois codes élémentaires de sens, trois structures universelles de la pensée. Leurs liens opératoires sont la disjonction (ou le Bien, ou le Mal), la jonction (le Bien et/ou le Mal), l'intersection (le Bien et le Mal).

Dans le premier code, le Bien et le Mal s'excluent mutuellement et le premier terme est considéré comme supérieur au second. C'est la grille du manichéisme inégalitaire, « la structure [p. 61] binaire d'opposition » ³, encore appelé « l'opposition radicale du Bien et du Mal » ⁴.

Le deuxième code se caractérise par son relativisme. Sans désigner un Bien ou un Mal, il postule deux termes contraires, unis par une saisie quasi cosmique

¹ Frank Schimmelfennig, art. cité, p. 220 et suiv.

² Jean-Louis Martres, Préface..., art. cité, p. 5-67.

³ *Ibid.*, p. 38.

⁴ *Ibid.*, p. 30.

alliant les deux termes et chaque terme au tout. Jean-Louis Martres distingue ainsi la grille de penser de l'Occident de celle de l'Orient :

« La Chine appréhende la réalité à travers un rythme ternaire, conceptualisé sous la forme des emblèmes du Yin et du Yang, toujours considérés comme complémentaires et alternants [qui] peut simultanément saisir en une seule fois l'opposition des contraires, leur complémentarité et leur changement [et] donne naissance à un concept d'Harmonie, le Dao, symbolisant la Voie, pour réguler le tout ¹. »

Enfin, le troisième code, celui du syncrétisme, unit deux termes pourtant contradictoires et inconciliables. Il est défini par « l'hypothèse d'un radical contradictoire pour rendre compte de la diversité des interprétations (...) la possibilité de marier verbalement des contraires au niveau du discours (...) [qui] suscite l'espoir de gouvernés et permet leur manipulation. Toute la subtilité de la diplomatie, tout l'art du discours électoral [y] puisent des ressources importantes ». Ainsi le code syncrétique affirme en même temps un précepte et son contraire, ouvrant un champ large de manœuvre. Par exemple le Quai d'Orsay exprima sa position à l'égard du Québec par « le principe de non-ingérence dans la non-indifférence ». Ou encore Edgar Faure définit l'attitude de la France vis-à-vis du Maroc comme « respectueuse de l'indépendance dans l'interdépendance »².

Rappelons que Jean-Louis Martres, à travers sa démarche typologique, distingue ces trois codes dans un souci pédagogique, concédant, bien entendu, que ceux-ci ne coïncident parfaitement avec aucune culture réelle – « sauf à de rares moments »³. Le tableau ci-après présente une vue synoptique de ces trois codes. Cette grille transhistorique permet d'éclairer les structures fondamentales de sens qui sous-tendent les différents discours philosophiques et idéologiques. Elles nourrissent les théories des relations internationales et pas simplement, on l'aura compris, la diplomatie-[p. 62] tie en tant que telle. Est-ce dans le code n° 2, que « toute la subtilité de la diplomatie puiserait ses ressources fondamentales »⁴? La réponse à cette question nous semble prématurée. Elle constitue en fait un enjeu théorique pour notre réflexion mais également un défi analytique.

En même temps, l'ensemble des visions divergentes présentées a montré ses limites. D'une part, le langage spécialisé interne ne s'autoproduirait que lui-même. D'autre part, les codes externes d'origine institutionnelle, philosophique, ou idéologique introduisent, certes, des contextes. Toutefois, sans nier l'intérêt intrinsèque de ces apports, il est évident qu'aucun d'entre eux ne cerne de façon satisfaisante ce que nous appelons la diplomaticité discursive.

¹ *Ibid.*, p. 38.

² *Ibid.*, p. 44.

³ *Ibid.*, p. 45.

⁴ *Ibid.*, p. 44.

La plupart des paradigmes et des analyses présentent une vision générale ou partielle, circonstancielle ou extérieure du phénomène. Pour approcher les spécificités du discours diplomatique il est nécessaire de suivre les deux voies à la fois.

Il nous reste donc à préparer l'exploration de l'appareil linguistique, tout en se réservant un retour sur les relations internationales, y compris dans leur dimension stratégique où se révèle l'art de la politique.

Le concept de « discoursivité » implique l'objet de ces deux termes « discours ». C'est autour d'eux, nous semble-t-il sous forme d'hypothèse, que l'on peut approfondir les questions soulevées jusqu'ici et dépasser les limites des travaux cités en référence.

2. La spécificité du discours diplomatique

[Retour au sommaire](#)

L'examen des codes sous-tendant le langage diplomatique montre que le produit de son actualisation, le « discours », ne peut relever d'une définition unique et apparaît assez équivoque¹.

C'est pourquoi il convient de clarifier ce qui est à la fois un objet et un concept, puis de dégager la spécificité du discours diplomatique en tant que type.

¹ D'après Émile Littré, Paris, 1872 et dernière édition. Par ailleurs, nous utiliserons « le » discours (au singulier) pour désigner le type discursif ou le concept, et « les » discours (au pluriel) pour les variantes de réalisation.

[p. 63]

Synoptique des trois codes logiques du système des idées politiques selon Jean-Louis Martres

UNITÉS ET COOPÉRATEUR	CODE	1. manichéisme	2. relativisme	3. synchrétisme
RADICAL		binaire inégalitaire : Bien > Mal Bien vs Mal 2 substances antithétiques, 2 opposées naturelles	ternaire dialectique 2 pôles complémentaires aux extrémités d'un continuum, 3 ^e valeur à géométrie variable	Binaire égalitaire 2 termes contradictoires
LOGIQUE		bivalente , ne reconnaissant que deux valeurs: vrai/non vrai de l'ordre du nécessaire , certain, absolu	polyvalente dialectique donnant naissance à une 3^e valeur , reconnaît plus de deux valeurs (vrai, faux, impossible, indéterminé, indécidable), de l'ordre du probable , vraisemblable	ambivalente . le sens n'est pas donné, il doit sens cesse se conquérir de l'ordre de la fiction (l'in vraisemblable)
RELATION		contrariété , opposition, radicale, oppositif, Bien ou Mal	Complémentarité interdépendance, interaction ni tout à fait X, ni tout à fait Y	contradiction alternatif aussi bien X que Y
MODE RÉGULATION	DE	« totalitaire » (= faire tout ce qui est possible par tous les moyens), «innocent», exclusion	adaptation	manipulation , simulation d'accord, dissimulation de désaccord par segmentation ou agrégation construction sémiotique
LÉGITIMATION		vérité du message , pour exclure le Mal, croyances, convictions partagées	harmonie	valeur pragmatique
FORCE		dévastatrice rédemptrice	stratégique	tactique
RÉSOLUTION DE CONFLIT		changement du détenteur de la Vérité	ALTERNANCE ruse («intelligence»)	illusion discursive compromis
DÉTENTEUR DU POUVOIR		Pape, Prince, Peuple, Classe	Empereur, daoistes homme(s) politique(s)	diplomate

UNITÉS ET COOPÉRATEUR / CODE	1. manichéisme	2. relativisme	3. syncrétisme
PENSÉE	Occidentale CHRISTIANISME MARXISME MONARCHIE ABSOLUE langage des ordinateurs Confucius	chinoise DAOISME Machiavel Han Fei	diplomatie démocratie (sous certaines conditions) Rousseau Thomas d'Aquin

[p. 64]

Un discours « feuilleté »

[Retour au sommaire](#)

Dans une première approche, le terme discours peut correspondre à la notion de texte. C'est généralement la perspective des dictionnaires. Au niveau formel ceux-ci mettent l'accent sur l'oralité et évoquent une allocution publique sur un sujet spécifique (un discours de réception à l'Académie française, un discours électoral, un discours devant le Conseil de sécurité de l'ONU, etc.). Le terme désigne aussi un essai littéraire ou philosophique développant longuement un sujet, dans un « mouvement de la pensée qui va d'un jugement à un autre en parcourant (*discursus*) un ou plusieurs intermédiaires pour atteindre à la connaissance »¹, comme par exemple le *Discours de la méthode* de Descartes.

En théorie linguistique, le discours peut être identifié à un ou plusieurs énoncés qui, dans leur enchaînement, mettent en œuvre la langue en réalisant un code linguistique virtuel. Il exprime alors une pensée, un raisonnement. Le discours peut encore désigner un style, une manière de relayer une expérience (la théorie de la communication parle là d'« encodage »). Enfin, la notion de discours peut recouvrir une posture, voire une idéologie développée dans les productions verbales d'un parti, d'un corps, d'un locuteur individuel ou collectif en situation de pouvoir. Il convient donc de bien distinguer entre « les » discours (variantes de réalisation) et « le » discours (type d'énonciation).

Mais il est parfaitement possible de choisir une autre voie, celle de l'approche sémiotique pour envisager le discours comme le résultat d'un procès de sélection qui retient des éléments à différents niveaux de profondeur du système signifiant et de leur projection sur l'axe syntagmatique. Dans cette conception, Louis Panier a proposé de définir le discours comme une interaction entre la dimension

¹ Louis-Marie Morfaux, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1980, p. 86.

figurative (descriptive) et thématique (catégorisante) du langage¹. Plutôt que de viser un champ d'investigation délimité, il est préférable de privilégier un certain mode d'appréhension du langage à plusieurs niveaux de saisie. Un discours peut alors être un positionnement dans un champ discursif qui exprime un système de valeurs. Il peut encore être un type lié au langage d'un corps professionnel, ou un ensemble de [p. 65] productions de catégories de locuteurs sociaux (produit par le « sens commun »), ou enfin l'expression d'une fonction du langage (polémique, pamphlétaire, prescriptive, normative, persuasive, prédictive, émotive, épique...). Surgit ainsi l'idée d'un mouvement à travers les couches d'un « feuilleté » aux dimensions et aux niveaux multiples.

De plus, le discours ne peut être l'objet d'une approche purement linguistique (au sens étroit). Autrement dit, il suppose l'articulation du langage sur des paramètres extralinguistiques. Nous l'entendons ici comme un construit intersubjectif et comme type, c'est-à-dire comme objet sémiotique cohérent inscrit dans un contexte déterminé (celui des relations interétatiques).

Précisons l'objet : le discours est d'abord le produit d'une communication complexe entre des acteurs interdépendants dans des relations de sens. Deux conceptions de la communication sont généralement retenues. D'abord l'approche traditionnelle de Shannon et Weaver², centrée sur la transmission de messages, pour laquelle le schéma élémentaire est ainsi défini :

« Toute communication suppose (...) une source, distincte ou non d'un émetteur (...), qui code dans un message la signification (...). Le message ainsi constitué est transmis par un support matériel (...), canal de transmission vers un récepteur qui déchiffre ou décode le message dans l'état où il le reçoit (après pertes et brouillages éventuels dus au bruit) et en tire ainsi sa propre version ou signification (version du destinataire)³. »

La signification qu'il convient de rechercher dans un souci de fidélité au message émis est considérée là comme une donnée. Les études de communication reposant sur ce modèle s'attachent alors à décrire et à analyser les réussites ou les échecs de la transmission des messages⁴, tout comme la démarche structuraliste cherche à étudier « l'articulation » entre le texte et une « réalité ».

¹ Louis Panier, « Discours », dans *Sémiotique. Dictionnaire raisonné...*, op. cit., tome II, p. 69.

² Cf. l'ouvrage classique de C. Shannon, W. Weaver, *The Mathematical Theory of Communication*, Urbana (Ill.), University of Illinois Press, 1949 (trad. française, CEPL, Paris, 1975).

³ R. Pagès, art. cité.

⁴ Dans cette perspective, cf. par exemples, Doris A. Graber, *Verbal behavior and politics*, Urbana, Chicago, Londres, University of Illinois Press, 1976 et *id.*, *Public sector communication. How organizations manage information*, Washington DC, Congressional Quarterly C., 1992.

À la différence de cette conception classique, les travaux récents considèrent que la production et l'échange de signification sont centraux et peuvent être problématisés. L'approche constructiviste insiste notamment sur les représentations et les phénomènes d'« étiquetage ». La signification est alors appréhendée comme un processus actif produit par l'interaction entre un « texte » et un auditoire plus ou moins large¹, ou encore [p. 66] entre deux ou plusieurs textes (interdiscursivité). Tout objet social est perçu comme la résultante d'une relation marquée par un flux d'informations qui va déterminer les actes des agents². En ce sens, le discours devient un complexe culturel qui dépasse les comportements et les paroles en tant qu'objets isolés les uns des autres. Il est ainsi porteur d'un sens global, contextualisé, fonctionnel et structuré : on peut parler d'« agir communicationnel » dans les systèmes sociaux³.

Le linguiste Dominique Maingueneau et le philosophe Frédéric Cossutta avancent la notion de « discours constituants », où « l'énonciation se déploie comme dispositif de légitimation de l'espace de sa propre énonciation »⁴. Cette multiplicité des productions discursives d'une collectivité est ainsi définie :

« Les discours concernés (religieux, scientifique, philosophique, juridique, littéraire) partagent un certain nombre de propriétés quant à leurs conditions d'émergence et de fonctionnement énonciatif. Ils sont à la fois auto-constituants et hétéro-constituants : seul un discours qui se constitue en thématissant sa propre constitution peut prétendre jouer un rôle constituant à l'égard d'autres discours »⁵. »

Selon Maingueneau et Cossutta, les discours constituants (religieux, scientifique, philosophique, littéraire, juridique), partagent un statut fondateur où sont étroitement liés « la constitution discursive des opérations énonciatives par lesquelles s'institue le discours, qui construit ainsi [sa] légitimité (...) et le mode d'organisation institutionnel que le discours (...) présuppose et structure »⁶.

En sociolinguistique moderne, le discours, pris dans son acception la plus large, celle qu'il a précisément dans l'analyse du discours, « désigne moins un champ d'investigation délimité qu'un certain mode d'appréhension du langage », considéré comme « l'activité de sujets inscrits dans des contextes déterminés »⁷. Pas de contexte sans discours, ni de discours sans contexte. Ainsi le contexte du

¹ Cf. la recherche appliquée à la diplomatie de Christer Jönsson, *Communication in international bargaining*, Londres, Printer Publishers, 1990, p. 12 et suiv.

² Nous entendons ici « information » au sens le plus large, c'est-à-dire de communication verbale et non verbale.

³ Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir...*, op. cit., p. 104.

⁴ Dominique Maingueneau, Frédéric Cossutta, « L'analyse des discours constituants », *Langages*, 117, p. 112-125.

⁵ *Ibid.*, p. 21 (souligné par l'auteur).

⁶ Dominique Maingueneau, Frédéric Cossutta, art. cité, p. 115.

⁷ D. Maingueneau, *Les Termes clés...*, op. cit.

discours diplomatique sera celui de l'espace des bureaucraties diplomatiques et des relations entre États à travers une période donnée.

Ensuite, le discours peut être compris comme le produit d'une énonciation, c'est-à-dire d'une construction sensée et articulée [p. 67] de messages. Il peut s'analyser, soit renfermé sur lui-même, soit inscrit dans son contexte. Dans le premier cas, il devient une unité linguistique constituée d'une succession de phrases¹. L'approche de la linguistique textuelle considère que le discours forme un ensemble clos dont la cohésion est assurée par une série de moyens et de procédés linguistiques qui réalisent la mise en relation des éléments internes et successifs du texte (choix de l'article défini/indéfini, pronominalisation, emploi d'expressions anaphoriques² ou cataphoriques³, inférences⁴...). Dans le second cas, le discours est envisagé comme une activité inscrite dans un contexte, c'est-à-dire des conditions de production et de fonctions déterminées. L'analyse vise alors la compréhension globale du texte⁵ qui dépend des connexions sous-jacentes du cheminement de la pensée⁶, en intégrant des éléments extralinguistiques. La cohérence est construite par le coénonciateur qui repère le thème, le genre, reconnaît un acte de langage (promesse, objection, menace, etc.), mobilise un savoir encyclopédique⁷. Le discours est appréhendé comme une structure arbitrairement construite. Le langage est bien la mise en œuvre de la langue par un énonciateur, le discours sa mise en contexte. Prenons deux cas concrets.

Le premier exemple relève de l'étude des discours en tant que textes fermés sur eux-mêmes. On peut toujours les saisir au niveau de la forme à la surface de leurs mots ou au niveau du contenu. S'agissant d'un travail portant sur le style diplomatique, une telle approche évidemment envisageable s'apparenterait à un travail littéraire – la littérature pouvant être appréhendée comme un jeu avec la forme. C'est le parti pris d'une étude monographique effectuée sur le discours diplomatique britannique⁸. L'auteur s'intéresse à la dimension rhétorique de l'allocation en général, et prend comme *corpus* de validation des discours

¹ *Ibid.*, citant Zellig S. Harris, « Discourse Analysis », *Language*, vol. 28 (1952), traduction française *Langage* 13 (1969), p. 8-45.

² Éléments placés avant et dans le texte auquel il se rapporte.

³ Éléments placés après et dans le texte auquel il se rapporte.

⁴ L'inférence est une proposition tirée d'une autre par une règle, consciente ou non, généralement les propositions implicites, Dominique Maingueneau, *Les Termes clés...*, *op. cit.*, p. 49.

⁵ *Ibid.*, p. 17.

⁶ Bernard S. Jackson, *Making sense in law*, Liverpool, Deborah Charles Publication, 1995, p. 41.

⁷ Nous n'ignorons pas que Catherine Kerbrat-Orecchioni, dans son article « Sémantique » dans *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*, définit différemment les deux concepts et parle de « cohérence sémantique » pour la cohésion, et de « cohésion textuelle » pour la cohérence. Nous n'avons pas besoin ici de rentrer dans ce débat.

⁸ George Échu, *La Rhétorique dans le discours diplomatique. Analyse de l'allocation diplomatique en Grande Bretagne*, thèse de linguistique anglophone soutenue à Grenoble III, 1990.

britanniques. Partant chaque fois de typologies ou de définitions générales, il vérifie ensuite que l'allocution particulière présente bien les traits précédemment énoncés.

Le second exemple est à l'image de ce que nous avons vu avec la notion de discours recouvrant une idéologie manifestée par un acteur donné, individuel ou collectif. Pour ce type de démarche qui s'apparente à l'analyse de contenu, on peut évoquer un travail [p. 68] exemplaire portant sur l'image que John Foster Dulles¹, secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères d'Eisenhower, percevait de l'Union soviétique² : il s'agit de l'étude d'Ole R. Holsti qui relève du paradigme behavioriste. Concernant une phase aiguë de la guerre froide (1953-1959), elle repose sur l'exploration de quelque 434 documents desquels ont été extraits 3584 énoncés de jugements de valeurs, évalués et agrégés en quatre catégories (hostilité, succès, capacités, évaluation générale de l'Union soviétique)³. L'analyse confirme la vision manichéenne du locuteur. Elle concerne un contexte et une personnalité précise. Elle considère le langage comme étant le révélateur de l'image et des systèmes de valeurs qui guident un acteur donné dans ses décisions de politique étrangère. Pour le linguiste, il s'agit d'une analyse de discours en ce sens qu'elle étudie « l'usage réel du langage, par des locuteurs réels dans des situations réelles »⁴. Selon le *corpus* constitué, on peut alors mettre en évidence le discours d'un acteur, à tel endroit, à telle époque, appartenant à tel courant de pensée. Il s'agit d'un discours circonscrit, daté, localisé, indexé, même si ces résultats ont une portée plus générale ou sont généralisables, par exemple pour la résolution de conflits.

Or, pour notre part, nous souhaitons appréhender la substance non indexée, intemporelle et non spatialisée, non pas à partir d'une langue ou de tel ou tel code externe, mais d'un type de discours : l'activité verbale universelle des diplomates.

En conséquence, plutôt que de déduire d'un a priori théorique, fut-il validé par l'observation empirique, des régularités répétitives d'un type, ou de conclure, à partir du comportement verbal d'un acteur donné, à la relation entre croyances et décision, entre idéologie et action, il nous semble utile d'ouvrir une autre voie, celle de la construction du métalangage diplomatique.

¹ John Foster Dulles, républicain et presbytérien, secrétaire d'État américain de 1952 à 1959, était convaincu du danger communiste et afficha une conception manichéenne du système international de l'époque.

² Ole R. Holsti, « The Belief System and National images : A case Study », dans James N. Rosenau (éd.), *International Politics and Foreign Policy. A reader in research and theory*, New York, Free Press, 1969, p. 543-550.

³ *Ibid.*, p. 545 ; selon la méthodologie mise au point par Charles E. Osgood, S. Saporta, J. C. Nunnally, J-C., « Evaluative Assertion Analysis », *Litera*, III (1956), p. 47-102 et Charles E. Osgood, « The Representational Model », dans I. Pool (éd.), *Trends in Content Analysis*, Urbana (Ill.), University Illinois Press, 1959.

⁴ Dominique Maingueneau, *Les Termes clés...*, *op. cit.*, p. 11, citant T. A. Van Dijk, *Handbook of Discourse Analysis*, Londres, Academic Press, 1985, tome IV, chap. 2.

Rappelons qu'un métalangage est un langage second organisé, qui parle d'un autre langage (langage-objet) et forme un tout. Toutefois, nous ne visons pas l'approche glossématique pour qui « ce qui est variante dans la langue générale devient invariant dans la métalangue »¹, celle-ci proposant un système capable de décrire l'ensemble des langues naturelles. Nous tenterons plutôt de dégager les invariants de la pensée et de la pratique discursive qui établissent l'universalité de l'*homo diplomaticus* par-delà la diversité des cultures.

[p. 69]

Un discours type

[Retour au sommaire](#)

Selon nous, le discours diplomatique appréhendé dans sa spécificité n'est pas susceptible de pluriel. Nous postulons en effet qu'il se caractérise par une certaine forme de procès discursif qui pré suppose un système multidimensionnel.

S'ouvre alors la piste du « type discursif ». Afin d'approfondir cette notion, jetons un regard sur des travaux qui ont étudié d'autres discours sous cet angle. Si l'analyse discursive du champ diplomatique n'a pas encore été menée, un certain nombre de travaux ont tenté de caractériser d'autres formes : le discours littéraire et le discours politique² par exemple.

Ainsi peut-on évoquer des études spécifiques comme celle portant sur le discours poétique, proposée par Jean Cohen³, ou encore celle du discours pamphlétaire menée par Marc Angenot⁴. Au niveau des langages naturels, le discours littéraire s'oppose singulièrement sur le critère de l'univocité. Umberto Eco a bien mis en évidence l'ouverture des interprétations en littérature⁵. Jean Cohen confirme cette analyse pour une variante particulière du discours littéraire, le discours poétique. Il propose « l'écart »⁶ comme concept caractéristique du discours poétique. Comparant prose et poésie, il écrit :

¹ Robert Scrick, « Métalangue et métalangage », dans *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

² Toutefois, les analyses du discours politique portent le plus souvent sur une « formation discursive » (terme connoté marxiste), un ensemble d'énoncés rapportables à un même système de règles historiquement déterminées, Michel Foucault, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 53, cité par Dominique Maingueneau, *Les Termes clés...*, *op. cit.*, p. 41-42.

³ Jean Cohen, *Structure du langage poétique*, Paris, Flammarion, 1966.

⁴ Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982. Utilisé en science politique pour l'analyse des idéologies par Michel Bergès, *Vichy contre Mounier ? Les non-conformistes face aux années quarante*, Paris, Économica, 1998.

⁵ Umberto Eco, *L'Œuvre ouverte* (traduit de *Opera aperta*), Paris, Seuil, 1965.

⁶ La notion d'« écart » comme de « faute », ambiguë dans la mesure où elle pourrait conduire à penser qu'il y aurait une « bonne » manière d'écrire et une autre « déviante » ou « mauvaise »

« La différence est de nature linguistique, c'est-à-dire formelle. Elle ne se trouve ni dans la substance sonore, ni dans la substance idéologique, mais dans le type particulier de relations que le poème institue entre le signifiant et le signifié d'une part, les signifiés entre eux d'autre part. Ce type particulier de relations se caractérise par sa négativité, chacun des procédés ou « figures » étant une manière de violer le code du langage normal¹. »

Ainsi, la littérature, avec ses sous-catégories (récit, ode, ballade, etc.²), notamment la poésie, présenterait une cohérence de traits pertinents désignés par la « littérarité » ou la « poéticité ». La « littérarité » recouvrirait un ensemble de procédés qui peuvent s'analyser comme un jeu avec la forme. Les formalistes russes l'évoquent. Ces manipulations (sans connotation péjorative) caractérisent précisément les œuvres littéraires comme relevant de l'art et d'un fonctionnement esthétique du langage. Cette approche affirme :

[p. 70]

« L'étude des faits généraux ne se borne plus à être un simple outil heuristique pour circonscrire la spécificité de l'œuvre individuelle, mais est reconnue comme but cognitif autonome : l'objet de la poétique n'est pas l'œuvre individuelle, mais l'ensemble des procédés qui définissent la littérarité : constructions narratives (...); faits de style (...); structures rythmiques et métriques (...); dialectique des genres (...); structures thématiques, etc.³. »

De même, Roman Jakobson a postulé a priori que « l'objet de la science littéraire n'est pas la littérature, mais la littérarité »⁴, c'est-à-dire ce qui permet de distinguer le littéraire du non-littéraire. Jean Cohen a résumé de même la spécificité de la poésie en ces termes :

« 1° La différence entre prose et poésie est de nature linguistique, c'est-à-dire formelle. Elle ne se trouve ni dans la substance sonore, ni dans la substance idéologique, mais dans le type particulier de relations que le poème institue entre le signifiant et le signifié d'une part, les signifiés entre eux d'autre part ;

a été abandonnée par la suite : cf. Oswald Ducrot, Tzvetan Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, p. 350 et Oswald Ducrot, Jean-Marie Schaeffer, *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995, p. 483 et suiv. Nous n'entrons pas ici dans cette discussion.

¹ Jean Cohen, *Structure du langage poétique*, Paris, Flammarion, 1966, p. 189.

² On trouve dans l'*Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*, dix-sept genres littéraires, depuis « aphorisme » jusqu'à « utopie ».

³ Oswald Ducrot, Jean-Marie Schaeffer, *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, *op. cit.*, p. 64.

⁴ A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique...*, *op. cit.*, p. 214, citant Roman Jakobson.

2° *Ce type particulier de relations se caractérise par sa négativité, chacun des procédés ou « figures » qui constituent le langage poétique dans sa spécificité étant une manière, différente selon les niveaux, de violer le code du langage normal¹. »*

Le langage poétique repose sur des infractions aux codes des combinaisons permises – règles syntaxiques et sémantiques –, qu’il appelle « une violation du code du langage »², comme par exemple, « Les souvenirs sont cors de chasse » (Apollinaire), ou « Le ciel est mort » (Mallarmé)³. Ces énoncés sont corrects au regard de la syntaxe, puisque formés sur le modèle de la phrase composée d’un sujet et d’un prédicat, mais apparaissent incorrects selon le sens (les souvenirs n’appartiennent pas à la classe des instruments de musique ; le ciel n’est pas un être vivant). Ils manquent de « pertinence sémantique »⁴. Mais contrairement à ce qui caractérise un discours absurde⁵, l’impertinence⁶ (un premier temps négatif) en poésie est réductible. C’est « une faute commise tout exprès pour obtenir sa propre correction »⁷. De plus, cette réduction de l’impertinence est productrice d’un sens (un second temps positif) qu’aucun des deux plans isolés (signifiant et signifié) ne pouvait révéler. Le jeu avec la forme atteint donc une nouvelle dimension du discours poétique.

[p. 71]

Comme autre exemple, le discours publicitaire, analysé par Blanche Grunig, constitue une variante du jeu avec la forme : la rupture avec la banalité. Par ce moyen, les mots de la publicité cherchent à capter l’attention des consommateurs potentiels. L’auteur en étudiant le slogan, ce « très bel objet architectural »⁸, révèle un certain nombre de structures d’une grande stabilité : l’utilisation du double sens, de l’ambiguïté, de l’antonymie, de l’illogisme, la déconstruction des formules figées et des isotopies, les perturbations syntaxico-sémantiques, etc. Pour donner un exemple, citons une formulation au service d’une célèbre marque

¹ J. Cohen, *Structure...*, *op. cit.*, p. 189.

² *Ibid.*, p. 43.

³ Cité dans Jean Cohen, *op. cit.*, p. 106.

⁴ *Ibid.*, p. 104.

⁵ Cf. la fameuse phrase de Noam Chomsky : « D’incolores idées vertes dorment furieusement » (*Colourless green ideas sleep furiously*).

⁶ Dans la terminologie d’Algirdas Julien Greimas, l’impertinence correspond à une rupture de « l’isotopie ». L’isotopie peut être appréhendée en termes de rection sémantique, le fait pour une expression de régir par l’intermédiaire de ses sèmes constitutifs, un champ sémantique déterminé. Celle-ci se pose dès l’actualisation d’au moins deux unités de signification (lexème, sémème...) qui indiquent le contexte. Pour un exposé critique du concept, cf. Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, tome I (1979), p. 197-199 et tome II (1986 - Compléments, débats, propositions), p. 127 et suiv.

⁷ Jean Cohen, *op. cit.*, p. 191.

⁸ Blanche Grunig, *Les Mots de la publicité. L’architecture du slogan*, Paris, Presses du CNRS, 1990, p. 8.

de whisky : « Debout, le soleil se couche ! »¹. Cet énoncé joue non seulement sur l'antonymie entre « debout » (verticalité) et « se couche » (l'horizontalité), mais aussi et avant tout sur la contradiction entre l'isotopie du soir (le soleil se couche) et un sème² du matin (debout). Le slogan de l'année de la Chine en France (2003-2004) – « La Chine éternelle a de l'avenir » – est du même type.

Pour ce qui est maintenant du discours politique, nous nous trouvons en présence d'un faire discursif qui n'est pas un jeu avec la forme, comme la littérature, mais qui comporte des enjeux dont la mise suprême reste le déploiement contrasté et ductile du pouvoir (interne) et de la puissance (internationale).

Parmi les genres de discours politiques, le discours utopique, étudié lors d'un Colloque de Cerisy, apparaît comme un discours de rupture, une pensée de l'écart et un discours de reconstruction animé par un telos, invitant à relire les grands textes utopiques comme autant de maïeutiques d'une nouvelle conscience révolutionnaire³.

Comme autre discours politique, le discours pamphlétaire, contigu au discours polémique, présente, selon Marc Angenot, une cascade de spécificités d'ordre logique⁴ : il est agonique, enthymématique et doxologique. Deux dimensions complémentaires caractérisent ce type de production idéologique : l'ordre du désir de l'énonciateur d'abord, l'ordre du discours ensuite. Le pamphlétaire, en politique, parle pour dénoncer et dire « sa » vérité. Le pamphlet se distinguerait par son procédé argumentatif reposant sur l'enthymème, c'est-à-dire sur un syllogisme fondé sur des vraisemblances. C'est aussi un discours agonique, violent, qui révèle un pathos, une intense affectivité, plus qu'une [p. 72] logique argumentaire rationnelle. Le pamphlétaire suppose que son discours va établir une relation de sens avec le réel⁵.

Concernant un autre genre de discours politique, Simone Bonnafous, en étudiant l'ethos jospinien, a repéré un « discours féminin » qu'elle qualifie de modèle « pragmatique empathique »⁶. Travaillant sur les prises de parole de huit ministres de juin 1997 à décembre 1999⁷, les chercheurs du groupe de

¹ *Ibid.*, p. 105 ; il s'agit d'une publicité pour le whisky J & B.

² Le sème désigne « l'unité minimale » de la signification. Cf. A. J. Greimas *et al.*, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné...*, *op. cit.*, tome I, p. 332.

³ Maurice de Gandillac, Catherine Prion (dir.), *Le Discours utopique*. Colloque de Cerisy 1975, Paris, Union générale d'Éditions, 1978, p. 30.

⁴ Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, *op. cit.*, p. 37.

⁵ *Ibid.*, p. 301 et suiv.

⁶ Simone Bonnafous, « La question de l'ethos et du genre en communication politique », *Actes du premier colloque franco-mexicain de sciences de la communication*, <http://www.cerimes.fr/colloquefrancomexicain/actes/ethos.htm> 8 avril 2002.

⁷ Simone Bonnafous, S. Vassy, « Réflexions sur une étude de la communication gouvernementale », dans *Émergence et continuité dans les recherches en information et communication*, Actes du 12^{ème} Congrès national de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication, 10-13 janvier 2001, Paris SFSIC, p. 205-211.

lexicométrie de St. Cloud ont été conduits à regrouper les femmes ministres¹, appartenant pourtant à trois partis différents, en constatant une façon commune de s'exprimer, qui recouvre notamment le refus explicite et affirmé du manichéisme et de la simplification².

Dans sa thèse, soutenue avant la levée du rideau de fer, Patrick Sériot a problématisé la qualification du discours politique soviétique en tant que « langue de bois ». Son travail repose sur l'analyse de la relation entre ce discours politique particulier et la langue russe³. L'étude, qui porte sur les discours de Khrouchtchev et de Brejnev aux congrès du Parti communiste soviétique, l'a amené à conclure que leur spécificité ne réside pas dans des traits de la syntaxe formelle, telle qu'elle peut être perçue à travers des traductions en français par exemple. L'impression de « figement » serait finalement imputable au russe, mais l'ambiguïté qu'ils dégagent s'expliquerait par « une tension entre homogénéité, unanimité, monolithismes déclarés et hétérogénéité fondamentale » du discours politique soviétique⁴.

D'autres chercheurs se sont attaqués à la « politicité » en politique et à la « juridicité » en droit. Pour le greimasien Éric Landowski, le discours politique transforme les conditions de l'action :

« [Il offre] une dimension politique à tout « faire » discursif dont l'effectuation vise, ou simplement entraîne quelque effet de pouvoir, en entendant par-là la transformation des compétences modales des parties prenantes à la communication et, par suite la transformation des conditions de réalisation de leurs programmes d'action respectifs⁵. »

D'autres critères permettent de distinguer entre discours didactique, administratif, juridique et scientifique d'une part, et discours polémique d'autre part. Comparant les discours de [p. 73] Maurice Thorez et de Léon Blum, Dominique Labbé a différencié un modèle de discours didactique (Thorez), c'est-à-dire un propos où l'auteur s'efface et pose son énoncé dans l'ordre de la norme ou de la réalité (principe des discours administratif, juridique ou scientifique), au modèle polémique [Blum] : l'orateur assume sans se masquer un énoncé d'où se dégage une forte tension avec le reste du groupe et avec le monde extérieur (principe de la rhétorique politique traditionnelle)⁶.

¹ Martine Aubry, Marie-Georges Buffet, Elisabeth Guigou, Dominique Voynet.

² Simone Bonnafous, « La question de l'éthos... », art. cité.

³ Patrick Sériot, *Préliminaires linguistiques à une analyse du discours politique soviétique : les relations prédicatives non verbales*, Thèse de 3^e cycle, Langues vivantes (Études Slaves), Université des Langues et Lettres de Grenoble, 1983, p. 13.

⁴ *Ibid.*, p. 330.

⁵ Éric Landowski, *La Société réfléchie*, Paris, Seuil, 1989, p. 275 et suiv.

⁶ Dominique Labbé, « Nous les communistes », *Mots*, n° 10, p. 134.

Enfin, le discours juridique présente des variantes multiples¹. Dès l'Antiquité, Aristote avait défini trois genres oratoires : le délibératif, le démonstratif et le judiciaire. Il distinguait ce dernier des deux autres par le temps des faits dont on parle (le passé vs. le futur et le présent²), par l'auditoire (le juge vs. l'assemblée et les assistants spectateurs), par les moyens (le plaidoyer constitué de syllogismes, voire d'enthymèmes vs. la proposition, à savoir l'exhortation et la dissuasion, et la harangue), enfin par l'objectif (la justice vs. l'intérêt de la cité et l'éthique collective). Ainsi, le genre judiciaire d'Aristote correspondrait à un sous-champ spécifique du discours juridique qui recouvre également le discours normatif du législateur (lois, décret, etc.) ou du juge (jugements), ainsi que le discours expert d'un professeur de droit³. Ce sont encore d'autres critères, notamment l'emploi des modalités déontique (« devoir faire ») et potestative (pouvoir faire), qui semblent être les traits communs et discriminants du droit positif par rapport aux autres types discursifs⁴.

Arrêtons là cette énumération analytique des différents types de discours. Il suffit de retenir qu'il n'y a ni critère, ni niveau d'approche unique, mais une diversité de traits pris en compte. La réflexion sur la typologie du discours permet de pressentir qu'il existe effectivement des critères et procédés disparates : l'univocité, le jeu avec la forme, l'enthymème, l'impertinence sémantique, la rupture avec la banalité, l'enjeu de pouvoir, etc. Aucune matrice unique ne semble pouvoir les intégrer tous⁵. Ce serait là l'objet d'une définition universelle du concept de discours. Nous n'aborderons pas non plus une analyse des structures thématiques et figuratives du discours diplomatique, ni des discours de politiques étrangères. Ces tâches – toujours envisageables – dépassent le cadre de ce travail.

[p. 74]

Nous rechercherons plutôt une définition oblique du discours diplomatique au niveau générique, c'est-à-dire par la mise en évidence de ses traits pertinents. Or, malgré l'apparent éclatement des critères susceptibles de classer des types discursifs, nous croyons pouvoir faire surgir la spécificité du discours diplomatique, ses traits pertinents qui concourent à l'émergence de son sens. Nous appellerons « diplomatie » l'ensemble de ces éléments pertinents, des structures et des procédés caractérisant le discours diplomatique. Pour approcher un tant soit

¹ Cf. *Droit et société*, n° 8 (printemps 1988) : « Le discours juridique : langage, signification et valeurs », notamment Jerzy Wroblewski, « Les langages juridiques : une typologie », p. 13-28.

² Nous pensons utile d'employer ici le terme *versus*, noté vs. couramment utilisé en linguistique pour marquer la contrariété.

³ Jerzy Wroblewski, « Les langages juridiques... », art. cité, p. 14.

⁴ Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtès, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, tome II : *Compléments, débats, propositions*, op. cit., p. 131 se référant à Georges Kalinowski, *Études de logique déontique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1972 ; *id.*, *La Logique des normes*, Paris, PUF, 1972.

⁵ C'est également le point de vue de Dominique Maingueneau, *Les Termes clés...*, p. 85.

peu l'essence de cette notion, il faut d'abord saisir son émergence dans la longue durée historique elle-même. Cela ne saurait surprendre, puisque la diplomatie est une institution qui parle beaucoup, et qui est apparue très tôt dans les rapports entre États.

[p. 75]

LA LONGUE DURÉE DE LA DIPLOMATICITÉ

1. L'émergence d'une diplomatie universelle

[Retour au sommaire](#)

Le poids de l'histoire constitue une dimension incontournable en diplomatie. Le symbolique s'y substitue, en principe, progressivement à la force. Aussi, le style et les rites hérités du passé marquent-ils les pratiques et le discours du présent, comme cela est attesté par l'importance accordée à la conservation des archives, par exemple dans l'Égypte pharaonique¹, dans la cité des doges² ou en France avec la création du Dépôt des Archives et avec son rôle pour la formation des jeunes diplomates³. Toutes les civilisations ont laissé des traces de leurs correspondances diplomatiques : l'Égypte a transmis les lettres d'Amarna, le royaume assyrien se manifeste à travers des messages, chroniques et traités de tout le Proche et Moyen-Orient du VIII^e au VI^e siècles av. J.-C.⁴.

La communication apparaît donc consubstantielle à toutes les formes de pouvoir⁵. Déjà, à un niveau interne, on observe que la parole a été intimement

¹ William L. Moran *et al.*, *Les Lettres d'el-Amarna. Correspondance diplomatique du pharaon*, Paris, Éd. du Cerf, 1987, p. 17-21 ; Raymond Cohen, Raymond Westbrook (éd.), *Amarna diplomacy. The beginnings of international relations*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2000, p. 23.

² Willy Andreas, *Staatskunst und Diplomatie der Venezianer*, Leipzig, Koehler & Amelang, 1943, p. 66 et suiv.

³ Jacques Chazelle, *La Diplomatie*, Paris, PUF, 1962, 2^e éd., 1968, p. 15 ; Jean Baillou *et al.*, *op. cit.*, tome 1, p. 74 et 536.

⁴ V. Potiemkine, *Histoire de la diplomatie...*, *op. cit.*, tome 1, p. 15-25.

⁵ Guy Hermet *et al.*, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 57.

liée à la construction de l'empire aztèque¹ et de la cité grecque². De même, les premières formes de diplomatie ont manifestement reposé sur des pratiques discursives.

[p. 76]

L'étymologie apporte d'ailleurs à ce sujet des éclairages indiscutables. En Grèce, l'homme politique était couramment désigné comme « orateur ». Dans la Rome antique, les ambassadeurs portaient souvent le même titre (*oratores*), complété par celui de légat (*legatus*) et de porteur de sceptre (*caduceatores*)³. Détail intéressant : le mot grec *skêptron*, c'est d'abord l'attribut de la royauté, que l'« on passe [...] à l'orateur avant qu'il commence son discours pour lui permettre de parler avec autorité », mais c'est aussi « l'attribut d'un itinérant qui s'avance avec autorité, non pour agir, mais pour parler »⁴.

Ainsi, l'histoire de l'institution diplomatique révèle-t-elle logiquement une conjonction éminente entre les fonctions discursives et l'acte de parler officiellement et de négocier, cela dès l'origine, dans les États fluviaux et monocratiques de l'Orient ancien, de l'Égypte, de l'Inde ou dans la Chine des royaumes combattants puis de l'Empire unifié, mais aussi dans les cités grecques. On retrouve encore le rôle manifeste du discours dans l'émergence de l'institutionnalisation des « affaires étrangères » au Moyen Âge et à la Renaissance, comme dans les formes modernes des appareils diplomatiques au sein des États démocratiques à partir du XIX^e siècle.

Ne prétendant pas dresser ici une fresque complète, nous limiterons notre étude à quelques exemples significatifs de discours de référence, des discours « canoniques », au sens où ils donnent à entrevoir, chacun à sa façon, des traits fondateurs de la discursivité diplomatique. Nous évoquerons un passage mythique de l'Ancien Testament, des Chroniques Printemps et Automnes de la Chine, ainsi que l'historiographie grecque de Thucydide et une correspondance hanséatique du Moyen Âge tardif.

Tout en présentant ces discours dans un ordre chronologique, nous les abordons comme une suite raisonnée qui va du minimalisme brutal du décalogue à la subtilité dépouillée des scribes, du débat contradictoire de l'*Agora* au sous-entendu oblique des marchands hanséatiques.

Ces quatre exemples contiennent déjà des traits caractéristiques de la discursivité diplomatique générale que nous recherchons, et que nous synthétiserons dans un second temps.

¹ Jacques Soustelle, *La Vie quotidienne des Aztèques à la veille de la conquête espagnole*, Paris, Hachette 1955, p. 114.

² Nicole Loraux, *L'Invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la « cité classique »*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1993 (1^{ère} éd., 1981), p. 9 et suiv.

³ Vladimir Potiemkine, *op. cit.*, p. 50.

⁴ Émile Benveniste, *Le Vocabulaire indo-européen*, Paris, Éditions de Minuit, tome II, p. 30-32.

[p. 77]

L'ancienne discursivité diplomatique

L'Ancien Testament : l'alternative manichéenne du tout ou rien

[Retour au sommaire](#)

Dans une formulation très brève, minimaliste, l'Ancien Testament nous offre un des premiers textes, daté du VII^e siècle av. J.-C., décrivant un comportement diplomatique :

« Lorsque tu t'approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui proposeras la paix.

Si elle l'accepte et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouve te devra la corvée et le travail.

Mais si elle refuse la paix et ouvre les hostilités, tu l'assiégeras.

Yahvé ton Dieu la livrera à ton pouvoir, et tu en passeras tous les mâles au fil de l'épée¹. »

Le passage est extrait du code deutéronomique (livres XII à XXVI)², texte législatif introduit dans le deuxième discours de Moïse sur le mode impératif (« Et voici les lois et coutumes que vous garderez et pratiquerez... »)³. Il couvre les domaines culturel, éthique et politique. Moïse insista surtout sur les institutions de gouvernement (collégial), le passage cité étant le seul qui concerne les relations internationales. Dans un discours manichéen opposant clairement les villes et les nations d'Israël (espace interne) et les autres (espace externe), il fixe les règles de conduite à tenir. Alors que, selon la Loi, en termes de politique interne, s'agissant de la prise de possession de la terre promise, des « villes de ces peuples que Yahvé (...) donne en héritage (...) rien [qui] subsiste de vivant » ne devra être

¹ Deutéronome 20,10-13, cité d'après *La Sainte Bible*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, Paris, Les Éditions du Cerf, 1965, p. 196.

² Michel Quesnel, Philippe Gruson, *La Bible et sa culture*. Tome 1 : *Ancien Testament*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p. 538.

³ *La Sainte Bible*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, Paris, Les Éditions du Cerf, 1965, p. 189. Soulignons l'importance du discours dans la culture biblique et, ici précisément, l'ouverture du Pentateuque par les mots, *Elleh haddebarim* (« Voici les paroles »), cf. André Paul, « Livre du Deutéronome », dans *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

laissé, au contraire, pour « les villes très éloignées »¹, (c'est-à-dire pour l'étranger), elles bénéficieront d'un traitement diplomatique. En cela, ces passages instituent verbalement la frontière, principe fondateur de l'internationalité.

Le texte normatif comporte deux verbes – « proposeras » et « accepte »² – qui évoquent un échange de propos, deux allusions au discours diplomatique, ainsi que la claire préférence donnée à la parole dans un premier temps avant le déclenchement de la guerre en cas de refus. On ne parle pas vraiment de [p. 78] « négociation », car l'espace accordé au dialogue est infime : c'est à prendre ou à laisser, la paix comme la guerre étant sans concession. Face à ce qui est posé comme un dilemme, le texte humanise, à un degré minimal, la relation conflictuelle : il est prescrit, avant d'attaquer, de proposer d'abord la paix. Cette prescription institutionnalise le discours diplomatique comme alternative à la guerre. En même temps, le texte construit une hiérarchie des alliances : l'alliance entre Dieu et Israël – qui commande une « guerre sainte »³ – reste prépondérante par rapport à celles d'Israël avec d'autres villes, peuples ou nations, qui relèvent des relations extérieures. Certains commentateurs n'ont pas hésité à qualifier ce passage de « premier discours diplomatique » de la Bible⁴.

La Bible nous offre également des figures de « diplomate » comme Abraham qui tente – en vain – de convaincre Dieu de ne pas détruire la ville de Sodome ou l'Archange Gabriel, porteur de « bonnes paroles » et « messenger » intercédant entre le ciel et les hommes, une fonction attribuée à tous les anges. De même l'Ange du Seigneur intervient comme messenger pour empêcher Abraham d'immoler son propre enfant. Dans cet incident particulier, la médiation vise à réduire la violence.

Abandonnons là le discours transcendantal – néanmoins anthropomorphique – pour nous tourner vers des traces discursives plus séculières. Si les premières formes de traités diplomatiques apparaissent dans les tablettes d'argile de la civilisation sumérienne, et montrent que, très tôt, les empires fluviaux ont établi avec d'autres États (dont celui de Mohenjo Daro dans l'Indus) des relations diplomatiques suivies, c'est en Chine et en Grèce que l'on peut repérer l'importance des premières manifestations de discours diplomatiques aux témoignages écrites conséquentes.

¹ Deutéronome 20, 15-16, cité d'après *La Sainte Bible, op. cit.*, p. 196.

² Pour le paradigme pragmatique anglais (J. L. Austin), deux actes de langages.

³ Cf. Deutéronome 20, 18 « afin qu'ils [ces cananéens, perizzites, etc.] ne vous apprennent pas à pratiquer toutes ces abominations qu'ils observent pour leurs dieux : vous pécheriez contre Yahvé, votre Dieu », cité d'après *La Sainte Bible, op. cit.*, p. 196.

⁴ Josy Eisenberg, Émission télévisuelle *A Bible ouverte*, sans date [2002].

La Chine ancienne : allusion détournée et neutralité

[Retour au sommaire](#)

Dans une « civilisation de la face »¹, la présence de pratiques diplomatiques codifiées dénote l'importance du protocole et de rites, de l'échange de signes et de paroles faussement détachées. De manière générale, pour la tradition chinoise, à l'ombre des rites institués et de l'étiquette féodale, l'essentiel ne peut être [p. 79] énoncé de manière explicite et directe, ni dans les arts plastiques, notamment la peinture², ni en littérature, ni en politique et encore moins en diplomatie.

Le philosophe et sinologue François Jullien nous donne une idée de la stratégie de sens élaborée par les Chinois à travers des procédés indirects, résumée dans le titre d'un de ses ouvrages, *Le Détour et l'accès*. Le corpus sur lequel il s'appuie pour sa démonstration est composé de textes fort anciens : d'une part, les récits de missions et de négociations d'ambassadeurs chinois et d'autre part, la *Chronique des Printemps et Automnes*, c'est-à-dire les saisons qui découpent le temps, donc des annales (ou Chunquiu) attribuées à Confucius³ ou aux commentateurs ultérieurs, notamment aux disciples du Maître⁴. Le titre a donné son nom à la période relatée (771-453 av. J.-C.). Il faut distinguer, à travers les sources indirectes, ces annales où les scribes ont consigné les événements d'un royaume et les récits de missions et discours d'ambassadeurs chinois recomposés.

La période Printemps-Automnes se révéla particulièrement critique et instable. Selon la formulation de Catherine Delacour, on se trouvait « dans un monde en pleine mutation qui n'a pas encore osé faire ouvertement table rase de l'autorité royale mais qui est déjà prêt à tout pour assouvir sa soif de pouvoir »⁵.

Lecteur attentif de ces annales historiographiques, Alain Reynaud, résumant sa thèse sur la géohistoire de la Chine pré-impériale, parle volontiers, quant à lui, d'« *imbroglio* diplomatique »⁶. Dans ces conditions, dans une société lettrée, la diplomatie chinoise s'évertua à déployer un code particulier d'expression qu'elle a perpétué tout au long de son histoire. La communication était fondée sur

¹ Erving Goffman, *Les Rites...*, *op. cit.*, p. 12-17.

² François Jullien, *La Grande Image n'a pas de forme ou du non-objet par la peinture*, Paris, Seuil, 2003.

³ François Jullien, *Le Détour et l'accès. Stratégies du sens en Chine, en Grèce*, Paris, Grasset, 1995, p. 88.

⁴ Pour René Étiemble cependant, Confucius ne serait pas l'auteur de la Chronique, « Confucius », *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*, ni pour Paul Deméville et Y. Hervouet, « Chine (L'Empire du Milieu) – Littérature », *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

⁵ Catherine Delacour, « Les siècles obscurs », *Confucius à l'aube de l'humanisme chinois*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2003, p. 31.

⁶ Alain Reynaud, *Une Géohistoire. La Chine des Printemps et des Automnes*, Paris, Géographiques Reclus, 1992.

l'approche oblique qui allait marquer durablement la pratique discursive de ce pays¹. La rhétorique officielle cultiva l'art du détour, un impressionnisme et un pointillisme de l'allusion, traduits par un mode d'expression poétique. Pourquoi fonder ainsi la communication sur des allusions et des contournements, qui sont la trace d'une retenue, d'une euphémisation des événements, des personnes et des actes, mais aussi d'une pragmatique de la patience et de la ruse ?

Comme le montre François Jullien, les envoyés chinois, princes, ministres ou autres hauts fonctionnaires **dépêchés**, par exem-[p. 80] ple, pour résoudre les conflits, pour resserrer des alliances et obtenir la paix, libérer un prince emprisonné ou pour contenir des menées impérialistes, obéissaient à un rituel canonique fortement intériorisé, ainsi résumé :

« Au lieu que ces rencontres diplomatiques soient l'occasion d'un affrontement des discours dressant face à face leurs arguments, comme on peut en lire dans Thucydide (ou que celui-ci les réécrit), les anciennes chroniques nous rapportent nombre de ces entrevues sous la forme d'un échange de citations canoniques. Souvent sans qu'aucun discours direct ne soit rapporté, seuls le résultat ou la décision sont consignés. Ces citations sont empruntées au seul corpus littéraire existant alors, celui qui deviendra le Livre des odes, dont un bon ambassadeur se doit de connaître à fond les motifs². »

Toutefois, même par voie détournée, tout ne pouvait être confié à ces jeux subtils de citations codées. Ainsi, il était par exemple indécent de produire en public un poème décrivant par allusion signifiante l'accouplement naturel des animaux – fut-ce dans l'intention de nouer une alliance secrète³. La stratégie discursive délicate imposait deux limites au discours diplomatique institué : la parole directe et les questions relevant de la sphère privée.

Autre leçon discursive que François Jullien tire, non plus des propos reconstruits prêtés aux négociateurs, mais d'Annales historiques au discours « minimal »⁴ : la *Chronique des Printemps et Automnes*. Ce « memento chronologique, sec et nu, mais d'une grande précision et d'une terminologie très surveillée »⁵ relate des événements survenus dans la principauté de Lu, pays natal de Confucius. La lecture attentive qu'en fait le sinologue est pleine d'enseignements.

¹ François Jullien fait notamment état de la période 1975-77 et des conflits de pouvoir des plus violents en Chine, avant et après la mort de Mao, où le « discours officiel ne (...) dit plus rien ; il est particulièrement riche en revanche de significations indirectes », *Le Détour et l'accès*, *op. cit.*, p. 21.

² F. Jullien, *Le Détour...*, *op. cit.*, p. 71 et suiv.

³ *Ibid.*, p. 79.

⁴ *Ibid.*, p. 88.

⁵ Paul Deméville, Yves Hervouet, « Chine (L'Empire du Milieu) – Littérature », *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

Dans la Chine ancienne, les choix opérés parmi les faits « neutres » constituent un discours. Les scribes de l'époque et l'École de Confucius qui ont transmis le texte – Confucius se servit de ces Annales dans son enseignement¹ – ont opéré des choix subjectifs parmi des faits en apparence « neutres ». Jullien montre que la citation « neutre » d'un fait peut délivrer un message implicite, une opinion indirecte. Par « la seule mention des faits », « à travers la seule mention de l'événement », une [p. 81] opinion « s'exprime d'une façon indirecte (...) par le détour des faits cités ». Ainsi un récit par son mode d'expression devient discours :

« Les faits eux-mêmes, dès lors qu'ils sont énoncés (dénoncés), peuvent servir de biais pour prononcer un jugement ; en d'autres termes, (...) la neutralité est un piège qui fait le jeu de la neutralité.

« Mentionner, c'est déjà prendre parti, préférer la parole au silence. Car dire, (...) c'est toujours choisir de dire, (...) dès que nous parlons du monde, nous opinons sur lui. (...) Il n'y a pas de constat qui soit gratuit...². »

Remarquons toutefois que cette vision euphémique est réfutée par une approche assez différente des mêmes faits et des mêmes textes. Ainsi, Jean Lévi a-t-il préféré insister sur l'apparition, pendant la période des royaumes combattants, puis lors de la phase de constitution de l'empire chinois, d'une diplomatie en acte que l'on ne peut réduire, à l'instar de François Julien, à des détours poétiques. Jean Lévi montre que simultanément à l'effacement progressif des réalités féodales, avec la concurrence entre les cités, les régions et les empires monarchiques éclatés, a surgi une logique, certes, de marchandages incessants et d'alliances, mais aussi de guerres. De nouveaux personnages, les marchands-diplomates, les stratèges, les sophistes, ont alors fait du discours un instrument politique violent et direct. Ces tacticiens arrogants de la parole ont versé leur venin, jonglé avec des démonstrations contradictoires, étalé leurs ruses et leurs mensonges, vendu aux plus offrants leurs plans d'alliance ou de tactiques guerrières, attisant ainsi les luttes entre les clans de pouvoir, la course à la domination, accélérant aussi la séparation entre la morale et la politique³.

Rappelons enfin, sans insister, la façon dont l'empire ultérieur, jusqu'aux confins du XIX^e siècle, a, de façon ethnocentrique, systématiquement méprisé à un degré inouï les représentants des États étrangers. Dans une anthologie des récits de voyageurs vers la Chine, couvrant la période du Moyen Âge à 1911, Ninette Boothroyd et Muriel Détrie livrent des textes divers d'ambassadeurs

¹ *Ibid.*

² F. Jullien, *Le Détour...*, *op. cit.*, p. 88-90.

³ Cf. Jean Lévi, *Les Fonctionnaires divins. Politique, despotisme et mystique en Chine ancienne*, Paris, Le Seuil, La Librairie du XX^e siècle, 1989.

venus d'Europe, qui dénotent une attitude symptomatique à cet égard¹. Les envoyés et leur suite se virent infliger un rang [p. 82] d'autochtone, le respect forcé de l'étiquette de la cour (notamment les neuf prosternements devant le « Fils du Ciel »), un refus de s'adresser directement à l'empereur, le tout débouchant sur des non-réponses à leurs demandes d'autorisation de commercer. Pas de réciprocité, pas de véritable immunité, pas de relations d'égalité, des actes de mépris, d'infériorisation et de vexations protocolaires, malgré des échanges de présents. Ces pratiques unilatérales eurent leur sanction : elles contribuèrent à l'isolement de la Chine qui, jusqu'au XX^e siècle, se retrouva à l'écart du système international.

En comparaison, il peut être utile de s'intéresser à un autre cas exemplaire, la Grèce classique, comparable sur certains aspects au contexte politique de la Chine des royaumes combattants, mais à l'opposé quant au mode discursif.

La Grèce de Thucydide : discours directs et contradictoires

[Retour au sommaire](#)

Les cités-États grecques ont cultivé des pratiques directes, fondées sur des discours d'affrontements contradictoires et sur l'institutionnalisation d'un espace diplomatique. On sait que l'Assemblée d'Athènes était compétente en matière de politique étrangère. Là, tout passait par le discours. Lorsque des conflits éclataient, l'*Agora* désignait des envoyés particuliers qui recevaient des instructions (descriptions des comportements anticipés et des objectifs à rechercher), se présentaient au magistrat de la ville chargé des affaires diplomatiques qui leur fournissait indications et conseils (des paroles), puis, après l'enregistrement de leurs lettres de créance, étaient entendus par l'Assemblée. Ils lui exposaient oralement les motifs de leur venue. Elle délibérait alors, ses débats se traduisant par de nouveaux discours², inventant et construisant ainsi l'espace public sur le mode discursif.

Une illustration éclatante de ces pratiques discursives collectives nous est donnée par Thucydide dans son *Histoire de la guerre du Péloponnèse* (431-404). Les discours prononcés par les envoyés des cités y tiennent une place importante : trente-neuf harangues d'une longueur moyenne de deux pages, soit un quart du récit, ce qui montre bien le rang que tenait la parole [p. 83] dans la civilisation grecque. Par ailleurs l'historien utilise les discours en lieu et place du récit, ce qui montre l'influence des procédés dramaturgiques. La guerre du Péloponnèse aurait

¹ Ninette Boothroyd, Muriel Détrie, *Le Voyage en Chine. Anthologie des voyageurs occidentaux du Moyen âge à la chute de l'empire chinois*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1992.

² Des pratiques évoquées par Vladimir Potiemkine, *Histoire de la diplomatie, op. cit.*, tome 1, 1946, p. 30 ; également, K. J. Holsti, *International Politics, a Framework for Analysis*, Londres, New York, Prentice Hall, 1995, 7^e éd., p. 36-42.

donc été inspirée par le genre théâtral, produit devant le peuple assemblé par un dialogue réglé où les acteurs sont des héros et où l'historien, tel le chœur au théâtre, commente l'action qui se déroule sur la scène de l'histoire.

Certes, on pourrait mettre en doute la véracité de l'ouvrage. Servait-il l'histoire ou des ambitions personnelles ? On a beaucoup insisté sur le professionnalisme avec lesquels Thucydide a composé son ouvrage. Avec virtuosité, il a en particulier alterné les deux modes de l'énonciation : le récit et le discours, ainsi qu'une variante mixte comme une forme détournée du récit dans la bouche d'orateurs anonymes exposant la situation¹. Jacqueline de Romilly a analysé comment l'alternance entre les deux contribue à construire la « vérité » de l'histoire². Thucydide a semble-t-il relaté fidèlement des pratiques, donc des comportements socialisés et vraisemblables.

Cependant, à propos de ces discours, on s'est peu interrogé sur leurs implications « inter-cités ». Sous l'angle de la communication transfrontalière, on pourrait se livrer à un examen des textes. On relèverait des procédés rhétoriques utilisés pour persuader et émouvoir. Mais ce qui frappe avant tout c'est l'aspect omniprésent d'un discours direct et contradictoire où les envoyés répondent point par point aux arguments adverses, car chaque orateur cherche à emporter l'adhésion de l'assistance. Thucydide s'est attaché à commenter de nombreux discours contradictoires de politique étrangère, mettant en œuvre tout l'art rhétorique du temps de Périclès, soignant constamment la précision logique et la concision antithétique. Tout en admettant que son style dénote « une raideur évidente », Jean Voilquin constate pourtant que « le travail d'analyse, que poursuivaient les sophistes, est déjà visible en lui. Il n'avait pas manqué de s'assimiler les méthodes qui, en établissant des distinctions entre le fait et l'intention, entre la parole et l'action, entre l'apparence et la réalité, contribuent à préciser la pensée »³. Il s'agit d'un discours antagonique précis et argumenté, dont les phrases obéissent à des plans de construction stricte, ainsi présentés :

[p. 84] « *Un genre de phrases de Thucydide, qu'on pourrait appeler le genre descendant, place en tête l'action qui est le résultat et fait suivre immédiatement, en propositions causales ou participes, les causes directes ou les motifs qu'il étage à leur tour par des formes ou des propositions analogues, de façon qu'en émiettant, en fendillant ainsi le discours, il les fait entrer complètement dans la connexité des choses, tout comme un tronc d'arbre, avec les fibres de ses racines, plonge dans la terre maternelle. L'autre genre, la période ascendante, commence par les circonstances, qui servent de motifs, en déduit toutes sortes de conséquences ou de réflexions qui s'y rapportent et conclut, souvent après une*

¹ Jean Voilquin, « Introduction » à *Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse*, tome I, Paris, Garnier-Flammarion 1966, p. 15-18.

² Jacqueline de Romilly, *La Construction de la vérité chez Thucydide*, Paris, Julliard, 1990.

³ J. Voilquin, « Introduction », art. cité, p. 14.

*longue chaîne de déductions, par le résultat qui est, soit une résolution, soit l'action elle-même*¹. »

C'est donc le démonstratif « descendant » ou « ascendant » qui caractérise le style de Thucydide. On peut penser que ce fut également celui des grands discours diplomatiques de la Grèce de Périclès.

Jürgen Gommel, qui a étudié la rhétorique chez Thucydide, a repéré les figures de l'argumentation classique². Tout en reconnaissant l'apport de l'institution de la parole en Grèce antique, il faut aussi en souligner les limites. Jacques Chazelle nous livre cette liste des « défauts mêmes du caractère grec » :

*« Le bavardage, la jalousie, un amour des querelles plus vif encore que le patriotisme, les séductions enfin de l'habileté et de la ruse, (...) aussi d'erreurs proprement politiques : la propension du législatif, sous couvert de démocratie, à empiéter sur l'exécutif, (...) paralysie qui en résulte pour les ambassades (...). Contraints, faute de pleins pouvoirs, à multiplier les consultations et les demandes d'instructions, constamment exposés de surcroît à se voir désavoués par de versatiles assemblées (...) insuffisance de conscience internationale... »*³.

Malgré cela, l'historien conclut que « l'action des orateurs, limitée à des missions de plus ou moins brève durée et (...) [à la] recherche d'avantages particuliers »⁴, ne pouvait point constituer une diplomatie. Il n'en demeure pas moins que les relations diplomatiques de cette époque passèrent principalement par ce type de formes discursives.

[p. 85]

Cette logique d'une discursivité antagonique allait se déployer dans la diplomatie occidentale ultérieure. Mais en même temps, et à l'inverse, le procédé indirect se renouvelle, notamment au cours du Moyen Âge tardif représentant un autre cas intéressant : celui des cités marchandes de la Hanse.

¹ Ottfried Müller, *Histoire de la littérature grecque*, cité par Jean Voilquin, « Introduction », art. cité, p. 24.

² Jürgen Gommel, *Rhetorisches argumentieren [sic] bei Thukydides*, Hildesheim, Olms, 1966.

³ Jacques Chazelle, *op. cit.*, p. 13.

⁴ *Ibid.*

La Hanse : discours indirect et enchaînement oblique

[Retour au sommaire](#)

La Hanse, littéralement « compagnie armée », est née au Moyen Âge d'un besoin économique de l'époque : la protection des personnes et des biens, mal assurée par les États. Durant plus de cinq cents ans ¹, cette confédération d'abord de marchands, puis de nombreuses villes d'Allemagne et du Nord de l'Europe unies pour développer le commerce, joua le rôle d'un acteur international qui devint tout puissant à son apogée au XV^e siècle (on compta même un prince en son sein et le grand maître de l'ordre teutonique ²). La Hanse constitua une force politique et pacificatrice. Elle participa, autour de la Baltique et de la mer du Nord, au dialogue diplomatique dont l'enjeu était la puissance.

En choisissant le discours de la Hanse nous pouvons nous appuyer sur un travail en philosophie du langage qui, tout en portant sur une de ses manifestations historiques, datée et géographiquement située, suggère un objet intemporel : le langage diplomatique en tant que genre ³ au XV^e siècle, époque charnière pour la compagnie puisque ce fut le moment de son apogée mais aussi le début de son déclin. La conjoncture politique se dégrada : les monarchies et principautés se renforcèrent et s'opposèrent aux intérêts de la Hanse qui avait profité de la faiblesse des souverains. Lübeck entra en crise (1408-1416) et l'ordre teutonique s'effondra sous les coups du roi de Pologne (Tannenberg, en 1410). Le roi du Danemark, favorable aux Anglais et aux Hollandais, rivaux de la Hanse, finit par contrôler l'isthme du Holstein (1459) ⁴.

Dans sa partie empirique, l'étude repose sur un *corpus* tiré des correspondances hanséatiques et diplomatiques composées de documents émanant du Roi du Danemark et des villes hanséatiques, datés de 1414 à 1424 et relatifs au conflit du Schleswig. Ces textes furent écrits dans la langue diplomatique de la Hanse, [p. 86] le moyen bas allemand (*Mittelniederdeutsch*), qualifiée de langue de communication supranationale dans l'espace économique nord-européen de l'époque ⁵, *lingua franca* s'imposant aussi aux autorités politiques.

¹ Selon le premier document connu, la Hanse fut fondée en 1161 à Visby comme une union de villes (environ 200 à son apogée) pour protéger ses commerçants et leurs marchandises ; tombée en désuétude, elle se dissout vers 1669 à Lübeck (seulement 9 villes en étaient encore membres).

² M. et H. Krabusch, *Die Hanse*, Stuttgart, 1966.

³ Henning Gloyer, *Mittelniederdeutsche Diplomatensprache. Sprachliches Handeln im Schrifttum der Hanse*, Diss. Philosophische Fakultät der Christian-Albrechts-Universität zu Kiel, 1973.

⁴ M. et H. Krabusch, *Die Hanse*, *op. cit.*

⁵ Hans Peter Althaus, Helmut Henne, Herbert Ernst Wiegand (Hrsg.), *Lexikon der Germanistischen Linguistik*, Bd. 3, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1980, p. 584.

Dans sa partie théorique, l'auteur élabore un modèle descriptif qui fait ressortir ce qu'il retient comme le trait pertinent de ce parler : l'enchaînement oblique. Partant de deux exemples, il remarque des formulations atténuées et ambiguës¹ qui peuvent poser des problèmes de compréhension et d'interprétation, non seulement au linguiste mais aussi à l'historien, comme ils durent en poser aux praticiens, aux conseillers hanséatiques et autres diplomates de l'époque. Certaines formulations, redondantes de surcroît, minorent systématiquement les actes commis par le camp du locuteur. Ainsi une même situation se trouve relatée avec des variations de présentation, comportant non seulement des circonvolutions lourdes mais aussi, en fin de parcours, un sous-entendu ambigu qui pourrait correspondre soit à un rappel à l'ordre soit à une menace. Rapprochant ces formulations du XV^e siècle, atténuées et à mots couverts, qui évitent l'expression directe, de la description qu'un diplomate du XX^e siècle fait de la langue diplomatique moderne caractérisée notamment par ses allusions codées², Gloyer précise son projet. Son hypothèse de travail est que le parler indirect des expressions orales et écrites constitue le trait pertinent du langage diplomatique³. Dès lors, il reste à élaborer un outillage permettant de saisir ce fonctionnement évasif et oblique, de lever les ambiguïtés et de montrer le savoir-faire discursif des diplomates.

Dans cette perspective, Gloyer s'intéresse à la dimension pragmatique de la langue diplomatique. La pragmatique – à la différence de la sémantique qui examine les rapports entre les signes et les référents, et de la syntaxe qui observe les relations entre les signes – étudie les relations entre les signes et les utilisateurs⁴. Elle prend en compte le contexte dans lequel l'activité langagière s'exerce et l'effet produit par elle (à cette fin, Gloyer utilise pour l'essentiel les travaux de John L. Austin, de John R. Searle, de Dieter Wunderlich⁵ et de Jürgen Habermas⁶). Dès lors, l'unité d'analyse n'est pas le mot ou la phrase qui comporteraient des affirmations vraies ou fausses (constatif), mais l'acte de langage [p. 87] dont la séquence n'exprime pas l'action (acte locutoire), mais est action elle-même (acte illocutoire) et qui produit un effet (perlocution). Rappelons que l'on entend par acte locutoire, ce qui « produit une séquence de sons ayant une organisation syntaxique et référant à quelque chose », par acte illocutoire ce

¹ H. Gloyer, *op. cit.*, p. 1 et suiv.

² Il s'agit de l'article de W. Grewe que nous avons déjà utilisé et cité précédemment, cf. *supra*, p. 32.

³ « *Indirekte Redeweise ist ja gerade ein Merkmal der Diplomatensprache* », H. Gloyer, *op. cit.*, p. 47 ; mais aussi *ibid.* p. 37 : « ... daß dort [in diplomatischen Texten] solche Akte [illokutive Akte] vielfach indirekt vollzogen werden... ».

⁴ Charles W. Morris, *Foundations of the Theory of Signs*, Chicago, 1939.

⁵ J. L. Austin, *How to do things...*, *op. cit.* ; J. R. Searle, *Speech Acts*, *op. cit.* ; Dieter Wunderlich, « Zur Konventionalität von Sprechhandlungen », dans D. Wunderlich (Hrsg.), *Linguistische Pragmatik*, Francfort, 1972, p. 11-58.

⁶ Jürgen Habermas, « Vorbereitende Bemerkungen zu einer Theorie de kommunikativen Kompetenz », dans J. Habermas, Niklas Luhmann (Hrsg.), *Theorie der Gesellschaft oder Sozialtechnologie*, Francfort, 1971, p. 101-141.

que l'on « accomplit dans sa parole même [par] une action qui modifie les relations entre les interactants : asserter, promettre... », et par un acte perlocutoire, ce que l'on peut accomplir par « un acte illocutoire pour réaliser des actions très variées : une question peut être destinée à flatter le coénonciateur, à montrer que l'on est modeste, à embarrasser un tiers, etc. »¹. En optant pour le paradigme pragmatique, l'auteur met en avant le discours de la négociation, manifestation et réduction des contraires par le discours, non le discours d'influence qu'est la propagande².

Méthodologiquement, Gloyer préconise la formalisation de l'acte de langage comme étant une relation (R) entre le locuteur (l), l'auditeur (a) et le contenu propositionnel (p) : $R(l, a, p)$ ³. À partir de cette relation générale, il détaille une série de relations élémentaires qui correspondent aux différents modes de positionnements du locuteur par rapport au contenu propositionnel et/ou à l'auditeur. Il transcrit ces relations par des formules logiques à deux arguments⁴. Il met alors en œuvre tout un métalangage formel par lequel il vise à faire apparaître, en combinant plusieurs actes illocutoires, des constructions de plus en plus complexes. Cette complexité se retrouve au niveau de la déconstruction d'un seul acte illocutoire simple. Après avoir comparé les typologies proposées par Austin, Searle et Habermas, Gloyer postule que l'acte illocutoire est presque toujours composé d'au moins deux actes de base, dits encore « actes partiels ». La démonstration s'appuie sur un type d'exemples tirés d'une lettre de la correspondance hanséatique, tous à l'impératif. Il s'agit d'injonctions, non pas de faire, mais de prendre connaissance de messages (soit deux actes partiels : l'injonction à prendre connaissance et l'introduction d'un message⁵). D'autres types d'injonctions sont inclus dans des questions ou des prières de faire savoir. Le locuteur fait savoir qu'il souhaiterait savoir quelque chose que l'interlocuteur sait... et tout cela sans qu'il lui demande de le lui faire savoir. Par [p. 88] ailleurs, l'acte d'indiquer une nécessité de faire peut également constituer une injonction. En présentant de tels exemples, Gloyer veut montrer que les indicateurs classiques, tels que les verbes performatifs (nommer, promettre...) mis en exergue par l'École d'Oxford ne suffisent pas à débusquer un faire discursif. De plus, la décomposition en actes partiels permet de reformuler les « règles d'emploi » des actes illocutoires posés par Searle.

L'hypothèse est que les actes de langage en diplomatie sont indirects et ne sont pas accessibles à la compréhension par des indicateurs lexicaux de surface⁶. La formalisation permet de décomposer et de décoder l'acte indirect, puis de décomposer un dialogue et de suivre l'enchaînement des propos sur fond de texte.

¹ D. Maingueneau, *Les Termes clés...*, op. cit., p. 10.

² H. Gloyer, op. cit., p. 4.

³ *Ibid.*, p. 36. Pour les symboles de cette formule et de celles qui suivent, nous avons transposé les lettres en fonction du français.

⁴ *Ibid.*, p. 11 et suiv. ainsi que p. 36 et suiv.

⁵ *Ibid.*, p. 20 et 45.

⁶ *Ibid.*, p. 56.

Apparaît alors le débat lui-même, une suite d'arguments plus ou moins bien reliés entre eux. Gloyer situe les liens au niveau des actes partiels qui, à travers l'entrelacement des propos échangés, forment la trame de l'argumentation. Celle-ci n'est pas enchaînée sur la totalité du texte mais uniquement sur des segments. Aux endroits de connexions du dialogue diplomatique – l'auteur parle de « soudures » (*Nahtstellen*) –, il identifie les « actes partiels » qui, tels les nœuds d'un réseau, jalonnent l'enchaînement argumentatif. Les interlocuteurs peuvent conduire l'échange, poursuivre ou contester, non pas en se référant à l'acte complexe tout entier, mais seulement à l'acte partiel.

Surgit ainsi le mécanisme par lequel, dans l'interaction, chaque interlocuteur tente de substituer son propre argument à celui contesté de l'autre, mais portant – subtilité diplomatique – uniquement sur un acte partiel. Alors l'action discursive devient transaction¹. Cet enchaînement des actes de langage constitue la structure linguistique de la négociation. Il permet de faire apparaître le procédé indirect. Autrement dit, d'une manière banale, on ne répond pas directement à l'attente, on esquive la réponse en « répondant à côté ». On déplace le point du litige du niveau global où il s'exprimait dans un acte de langage complexe, vers le niveau inférieur focalisant sur un acte partiel simple (d'une responsabilité totale vers une responsabilité mineure, technique par exemple). Reste à savoir si cet exemple médiéval est généralisable, c'est-à-dire si le discours diplomatique repose sur un modèle universel et durable.

L'essence historique de la diplomatie

[Retour au sommaire](#)

Les valeurs qui sous-tendent un système d'interactions sociales ne surgissent pas subitement mais émergent au fil d'un processus plus ou moins long. L'analyse de la genèse des rapports internationaux, réalisée sous forme d'exposé linéaire, même partielle, fait pressentir certains éléments invariants. Les valeurs de longue durée apparaissent progressivement et se retrouvent d'un pays et d'une forme d'État à l'autre, au-delà des différences culturelles et linguistiques. Sa structure socialement une « logique de champ ». Elle dépasse la « noblesse d'État » qui la produit (pour parler en termes bourdieusiens), et qui devient dans le temps une structure normative et signifiante. Il convient maintenant d'identifier ces principes fondamentaux et les relations qu'ils entretiennent entre eux. Deux mouvements peuvent être observés au cours de l'institutionnalisation diplomatique : l'émergence de pratiques par empilement et perfectionnement d'une part, leur consolidation par rejet de pratiques contraires et contestataires d'autre part.

¹ *Hier wird der Handelnde zum Verhandelnden* », H. Gloyer, *op. cit.*, p. 60.

Une construction par empilement

D'abord pour ce qui est de l'Occident, dès le V^e siècle av. J.-C., certaines idées relatives au rapport entre « l'interne » et « l'externe » se sont manifestées en Grèce. La société grecque, au-delà de son évolution sociale, a toujours reconnu des privilèges et accordé aux hérauts diplomatiques une autorité quasi religieuse, transmise ultérieurement aux « orateurs », faiseurs de discours performants qui plaidaient la cause de leur Cité¹ et bénéficiaient d'une civilité d'accueil (ce dont rend compte de façon explicite la description faite par Thucydide de la conférence qui se tint à Sparte, en 432 av. J.-C.²).

Ensuite l'empire romain ajouta au statut particulier des ambassadeurs d'autres règles de fonctionnement, ainsi résumées par Meredith Kingston de Leusse :

« Certains principes de « conduite internationale » se mettent en place (...), notamment le respect des engagements et l'interprétation équitable et raisonnée des traités, parallèlement à [p. 90] l'apparition d'archivistes, spécialistes du précédent et de la procédure diplomatique³. »

En fait, le « respect des engagements » (*pacta sunt servanda*) est toujours considéré par certains théoriciens du droit international comme sa norme diplomatique de référence⁴. De même, « l'interprétation équitable et raisonnée », avec sa clause sous-entendue de la condition du « fondement contractuel » ou de sa disparition (*rebus sic stantibus*), constitue toujours, sinon un précepte juridique, du moins une commodité diplomatique.

La civilisation byzantine confèrera, elle, un « visage contemporain » à la diplomatie en incluant, parallèlement aux fonctions de négociation et de représentation, le renseignement⁵. Cette activité visait à indiquer les différentes initiatives d'action de l'adversaire et à en évaluer les probabilités pour aider à la prise de décision des responsables politiques.

Enfin, les fonctions diplomatiques furent servies par les fastes d'un protocole majestueux et encadrées d'un cérémonial marqué par le soupçon ; elles visaient autant à séduire qu'à intimider⁶.

Ces invariants fonctionnels qui se cristalliseront par la suite sont intéressants car ils rejaillissent au niveau du discours. Furent ainsi institutionnalisées par tous

¹ Meredith Kingston de Leusse, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 17.

² Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse, I*, Paris, Flammarion, 1966, p. 65-79.

³ Meredith Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 17.

⁴ H. Legohérel, *Histoire du droit international...*, *op. cit.*, p. 3.

⁵ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 17, citant H. Nicolson, *Diplomacy, op. cit.*, p. 24-25.

⁶ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 18.

les systèmes politiques des dimensions de la diplomatie qui allaient devenir universelles : la frontière, l'immunité, la permanence et la réciprocité.

La frontière

[Retour au sommaire](#)

Le concept de frontière n'est pas donné a priori mais historiquement construit. Au Moyen Âge, en France, les cartes et les moyens de représentation faisant défaut, les limites des royaumes étaient « loin d'être claires »¹. La signification de la frontière dépend de l'idée ou de la représentation spatiale que s'en fait une communauté à un moment donné : une zone, un élément du paysage (forêt, montagne, fleuve), voire une ligne tracée sur une carte. À l'origine, la notion ne relevait pas du champ diplomatique mais de celui de la guerre, offensive dans l'Antiquité, puis progressivement défensive. L'étymologie française (faire front) atteste cette connotation militaire :

[p. 91]

« L'ancien sens de frontière est front d'une troupe et façade ; faire frontière, signifie se mettre en bataille pour combattre, se défendre ; et, comme on faisait frontière particulièrement sur les limites des pays, le mot a pris le sens de limites d'État à État². »

Aussi, le terme français, relativement jeune, eut d'abord le sens de zone de défense face à l'ennemi. Les frontières sont naturelles (forêts, fleuves, montagnes) ou artificielles, fortifiées par l'intervention des hommes. De plus, « le mot frontière n'apparut qu'en 1315 pour désigner la zone des châteaux construits face à la Flandre³ ». Deux représentations spatiales ont existé, voire coexisté selon les géopolitiques du moment : la frontière zonale et la frontière linéaire⁴.

La notion de territoire est consubstantielle avec celle de frontière. Le « territoire » relevant d'abord du droit patrimonial « privé », apparaît dans d'anciens actes de partage comme le Traité de Verdun (832), que l'on peut aussi considérer comme des actes diplomatiques. Un fief pouvait constituer une frontière. De plus, le territoire participait souvent à une superposition d'appartenances, à la fois à l'Empire et à un royaume, les vassaux pouvant dépendre de deux suzerains sans structure hiérarchisée les reliant entre eux⁵.

¹ Bertrand Badie, *La Fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, p. 32.

² Littré, *op. cit.*, Paris, 1872.

³ Bertrand Badie, *La Fin des territoires, op. cit.*, p. 32.

⁴ Pierre Nora (dir.), « Des limites féodales aux frontières politiques », *Les Lieux de mémoire, op. cit.*, tome I, p. 1103 et suiv., ainsi que « Des limites d'État aux frontières nationales », *ibid.*, p. 1125 et suiv. ; également Bertrand Badie, *La Fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, op. cit.*, p. 32 et suiv.

⁵ Par exemple sous les Mérovingiens, cf. J. Baillou *et al.*, *op. cit.*, tome I, p. 16 et 42.

Plus tard, la frontière se précise comme la ligne de rencontre de deux territoires. Cette spécification sera parachevée avec la Paix de Westphalie (1648), la relation entre deux territoires nationaux se présentant alors comme une relation d'exclusion. Elle devint un symbole de la souveraineté de l'État¹. Corrélativement, le découpage politique et juridique de l'espace créa le fait international. La frontière fut alors constitutive des relations internationales, comme le montrent diverses définitions classiques :

« On entendra par « relations internationales » l'ensemble des transactions ou des flux qui traversent les frontières ou même qui tendent à traverser les frontières². »

Ou encore :

« Les relations internationales peuvent être définies non en termes de frontières qui les enserrent, mais en termes de frontières qu'elles transgressent³. »

[p. 92]

La frontière fut alors non plus perçue comme une cause de guerre (frontière mouvante), mais de paix (frontière stable). Dans cette acception, la diplomatie, instrument de la paix, eut pour mission de stabiliser les frontières en codifiant les tracés frontaliers, en réaffirmant leur intangibilité et en prônant leur respect. Le droit international, avec ses traités bi- ou multilatéraux (Conventions de Vienne, Charte des Nations unies, Acte final d'Helsinki, etc.) y trouva un champ d'application privilégié. Plus particulièrement c'est le droit diplomatique qui a codifié la frontière. D'une part, le principe d'extraterritorialité a protégé l'ambassade dans le pays d'accueil : une frontière entoure donc cette enclave. D'autre part, la Convention de Vienne de 1961 a prévu une stricte séparation entre les affaires intérieures et les compétences d'un agent étranger.

« Sans préjudice de leurs privilèges et immunités, toutes les personnes qui bénéficient de ces privilèges et immunités ont le devoir de respecter les lois et règlements de l'État accréditaire. Elles ont également le devoir de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de cet État⁴. »

La frontière instituée par le droit a été ritualisée par les traditions et le protocole diplomatiques. Elle se reflète aussi bien dans les interactions verbales

¹ Jean-Louis Martres, « De la nécessité d'une théorie des relations internationales... », art. cité, p. 23.

² Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1974, p. 137.

³ Naomi Rosenbaum, *Readings on the international politics system*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1970, p. 4.

⁴ Convention de Vienne de 1961, art. 41, al. 1, site internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

que non verbales. Elle est particulièrement bien visualisée et symbolisée dans les procédures d'accueil et d'installation des ambassadeurs. Cela, depuis les coutumes anciennes comme d'aller accueillir l'envoyé à la frontière et de l'escorter jusqu'à la capitale¹, jusqu'aux usages encore en vigueur de nos jours comme par exemple en Espagne quand le chef du protocole vient chercher en carrosse le nouvel ambassadeur étranger à sa résidence pour la remise des lettres de créance².

Quant aux discours, ils peuvent exprimer, à des degrés plus ou moins marqués, eux aussi une ligne de fracture. En effet, on peut admettre que la communication devient une « mise en scène »³ où les acteurs exhibent une image d'eux-mêmes et souvent, en regard, celle d'un autre acteur international que l'on souhaite transporter. L'exemple le plus frappant en est le discours antagoniste, voire manichéen, qui oppose le Bien (incarné par le pays locuteur) et le Mal (l'autre). Il apparaît plus discret lorsque le [p. 93] locuteur désigne les acteurs de la scène internationale, soi-même (par exemple, « la France », « nous », « je ») et, pas toujours explicitement, l'autre étant signalé ou visé par l'interaction (nom d'un autre pays, par exemple « eux », « ils »). D'autres fois, l'autre n'est qu'implicite. Le niveau de tension peut se mesurer au degré d'implicite. Enfin, d'autres frontières peuvent être signifiées lorsqu'il s'agit par exemple d'un discours « multilatéraliste » répliquant au reste du monde ou « universaliste » englobant la société internationale. Il y a là encore une superposition d'espaces, non pas, comme ce fut le cas au Moyen Âge, par chevauchement, mais par emboîtement, en allant du plus petit (département, région, état fédéré), passant par l'État, les unions et les alliances, jusqu'à la communauté internationale telle qu'elle est constituée au sein de l'ONU.

Notons enfin que les empires, à la recherche de la puissance, cherchent à transcender les frontières (réelles ou virtuelles) et que leur discours, le plus souvent, n'intègre pas la notion.

Rompant avec le principe de non-intervention, le droit d'ingérence, développé depuis les années soixante-dix par les ONG et l'ONU pour leurs missions humanitaires, est son antithèse. Invoquant à l'encontre de la légalité des souverainetés nationales la légitimité des solidarités humaines, ces organisations définissent un devoir d'ingérence.

Le concept de frontière comporte la notion d'inclusion. À l'opposé, un autre principe fondamental de la diplomatie : l'immunité, présente le trait d'exclusion.

¹ En 433, Attila vint en personne, en signe d'estime, accueillir à la frontière les deux patriciens envoyés par l'empereur Théodose II vers les Huns, Vladimir Potiemkine, *Histoire de la diplomatie, op. cit.*, tome 1, 1946, p. 84. De même, sous l'empire byzantin, les envoyés étrangers étaient accueillis à la frontière par une garde d'honneur, mais il est vrai que cette pratique servait surtout à la surveillance des étrangers, V. Potiemkine, *op. cit.* p. 90.

² Jean François Deniau, *Mémoires de 7 vies*, tome II : *Croire et oser, op. cit.*, p. 345-346.

³ Erving Goffman, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

L'immunité

Le concept d'immunité, une condition *sine qua non* de la communication directe entre États, recouvre l'inviolabilité de l'agent diplomatique, de sa chancellerie et de sa résidence, de ses biens et de sa suite, ainsi que de sa correspondance.

L'idée d'immunité fait une apparition très précoce dans les relations entre États. Différentes époques de l'Antiquité usèrent de ce concept mais de façon limitée. L'époque homérique lia l'immunité au temps, c'est-à-dire surtout au temps de guerre. Ainsi, « les pourparlers entre combattants (...) confirment l'usage des immu-[p. 94] nités accordées par chaque camp aux délégués de l'autre pour garantir leur sécurité : condition même du dialogue, elles fondent le premier et le plus sacré de tous les principes diplomatiques ». De plus, la Grèce classique concéda des privilèges d'immunité aux alliances et assemblées, aux ligues et conseils amphictyoniques « s'arrogeant des privilèges d'immunité »¹.

Rome qui introduisit également l'inviolabilité des traités (*pacta sunt servanda*), accepta de même l'immunité aux émissaires étrangers, mais non à leur correspondance². Les peuples barbares en adoptèrent le principe. Même un personnage comme Attila, peu civilisé selon les récits habituels, respecta l'inviolabilité d'un messager : découvrant que l'ambassadeur romain était l'instigateur d'un attentat contre lui, il ne le fit pas tuer³.

Le Moyen Âge chrétien posa théoriquement l'immunité d'un ambassadeur comme principe, même si pratiquement des exemples de non-respect foisonnent⁴. Ainsi, les ambassadeurs byzantins furent emprisonnés par le roi des Ostrogoths, Théodat⁵, les envoyés tartares furent massacrés en 1223⁶, une princesse franque à la cour lombarde fut insultée, mais elle fit appel à son propre ambassadeur pour la secourir et bénéficia d'un droit d'asile⁷ (ceci ouvre une autre dimension de l'immunité). Intervint alors le principe de l'immunité diplomatique défini explicitement après la percée du droit international, notamment avec Grotius en 1625. Toutefois, il ne fut pas respecté systématiquement (en 1674, le ministre français conseilla de faire arrêter l'ambassadeur d'Autriche, mal vu par le gouvernement, en ajoutant que même « son assassinat ne pourrait causer aucun ennui »⁸).

¹ Jacques Chazelle, *op. cit.*, p. 11-12.

² *Ibid.*, p. 12.

³ Vladimir Potiemkine, *op. cit.*, tome 1, p. 84.

⁴ Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères...*, *op. cit.*, tome 1, p. 37.

⁵ Vladimir Potiemkine, *op. cit.*, tome 1, p. 93.

⁶ *Ibid.*, p. 115.

⁷ *Ibid.*, p. 93.

⁸ *Ibid.*, p. 171.

Le principe de l'immunité s'applique non seulement à des époques différentes, mais aussi à des objets variés. Le cas le plus courant concerne l'immunité des personnes et s'étend aussi aux choses, meubles et immeubles, notamment à l'ambassade ainsi qu'au courrier diplomatique. On relève deux cas plus spécifiques et précoces : dès le XV^e siècle, Bernard du Rosier posa le principe du sauf-conduit pour le pays qu'un ambassadeur en mission devait traverser¹. Dans le même registre, deux siècles plus tard, Abraham de Wicquefort suggéra l'immunité du carrosse d'un ambassadeur². Le principe de l'immunité a été finalement codifié et ratifié pour la première fois de façon multilatérale en 1815, dans l'annexe de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, et réaffirmé dans l'accord de 1961. Dans le préambule de ce dernier texte, les parties contractantes se déclarent « persuadées qu'une convention internationale sur les relations, privilèges et immunités diplomatiques contribuerait à favoriser les relations d'amitié entre les pays, quelle que soit la diversité de leurs régimes constitutionnels et sociaux ». Il en va de même pour les agents diplomatiques (art. 29 et 31) et leurs familles (art. 37), pour l'immeuble et les meubles de l'ambassade (art. 22), les résidences des agents diplomatiques (art. 30), les archives et documents de la mission (art. 24), les communications et la valise diplomatique (art. 27).

Encore plus universel et comparable au principe de continuité du service public en interne, est le principe de permanence en matière de relations extérieures.

La permanence

Plus récente que les concepts de la frontière et de l'immunité, la notion de permanence est un trait incontournable du système diplomatique moderne.

Là encore l'idée n'apparaît pas du jour au lendemain. Elle s'installe progressivement dans les pratiques, aussi n'est-il pas possible de donner une date précise marquant la première représentation permanente. Mais on peut évoquer un faisceau de manifestations qui se signalent d'abord autour d'un acteur, le Vatican, puis se densifient durant une période : la Renaissance. L'ouvrage *L'Âge d'Or de la diplomatie*³ décrit l'émergence de la diplomatie moderne. Le Vatican eut « une influence considérable pour le développement de l'activité diplomatique »⁴. Au moment de la fin de l'Empire germanique en Italie, le jeu politique consista à transformer une instabilité chaotique en un équilibre fragile. Ce sont les

¹ On parlera d'« immunité de trajet ». Cf. Bernard du Rosiers, *Brevilogus*, cité par Jean Baillou *et al.*, tome I, *op. cit.*, p. 38.

² Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions...*, *op. cit.*, p. 721 et 896.

³ Titre d'un ouvrage de Philippe Amiguet, *L'Âge d'Or de la Diplomatie. Machiavel et les Vénitiens*, Paris, Albin Michel, 1963.

⁴ Vladimir Potiemkine, *op. cit.*, tome I, p. 64 et suiv.

Républiques italiennes qui inventèrent la mission permanente. L'interdépendance des relations politiques en Europe et l'émergence d'une nouvelle approche des relations diplomatiques y poussèrent. Les gouvernements souhaitaient mener une diplomatie beaucoup plus réfléchie et planifiée que par le passé¹. Cela [p. 96] demanda de la méthode. Venise amplifia en particulier les instructions aux ambassadeurs et les rapports de retour de mission (*relazioni*), la « Sublime Porte » perfectionna une administration raffinée.

Dans la pratique, la papauté précéda les puissances séculières. Dès le milieu du V^e siècle, après la chute du pouvoir impérial en Occident, les papes s'étant liés plus étroitement avec Byzance eurent des délégués permanents (*apokrissari*) à la cour de Constantinople². Au IX^e siècle, le Vatican aurait déjà entretenu des Nonces, des légats permanents³. Le pape Léon X, de la famille des Médicis, connaissant à fond les rouages de la diplomatie florentine, nomma lors de l'assemblée des cardinaux en 1513 des représentants permanents, les nonces, en Allemagne, en France et en Angleterre, créant ainsi la nonciature papale permanente.

Quant au premier représentant d'une puissance séculière, on signale tantôt un délégué de Venise en 1160⁴, tantôt le légat permanent de Mantoue en 1341 auprès de la cour impériale de Bavière⁵, ou encore la mission durable à Gênes en 1455 de Francesco Sforza, désigné par le duc de Milan comme « premier envoyé permanent », suivi cinq ans plus tard par le duc de Savoie envoyant à Rome l'archidiacre de Verceli et bientôt par presque tous les gouvernements italiens et européens⁶. Des ambassades permanentes furent ensuite établies en France à partir de 1461 sous Louis XI⁷ et, comme la route jusqu'aux îles britanniques était « très longue et très dangereuse », Venise nomma en 1496 deux marchands résidant à Londres, *subambasciatori*. Enfin, François I^{er} jeta « les bases du système diplomatique moderne » en généralisant l'envoi de représentants toujours plus nombreux qui établirent des contacts avec les pays allemands, la Hongrie, la Pologne, la Suède et la Sublime Porte⁸. Ainsi dès le XV^e siècle, pour faire face au développement des échanges et des interférences extérieures, les cités-États italiennes inventèrent les ambassadeurs résidents qui bénéficièrent des mêmes immunités que les envoyés extraordinaires⁹.

¹ W. Andreas, *Staatskunst...*, *op. cit.*, p. 23.

² *Ibid.*, p. 94.

³ Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères...*, *op. cit.*, tome 1, p. 25.

⁴ Paul Noack, *Internationale Politik*, Munich, dtv, 1981, p. 188.

⁵ Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères...*, *op. cit.*, tome 1, p. 142.

⁶ Jacques Chazelle, *La Diplomatie*, *op. cit.*, p. 15 et suiv.

⁷ Jean Baillou (dir.), *op. cit.*, tome 1, p. 15.

⁸ P. M. Eisemann, « Diplomatie », art. cité.

⁹ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, 20-21. Il faudrait d'ailleurs plutôt parler de « résidentialité » ; cf. R. Fubini, « La résidentialité de l'ambassadeur », dans Lucien Bély, *Invention de la diplomatie*, *op. cit.*, p. 27-57.

Au niveau de la théorie, ce principe fut énoncé par le « père de l'État moderne » et le praticien de la raison d'État¹ : Richelieu, qui, dans son Testament politique, prôna en ces termes la négociation permanente sur tous les dossiers :

[p. 97]

« Négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent et que celui que l'on peut attendre à l'avenir ne soit pas apparent, est chose du tout nécessaire pour le bien des États². »

Au XVII^e siècle, Richelieu assigna l'espace universel et le temps infini à l'action extérieure. C'est lui qui, en France, institutionnalisa la diplomatie par la création du ministère des Affaires étrangères en 1626³ et initia une systématisation et une professionnalisation des relations internationales. Depuis, la permanence est un trait pertinent de la diplomatie, bien exprimé par ses agents⁴. Cependant, l'institution, au sens précis, requiert non seulement l'acteur authentifié – en général par des lettres de créances – l'immunité, des pleins pouvoirs temporels et spatiaux (négocier en toute situation et de tout temps), mais aussi la réciprocité, instituant l'autre comme son semblable et le cadre discursif.

La réciprocité

Pour les sociologues, la réciprocité, antithèse de l'appropriation et de la communauté, puisqu'elles sont « la négation des termes adverses »⁵, constitue le mode de construction et de reconstruction de la vie sociale⁶. Dans l'histoire diplomatique, le concept apparaît assez tardivement. Consubstantielle à la négociation permanente, elle apparaît aussi au XVI^e siècle. Dans l'Antiquité, on relève surtout des phénomènes contraires (unilatéralité, domination, empire), dans la mesure par exemple où l'Empire romain imposait sa volonté au lieu de négocier. Comme la Chine, il ne pratiqua donc pas de réciprocité, mais établit une inégalité de fait avec les entités politiques adverses. Dès le Moyen Âge, une certaine réciprocité s'installa dans le cadre du cérémonial, où, notamment à la

¹ J-F. Bureau, « Paris-Washington : regards croisés sur le vaste monde » dans Camille Grand, *La Politique étrangère du Président Chirac*, Paris, Aléa, 1997, n° 25, p. 203.

² Richelieu, *Testament politique ou Les Maximes d'État de Monsieur le Cardinal de Richelieu*, Bruxelles, Complexe, 1990, p. 51.

³ C'est en 1626 que Richelieu instaura le *Secrétariat d'État aux Affaires étrangères* et mettra les provinces étrangères (...) toutes entre les mains d'un seul (...), Jean Baillou (dir.), *op. cit.*, tome I, p. 58.

⁴ Hubert Védrine, allocution, à Paris le 28 août 1997, devant la Conférence des Ambassadeurs, ministère des Affaires étrangères, *Politique étrangère de la France*, 3^e trimestre 1997.

⁵ Claude Lévi-Strauss, *Structures élémentaires de la parenté*, *op. cit.*, p. 562.

⁶ *Ibid.*, Claude Lévi-Strauss se réfère à ce propos à P-J. Proudhon, *Solution du Problème social*, *Œuvres*, vol. VI, p. 131.

Cour byzantine, lors des réceptions d'ambassadeurs, on assista à l'échange de présents, forme ostensible de manifestation de ce principe. De même au XVI^e siècle, à la Cour d'Angleterre, au moment de la première audience, des actes réciproques étaient échangés. Mais, comme le précise Potiemkine, « ce cérémonial se composait d'un ensemble d'usages importants au point de vue des rapports entre les pays. La conduite de l'ambassadeur à son entrée, et plus encore au moment de sa première audience, ainsi que les actes récipro-[p. 98] ques du souverain ou du ministre, ne sont que le symbole de leurs rapports mutuels et revêtent une valeur relative dans la vie internationale »¹. La forme de la réciprocité la plus courante, concernant l'échange d'ambassadeurs, apparut sous le règne de Louis XI. Le roi ayant augmenté à la fois le nombre de missions diplomatiques dans différents pays et la durée de séjour, obligea les pays concernés à rectifier leurs institutions diplomatiques et à élaborer un système de politique étrangère². Elle porta non seulement sur l'échange d'ambassadeurs mais aussi sur la personne de chacun d'eux. On veilla par la suite à ce que l'origine sociale du chef de poste soit comparable à celle accréditée³. À partir de là, la pratique non seulement de l'envoi, mais également du rappel d'ambassadeurs suivit de même le mode de la réciprocité. Ceci jusqu'au plus petit détail de la procédure concernée, en particulier en situation de crise⁴, comme les embarquements simultanés des diplomates français et britanniques rappelés à regagner leur capitale en 1803⁵.

Enfin, la réciprocité s'appliqua non seulement aux personnes, mais également aux immeubles diplomatiques. Selon un usage tardif, jusqu'au début du XIX^e siècle, l'ambassadeur français devait, sauf à Constantinople, louer sur son traitement l'immeuble servant de résidence et de logement aux agents. À partir de 1815, les États se préoccupèrent d'acquérir des immeubles pour les mettre réciproquement à la disposition des ambassades accréditées⁶. Toutefois, même si l'époque du Congrès de Vienne marque la véritable émergence du principe de réciprocité, l'équilibre n'exista pas dans les faits. Ainsi, par exemple, il y eut à Paris, en 1846, 38 missions accréditées contre 16 chefs de postes français à l'étranger⁷.

Ajoutons que la réciprocité porte aujourd'hui sur les missions, sur les immeubles et sur le cérémonial, ainsi que les actes gestuels et discursifs. Bref, elle est au cœur, elle est fondatrice de la relation diplomatique⁸.

¹ Vladimir Potiemkine, *op. cit.*, tome 1, p. 166-167.

² *Ibid.*, p. 43.

³ Jean Baillou (dir.), *op. cit.*, tome 1, p. 729.

⁴ Après la rupture (mai 1803) par l'Angleterre de la paix d'Amiens, conclue en mars 1802, l'Angleterre ne pouvant se résoudre à laisser Anvers et la Belgique à la France, à subir les effets du protectionnisme français et à évacuer Malte.

⁵ Jean Baillou (dir.), *op. cit.*, tome 1, p. 491.

⁶ *Ibid.*, p. 544.

⁷ *Ibid.*, p. 596.

⁸ Meredith Kingston de Leusse, *op. cit.*, p. 25.

Les concepts de frontière, d'immunité, de permanence et de réciprocité structurent la diplomatie. Cela se vérifie également à travers les situations de contestation et de crise qui, lorsqu'elles sont surmontées, montrent la solidité de la matrice des principes institutionnalisés.

[p. 99]

Une construction par rejet

L'instrument diplomatique ne s'est pas seulement constitué par ajout et par perfectionnement, mais également par rejet de pratiques considérées comme non conformes, voire contraires à l'esprit et à la fonctionnalité de l'action. Ainsi, la diplomatie et son discours, à la fois source et cible de certains comportements nocifs, ont-ils pris leur distance par rapport à deux phénomènes concomitants : l'espionnage et les idéologies révolutionnaires. Dans ce sens, on observe que l'institution s'est aussi construite en contrepoint, en marquant sa différence.

Diplomate et espion : une proximité compromettante

La diplomatie est une ressource de la puissance. Depuis les origines, la triple mission des diplomates a été clairement définie : « représenter, observer et négocier »¹. La deuxième fonction, la collecte et la transmission des informations, constitue toujours une tâche importante et précieuse.

Toutefois, l'étude du comportement des hommes peut jeter un trouble sur leurs activités. L'*Ancien Testament* évoqua déjà des « émissaires » envoyés par Josué pour, en fait, reconnaître Jéricho². Une frontière ténue entre l'observation et le renseignement apparaît. Elle suggère une dualité fonctionnelle entre le diplomate et l'espion. Le stratège de la Chine classique, Sun Tzu qualifia les agents secrets de « trésor d'un souverain »³. En principe, la nature du moyen – légal ou illégal – employé pour obtenir l'information discriminerait les deux activités. Or, les qualifications que les bénéficiaires des « observations » (souverains et gouvernements) confèrent à la fonction, confirment une proximité équivoque. Deux diplomates célèbres des XVII^e et XVIII^e siècles ont appelé le diplomate l'« espion honorable ». Abraham de Wicquefort, un praticien parlant d'expérience, définit « les deux premières fonctions de l'Ambassadeur (...)

¹ P. M. Eisemann, art. cité.

² Josué 6, 25 : « Mais Rahab, la prostituée, ainsi que la maison de son père et tous ceux qui lui appartenaient, Josué les épargna. Elle est demeurée au milieu d'Israël jusqu'aujourd'hui ; pour avoir caché les émissaires que Josué avait envoyés reconnaître Jéricho », relevé par Anthony Bash, *Ambassadors for Christ*, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), 1997, p. 11.

³ Sun Tzu. *L'Art de la guerre*, Paris, Flammarion, p. 191.

comme un messager de paix d'un costé, & comme un espion honorable de l'autre ». François de Callières précisa qu'on « appelle un Ambassadeur un honorable Espion ; parce que l'une de ses principales occupations est de découvrir les secrets des Cours où il se trouve ¹ ».

[p. 100]

La formule syncrétique de l'« espion honorable » a fait fortune et a, sans doute, contribué à entretenir l'imagination populaire... Elle a été maintes fois reprise ou remaniée. Ainsi, pour Casanova, grand aventurier du XVIII^e siècle, « les seuls espions avoués [étaient] les ambassadeurs »² et selon Frédéric-le-Grand « les ambassadeurs près des cours sont des espions privilégiés ³ ».

Bien plus que de mots d'esprit, il s'agit de comportements avérés. Les gouvernements ont toujours été tentés d'utiliser les ambassades, nœuds de réseaux d'information, à des fonctions de renseignement confinant à l'espionnage. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux chroniques des faits internationaux, à la rubrique « expulsions de diplomates »...⁴. Aussi, l'attitude des États a-t-elle souvent été ambiguë envers la fonction. Alors que le représentant envoyé est compris en tant que ressource et facteur de puissance, l'émissaire accueilli est perçu comme une faiblesse et une menace pour la sécurité. Face à une situation symétrique concernant l'envoi et l'accueil, le comportement est double, puisqu'il s'agit de couvrir son secret et de découvrir celui d'autrui. De telle sorte que chaque État s'est trouvé dans une position contradictoire entre le développement de son propre réseau diplomatique et la limitation de celui d'autrui. Les historiens de la diplomatie ont souvent souligné ce comportement ambigu. D'un côté, on a toujours cherché à tirer avantage de l'envoi de ses ambassadeurs. Ainsi Louis XI envoya plus de soixante-dix personnes dans diverses missions. De nombreux émissaires secrets répandirent aussitôt l'or à pleines mains partout où l'on pouvait obtenir une information ou une aide quelconque. Le roi de France augmenta alors non seulement le nombre des missions dans différents pays et la durée de leurs séjours, mais il fit de la diplomatie le monopole de l'État et priva ses vassaux puissants du droit de

¹ Abraham de Wicquefort, *op. cit.*, tome II, p. 5. Abraham de Wicquefort vécut un destin représentatif de son époque. Servant au cours de sa longue vie (1606-1682) quatre pays différents dont aucun ne fut le sien (le Brandebourg, la France, le Brunswick-Lunebourg et l'Angleterre), il fut résident officiel ou agent officieux, emprisonné pour trahison ; François de Callières, *De la Manière de négocier...*, p. cité par L. Bély, *Espions et ambassadeurs...*, *op. cit.*, p. 116, cf. également note 492.

² Ainsi, par exemple, ce fut le sous-titre de l'exposition organisée durant l'été 1979 à Londres par le Département des manuscrits de la *British Library*, et de son catalogue, Peter Barber, *Diplomacy. The world of an honest spy*, Londres, British Library, 1979. Cf. également : Giacomo Casanova de Seingalt, *Mémoires*, cité par Jérôme Duhamel, *Le Grand Méchant Dictionnaire de la politique et des politiciens*, *op. cit.*, p. 20.

³ Frédéric-le-Grand, *Mémoires historiques et critiques sur la civilisation des différentes Nations de l'Europe aux dix-septième et dix-huitième siècles*, Paris, Léopold Collin, 1807, p. 269.

⁴ Charles Rousseau, « Chronique des faits internationaux » dans *Revue générale du droit international public*.

l'utiliser. D'un autre côté, comme il craignait la présence chez lui des représentants étrangers qu'il considérait comme des observateurs et des espions, il essaya de se garantir contre leur curiosité en inventant des règles « fort compliquées ». Son chroniqueur, Philippe de Commines, contraint par le principe de réciprocité, concéda cependant :

[p. 101]

« Ce n'est pas chose trop seure de tant d'allées et venues d'ambassades, car bien souvent se traictent de mauvaises choses. Toutesfois il est nécessaire d'en envoyer et d'en recevoir. (...) On leur fait bonne chiere...¹ »

À plusieurs siècles de distance, on retrouve les mêmes préoccupations. La Révolution française imita l'Ancien Régime, friand des « secrets du roi » et Napoléon I^{er}, comme Louis XI, transforma ses agents diplomatiques ou consulaires en chaînons d'un réseau d'« espions officiels » chargés de le renseigner exactement sur ce qui se passait dans toute l'Europe. On voit donc surgir, quels que soient les États et les cultures, une méfiance viscérale envers la figure sociale du diplomate, parfois assimilé à un « agent double » ou à « un espion doré », voire à un beau parleur mondain, aristocrate, dépourvu de toute « virilité » politique. La présence d'étrangers sur le sol d'un pays est ressentie comme une menace pour la sécurité du gouvernement d'accueil.

L'institution doit donc rejeter les pratiques ambiguës et prendre des mesures de protection, des règles encadrant les envoyés, notamment en délimitant clairement les compétences. Ainsi, selon les fonctionnaires de la Direction générale de la sécurité extérieure, leur mission consiste à découvrir, en complément « des éléments de connaissance délibérément non divulgués (...) par des voies détournées, utilisées lorsque les autres moyens de l'État ne garantissent pas un niveau de connaissance suffisant aux autorités françaises. (...) Ce sont les 5 % à 10 % qui restent inaccessibles à d'autres méthodes plus classiques, à commencer par les diplomates »². Plus nettement encore, lorsque vers 1860 émergea la fonction d'attaché militaire dans les ambassades de France, l'ambiguïté de l'« honorable espion » fut écartée. Pour les nouveaux agents, les conditions de leur mission de renseignement licite furent précisées explicitement :

« Les instructions rédigées à l'intention des attachés militaires [doivent] étudier avec soin la constitution des forces militaires du pays de leur résidence, en temps de paix comme en temps de guerre, en suivre « l'action », « les mutations », « les progrès » et, grâce à une observation

¹ V. Potiemkine, *op. cit.*, tome I, p. 143 ; on pourrait multiplier les citations à ce propos, par exemple P. Gerbore, *Formen und Stile der Diplomatie*, *op. cit.*, p. 15.

² Jacques Isnard, « Les espions français à visage découvert », *Le Monde* du 17 janvier 2003, p. 17, citant *Armées d'aujourd'hui. Dossier DGSE*, janvier 2003 et notant que le nouveau « patron » de la DGSE, Pierre Brochand, nommé en juillet 2002, est diplomate.

soutenue, « chercher à en mesurer le mérite et en prévoir les buts si les circonstances devenaient graves ¹. »

[p. 102]

La tâche fut présentée comme délicate car on ne pouvait demander directement à un gouvernement étranger ses secrets militaires : sa réponse étant alors « forcément mensongère ». On devait se contenter d'observer « passivement » ce qu'on étalait à dessein. Tout tenait, en définitive, dans les liens personnels tissés avec les militaires étrangers. Le texte indiqua aux représentants :

« Toutefois dans vos rapports avec eux, vous n'avez point à tendre de pièges à leur confiance et à leur légèreté ; mais vous devez savoir tirer les conséquences de leurs conversations, de leurs habitudes, de leurs idées ². »

Finalement le développement qui précède évoque d'abord une proximité compromettante entre diplomate et espion. Produit d'une longue histoire ³, cet aspect a marqué à la fois l'imaginaire du corps et son image sociale dans la durée. Mais ensuite l'analyse démontre – et ceci nous paraît plus important au regard du concept de « diplomaticité » – que l'institution tenue par le principe de réciprocité, condition constitutive du système international, rejette des pratiques qui pourraient lui nuire et par-là adhère à une certaine éthique qui inclut une série de valeurs autour de l'honneur comme le respect, le sérieux ou la retenue.

À toutes ces visions négatives issues de l'évolution fonctionnelle du corps, se sont ajoutés par ailleurs les dénigrements émanant de certains acteurs politiques hostiles à la diplomatie pour des raisons idéologiques.

*Diplomatie et idéologies révolutionnaires :
une épreuve de force*

La diplomatie a servi de cible facile pour des révolutionnaires de tous bords. À plusieurs reprises au cours de l'histoire, elle a subi des assauts idéologiques. Divers mouvements de libération, convaincus de détenir la vérité (la révolution bolchevique ou islamique par exemple), se sont opposés dès leur prise de pouvoir à l'exercice des fonctions constitutives de la diplomatie, l'émanation des États combattus.

¹ Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères...*, *op. cit.*, tome 1, p. 735.

² Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères...*, *op. cit.*, tome 1, p. 735 et suiv.

³ Cf. par exemple le développement très documenté portant sur le XVII^e siècle par Lucien Bély, *Espion et ambassadeur au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, en particulier p. 112-133.

Une étude publiée dix ans après la chute du mur de Berlin, a confirmé les rapports conflictuels entre diplomatie et États révolutionnaires¹. À partir de nombreux exemples historiques (révolutions française, américaine, bolchevique ou marxiste, chinoise, cubaine, iranienne), l'auteur, le politologue anglais David Armstrong, a dressé un bilan de ces rapports impossibles et il conclut que « l'impact des États révolutionnaires sur l'institution diplomatique a été profondément négatif² ».

Pour analyser le phénomène, Armstrong rappelle à partir de définitions de base³, qu'il existe une opposition fondamentale, quant aux valeurs et aux hommes, entre diplomatie et révolution. Alors que la diplomatie cherche à conduire les relations interétatiques grâce à des moyens pacifiques, en particulier par la négociation, les révolutions ont presque toujours utilisé des moyens violents. Par ailleurs, la diplomatie n'agit pas seulement au regard de la pure raison d'État, mais aussi du système global et du consensus de la communauté des États. Or, pour les révolutionnaires, la société internationale est généralement perçue comme « un appareil de pouvoir immoral, inégalitaire et oppressif »⁴. En conséquence, l'opposition radicale aux présupposés diplomatiques de la part des États révolutionnaires les a conduits inmanquablement à contester l'institution diplomatique, d'abord de façon radicale, souvent violente, en rejetant ses valeurs et ses pratiques, puis en nuancant leur comportement au gré de leur propre évolution une fois leur légitimité mieux établie. Conformément à leur vision idéologique, ils mettent en cause les bases mêmes de la diplomatie, c'est-à-dire en partie le concept d'État (que pourtant ils s'appliquèrent rapidement à eux-mêmes une fois conquis le pouvoir d'État !), pour s'appuyer sur les concepts de peuples, de classes ou de croyants. Les révolutionnaires rejettent évidemment les fondements culturels de l'institution, comme le code aristocratique de l'honneur et de la réciprocité, les bases normatives du droit diplomatique (dont les immunités), les interactions pacifiques et la coopération entre les États.

Une mise en cause spectaculaire de l'institution s'est manifesté tout le long de l'histoire ancienne et récente par des agressions contre des diplomates et des ambassades à travers le monde. Pour bien des attaques menées par des individus, les gouvernements frappés ont pu s'interroger sur les liens entre le terrorisme international et quelques gouvernements soupçonnés. Mais lorsqu'il y a eu prises d'otage « officielles » contre des agents, à Moscou en [p. 104] 1918 contre la

¹ David Armstrong, « The Diplomacy of Revolutionary States » dans Jan Melissen, *Innovation in Diplomatic Practice*, publication du *Centre for the Study of Diplomacy* de l'Université de Leicester (Royaume-Uni), Houndmills, Macmillan Press Ltd., 1999, p. 43-59.

² « *The impact of revolutionary states upon the institution of diplomacy has been profoundly negative* », D. Armstrong, art. cité, p. 54.

³ Armstrong emprunte ces définitions à Satow, Nicolson, Berridge, De Callières, Watson et Bull, *ibid.*, p. 43.

⁴ *Ibid.*, p. 44.

Roumanie¹, à Téhéran, de 1979 à 1981, contre les diplomates américains², à Londres en 1994 contre l'ambassade israélienne³, l'institution diplomatique et le droit international se trouvèrent directement mis en cause.

Dans un deuxième temps, les États révolutionnaires nuancent leurs manifestations contestataires. Oubliant la violence des phases initiales d'intense mobilisation lors de la prise du pouvoir, ils différencient leurs comportements et adoptent une politique duale. S'ils ne renoncent pas à la vision fondamentale des relations internationales comme champs de la « lutte des classes » ou de la lutte contre la domination de puissances déclarées « ennemies », ils font des concessions tactiques et « temporaires » pour respecter les conventions diplomatiques et jouent habilement le jeu de l'intégration qui leur donne une certaine légitimité sur la scène extérieure. Cela leur permet notamment d'atténuer le risque d'être marginalisé. C'est ce que fit l'ex-URSS qui abolit les rangs diplomatiques des ambassadeurs et conféra uniquement ce titre à ses propres représentants (qualifiés de *polpred*, c'est-à-dire de plénipotentiaires), ou encore la Libye, qui baptisa un temps sa représentation diplomatique de « Bureau du peuple », avant de rétablir les préséances en utilisant les désignations conventionnelles sur le plan international pour ne pas être pénalisée⁴. Prises d'otages et transformations terminologiques sont des mises en cause singulières de l'institution diplomatique.

Bien plus que ces gestes spectaculaires, c'est la dégradation de la parole qui a marqué durablement les pratiques. Selon les descriptions faites par David Armstrong⁵, les négociateurs révolutionnaires adoptent des comportements ambivalents. L'idéologie révolutionnaire légitime systématiquement le détournement de l'institution diplomatique au profit d'une utilisation

¹ Le 14 janvier 1918, les Bolcheviques arrêtaient l'ambassadeur roumain à Moscou ; suite à la protestation unanime de tout le corps diplomatique, il fut relâché le lendemain, D. Armstrong, art. cité, p. 55.

² Le 4 novembre 1979, une soixante de diplomates américains sont pris en otage, dans l'ambassade des États-Unis à Téhéran, par des « étudiants islamiques » qui, en échange de leur libération, réclament l'extradition et le procès du shah. Le ministre des Affaires étrangères, Bani Sadr, en désaccord avec les étudiants islamiques détenteurs des otages, doit céder la place. En janvier 1980, Bani Sadr est élu président de la République par 75 % des votants, mais la réalité du pouvoir demeure entre les mains de l'imam Khomeyni ; rapidement, Bani Sadr, qui est partisan de la séparation de la religion et de la politique, se trouve isolé ; ses efforts pour résoudre le problème des otages américains, sa tendance au réformisme le marginalisent de plus en plus et le font classer parmi les « contre-révolutionnaires pro-occidentaux ». Une tentative américaine pour libérer les otages (24-25 avril 1980) échoue. La séquestration ne prendra fin, par l'intermédiaire des Algériens, que plus d'un an après, le 20 janvier 1981, jour de l'entrée en fonctions de Ronald Reagan. Cf. article « Iran », cd-rom *Encyclopaedia universalis*, Paris, 2000, version 6.

³ En juillet 1994, une prise d'otage a lieu à l'Ambassade israélienne à Londres. Jérusalem met en cause les extrémistes pro-iraniens : cf. article « Actualités israéliennes », cd-rom *Encyclopaedia Universalis*, op. cit.

⁴ D. Armstrong, art. cité, p. 50-55.

⁵ *Ibid.*, p. 51.

tribunitienne. Les États révolutionnaires imposant cette nouvelle règle du jeu, l'ensemble de la communauté s'y conforme souvent involontairement en oubliant, pour continuer de faire fonctionner la bureaucratie internationale, que terrorisme, subversion, propagande nuisent à l'image de la diplomatie en général et du discours diplomatique. Pour conserver les règles en la matière, on intègre les ennemis de la diplomatie et on les légitime subrepticement.

[p. 105]

Par exemple, dès 1917, les révolutionnaires russes entendirent n'utiliser les rencontres internationales que comme des tribunes providentielles pour propager leurs idées. Ainsi Trotski comprit-il l'occasion offerte par la Conférence de Brest-Litovsk. Il « remarqua que les détails relatifs aux négociations seraient “pris en notes et rapportés par des télégraphistes aux peuples entiers juges de nos discussions”. (...) L'objectif primordial était de révéler la vérité sur “la diplomatie de tous les impérialistes”¹ ».

La méfiance des révolutionnaires contre la diplomatie classique ou son détournement a rendu très difficile sinon impossible la communication diplomatique. Armstrong cite le cas de Molotov qui, en tant que commissaire du peuple aux Affaires étrangères, représentait l'URSS à la Conférence de Londres en 1947. Il précise à son sujet :

« Il [Molotov] est d'une suspicion innée. Il cherche des sens cachés et des astuces là où il n'y en a pas. Il considère comme acquis que ses adversaires essaient de le tromper et de lui prêter d'infâmes intentions². »

De plus, se coupant de la logique de négociation, les représentants des États révolutionnaires ne perçoivent pas les signes tels qu'ils sont émis. Ainsi des Russes :

« L'attitude générale négative des Soviétiques envers des négociations a probablement aussi entraîné leur tendance fréquente à traiter toute concession proposée comme un signe de faiblesse et à aussitôt monter les enchères³. »

En définitive, de tels comportements n'ont pas mis en cause l'existence du système diplomatique lui-même. Elles ont modifié ses pratiques et déformé par

¹ « Trotsky noted that the details of the negotiations would be “taken down and reported by radiotelegraphists to all peoples, who will be the judges of our discussions”. The overall objective was to reveal the truth about “the diplomacy of all imperialists” », *idem*, p. 50, d'après une citation de Trotski, rapportée dans T. J. Ulrick, *Diplomacy and Ideology: The Origins of Soviet Foreign Relations 1917-1930*, Londres, Sage, 1979, p. 152.

² « He is innately suspicious. He seeks for hidden meanings and tricks where there are none. He takes it for granted that his opponents are trying to trick him and put over something nefarious », David Armstrong, art. cité, p. 50.

³ *Ibid.*

des malentendus les processus de négociation¹. L'institution l'a emporté sur les États révolutionnaires et les a récupérés progressivement. Comme si elle était douée d'une sagesse impavide, elle sait que les éléments turbulents se cristalliseront au contact du pouvoir après avoir éliminé les groupes ou les leaders les plus extrémistes, que les intransigeants du début se modéreront une fois les épurations faites entre les clans et les factions en lutte. Elle sait aussi que dans tous les camps, se trouvent des hommes modérés, de dialogue (des « mous » ou des « traîtres » aux yeux de nombreux « révolutionnaires »). La valse des intérêts intérieurs et extérieurs reprendra [p. 106] le dessus sur la violence politique et les discours unilatéraux, et avec elle, la logique des rapports de force, des échanges, de la balance des pouvoirs. Et puis, les interlocuteurs ne distinguent-ils pas entre les gouvernements, les États, les nations et peuples, voire les minorités qui les composent ? Dans la logique de la diplomatie classique, la Nation doit toujours être respectée sans être confondue avec ses représentants, qui eux passent et peuvent être renversés. La diplomatie sait jouer la longue durée contre le temps court des crises politiques.

L'intégration des révolutionnaires se fait progressivement, même au prix d'« oublis » sélectifs, de lâchetés, de compromissions. Comment deux discours incompatibles, celui idéologique, manichéen, et celui diplomatique, relativiste ou syncrétique, peuvent-ils s'accorder ? Selon quelles modalités et quels intérêts ? La diplomatie ne sort-elle pas affaiblie par une image négative qui l'associe à la subversion, à l'espionnage, à la propagande ? Cette logique de situation peut cependant être justifiée par le fait que l'intégration a pour but, à l'inverse, de faire revenir vers une logique de la paix et de dialogue ceux qui s'en étaient retirés. Le discours diplomatique vaincra-t-il ainsi l'idéologie ?

Un contre-exemple apparaît cependant au niveau historique² : celui de la diplomatie napoléonienne. Alors qu'il avait restauré la diplomatie traditionnelle honnie par la Révolution française, à l'opposé, l'empereur français prit le chemin inverse des révolutionnaires marxistes, résumé ainsi par André Latreille :

« Des alliances et des rapports diplomatiques en général, il a une conception de conquérant, la conception des conducteurs de peuples jeunes et triomphants auxquels les anciennes traditions, ayant offert peu de résistance, inspirent peu de respect. Cela tend à devenir la négation de la diplomatie traditionnelle³. »

Il reste que lors de la guerre froide, les pratiques du bloc de l'Est, sous la houlette soviétique, réussirent de même à disqualifier en partie la diplomatie traditionnelle. En raison de la forte idéologisation des diplomates-militants, les

¹ David Armstrong remarque, par ailleurs, que d'autres acteurs et facteurs ne sont pas étrangers au dommage.

² Nous le devons au groupe de travail dirigé par Jean Baillou, *op. cit.*

³ André Latreille, *Napoléon et le Saint-Siège* (1801-1808), Paris, Félix Alcan, 1935, p. 607, cité par J. Baillou *et al.*, *op. cit.*, tome I, p. 493.

échanges classiques n'aboutissaient à rien de positif. Tout était renvoyé à la hiérarchie parallèle et politique de l'appareil du Parti soviétique. Ce blocage eut pour effet de développer une nouvelle « diplomatie de sommets » qui dessaisit de fait les diplomates de métier de leur [p. 107] influence et de leur fonction. Comme le reconnaissent Bryan Hocking et Michael Smith :

« Alors que le XIX^e siècle a vu le développement de la diplomatie professionnelle et un changement du rôle du diplomate (...), la période de la guerre froide a vu à la fois des changements et une continuation des pratiques établies. La diplomatie a dû faire face à l'affaiblissement des présupposés culturels communs sur lesquels reposait le Concert européen. Les tensions du conflit idéologique ont diminué l'utilité et l'opportunité d'une diplomatie classique¹. »

Finalement, les principes diplomatiques généraux issus des pratiques et intégrés par le droit s'imposent au-delà des discrédits épisodiques et des situations de blocage. Ils forment la structure signifiante de l'institution qui s'est édifiée à travers l'histoire par empilement des pratiques opératoires et par rejet des conduites dysfonctionnelles.

Reste à caractériser la discursivité diplomatique à proprement parler. Au niveau de la longue durée, les manuels des praticiens en ont conservé des traces. Ce discours des diplomates sur leur propre discours permet-il d'induire une connaissance de la diplomaticité ?

2. Le discours autoréférentiel des manuels diplomatiques

[Retour au sommaire](#)

Selon les tenants de l'ethnométhodologie, « tout groupe social est capable de se comprendre lui-même, de se commenter, de s'analyser »². Cela constitue bien l'approche des praticiens qui ont publié eux-mêmes leurs manuels de diplomatie. François de Callières, par exemple, s'en explique dans la dédicace de son traité :

« L'ouvrage (...) a pour but de donner une idée des qualitez et les connoissances necessaires pour former de bons Negociateurs, de leur

¹ « Whereas the nineteenth century witnessed the growth of professional diplomacy and a change in the role of the diplomat (...), the Cold War era witnessed both changes to and the continuation of established practices. Diplomacy was challenged by the weakening of the common cultural assumptions on which it rested in the era of the Concert of Europe. The strains of ideological conflict have diminished the utility of, and opportunity for, classical diplomacy, » Brian Hocking, Michael Smith, *World politics. An introduction to International Relations*, Londres, Prentice Hall, 1995, 62-63.

² Alain Coulon, *Ethnométhodologie*, Paris, PUF, QSJ, n° 2393, 2002 (4^e éd.), p. 4.

marquer les routes qu'ils doivent suivre et les écueils qu'ils doivent éviter¹. »

Et Dacier, autorisant l'impression, précise :

« Les règles que l'Auteur y donne de cet Art si important de la négociation sont d'autant plus vraies et plus sûres, qu'il les a tirées de sa propre expérience². »

[p. 108]

La « langue diplomatique », dans les trois sens (lingua franca, expressions techniques et langage spécialisé)³ est en fait abordée dans presque tous les manuels pratiques du champ. Comme les guides du protocole qui, eux aussi, y consacrent le plus souvent un chapitre, exposent les qualités prescrites et les défauts proscrits, les manuels de diplomatie décrivent à travers l'histoire des comportements « exemplaires » pour former à l'exercice de la charge d'ambassadeur les jeunes s'engageant dans la profession et pour les mettre en garde contre tout excès de langage. Parmi d'autres sujets comme les fonctions, les privilèges, les cérémonies et les lettres de créance ou instructions, voire la fortune personnelle du dignitaire, ils appréhendent le discours diplomatique en particulier, souvent sous des intitulés comme par exemple « des qualitez et de la conduite du Negociateur »⁴. À défaut d'enquête de terrain ou d'observation participante, ces matériaux sont utiles. Ils nous révèlent la perception, la compréhension et l'analyse portées de l'intérieur sur l'institution.

Pour l'étude de ces chapitres, les méthodes de l'analyse de contenu se présentent naturellement⁵. Parmi ses apports, il est parfaitement possible de se passer des méthodes quantitatives et d'opter pour une approche qualitative. D'abord, nous avons certes constitué un inventaire aussi large que possible et pris en compte les écrits de toute époque, de toute longueur – qu'il s'agisse de simples passages ou de centaines de pages –, de tout auteur – praticien et/ou chercheur –, ainsi que de tout genre (depuis la simple lettre⁶ jusqu'à l'ouvrage complet⁷).

¹ François de Callières, « Épître », dans *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, Paris et Amsterdam, M. Brunet, 1716.

² Dacier, « Approbation », dans François de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains...*, *op. cit.*

³ Voir *supra*, note 123.

⁴ François de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains...*, *op. cit.*

⁵ « Content analysis is a research technique for the objective, systematic, and quantitative description of the manifest content of communication », Bernard Berelson, *Content Analysis in Communication Research*, New York, 1952 (2^e éd., 1971), p. 18.

⁶ Nicolas Machiavel, « L'art d'être ambassadeur », lettre à Raffaello Girolami, *Toutes les lettres officielles et familiales*, présentées et annotées par Edmond Barincoeu., Paris, Gallimard, 1955, tome II, p. 453-456.

⁷ Henri Auguste Meisel, *Cours de style diplomatique*, *op. cit.*

Ensuite, nous avons donc délaissé le recensement exhaustif et simplement extrait des segments relevant du thème « discours ».

Si l'on repère les publications selon leur date de parution, on trouve des textes sur le discours diplomatique dès l'époque mythique de la *Bible* et d'Homère, mais ce n'est qu'à partir de la Renaissance que des ouvrages y ont été véritablement consacrés. Rédigés pour instruire et former, ces manuels pratiques furent publiés pour guider très concrètement les envoyés dans l'exécution de leurs missions¹. Aussi la période de parution intense débute-t-elle logiquement au XV^e siècle. La fin de l'Empire romain germanique en Italie, le manque de sécurité pour les « riches » cités-États « faiblement défendues »², exigea de s'impliquer dans le jeu des alliances pour transformer l'instabilité [p. 109] chaotique en un fragile équilibre. De fait, les différents manuels sont liés à l'institutionnalisation de la diplomatie elle-même.

Pour les ouvrages disponibles, on peut évaluer la place réservée au discours diplomatique. On constate alors que les références explicites sont rares et la parution d'ouvrages entièrement dédiés au sujet relativement tardive. Les manuels, de la Renaissance à l'époque contemporaine, abordent ce problème en général dans un chapitre consacré aux qualités de l'ambassadeur³. Les ouvrages les plus récents intègrent l'aspect de la langue diplomatique dans un chapitre traitant plutôt de la communication ou des relations avec les médias⁴. Quant au statut de l'auteur, on devrait distinguer entre diplomates et chercheurs. Il est toutefois difficile de les classer tous selon ce critère : certains oscillent en effet entre ces deux activités, ou plutôt se recyclent, au moment de la retraite, dans l'enseignement.

Enfin, différents types de textes se présentent parmi lesquels, pour l'essentiel : le manuel à la forme impersonnelle, la relation d'expériences personnelles, la conférence, l'article de presse, l'article de recherche, l'ouvrage de recherche... Pourraient également être inventoriées les instructions remises aux ambassadeurs avant leurs départs en mission. Elles aussi contiennent des conseils sur le discours à tenir. Ainsi, cette instruction royale recommanda à l'envoyé de « détourner les Turcs d'une conquête contre la Perse, [d'avoir] grand soin de leur parler de manière qu'ils ne puissent pas supposer que l'intérêt de Sa Majesté entre le moins du monde dans ce qu'il leur dira. Il doit au contraire s'étudier à mettre tant de naturel dans ses discours qu'ils soient persuadés que la tranquillité et la prospérité

¹ V. Potiemkine, *Histoire...* 1946, tome I, p. 169.

² G. R. Berridge, *Diplomacy, Theory...*, *op. cit.*, p. 2.

³ Cf. par exemple, Ian Hotman, chapitre II : « L'Ambassadeur : Ses mœurs et qualités », p. 13-90, François de Callières, Chapitre III : « Des qualités & de la conduite du Négociateur », chapitre IV : « De quelques autres qualités du Négociateur », *op. cit.*, p. 19-48, *op. cit.* ; Abraham de Wicquefort, Section VI : « De la Prudence & de la Fineſſe », p. 66 et suiv., Section VII : « De la Liberté de parler », p. 86 et suiv., Section VIII : « De la modération », p. 106 et suiv., etc., *op. cit.*

⁴ Cf. par exemple Farag Moussa, *op. cit.*, Titre Quatrième : « Relations de l'ambassade avec la presse », p. 249-281.

de leur empire est l'unique motif qui les lui fasse tenir »¹. Si les manuels sont des sortes de lois-cadres, les instructions s'apprécient comme des décrets d'application qui peuvent révéler bien des pratiques. Or leur volume est tel qu'elles ne peuvent évidemment pas être listées ici².

Faisons l'hypothèse que les auteurs des manuels, ambassadeurs eux-mêmes, ayant reçu de tels conseils dans les instructions, les ont intériorisés et intégrés dans leurs manuels. Nous avons ainsi collecté un ensemble de plus de cinquante publications, continu sur cinq siècles³ (cf. tableau pages suivantes).

¹ Instructions de Louis XV au chevalier de Vergennes, ambassadeur à Constantinople, cité dans Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, *op. cit.*, tome I, p. 228 (souligné par nous).

² Cf. pour la France, ministère des Affaires étrangères, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France*, Paris, Imprimerie nationale, 31 volumes parus.

³ Précisément entre le *Brevilogus* de Bernard du Rosier (1436) et l'ouvrage *Diplomacy* de Harold Nicolson (1939).

[p. 110-111] *Manuel didactiques de diplomatie classés selon l'ordre chronologique de leur parution*

No	AUTEUR	TITRE	LIEU	DATATION
1	Deutéronome 20.10-13	<i>Bible</i>		Env. 8 ^e s.a.v. JC
2	Homère	<i>Illiade</i>		10 ^e 7 ^e s.a.v. JC
3	Thucydide	<i>Histoire de la guerre du Péloponnèse</i>		5 ^e s.a.v. JC
4	Démosthène	<i>De falsa legatione</i>		4 ^e s.a.v. JC
5	Bernard du Rosier	<i>Brevilogus</i>	Paris, BN Ins. latin	1436
6	Braciaga	<i>Ambasciatore</i>		?
7	Philippe de Commynes	<i>Mémoires</i>		1489-1498
8	Nicolas de Machiavel	<i>Le Prince</i>	Florence	1513
9	Nicolas de Machiavel	<i>Lettre à Raffaello Girolami, "L'art d'être ambassadeur"</i>	Florence	
10	Ottavio Maggi	<i>De legato</i>	Venise	1526
11	Nicolas Machiavel	<i>Discours sur la première Décade de Tite-Live</i>	Florence	1532
12	Étienne Drolet	<i>De Officio legato</i>	Lyon	1541
13	Pierre Danès	<i>Conseils à un ambassadeur</i>		1561
14	Felix de la Mothee Le Vayer	<i>Legatus</i>	Paris	1579
15	Alberico Gentili	<i>De Legationibus (Des ambassades)</i>		1583
16	Charles Paschal	<i>Traité de l'ambassadeur</i>	Rouen	1598
17	Ian Hotman, Sieur de Villiers	<i>De la Charge et dignité de l'ambassadeur</i>	Düsseldorf	1603
18	Don Juan Antonio Vera y Figueroa	<i>Le parfait ambassadeur, dédié à M. de Services</i>	Séville	1620
19	Hugo Grotius (de Groot)	<i>Le droit de la Guerre et de la Paix. Traité du pouvoir</i>		1625
20	Gabriel Naude	<i>Bibliographia politica comporte «tous les préceptes que les auteurs ont jamais écrits du devoir des Ambassadeurs.»</i>		1633
21	Fredericus de Marselaer	<i>Legatus Libri duo</i>	Amstclodami	1644
22	Bogislaus Philipp von Chemnitz	<i>Dissertario de ratione status in imperio nostro romano germanico</i>		1647
23	Richard Sach	<i>Manuel de diplomatie</i>		1650
24	Abraham de Wikefort	<i>L'ambassadeur et ses fonctions augmentées des réflexions sur les mémoires pour les ambassadeurs (2 tomes)</i>	La Haye	1676
25	Abraham de Wikefort	<i>L'ambassadrice et ses droits</i>		1690

No	AUTEUR	TITRE	LIEU	DATATION
26	Louis Rousseau de Chamoy	<i>L'idée du parfait ambassadeur</i>	Paris	1697
27	François de Caillières	<i>De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois</i>	Paris	1716
28	François de Caillières	<i>De la science du monde et des connaissances utiles à la conduite de la vie</i>	Paris	1717
29.	Anonyme	<i>Traité des Ambassades et des Ambassadeurs</i>	Rotterdam	1726
30.	A. Pecquet	<i>Discours sur l'art de négocier</i>	Paris	1737
31.	A. Pecquet	<i>De l'art de négocier avec les souverains</i>	La Haye	1738
32.	Sneedorf	<i>Essai d'un traité du style des cours</i>	Göttingen	1751
33.	Lescalopier de Nourar	<i>Le ministère du négociateur</i>	Amsterdam	1763
34.	Vergennes	<i>Mémoire au Roi</i>	Paris	1774
35.	M. de Flissan	<i>Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française, jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, 6 vol.</i>		1792
36.	G. de Mably	<i>Principes des négociations pour servir au droit public de l'Europe</i>	Paris	1773
37.	1 ^{er} Earl of Malmesbury	<i>Lettre à Lord Camdon (Conseils pour M. James entrant dans la carrière)</i>	Londres	1813
38.	Charles Baron de Martens	<i>Manuel diplomatique ou précis des droits et des fonctions des agens diplomatiques suivi d'un recueil d'actes et d'offices pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique</i>	Paris	1822
39.	Henri Auguste Meisel	<i>Cours de style diplomatique (2 tomes)</i>	Paris	1826
40.	Sir Ernest Satow	<i>A guide to diplomatic practice</i>	London	1917
41.	Alexander von Gleichen-Russwurm	<i>Diplomatie</i>	Berlin	1917
42.	Jules Cambon	<i>Le diplomate</i>	Paris	1926
43.	J. Baron de Szilassy	<i>Traité pratique de diplomatie moderne</i>	Paris	1928
44.	O. G. von Wesendonk	<i>Diplomatie. Eine Einführung in ihr Wesen und ihre Methoden</i>	Radolfzell	1933
45.	Harold Nicolson	<i>Diplomacy</i>	London	1939
46.	Vladimir Potiemkine (éd.)	<i>Histoire de la diplomatie (3 tomes)</i>	Paris	1946-1947
47.	Heinrich Wildner	<i>Die Technik der Diplomatie. L'art de négocier.</i>	Wien	1959
48.	Sir William Strang of Stonesfield	«New Harsh Language in Diplomacy»	New York	1962
49.	Dolf Sternberger	«Die Sprache der Politik»	Göttingen	1966

No	AUTEUR	TITRE	LIEU	DATATION
50.	Wilhelm G. Grewe	<i>«Die Sprache der Diplomatie»</i>	München	1966
51.	Thomas M. Franck, E. Weisband	<i>Word Politics. Verbal Strategy among the superpowers</i>	New York	1971
52.	Farag Moussa	<i>Manuel de pratique diplomatique. L'ambassade</i>	Bruxelles	1972
53.	Yves Delahaye	<i>La frontière et le texte. Pour une sémiotique des relations internationales</i>	Paris	1977
54.	Yves Delahaye	<i>L'Europe sous les mots</i>	Paris	1979
55.	Alain Plantey	<i>De la politique entre les États: principes de diplomatie</i>	Paris	1987
56.	Philippe Moreau-Défurges	<i>La politique internationale</i>		Paris
57.	Geoffroy R. Berridge	<i>Talking to the enemy: how states without diplomatic relations communicate</i>	Houndmills	1994
58.	Alain Planty	<i>La négociation internationale. Principes et méthodes.</i>		Paris

[p. 112]

Quelle unité d'analyse choisir ? Différentes options se présentent : le mot, le syntagme, la phrase, l'objet textuel (lettre, article, chapitre, ouvrage), le paradigme ou la classe d'équivalence¹ et le thème. Pour le *corpus* des manuels, nous choisissons l'étude par thème sous sa forme linguistique, le syntagme verbal ou nominal, rangé en classes d'équivalence. Il offre l'avantage d'être plus maniable et suffisamment générique pour réunir les nombreuses formulations spécifiques qui se présenteront. Le thème est bien « une des unités de l'analyse de contenu des plus utiles »². En même temps, partant des catégories et procédures linguistiques, le thème peut faire apparaître, comme nous le verrons ultérieurement, une coupure entre la description paraphrastique qui explicite les formes immanentes du discours d'une part et la description-explication construite d'autre part. Cette distinction recouvre l'opposition statutaire entre leurs auteurs : praticiens vs théoriciens.

À la lecture des écrits, on constate une certaine redondance dans la description du discours diplomatique. Pour constituer un recueil de séquences sur lequel notre analyse pourra porter, nous procéderons par extraction des segments qui comportent des lexèmes désignant une manifestation verbale de notre thème, tels que « langue », « discours », « parler », « paroles », « style », etc. Sur l'ensemble des passages, les catégories abordées sont récurrentes et les traits dépeints frappent par leurs ressemblances. Les descriptions portent sur l'allure de l'envoyé, la langue, le parler. Les indications sont précises et minutieuses quant à la forme (diction, volume, style), et au fond (fondement moral, argumentation et tactique). Le relevé des séquences et leur comparaison ouvrent alors la voie pour analyser les invariants du discours préconisé. Puis, reste à rechercher si les formes et le fond permettent de conclure à une organisation structurée faisant sens.

¹ Concept proposé l'analyse distributionnelle de Zellig S. Harris (1952), pour désigner des syntagmes obtenus par substitution. Patrick Sériot (cf. *supra*, p. 52-53), après avoir défini restrictivement les conditions d'emploi du concept, l'utilise pour l'analyse des champs sémantiques de « parti » et « peuple » et leur coordination.

² Bernard Berelson, *op. cit.*, p. 138.

Les formes du discours : les invariants du style

[Retour au sommaire](#)

Dans un premier temps, le corpus permet de caractériser le style utilisé selon la perception des auteurs.

Chez les Grecs, du fait de leur pratique de l'*agora* – sorte de « diplomatie parlementaire » – l'art et la capacité d'emporter [p. 113] l'adhésion du peuple et son vote reposait donc sur la parole. Aussi, sans qu'il y ait encore une réflexion sur l'objet lui-même, et bien avant l'avènement de la démocratie athénienne, on dispose de descriptions d'ambassades. Homère par exemple, compare l'allure et le style des deux envoyés, Ménélas et Ulysse, venus négocier la libération d'Hélène. Ménélas, « bien que le plus jeune, parlait avec force et concision, en peu de mots, mais avec une clarté précise et allant droit au but »¹. Ménélas parle de manière « fluide, lucide et en quelques mots, il n'était pas homme garrule² et ne s'adonnait pas aux digressions ». Ulysse, en revanche, semble « lourdaud, stupide mais ses mots tombant comme des flocons de neige », il est efficace, c'est un orateur hors pair³. Le texte révèle encore une autre qualité, lorsqu'il décrit « le subtil » Ulysse :

« Il se tenait immobile, les yeux baissés, n'agitant le sceptre ni en avant ni en arrière, comme un agorète inexpérimenté. On eût dit qu'il était plein d'une sombre colère et tel qu'un insensé. Mais quand il exhalait de sa poitrine sa voix sonore, ses paroles pleuvaient, semblables aux neiges de l'hiver⁴. »

Nicolson assimile le comportement d'Ulysse adoptant une astuce « diplomatique » consistant à paraître moins intelligent qu'en réalité, à celle d'un Aristide Briand montant à la tribune de la Société des Nations⁵. Rappelons-nous également, dans la mythologie grecque, la figure d'Hermès, messenger des dieux à

¹ Homère, *Iliade*. Traduction de Leconte de Lisle. Préface Odile Mortier-Waldschmidt, Paris, Pocket, 1998, p. 76 [III, 205-224].

² Du terme ancien de « garrulité », envie constante de bavarder, *Émile Littré*, 1872.

³ Homère, *Iliade*, III, 205-224, cité par Alexander Ostrower, *Language, law and diplomacy. A study of linguistic diversity in official international relations and international law*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1965, p. 116, citant Harold Nicolson, *The Evolution of Diplomatic Method*, 1955, p. 4 ; ou *Kleine Geschichte der Diplomatie* (Trad. allemande de *The Evolution of Diplomatic Method, op. cit.*), Francfort, Scheffler, 1955, p. 9 et 130, notre traduction] ; il existe aussi une traduction française : *L'Évolution des méthodes en diplomatie*, Neuchâtel, Éd. de la Baconnière, 1955.

⁴ Homère, *Iliade, op. cit.*, p. 76-77.

⁵ H. Nicolson, *Kleine Geschichte...*, *op. cit.*, p. 9.

l'intelligence rusée, en position d'intermédiaire entre les dieux et les hommes, personnage mythique symbolisant le diplomate.

Thucydide, en historien soucieux de préserver sa position d'observateur apparemment impartial¹, ne livre pas de description du parler diplomatique. Il entend construire sa démonstration non sur ses propres jugements mais sur les discours mêmes. Il « cite » des protagonistes sans commenter les discours des ambassadeurs. Ceux-ci sont encadrés très sobrement, au début et à la fin par des phrases comme : « Voici ce que dirent les... », ou « telles furent les paroles des... ». La seule qualification qui porte sur la procédure des débats est celle qui caractérise le mode démocratique, le contradictoire : « ils [Corcyréens et Corinthiens] parlèrent contradictoirement »².

Au Moyen Âge, puis à la Renaissance, nous quittons l'épique et entrons dans le règne du didactique. Ainsi, pour la France, Jean Baillou note une culture et une production littéraire importante des diplomates de l'Ancien Régime. Sans parler de la [p. 114] somme que constitue l'œuvre historique et politique préparée par Richelieu, plusieurs secrétaires d'État laissèrent de fort utiles Mémoires³. Les manuels de diplomatie et de stylistique diplomatique, à but pédagogique, procèdent par échantillon, les premiers par le récit de comportements historiques ou d'anecdotes, les seconds par documents authentiques, les modèles présentés comme exemplaires.

On constate deux procédés contraires pour un même objectif. Pour les manuels de diplomatie, les faits historiques rapportés concernant les attitudes d'ensemble sont le plus souvent sollicités en négatif, comme contre-exemples (à ne pas suivre), alors que, pour les traités de stylistique les documents reproduits représentent en positif le texte idéal (à suivre). Notons que ces deux types d'ouvrages utilitaires existent encore de nos jours, tels le *Traité pratique de diplomatie moderne*⁴, le *Mémento du chef de mission diplomatique*⁵ ou le *Manuel pratique du protocole*⁶.

Quant au genre normatif qui apprécie et prescrit, il contient essentiellement deux espèces : l'appréciatif et l'impératif. L'appréciatif, pour pouvoir juger au regard des critères du bien et du mal de la « morale diplomatique », doit partir de la description réaliste des pratiques, en dégager l'efficacité au vu des résultats pour ensuite définir les moyens de réussite en diplomatie. C'est ce que font les guides de bonnes pratiques.

¹ Cf. pour l'« impartialité », très subjectiviste, J. de Romilly, *La construction de la vérité...*, *op. cit.*

² Thucydide, *Histoire de la guerre...*, *op. cit.*, p. 48 (livre 1, xxxi) et 51 (livre 1, xxxvi).

³ J. Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères et le corps...*, t. 1, p. 88.

⁴ J. Baron de Szilassy, *Traité pratique de diplomatie moderne*, Paris, Payot, 1928.

⁵ Ministère des Affaires étrangères, cité par M. Kingston de Leusse, *op. cit.*, p. 223.

⁶ J. Serres, *Manuel pratique...*, *op. cit.*

Généralement, l'art de bien parler est traité à l'intérieur d'un gros chapitre consacré aux qualités du bon négociateur. Ainsi, en 1436, Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse – en ce temps-là la diplomatie était affaire d'homme d'Église –, qui avait lui-même effectué diverses missions, dessina un tableau du parfait envoyé, en précisant l'attitude discursive à tenir :

« Le visage serein, le geste sobre, le maintien discret, il énoncera ses propositions debout, à moins qu'on ne l'ait invité à s'asseoir. Il usera suivant les cas du latin ou de la langue vulgaire, proscrivant l'arrogance du ton et un débit trop rapide afin d'être compris de ceux qui l'écoutent, sachant, en expliquant sa créance, se taire ou reprendre la parole à propos. Il ne se rendra suspect ni de duplicité, ni d'insuffisance, se gardant d'être trop explicite, prudent, mais cependant sincère. Qu'il n'offense personne dans ses discours ¹. »

[p. 115] Plus de cent soixante ans plus tard, Ian Hotman, fort de son expérience d'envoyé et de négociateur, « depuis trente ans quelquesfois avec des Ambassadeurs et pour le service de sa Majesté », accepta de transmettre son savoir-faire dans le but de « servir par aventure aux jeunes hommes de nostre France » ². Il écrit :

« Mais pour bien parler & de suite & en bons termes sera bon qu'il escrive & lime premierement ce qu'il aura à dire en public : sans toutefois s'assujettir à apprendre par cœur ses harangues, de peur qu'il ne luy arrive comme il est venu à aucuns, & ordinairement aux enfans de l'escole ³. »

L'auteur donne des conseils pour le style :

« Son parler sera grave, bref et signifiant, sans y employer beaucoup d'allegations, comme feroit un maistre és arts : ou de mots recherchez et hors d'usage, comme j'en ay veu faillir plusieurs par affectation ⁴. »

Il met en garde contre les erreurs à ne pas commettre :

« Il est certain que la garrulité est encor plus malseante à un Ambassadeur, sur tout quand en plene audience par autres discours et repliques il tient et amuse le Prince par delà le sujet de sa legation, et lors que d'autres attendent aussi l'opportunité de parler : car c'est s'acquérir

¹ B. du Rosier, *op. cit.*, cité par J. Baillou et al., *Les Affaires étrangères et le corps...*, t. 1, p. 38.

² Ian Hotman, *De la Charge et dignité de l'ambassadeur*, Düsseldorf, Bernard Busius, 1613 (3^e éd. ; la première édition de l'ouvrage est de 1603), dans la dédicace à Monsieur de Villeroy, Conseiller du Roy, p. 3 et suiv.

³ *Ibid.*, p. 27.

⁴ *Ibid.*, p. 28.

titre de Causeur et d'Importun : chose contraire à la gravité : et est dit de telles gens, que ce sont eux qui donne l'audience. Beaucoup parler et estre sage, ne se rencontre gueres en un mesme homme¹. »

Revenant sur le langage à tenir, Ian Hotman définit le bon discours de l'ambassadeur en termes de relativité en le situant entre des limites à ne pas dépasser. Ainsi il « desire toutesfois qu'il tempere sa gravité, afin qu'elle ne soit ou fastueuse, ou trop morne »².

À la fin du XVII^e siècle parut un grand classique des manuels diplomatiques : *L'Ambassadeur et ses fonctions*³ qui connut de nombreuses éditions et demeura longtemps le livre de chevet des diplomates⁴ : l'auteur, le Hollandais Abraham de Wicquefort (1606-1682) vécut un destin représentatif de son époque⁵. Servant au cours de sa longue vie quatre pays différents dont aucun ne fut le sien (le Brandebourg⁶, la France, le Brunswick-Lunebourg et l'Angleterre), résident officiel ou agent officieux, emprisonné pour trahison⁷, il parla d'expérience. Il aborde le style en des termes qui rappellent ceux de son collègue Hotman :

[p. 116]

« Il n'est pas nécessaire que le style de l'Ambassadeur soit fort poli. Il suffit qu'il soit clair et intelligible ; en sorte neantmoins qu'il ne soit point défiguré par des solecismes ou des barbarismes⁸. »

Le même souci stylistique anime Monsieur de Flassan quant à la rédaction de rapport, notes et autres documents écrits :

« Beaucoup de compositions diplomatiques (...) participent du style épistolaire, parce que tout consiste à persuader le ministre ou le souverain auquel on écrit, et le style affecté, ainsi que les petites recherches de l'esprit feront moins d'effet qu'une négligence dans la phrase qui indique qu'on se croit assez fort pour dédaigner la théorie rigoureuse du langage ; ou que celui qui écrit, emporté par la force de la conviction, ne s'est pas aperçu [sic] de constructions forcées ou trop familières.

¹ *Ibid.*, p. 31.

² *Ibid.*, p. 72.

³ Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, op. cit.

⁴ Vladimir Potiemkine, *Histoire...*, op. cit., 46-1, p. 169.

⁵ Lucien Bély établit un portrait type du diplomate de cette époque dans son ouvrage, *Espion et ambassadeur au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

⁶ Jean Baillou et al., *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, op. cit., tome I, p. 163.

⁷ *Grand Larousse encyclopédique*, Paris, 1964.

⁸ A. de Wicquefort, op. cit., p. 123.

« Quelquefois même des notes écrites avec trop d'apprêt déplairont et préviendront contre leur auteur ¹. »

Au même moment, au début du XIX^e siècle, Auguste Henri Meisel rédige un traité de stylistique qui systématise les conseils formels. De plus il fournit, comme le Baron de Martens, des illustrations à l'aide de documents authentiques. Meisel met ainsi en garde contre les fautes de langue :

« La correction et la pureté du style sont trop essentielles pour qu'il soit permis de jouer un rôle diplomatique avant d'avoir acquis ces premières bases du talent de s'énoncer. Les fautes contre la langue dans des actes destinés à une publicité plus ou moins étendue, jettent du ridicule sur le rédacteur, affaiblissent la considération dont il doit jouir, et nuisent par-là indirectement à sa cause ². »

Bien entendu, l'attention portée au bon style reste toujours actuelle. En 1928, le Baron J. de Szilassy note :

« On sera toujours clair, précis et poli. Le principe de la diplomatie "fortiter in re, suaviter in modo" s'applique encore plus aux communications écrites qu'à la conversation, et il faut éviter toute phrase peu courtoise dans la correspondance ³. »

Enfin, le diplomate français Yves Delahaye dépeint le style diplomatique en ces termes :

« Le message (...) s'exprime volontiers dans un certain langage, dit diplomatique, caractérisé par une expression nuancée, exempt d'enflure et de pathos et visant à la précision ⁴. »

[p. 117]

Notre relevé n'est certes pas exhaustif, mais il nous permet déjà de dresser un synopsis des principales qualités et défauts formels, notamment stylistiques du discours diplomatique (cf. le tableau page suivante). De la même manière, les divers ouvrages énoncent des règles relatives au contenu des discours.

¹ M. de Flassan, dans l'avant-propos de son *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française, jusqu'à la fin du règne de Louis XVI* (1792) en parlant du style diplomatique, cité par le Baron Charles de Martens, *Manuel diplomatique ou précis des droits et des fonctions des agens diplomatique ; suivi d'un recueil d'actes et d'offices pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique*, Paris, Treuttel & Würtz, 1822, p. 115 et suiv.

² H. A. Meisel, *op. cit.*, tome 1, p. 14.

³ Baron J. de Szilassy, *Traité pratique de diplomatie moderne*, Paris, Payot, 1928, p. 68.

⁴ Yves Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 200. Cf. également du même auteur, *L'Europe sous les mots. Le texte et la déchirure*, Paris, Payot, 1979.

La substance du discours : cohérence sémantique

[Retour au sommaire](#)

À côté des invariants formels, on découvre quant au fond une redondance occurrence pour une série de termes tels que « sincérité », « véracité », « paroles honnêtes », « duplicité » ou « mensonge ». Ces expressions marquent une catégorie très présente dans notre *corpus* : la vérité, ses contraires et subsidiaires. S'il est vrai que les archives rapportent des comportements légers, des mots d'esprit déjà repérés dans notre introduction, les auteurs des manuels de bonne pratique ne les considèrent pas comme conformes. Les grands personnages de la diplomatie, ceux que l'historiographie retient comme exemplaires, se sont conduits autrement, sachant parfaitement qu'un mensonge pouvait détruire la confiance nécessaire dans les relations entre États et toucher à la crédibilité même de leur mission. C'est ce que montre la lecture attentive des manuels.

En 1522, le thème de l'honnêteté, sous l'un des subsidiaires du mensonge, la duplicité, a été évoqué dans une lettre que Nicolas Machiavel adresse à son ami Raffaello Girolami alors fraîchement nommé ambassadeur à la Cour d'Espagne. Il en fait un des points centraux des conseils qu'il prodigue :

« Un Orateur doit s'évertuer par-dessus toute chose à acquérir du prestige, lequel s'acquiert en se comportant en homme de bien, libéral et droit, et non pas en homme avare, double face, qui pense une chose et en dise une autre. Ce point-là est fort important, car je connais des hommes qui tout sagaces qu'ils fussent, ont perdu la confiance du prince par leur duplicité au point de ne plus pouvoir par la suite négocier avec lui ; s'il faut à tout prix, comme il arrive parfois, dissimuler quelque chose en ses propos, il convient de le faire avec assez d'art pour que la chose n'apparaisse, ou que celle-ci apparaissant, l'excuse soit toute prête et prompte¹. »

¹ Lettre du 23 octobre 1522 de Nicolas Machiavel à Raffaello Girolami, dans *Toutes les Lettres officielles et familiales de Machiavel*, *op. cit.*, tome II, p. 453.

[p. 118]

*Qualité et défauts du « parfait »
discours diplomatique : les catégories substantielles*

catégorie	qualités	source	défauts	source	soutien	catégorie
moral	sincérité	ROS1436	duplicité			
	Dissimuler s'il faut, sans que cela n'apparaisse sinon excuse prête et prompte	MAC1522	double face, duplicité tromper abuser	MAC1522 CAL1716 CAL1716		Perte de confiance du Prince accréditant
	paroles honnêtes homme d'honneur	HOT1613 CAL1716	mensonge la bonne foi douteuse mensonge	MAL1822 CAL1716 SZI1928		succès précaire réputation ruinée
	véracité relative	WIC1677	fausseté	CAL1716		
argumentation	expliquer sa créance	ROS1436	trop explicite	ROS1436		
	texte réfléchi	HOT1613	réciter	HOT1613		
	lucide	HOM-900				
	signifiant	HOT1613	allégations	HOT1613		
	plaintes légitimes, respectueuses	WIC1677	reproches grossiers, rustiques, impudents	WIC1677		
	liberté de parler	WIC1677	arrogance	ROS1436		
	clarté	MEI1826	obscurité	MEI1826		équivoque, inintelligibilité, permet la mauvaise foi, contestations
tactique	prudent prudence	ROS1436 WIC1677	finasserie	SZI1928	confiance	perte de confiance, méfiance
	répartie libre, spirituelle vivacité relative rien qui ne puisse offenser	WIC1677 WIC1677 WIC1677	offense sarcasme offensant	ROS1436 WIC1677		
	conseils	HOT1613				
moment approprié (temps)	parler opportunément	HOT1613				

CAL = de Callières MAC = Machiavel ROS = Rosier
 HOM = Homère MAL = Malmesbury SZI = de Szilassy
 HOT = Hotman MEI = Meisel WIC = Wicquefort

[p. 119]

De même, Ian Hotman pose le dilemme entre l'exigence d'honnêteté, l'impossibilité d'accéder à tout, donc l'obligation, le cas échéant, de faire part d'un refus. Il indique un mode de civilité pour s'en sortir, écrivant ainsi :

« Le sage Ambassadeur donnant autre conseil et adresse, ou témoignant une bõne volonté par autres gracieux effets et paroles honnestes, peut adoucir le refus ¹. »

De Wicquefort affirme la liberté de parler dans une section qui porte justement ce titre, mais il en pose aussi les limites :

« La liberté de parler est une des premières parties, et un des principaux droits de l'Ambassadeur : mais c'est en quoi il a aussi le plus de besoin de sa prudence. Il n'y a rien qui le recommande tant, et qui lui soit si nécessaire que cette assurance, avec laquelle il ose parler pour les intérêts du Prince son Maistre, et exécuter ses ordres, quelque forts qu'ils soient : mais il y a grande différence entre la liberté de parler et la petulance : entre la repartie libre et spirituelle, et entre le sarcasme offensant : entre des plaintes légitimes et respectueuses, et entre des reproches [sic ! reproches] grossiers, rustiques et impudents. L'Ambassadeur est obligé d'exécuter les ordres de son Maistre, et ne peut s'en dispenser ; mais il le peut faire d'une manière qui adoucisse la dureté de son action, et qui justifie sa conduite, encore qu'on n'approuve pas l'intention de son Maistre. Il doit demeurer dans le respect : bien que son Prince lui commande de porter des paroles, qui ne peuvent pas être agréables ². »

Il reprend le thème du choix délicat entre honnêteté et ménagement :

« Il ne suffit pas que les avis que l'Ambassadeur donne, soient véritables : mais il faut aussi qu'il ménage extrêmement le Prince et les Ministres de la Cour où il négocie, et qu'il ne dise rien dans ses lettres qui les puisse offenser ³. »

François de Callières, dans son traité de 1716, met l'accent sur les conséquences fâcheuses de la fausseté, sur le ton du réalisme :

« Rien certainement ne convient moins que d'user de fausseté qui, tôt ou tard, se découvre, quelque précaution que l'on prenne. Les hommes d'ailleurs ne se pardonnent pas d'avoir été trompés ; l'amour-propre en

¹ Ian Hotman, *op. cit.*, p. 82 et suiv.

² Abraham de Wicquefort, *op. cit.*, tome II, p. 86.

³ *Ibid.*, p. 129.

est trop humilié, et le désavantage réel qui résulte pour celui qui a été abusé l'empêche de pardonner à celui [p. 120] qui a abusé de la confiance qu'il avait su inspirer. On fait gloire au surplus de traiter avec un homme d'honneur, et l'on est toujours en garde contre celui dont la bonne foi est douteuse¹. »

Souvent, le thème de l'honnêteté figure dans les textes de bonne pratique sous son contraire, le mensonge, comme dans une lettre conseil écrite sur demande par un autre diplomate d'expérience, le Comte de Malmesbury², pour servir un jeune homme entrant dans la carrière diplomatique :

« Il est à peine nécessaire de dire qu'aucune occasion, aucune provocation, aucune angoisse réfute une accusation injuste, pas d'idée aussi tentant que ce soit, pour faire avancer l'objectif en vue peut exiger, bien moins justifier, le mensonge. Le succès ainsi obtenu est précaire et sans fondement. La détection ruinerait non seulement votre réputation pour toujours, mais blesserait profondément l'honneur de votre Cour. Si, comme cela arrive fréquemment, une question indiscreète, qui semble requérir une réponse claire, vous est posée de manière abrupte par un ministre rusé (astucieux), l'éluder soit en la traitant (qualifiant) comme une question indiscreète, soit s'en débarrasser par un regard grave et sérieux : mais en aucun cas contredire l'assertion platement si elle était vraie, ni admettre sa véracité, si elle était fausse et d'une tendance dangereuse³. »

Puis, en guise de confirmation, cette démonstration d'un diplomate aristocrate austro-hongrois du XX^e siècle :

« Si la finasserie provoque la méfiance, celle-ci sera provoquée à bien plus forte raison par le mensonge. Le Gouvernement auprès duquel il est accrédité, ainsi que ses propres collègues, perdent bien vite toute confiance dans les paroles de l'Envoyé qui ment. On n'a plus foi en lui, on ne lui dit plus rien, son prestige s'en ressent et sa position est désormais gâtée. Cela ne veut pas dire qu'il doive être naïf ; c'est justement la réponse évasive qui sauvera souvent la situation, et si elle demande une

¹ F. de Callières cité par le Baron Charles de Martens, Manuel diplomatique ou précis des droits et des fonctions des agens [sic] diplomatiques, suivi d'un recueil d'actes et d'offices pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique, Paris, Treuttel et Würtz, 1822, p. 106.

François de Callières, provenant du tiers État, puis anobli, fut ambassadeur de Louis XIV et négociateur de la paix de Ruyswick.

² Diplomate anglais (1746-1820) conclut, en 1788, la Triple-Alliance entre la Grande-Bretagne, la Prusse et les Provinces-Unies.

³ Lettre du 1^{er} Earl of Malmesbury à Lord Camden, du 11 avril 1813, *Diaries and Correspondence*, vol. IV, p. 420 (4 tomes, 1844), cité dans Satow, *Guide to diplomatic practice* 1958, p. 97 et suiv.

adresse qu'on ne peut exiger de chacun, cette adresse doit absolument faire partie de l'outillage du diplomate¹. »

Parmi les recommandations faites pour bien parler, on trouve également celle de peu parler. Ian Hotman note à ce sujet :

« Ioint [sic] qu'outre l'importunité du trop parler, cela l'empesche d'escouter les autres, et tirer par ce moyen la verité des choses qu'il doit sçavoir en sa charge. I'en ay veu et des plus [p. 121] grands, qui avoient cette courtoisie et dexterité de n'en laisser un seul à leur table sans l'arraisonner, le mettre en propos et l'escouter parler à son tour.

Mais aussi en ay je veu qui pour faire voir qu'ils sçavoient tout, interrompoient le propos de celuy qui leur contoit quelque nouvelle, disans : Le sçay cela il y a long tems, bien que possible ils n'en eussent onc ouy parler. (...) Ainsi vaut mieux feindre de ne le sçavoir, que de desobliger une personne de qui l'on peut tirer autre meilleur service². »

De même, le Comte de Malmesbury oppose très clairement deux stratégies quant au traitement de l'information (entrante et sortante) exigeant deux attitudes opposées et – dans le travail diplomatique – complémentaires :

« Le premier et le meilleur conseil que je puisse donner à un jeune homme entrant dans la carrière est d'écouter, et ne pas parler, du moins pas plus que nécessaire pour inciter d'autres à parler. Au cours de ma vie, en m'efforçant de suivre cette méthode, j'ai tiré de mes opposants beaucoup d'informations, et dissimulé à eux mes propres vues, bien plus que par l'emploi d'espions ou d'argent³. »

Au fur et à mesure des relevés, l'exploration du corpus arrive à saturation, autrement dit les énoncés ultérieurs ne font que reproduire les précédents. Tous ces conseils recommandant l'attitude à adopter et le langage à tenir seront encore repris par les manuels du début du XX^e siècle⁴, sans rien y ajouter. Puis le chapitre classique portant sur les « qualités » de l'ambassadeur sera même abandonné.

L'inventaire des énoncés montre que les éléments positifs et négatifs forment des paires de contraires. On décèle déjà un style et des comportements verbaux obligés. Cette dimension normative, fabriquée et intériorisée par les diplomates de métier, rejoint les éléments retenus de l'institutionnalisation historique de la diplomatie.

¹ Baron J. de Szilassy, *op. cit.*, p. 45.

² Ian Hotman, *op. cit.*, p. 64 et suiv.

³ Comte de Malmesbury, lettre citée.

⁴ Cf. par exemple le *Traité pratique de diplomatie moderne* du Baron de Szilassy, paru en 1928, *op. cit.*

Restent à vérifier les dimensions contemporaines et conceptuelles de la discursivité diplomatique. Des travaux sociologiques et linguistiques qui ont approfondi la question doivent maintenant être introduits afin d'intégrer dans notre analyse des approches complémentaires qui révèlent des règles liées aux structures à la fois de l'institution et du discours diplomatiques.

[p. 123]

FONCTIONS ET STRUCTURES DE LA DIPLOMATIQUÉ

[Retour au sommaire](#)

Nous avons constaté que la plupart des travaux politologiques de langue française soit ignoraient, soit sous-estimaient la diplomatie. Il apparaît alors nécessaire, pour aller plus loin, de se référer à deux études qui font exception par rapport à la discipline, l'une relevant de la sociologie, l'autre de la linguistique. La première s'intéresse aux formes d'organisation de la diplomatie qui constituent autant de structures symboliques. La seconde tente de reconstruire la structure sémiotique du discours diplomatique. Comment apprécier l'apport de ces travaux par rapport à notre problématique ?

Les structures symboliques de la diplomatie

Meredith Kingston de Leusse nous propose une analyse sociologique classique de ce grand corps de l'État que forment les diplomates. Certes, elle n'aborde pas directement le discours diplomatique, mais elle nous permet de le situer incidemment comme variable du champ diplomatique, balisé et connoté par son milieu socio-structurel sous-jacent. Pour Kingston de Leusse, les comportements des diplomates, en actes et en paroles, adhèrent à un positionnement qui leur donne sens :

[p. 124]

« La question des liens entre les formes et le pouvoir, des contours de la civilité politique est centrale pour comprendre l'évolution de l'activité diplomatique, du statut et du pouvoir des ambassadeurs. Il s'agit ici de

montrer pourquoi et comment le rang prestigieux et la position de puissance, autrefois caractéristiques du rôle d'ambassadeur ont décliné malgré la pertinence d'une grande formalité dans les échanges et les comportements diplomatiques¹. »

Pour confronter les difficultés des ambassadeurs d'aujourd'hui aux postures du passé, Kingston de Leusse décrit les acteurs, les institutions et les forces en présence, analyse les fondements du prestige et les causes du déclin de la fonction. À la faveur d'une approche historique², elle rappelle d'abord la genèse structurante de la diplomatie : l'émergence des principes généraux³. Ensuite six enquêtes de terrain⁴ lui permettent de détailler le comportement du corps, toujours empreint de la « civilisation de cour », étudiée par Norbert Élias⁵ : un formalisme hérité et une pratique contemporaine ritualisée et fragilisée. Les usages du protocole dans les relations franco-indiennes sont pris comme illustration⁶. Sont ensuite analysés les changements et les problèmes institutionnels de la fonction contemporaine : la concurrence au sein de l'État par les ministères spécialisés⁷, le cloisonnement du Quai d'Orsay, l'hétérogénéité des personnels, le caractère difficilement définissable du rôle d'ambassadeur.

À partir d'une étude sociologique classique, Kingston de Leusse fait surgir la culture diplomatique, un système symbolique aux structures hiérarchisées aussi bien qu'informelles et réticulaires. Sont étudiés notamment le carnet d'adresses du diplomate, les traces d'une formation et d'une carrière, enfin le charisme de

¹ Meredith Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 9-10, cet ouvrage est issu de la thèse de l'auteur *Être diplomate. Éléments pour une étude de l'activité d'Ambassadeur*, Paris, Université Paris I, sous la direction de Daniel Gaxie, 1996.

² Pour l'approche historique, Meredith Kingston de Leusse a utilisé ou évoqué des auteurs de traités de diplomatie anciens (Louis Rousseau de Chamoy, Braciaga, François de Callières, Pierre Danès, Jan Hotman de Villiers, Lescalopier de Nourar, Charles Paschal, Bernard de Rosier, Juan Antonio de Vera, Abraham de Wicquefort), des écrits d'anciens ambassadeurs (D'Hauterive, L. Herbet, J. Jusserand, E. de Lévis Mirepoix, Harold Nicholson, Satow, Jean Serres) et beaucoup d'historiens parmi lesquels Lucien Bély, et avant tout l'ouvrage très documenté que Jean Baillou a dirigé, *Les Affaires étrangères et le Corps...*, tome 1, *op. cit.*

³ Nous ne revenons pas sur les valeurs de longue durée, les principes généraux, sur la structuration historique du champ diplomatique. Nous avons exposé précédemment la genèse de la fonction diplomatique, ses pratiques et instruments instaurés progressivement depuis l'Antiquité.

⁴ Ces enquêtes ont duré huit mois, effectués entre octobre 1992 et avril 1994, dans des ambassades de France à New Delhi (Inde), Columbo (Sri Lanka), Dacca (Bangladesh), Katmandou (Népal), Guatemala Ciudad (Guatemala) et Managua (Nicaragua), cf. Meredith Kingston de Leusse, *op. cit.*, p. 219.

⁵ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, citant p. 25, Norbert Elias, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 1974, p. 100.

⁶ M. Kingston de Leusse, « Le ballet diplomatique. Sur quelques usages du protocole dans les relations franco-indiennes », dans Ives Deloye, Claudine Haroche, Olivier Ihl, *Le Protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, Harmattan, 1996, p. 309-326.

⁷ Cf. également Anne Guthmann, *Le Rôle de l'ambassadeur dans l'élaboration de la politique étrangère*, Mémoire de DEA de relations internationales (option politique), sous la direction de Samy Cohen, Paris I, Panthéon-Sorbonne, oct. 1988, p. 10-37.

l'ambassadeur, bref un savoir-être et un savoir-faire qui s'expriment dans un cadre structuré forgé aussi sur le terrain. L'ensemble des relations de sens forment différents espaces par rapport auxquels tout agent se positionne de façon simultanée. Ces espaces peuvent se définir selon trois dimensions qui permettent de mieux comprendre la symbolique diplomatique proprement dite, temporelle, spatiale et modale, inséparables des pratiques discursives qui lui sont constitutives.

[p. 125]

Une symbolique à trois dimensions

[Retour au sommaire](#)

Tout d'abord, Kingston de Leusse analyse la temporalité de l'activité diplomatique, son calendrier aux périodes scandées par des manifestations, cérémonies et réceptions. S'entrecroisent les différents calendriers du site, ceux du poste, du pays accréditaire et des autres missions diplomatiques. Elle a assisté elle-même, en termes d'observation participante à des réceptions, en insistant sur leur enchaînement et leur temporalité. Le calendrier, par exemple, est découpé en séquences, puis ponctué d'événements inscrits d'office ou décidés au coup par coup. Ainsi, la période de fonction d'un ambassadeur en poste est bornée par les conventions d'arrivée et de départ, c'est-à-dire par la remise des lettres de créance et par la rupture d'établissement. Hors cet espace-temps, l'ambassadeur n'a pas d'existence officielle. Viennent alors les autres dates marquantes : fêtes nationales, inaugurations, commémorations, visites officielles, etc. qui jalonnent le calendrier diplomatique. Ainsi, « la mise en scène inscrit le corps diplomatique dans un registre de mondanités auquel tout chef de mission doit se plier, s'il veut assumer pleinement son rôle de représentation »¹.

Dans ce cadre, le discours en tant que tel trouve sa place dès la remise des lettres de créances :

« L'hymne national entendu, l'ambassadeur s'avance et remet ses lettres de créances au chef de l'État et prononce le discours de circonstances, où sont rappelés les "liens traditionnels d'amitié" unissant les deux pays, et où sont soulignés le désir du diplomate, durant le temps de sa mission, "de les voir se resserrer et se développer". Le chef de l'État répond d'une manière courtoise, sans que soient exclus pour autant, en cas de tension entre les deux pays, de prudentes mises en garde et de feutrés reproches. Après la coupe de champagne traditionnelle, le chef de l'État et l'ambassadeur échangent des propos à bâtons rompus, mais où

¹ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, op. cit., p. 86-87.

chacun s'efforce de percevoir les véritables intentions de l'autre et a le souci de manifester un désir de coopération mutuellement bénéfique¹. »

Remarquons que le discours est ici décrit sous deux aspects : discours rituel (« discours de circonstance... ») et instrumental (« percevoir les véritables intentions de l'autre »)². Aussi la fonctionnalité opérationnelle, les échanges de propos, les tentatives [p. 126] de repérage et de décodage se poursuivent dans ce champ spatio-temporel qui fournit un cadre non seulement au discours, mais aussi à la mise en scène du prestige étatique.

Ensuite, concernant l'espace à proprement parler, la sociologue distingue les lieux concrets des mondanités des espaces virtuels d'échanges. Elle évoque la topographie et les positionnements respectifs des endroits où se déroulent des activités diplomatiques : les enceintes diplomatiques, les chancelleries et résidences des ambassadeurs, les lieux officiels du gouvernement accréditaire, les hôtels de luxe en ville³. Elle reproduit même un plan de masse très détaillé de l'implantation des différentes ambassades dans le quartier réservé de New Delhi qui fait apparaître des positions révélatrices de la puissance de chaque propriétaire de locaux, depuis les ambassades de Chine, des États-Unis, jusqu'aux îles Fidji. Dans le cas décrit, une place particulière revient à la Grande-Bretagne, ancienne puissance coloniale, dont les hauts commissariats jouissent d'une situation privilégiée⁴.

De plus, l'espace diplomatique local est aussi socialement structuré. D'abord, le corps diplomatique est, selon la convention de Vienne de 1815, ordonné selon le rang d'accréditation de chaque représentant, avec à sa tête le doyen du corps diplomatique⁵ qui remplit un rôle bien défini.

« Le doyen de la capitale se charge de la bonne cohésion du corps diplomatique, assure sa protection, le respect de ses prérogatives (...). Il accueille les nouveaux arrivants et les intègre au milieu diplomatique (...). Ces formes de socialisation favorisent ainsi une reconstitution locale du corps diplomatique en proie à l'écartèlement du fait de la "massification" »

¹ *Ibid.*, p. 89-90, citant Albert Chambon, *Mais que font donc ces diplomates entre deux cocktails ?*, *op. cit.*, p. 95.

² Toutefois, Meredith Kingston de Leusse met en garde contre une discrimination trop hâtive entre des « gestes pleins » et des « gestes vides » qui sont, en fait, les « plus pleins », *op. cit.*, p. 93, citant Erving Goffman, *Les Rites d'interaction* (trad. de *Interaction ritual*), *op. cit.*, p. 80-81.

³ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 87.

⁴ M. Kingston de Leusse, *Être diplomate...*, thèse cit., p. 30-39.

⁵ Le Nonce apostolique dans certains pays catholiques, ministère des Affaires étrangères, *Mémento du chef de mission diplomatique*, *op. cit.* p. 105, cité par Meredith Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 109 ; cf. aussi Jean Serres, *Manuel pratique de protocole*, Courbevoie, Éd. de la Bièvre, 1992 (nouvelle éd.).

du recrutement des ambassadeurs et du nombre de missions diplomatiques¹. »

La fonction structurante du doyen est importante puisque celui-ci est reconnu même lorsque sa mission ne fait pas l'unanimité. Tel peut être le cas pour un pays qui ne reconnaissant pas celui du doyen entretient cependant un contact avec celui-ci au titre de sa responsabilité à la tête du corps diplomatique : on établit alors une distinction entre la fonction de doyen et celle de représentant du pays.

Outre l'ordre de préséance, le corps diplomatique se structure par groupes de pays correspondant à des régions géographiques, aires culturelles ou organisations politiques. Ces groupes sont amenés à travailler ensemble, à échanger des informations, à [p. 127] faire des démarches communes. Leur existence marque des espaces, en délimite d'autres² à différents niveaux : celui des ambassadeurs, des ministres-conseillers, des attachés militaires, des consuls. L'auteur ajoute à ce sujet :

« Ces groupes structurent le corps diplomatique au sens où les affinités professionnelles entre chefs de missions en découlent souvent. Certains ambassadeurs bénéficient de leur socialisation antérieure dans d'autres corps diplomatiques. (...) Les chefs de "petites" missions profitent particulièrement de ces assemblées lorsqu'ils y sont inclus, car c'est l'occasion de glaner des informations que le canal bilatéral ne leur fournit pas, surtout si un ambassadeur de mission d'envergure participe lui aussi au groupe³. »

Certains pays n'appartiennent à aucun groupe. Les problèmes que cette situation pose sont ainsi signalés :

« Les sans-groupe doivent trouver d'autres façons de se faire des relations à même de les informer⁴. »

La non-appartenance à une structure institutionnelle est alors compensée par un réseau de relations plus personnelles liées au carnet d'adresse et aux sources informelles du diplomate concerné.

Enfin, la dimension modale du comportement diplomatique repose sur une interaction idéalisée. L'auteur met là l'accent sur les contradictions et les ambivalences de la fonction d'ambassadeur, marquées par la dualité entre la fonction et l'individu, entre un message qui peut être désagréable (le « faire savoir ») et la civilité du mode d'interaction concret (le « savoir-faire »). Cette dichotomie fonctionnelle et symbolique est ainsi décrite :

¹ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, op. cit., p. 108-109.

² *Ibid.*, p. 105-108.

³ *Ibid.*, p. 107-108.

⁴ *Ibid.*, p. 108.

« L'absence apparente de marge de manœuvre de l'ambassadeur, fondée sur les nécessités de la civilité diplomatique, coexiste avec un appel à la personnalité pour inspirer amitié et estime, à une manière d'être, naturellement empreinte de hauteur et de dignité. Une nette distinction peut alors être faite entre la fonction et l'individu, entre le message et l'homme qui le délivre. Et cette distinction entre le public et le privé permet précisément à l'ambassadeur de plaire, même si son message déplaît. L'ambassadeur fonde donc sa "manière d'être" à la fois sur les apparences et son caractère ¹. »

[p. 128]

Sur le terrain, le « paraître » caractérise la spécificité de la fonction. La préparation d'une visite officielle en fournit une illustration parlante. L'auteur précise :

« Plus la visite se situe à un niveau élevé, plus la préparation est longue. Cette organisation vise à idéaliser le contexte de la rencontre et à procurer une satisfaction narcissique aux intervenants, fiers de participer à un échange réussi. Cette réussite se prolonge dans la comparaison possible et pacifiée d'idéaux culturels dissemblables, revendiqués par différents États sans susciter la désunion entre ces Nations. À la différence d'autres contextes, celui instauré par le protocole flatte les représentants de toutes les Nations de façon à ce que la satisfaction de la mise en scène du prestige étatique soit unanime et engage au dialogue plutôt qu'au conflit ². »

Si le rôle d'ambassadeur paraît de plus en plus problématique, il lui revient une fonction essentielle : « la mise en scène du prestige étatique » ³, ainsi décrite à partir de l'étude de cas retenue :

« La mise en scène diplomatique est de la plus grande importance : elle permet de régler les relations entre les États. À New Delhi, un ordre spatial et temporel définit la mise en scène de l'ambassadeur de France et des autres diplomates : tous représentent leur gouvernement et ont besoin de participer à cette vie mondaine qui est la scène où s'exercent les règles de la sociabilité diplomatique. L'ambassadeur connaît ces codes de la solennité lui permettant de représenter la France en Inde ⁴. »

Les visites officielles constituent à ce niveau un moment exemplaire de la mise en scène du prestige de l'État où tous les éléments signifiants des relations

¹ *Ibid.*, p. 46.

² *Ibid.*, p. 96.

³ *Ibid.*, p. 83.

⁴ *Ibid.*, p. 86.

diplomatiques sont mis en œuvre. Les détails sont soigneusement et péniblement mis en place de manière à idéaliser l'interaction et à éviter toute fausse note : le cadrage protocolaire, le programme minuté, les lieux, les listes des participants, celle des personnalités rencontrées et des invités, les textes prononcés, discutés ou signés. La visite officielle est d'ailleurs précédée d'une mission préparatoire qui fait elle-même également l'objet d'une préparation minutieuse. L'auteur note :

« Comme si cette phase préliminaire s'intégrait à la symbolique de la visite officielle (...), organiser la visite officielle favorise un accord immédiat entre diplomates. En dehors de l'organisation de la réception de la communauté française, de la [p. 129] réception de retour, il faut encore planifier le détail avec le protocole local, l'hébergement du couple présidentiel (et de la délégation française), son transport, sa sécurité, établir la liste des personnalités présentes aux diverses cérémonies, les membres de la délégation française qui participent aux entretiens et aux manifestations. Le projet d'échange de décorations fait l'objet d'un entretien séparé entre les deux chefs du protocole. Il faut également aborder le sujet des tenues, les modalités d'échange de cadeaux, de la gerbe de fleurs...¹. »

Le dispositif serré et la vigilance nécessaire à son exécution doivent prévenir tout faux pas préjudiciable aux relations entre les deux pays. Cette exigence est ainsi décrite :

« Les échanges officiels passent donc par le caractère formel des interactions à haut niveau. La dignité de ces interactions implique un protocole qui exige de longs préparatifs. (...) Lorsque les gestes, les attitudes sont arrêtés, les risques de faux pas, de propos déplacés, qui nuisent fortement au déroulement harmonieux des rencontres officielles, sont réduits². »

L'analyse spatio-temporelle et modale du champ, celle du cadre normatif et protocolaire général, celle du dispositif local particulier plante la structure dans laquelle le diplomate évolue. Kingston de Leusse décrit ensuite la façon dont chaque diplomate est amené à se positionner dans cette architecture où se concrétise le « savoir-être diplomate »³. D'une part elle fait apparaître dans l'ordre protocolaire les postures structurantes de l'interaction diplomatique : distance et hiérarchie⁴. D'autre part, elle montre que certaines structures du champ diplomatique se construisent de façon réticulaire. Sur le terrain, chaque ambassadeur crée son propre réseau, construit à partir des routines de prises de fonction, qui doit beaucoup à sa personnalité et à ses initiatives, constitué au fil de

¹ *Ibid.*, p. 97.

² *Ibid.*, p. 98.

³ *Ibid.*, p. 117-143.

⁴ *Ibid.*, p. 98.

son histoire personnelle et professionnelle, de ses affinités et de ses liens de sociabilité cristallisés dans son carnet d'adresses¹. Ce réseau de contacts se constitue à partir d'un certain nombre de visites traditionnelles prescrites dans sa capitale d'origine². Mais c'est sur place que les liens se tissent, cela pendant au moins un an³. Ce réseau de contacts se construit à différents niveaux : mi-personnel et mi-public, il se tisse à tout instant, lors de rencontres de travail (avec le gouvernement accréditaire, dans le cadre des groupes d'ambassadeurs...), de mondanités, avec la communauté des expatriés... [p. 130] Les collaborateurs du chef de mission l'aident dans cette tâche. De même, les épouses d'ambassadeurs sont mises à contribution, par exemple par des activités humanitaires et dans le cadre de rencontres entre épouses de diplomates. Le carnet d'adresses devient alors une ressource au service des intérêts du pays représenté où « niveaux de proximité sont cruciaux et témoignent de la capacité variable à nouer des liens personnels⁴ ». L'espace de l'activité diplomatique étant ainsi structuré, le comportement de l'ambassadeur s'analyse comme un mode de régulation internationale. Cette mise en œuvre d'une culture professionnelle se fonde sur un culte de la paix où « les ambassadeurs protègent un idéal culturel, celui d'un échange pacifié entre les Nations⁵ ».

Pour tendre vers cet objectif, les diplomates doivent adopter une conduite d'évitement du conflit ou de dissimulation des antagonismes, en investissant des types de comportements correspondants. Mais ils peuvent aussi décider d'affronter le débat ou de révéler des contradictions s'ils croient devoir agir de la sorte. Vient alors une première distinction entre les comportements conformes et non conformes aux valeurs du groupe (conduite déontique). Ils sortent ou entrent dans le cadre normatif désigné et forme ainsi une sociabilité globale. Un deuxième niveau de structuration se dessine par les différentes positions prises dans l'interaction entre les acteurs du groupe dans le cadre d'une sociabilité individuelle, correspondant à une conduite éthique.

¹ *Ibid.*, p. 110-116.

² Cf. la liste impressionnante dressée par *Le Mémento du chef de mission diplomatique, op. cit.*, p. 106, cité par Meredith Kingston de Leusse, *op. cit.*, p. 110.

³ Délai indiqué, en 1992, par l'ambassadeur de France à New Delhi, Meredith Kingston de Leusse, *op. cit.*, p. 112.

⁴ *Ibid.*, p. 114.

⁵ *Ibid.*, p. 117.

Déontique et éthique des diplomates

Les comportements du corps

[Retour au sommaire](#)

La sociabilité globale a une fonction de pacification. Elle est jugée propre à assurer la réalisation de l'idéal de paix et, dans cette attente, le maintien de rapports pacifiques et le bon fonctionnement des relations diplomatiques. Dans la pratique, les comportements des ambassadeurs sont évalués et relativisés par le milieu diplomatique et par l'opinion publique. Les sanctions intervenant le cas échéant, visualisent l'espace, matérialisent les lisières de la communauté professionnelle et culturelle des diplomates. Ainsi [p.131] sont proscrits les éclats verbaux ou physiques qui transgressent les frontières des mœurs diplomatiques. Les regards portés sur les comportements concrets d'ambassadeurs et les sanctions à l'encontre de pratiques « déviantes » délimitent l'ensemble par rapport à l'extérieur et laissent entrevoir, par soustraction, l'espace où peut s'exercer une sociabilité globale. L'auteur évoque les limites du comportement admis qui apparaissent sous différents aspects dès que des incidents surviennent :

« Les limites du comportement acceptable sont d'ailleurs visibilisées lors d'incidents diplomatiques au cours desquels certaines personnalités officielles commettent ce que les ambassadeurs dénoncent comme des fautes professionnelles ¹. »

La conformité est, par définition, une valeur relative et la distinction entre conforme et non conforme s'apprécie ici selon la perspective des percepteurs : le milieu diplomatique ou l'opinion publique. Kingston de Leusse détaille les types d'incidents sanctionnés aux deux limites, que ce soit pour excès par « la sanction diplomatique des audaces » ou pour déficience par « la sanction populaire du détachement »².

Ainsi, pour les incidents dus au dépassement des canons diplomatiques – les « audaces » –, divers exemples sont cités : un chef d'État qui exprime, à l'étranger, une opinion personnelle et critique envers le gouvernement qui l'accueille en hôte officiel, un ambassadeur français dans un pays africain qualifiant les troupes françaises appelées par le gouvernement local pour sa protection de « troupes d'occupation », un autre qui ne reçoit pas régulièrement des acteurs de la société civile locale parce qu'il a une préférence pour d'autres cultures et d'autres régions du monde³, un diplomate enfin qui transmet

¹ *Ibid.*, p. 118.

² *Ibid.*, p. 118 et 123.

³ *Ibid.*, p. 118-120.

l'appréciation critique par le gouvernement accréditeur sur son propre gouvernement et la qualifie de « fondée »¹...

On perçoit les règles transgressées : non-respect envers la souveraineté du pays accréditeur ou envers la culture locale, défaut de loyauté envers son propre gouvernement, sans parler du manque de savoir-vivre². Les responsables de tels actes non conformes sont marginalisés, sanctionnés, mutés (s'il s'agit de diplomates), disqualifiés pour incompétence en tant qu'acteur sur la scène internationale (s'il s'agit d'un chef d'État).

[p. 132]

À l'opposé de l'excès sanctionné par le milieu professionnel, se situe le repli marqué – le « détachement » –, réprouvé par l'opinion qui y porte un regard critique. L'auteur le définit ainsi :

« Les non-diplomates critiquent parfois le respect des formes, le détachement, la prudence et les associent souvent à la noblesse de l'activité diplomatique. (...) Le contrôle excessif de soi est perçu par l'opinion publique comme un déficit de personnalisation du rôle d'ambassadeur³. »

Divers exemples sont cités à l'appui : celui d'un ambassadeur qui s'abstient de commenter des tensions religieuses dans le pays d'accueil, alors qu'il prend la parole après le discours que vient de prononcer un homme politique, membre du gouvernement accréditeur ; celui d'un ambassadeur dont le pays vient de se faire qualifier de « petit pays » par le représentant d'une superpuissance et qui ne relève pas la remarque ; celui d'ambassadeurs « occasionnels » qui ne sont pas de la carrière et qui transgressent involontairement les règles diplomatiques⁴. Tous ces cas stigmatisés visualisent les frontières d'un espace, entre l'excès et le détachement, dévolu aux conduites protocolaires, où une sociabilité individuelle peut se déployer.

¹ L'ambassadeur français à Washington avait, dans une dépêche, fait savoir que « les Américains sont parfaitement au courant de la différence d'optique entre le quai d'Orsay et l'Élysée... », Jacques Attali, *Verbatim* Tome 1 : 1981-1983, Paris, Fayard, 1993, p. 549-551, cité par M. Kingston de Leusse, *op. cit.*, p. 121.

² M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 122.

³ *Ibid.*, p. 123.

⁴ *Ibid.*, p. 123-126.

Les comportements individuels

[Retour au sommaire](#)

À l'opposé de la sociabilité globale du corps, des conduites prescrites, admises et proscrites, sont présentées dans un espace interactionnel personnalisé. L'ambassadeur se positionne dans cet espace par rapport aux autres acteurs du champ. Pour cerner ces pratiques, l'auteur convoque les notions, empruntées à Durkheim, de « distance » et de « communion » entre les personnes :

« La personnalité humaine est chose sacrée ; on n'ose la violer, on se tient à distance de l'enceinte de la personne, en même temps que le bien par excellence, c'est la communion avec autrui ¹. »

La tension entre ces deux pôles constitue un « dilemme » dont l'individu s'accommode en adoptant une plus ou moins grande distance de respect d'autrui ou d'engagement. La sociabilité individuelle, se fondant sur un comportement de civilité, apparaît soit comme une culture normative intériorisée ou en voie de l'être, [p. 133] notamment pour des novices, soit comme une conduite éthique s'exprimant plus librement, comme dans le cas de diplomates expérimentés. Dans cette optique, la personnalité individuelle rejoint le profil de la fonction. C'est sous l'intitulé « le protocole dans les conduites » que l'auteur présente le comportement diplomatique comme empreint d'une civilité qui « formalise l'intimité des individus qui entrent dans la Carrière [sic] »².

Dans cette perspective, le comportement d'un ambassadeur gère les affectivités et montre deux attitudes : une retenue de sa propre affectivité et une sensibilité quant aux rapports avec autrui ou le respect de l'affectivité d'autrui. L'auteur définit ainsi ce comportement :

« Ces critiques [du milieu diplomatique et de l'opinion publique] suggèrent aussi l'existence d'une sociabilité diplomatique combinant le sang-froid et la réserve, d'une part, et l'ambiguïté du tact, d'autre part ³. »

Les conduites requises se fondent sur un comportement de civilité, sur le sang-froid et le tact. Le naturel froid permet de maîtriser ses émotions, phénomène ainsi présenté :

¹ *Ibid.*, p. 118, citant Émile Durkheim, *Sociologie et Philosophie*, Paris, PUF, 1951.

² *Ibid.*, p. 127-135.

³ *Ibid.*, p. 26.

« *Le rôle diplomatique implique un certain détachement, du sang-froid, comme palliatif des éventuels excès de langue ou de comportement des autres et comme protection de l'honneur de l'ambassadeur*¹. »

La fonction de l'ambassadeur impose une obligation de discrétion professionnelle, de retenue et de tenue, ainsi que d'absence de critique ouverte. Le naturel froid est considéré comme une force, autant que l'aisance qui peut permettre de se sortir de situations embarrassantes. L'auteur livre cet exemple :

« *Un ambassadeur jouait à l'écarté avec le roi d'Angleterre Édouard VII ; l'un et l'autre fumaient un cigare, le posant de temps à autre sur le cendrier pour manier leur jeu. Par distraction l'Excellence prit le cigare de sa Majesté et le fuma.*

Oh ! I say ! I believe you're smoking my cigar (« Oh ! Dites donc ! Je crois que vous fumez mon cigare ! »)

Que faire ? Restituer le cigare royal quand on a si je puis dire, bavé dessus ? Le diplomate s'en tira :

*Oh ! indeed Sir ! And it's jolly better than mine is ! (« Ah ! c'est vrai Sir ! Et il est joliment meilleur que le mien ! ») et continua de le fumer, faisant rire tout le monde et le roi*². »

[p. 134] L'humour au secours de la diplomatie ! Pour le reste, la notion de distance permet de gérer l'émotion des personnes impliquées. Avoir du tact, c'est ménager la subjectivité de l'interlocuteur. Toutefois, en diplomatie, il s'agit moins d'une attention envers la personne qu'envers la situation, car « le tact témoigne moins du respect porté par l'ambassadeur à son interlocuteur que de sa considération de la situation »³.

Enfin, les diplomates expérimentés disposent également de quelques degrés de liberté pour ajuster leurs comportements aux circonstances, répondant à ce que les agents croient devoir faire ou ne pas faire. Cela rend possible des conduites d'engagement éthique ou, inversement, de désengagement, ce qui peut correspondre à une question de survie dans un poste dangereux⁴. En dehors de cas dramatiques, il reste qu'un ambassadeur doté d'une personnalité certaine dispose d'une marge d'intervention – ne pas se taire, commettre un geste fort – entre les routines et les nécessités d'expliquer les positions officielles de son pays ou d'incarner les valeurs éthiques en faisant preuve de franchise et souvent

¹ *Ibid.*, p. 127-128.

² J. Gandouin, *Guide du protocole et des usages*, Paris, Stock, 1991, p. 27, cité par Meredith Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 129.

³ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 132.

⁴ Citons les cas de Louis Delamare, tombé à Beyrouth en 1981, de Philippe Bernard, tué à Kinshasa en 1993, de Sergio Vieira de Mollo, mort en 2003 à Bagdad.

d'humour, de courtoisie, de charme. Chaque diplomate se voit ainsi placé face à une tension entre les deux pôles, entre l'espace officiel et la subjectivité de l'individu.

En quoi cette recherche inédite, que nous avons résumée ici, peut-elle éclairer la problématique de la discursivité diplomatique ? Il est clair que Kingston de Leusse n'étudie pas explicitement le discours. Elle l'évoque brièvement lorsqu'il complète la présentation de conventions et d'usages rituels ou tactiques et le mentionne aussi pour valoriser le savoir-faire, la civilité qui permet de délivrer un message déplaisant tout en inspirant « amitié et estime »¹. Mais il est significatif qu'elle ne mentionne pas les compétences discursives parmi les qualités de l'ambassadeur.

Se référant à Norbert Élias et à la civilisation de cour², insistant aussi sur l'origine sociale des diplomates, elle définit la « distinction »³ du corps par la civilité qui est pour elle la beauté du corps, la noblesse des gestes, la grandeur des sentiments, la hauteur de vue qui « signent le portrait d'un ambassadeur dans une position de pouvoir »⁴. L'ordonnement du corps, précisé par un texte de portée internationale, le règlement de Vienne de 1815, [p. 135] reste fondé sur la naissance et la distinction. Cependant, il apparaît qu'aux principes généraux et aux règles internes, s'ajoute aussi la notion de « position », indispensable pour cerner l'influence d'un diplomate sur l'échiquier politique. La position structurelle de l'ambassadeur constitue ainsi un indicateur de puissance.

La sociologue décrit avec pertinence le « savoir-être diplomate » d'aujourd'hui, confronté aux changements et au déclin de la fonction. Au regard du discours, le locuteur diplomatique ne peut ignorer la grille de valeurs sous-jacente à son corps lorsqu'il choisit de prendre la parole et de tenir un langage donné. Il se positionne nécessairement par rapport à celle-ci. Sa situation lui donne une influence conséquente. L'auteur fait l'hypothèse saussurienne que, comme pour la langue, il existe une organisation inhérente du système diplomatique. Pour elle, on ne saurait lire directement dans l'expérience les éléments mis en jeu⁵. Aussi est-il important de dégager ces structures de sens pour comprendre les fonctions de l'ambassadeur. Les invariants pertinents forment un cadre structuré de la civilité et leurs variantes de réalisation se voient assigner des places signifiantes dans des agencements complexes. C'est à partir de ces structures et de ces positionnements que des comportements de l'action diplomatique peuvent être interprétés, c'est-à-dire évalués quant à leurs significations.

¹ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 210.

² *Ibid.*, p. 25, citant Norbert Élias, *La Société de Cour*, *op. cit.*, p. 100.

³ Selon le titre de l'ouvrage de Pierre Bourdieu, *La Distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979.

⁴ M. Kingston de Leusse, *Diplomate...*, *op. cit.*, p. 38.

⁵ F. de Saussure, *op. cit.*, p. 49 [2^e partie, chap. II, § 4].

Par ses analyses, Kingston de Leusse enrichit ses nombreuses références historiques ainsi que sa documentation d'expériences de terrain. Elle fournit une intelligence des manifestations multiples qui, en synergie avec les structures sous-jacentes, font sens. Elle met en évidence les structures en présence et le positionnement d'un ambassadeur dans des espaces structurés avec sa marge de liberté personnelle. Le diplomate se définit ainsi entre distance et proximité. Il est donc l'acteur d'un espace culturel construit de la diplomatie dans lequel (comme pour l'*habitus* professionnel et le code institutionnel de Bourdieu) son positionnement est signifiant. Le comportement diplomatique se situe entre détachement et engagement¹. Mais un positionnement ne prend un sens que par rapport à des structures signifiantes. Kingston de Leusse présente les normes et les valeurs de la diplomatie et les relativise en faisant surgir leurs contradictions et leurs ambivalences, leurs opportunités et leurs contraintes.

[p. 136]

De ce point de vue, le discours diplomatique est fonction de son contexte de production. Celui-ci se construit à trois niveaux (histoire, institution, terrain) et se déploie à trois dimensions (spatiale, temporelle et modale). Il apparaît ainsi que la production et l'interprétation de la parole se construisent à partir de structures multiples, hiérarchisées ou réticulaires.

Ni l'interlocuteur ni le public ne peuvent l'ignorer pour décoder, évaluer, interpréter les messages diplomatiques multiformes. Finalement, à partir des résultats de l'étude sociologique de Meredith Kingston de Leusse, on comprend que tout diplomate inséré dans une déontologie professionnelle et dans un système d'interactions individualisé, engage son pays et s'engage comme être – en y mettant une plus ou moins grande distance par rapport aux autres acteurs du champ.

¹ M. Kingston de Leusse, p. 118 et suiv.

2. Structures sémiotiques du discours diplomatique

[Retour au sommaire](#)

Cette problématique sociologique peut être utilement complétée par l'analyse sémiotique de la diplomatie que suggère l'école greimasienne de Paris. Un diplomate de carrière¹, Yves Delahaye, a en effet proposé une lecture des relations internationales en deux ouvrages (le premier est consacré aux fondements théoriques, le second à une application portant sur un *corpus* restreint)². Son approche découle d'une attitude négative et positive. Elle procède d'abord d'un mouvement de rejet, puisqu'elle écarte les variables des théories réalistes (telles que par exemple l'évaluation de la puissance par les ressources économiques, les capacités militaires et les rapports de forces), pour – c'est la face positive de la démarche – s'intéresser aux données immatérielles qui contribuent au processus d'émergence du sens en relations internationales³. Contrairement aux travaux dominants de l'époque, l'auteur n'a donc pas étudié en données quantitatives les attributs de la puissance, mais la manière dont les acteurs procèdent dans leurs contacts avec les autres, dont ils produisent du sens et acquièrent une « internationalité » à travers des discours.

[p. 137]

Cette recherche résulte d'une double motivation : la pratique de la diplomatie et l'intérêt pour une discipline novatrice adossée à la linguistique⁴. Signalons que l'auteur a participé⁵ en 1974 au premier Congrès de l'Association internationale de sémiotique (AIS)⁶ et a fréquenté en 1975 le séminaire et les théories

¹ En tant que fonctionnaire du Quai d'Orsay, Yves Delahaye fit partie du cabinet de Christian Pineau (1956-1958), et y seconda le secrétaire général, Jean Daridan, cf. Jean Baillou et al., *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, op. cit., tome II, p. 632.

² Yves Delahaye, *La Frontière...*, op. cit. et *L'Europe sous les mots. Le texte et la déchirure*, op. cit.

³ Y. Delahaye, *La Frontière...*, p. 19-20.

⁴ « La résurgence, après vingt-cinq années consacrées à l'analyse et à la pratique des relations internationales, d'une vocation, refoulée mais inoubliée, de linguiste et d'ethnologue... », Yves Delahaye, *La Frontière...*, op. cit., p. 8.

⁵ Y. Delahaye, *La Frontière...*, p. 23.

⁶ Ce premier congrès qui eut lieu du 2 au 6 juin 1974 à Milan fut l'acte fondateur de l'AIS et vit la participation notamment d'Émile Benveniste, Umberto Eco, Algirdas Julien Greimas. Depuis, celle-ci s'est développée, organise des congrès réguliers (tous les quatre ans) et publie plusieurs revues. Elle compte de nombreuses sections, dont celle de sémiotique juridique. L'Association internationale de Sémiotique juridique publie, depuis 1987 la *Revue internationale de Sémiotique juridique*, d'abord par Deborah Charles Publications, puis, depuis 1999, par Kluwer Academic Publishers.

sémiotiques d'Algirdas Julien Greimas¹ à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris². Aussi ses références épistémologiques portent-elles à la fois sur la nature du système international et sur la fonctionnalité du langage. D'une part, Delahaye se réfère à Hobbes, Locke et Raymond Aron pour opposer l'ordre international « arbitraire » à l'ordre interne³. D'autre part, dans le contexte anarchique des relations internationales, il retient le langage comme le moyen d'expression majeur pour énoncer des positions politiques⁴.

« J'admettrai sans réserve, avec Jakobson, qu'il n'y a pas égalité entre le langage et les autres systèmes de signes et que le système sémiotique le plus important, la base de tout le reste, c'est le langage. (...) Il s'ensuit que la majeure partie des matériaux sur lesquels devra travailler le sémioticien des relations internationales sera composée de messages ou de manifestations signifiantes passant par le langage, c'est-à-dire de textes⁵ ».

Sur le plan paradigmatique, l'approche relève du structuralisme. Le texte est appréhendé, selon Hjelmslev, comme un « système autonome et clos⁶ » renfermant des manifestations signifiantes qui vont au-delà des intentions des locuteurs-acteurs. Dépassant la sémiotique de la communication, qui implique justement l'intention, l'auteur entend présenter une sémiotique de la signification, plus large, qui analyse les phénomènes sociaux, non comme réalité concrète, mais comme manifestation d'une cohérence interne où le code est une « fiction opératoire »⁷.

L'apport de Delahaye à la compréhension du discours diplomatique consiste principalement dans le fait qu'il transpose la notion de « sémiotique de la signification » à la diplomatie. L'exercice le conduit à affirmer que les textes internationaux sont des manifestations verbales, porteuses de messages et de significations perçus ou perceptibles au-delà des frontières de leur espace de

¹ Rappelons brièvement que A. J. Greimas (1917-1992), d'origine lituanienne, fit des études de philologie et de linguistique à Grenoble (1936-39), dut émigrer après l'annexion de la Lituanie par l'URSS (1944), soutint en 1949, à la Sorbonne, une thèse de lexicologie sur le vocabulaire de la mode en 1830, devint maître de conférences à la faculté des lettres d'Alexandrie, puis professeur à Ankara et Istanbul, enfin appelé par Claude Lévi-Strauss et Roland Barthes à l'École pratique des hautes études (1965), il y fut élu directeur d'études en sémantique générale où il finira sa carrière. Cf. François Rastier (qui fut un de ses élèves), article « Greimas Algirdas Julien », *Encyclopaedia Universalis*, cd-rom cit.

² Y. Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 144.

³ *Ibid.*

⁴ C'est une idée largement répandue en sciences sociales modernes que de poser le comportement humain comme signifiant.

⁵ Yves Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 26, citant Roman Jakobson, *Essai de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, vol. I, p. 28.

⁶ *Ibid.*, p. 27.

⁷ *Ibid.*, p. 21 et 81.

production¹. À la manière des sémioticiens littéraires pour un roman ou pour un poème, il abandonne la procédure classique de l'explication au fil du texte et recherche les structures de signification en construisant des modèles du texte, schémas abstraits destinés à rendre compte de son fonctionnement, non à un niveau superficiel mais dans des dimensions plus profondes.

Dans *La Frontière et le texte* on trouve une description des formes d'expression diplomatiques qui revient à une présentation des unités concrètes de la diplomatie, non pas sociologiques et symboliques, comme chez Kingston de Leusse, mais sémiotiques, au niveau de la production du sens. Dans cette perspective, il s'agit d'appréhender les valeurs que la diplomatie investit, et de transposer aux relations internationales des concepts permettant de décrire les structures élémentaires de la signification, notamment ceux développés par l'école de Paris. Pour comprendre cette démarche, il est utile de résumer certains développements du projet greimasien².

Le modèle greimasien

Retour au sommaire

En une seule page³ qui force l'admiration, compte tenu du foisonnement et du niveau d'abstraction des travaux, François Rastier identifie trois phases dans l'œuvre de Greimas :

- la sémantique générale qui dépasse les limites traditionnelles du mot et de la phrase ;
- le parcours génératif de la signification avec ses trois niveaux (« Au niveau initial, le plus profond, se trouve une structure élémentaire de la signification, sorte de carré logique⁴, dit modèle constitutionnel — utilisé (...) pour décrire les relations entre sèmes de même catégorie. Le niveau intermédiaire, ou niveau narratif, met en œuvre des sphères d'activité, les actants, et des types de processus, les fonctions. Ces unités narratives sont

¹ *Ibid.*, p. 27.

² L'ouvrage fondateur a été *Sémantique structurale*, Paris, PUF, 1966 où A. J. Greimas présente un essai de synthèse de ses recherches en sémantique générale, la première phase (1956-1968) de ses recherches, cf. François Rastier, article « Greimas Algirdas Julien », cd-rom *Encyclopaedia Universalis*, cd-rom cité ; également très utile pour travailler la sémiotique greimasienne, Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage II. (Compléments, débats, propositions) op. cit.*

³ François Rastier, article « Greimas Algirdas Julien », art. cité.

⁴ Cf. *infra*, notre chapitre sur la sémantique structurale du discours diplomatique.

organisées en un petit nombre de catégories fondamentales. Le niveau de surface ou niveau discursif, est celui de la manifestation sémiotique ¹ » ;

- les ultimes développements portant sur les modalités : une théorie de la passion, de l'éthique et de l'esthétique.

Ensuite, l'approche greimasienne s'est progressivement étendue à d'autres domaines que la littérature, par exemple, aux sciences sociales et au droit ².

[p. 139]

Pour sa transposition du paradigme aux relations internationales, Delahaye en privilégie en particulier : les manifestations sémiotiques au niveau de surface, la structure élémentaire de la signification au niveau profond, et au niveau intermédiaire, la narrativité. Accessoirement, il fait appel aux modalités (dans *L'Europe sous les mots*, le travail d'application du modèle). La première partie de *La Frontière et le texte* est consacrée aux niveaux de surface de la sémiotique des relations internationales, la seconde partie relève du deuxième niveau, intermédiaire : le modèle actantiel de la narrativité.

Le niveau de surface : « matériaux » et grilles d'analyse

Dans un premier temps, Delahaye propose une typologie de l'acteur et du texte ³. Selon le paradigme greimasien, le texte, système autonome et clos ⁴, est appréhendé au niveau de surface. Ses éléments constitutifs entretiennent, à l'intérieur d'une même catégorie, des relations signifiantes et dégagent alors des « valeurs ». Comme on le sait, Saussure avait introduit cette notion qui, selon lui, tient à « l'association [arbitraire] de l'image acoustique avec un concept » et à la différence entre les mots ⁵, ainsi qu'à son pouvoir d'échange contre d'autres objets d'une autre nature en raison de leurs positions dans le système. Suite aux travaux de Hjelmslev sur la forme du contenu ⁶, l'école de Paris a interprété la valeur comme « un ensemble d'articulations sémiques. Autrement dit, « en linguistique, la valeur peut être (...) identifiée au sème pris à l'intérieur d'une catégorie sémantique (et représentable à l'aide du carré sémiotique) ». Pour le

¹ François Rastier, art. cité.

² Algirdas Julien Greimas, Éric Landowski, « Analyse sémiotique d'un discours juridique », *Sémiotique et sciences sociales*, Paris, Seuil, 1976, p. 79-128 ; Éric Landowski, *La Société réfléchie*, Paris, Seuil, 1989 ; Bernard S. Jackson, *Making sense in law*, Liverpool, Deborah Charles Publication, 1995.

³ Y. Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 114.

⁴ *Ibid.*, p. 26, se référant à Hjelmslev.

⁵ F. Saussure, *Cours...*, *op. cit.*, p. 162 et 160.

⁶ Louis Trolle Hjelmslev, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Éd. de Minuit, 1968, traduction de *Omkring sprogteoriens grundlaeggelse*, Copenhague, 1943, p. 65 et suiv.

paradigme greimasien, ces relations forment une structure élémentaire de la signification, dite « modèle constitutionnel ¹ ».

Suivant ces propositions, Delahaye étudie les éléments constitutifs du texte diplomatique. Il présente ce qu'il appelle les « matériaux » investis par les rapports interétatiques. Par ce terme, il entend toutes les manifestations signifiantes et spécifiques en relations internationales, toutes celles perçues ou perceptibles au-delà des frontières ² Il les définit par extension et, à partir de ces éléments constitutifs, propose une typologie.

Plus précisément, ces manifestations sont principalement [p. 140] verbales, le langage étant le moyen majeur pour exprimer « les positions politiques, (...) négociations (...), accords entre les acteurs ». Mais elles sont aussi non verbales et peuvent également être constituées par des unités concrètes, telles que par exemple les types de textes diplomatiques (le communiqué, la déclaration, la résolution, la recommandation adoptée), leur dimension (brève ou longue), leur source, etc. Peuvent également être des manifestations signifiantes prises comme texte, les mouvements cinétiques (gestualité et mimique), les interactions proxémiques (l'aménagement de l'espace terrestre, maritime et aérien, voire cosmique, les distances et écarts pouvant exprimer une réserve – isolationnisme –, l'évitement – le rideau de fer, la zone neutre –), le protocole et le dispositif de négociation... À cette déjà longue énumération, s'ajoutent aussi les manifestations signifiantes iconiques et symboliques comme l'image, la scène où les relations internationales se donnent en spectacle « où alternent souvent l'improvisation et l'organisation », l'architecture des formes d'organisation internationales et la mise en œuvre de tous ces éléments constitutifs – la praxis – qui enchaînent les actes politiques. Ainsi, les manifestations signifiantes, prises non comme réalité concrète mais comme codées, forment texte en relations internationales ³.

Tout cela permet à Delahaye d'identifier et de décrire successivement une typologie formelle des textes selon différents critères (nature, taille, articulation, source, destinataire, manifestation signifiante...), les dimensions temporelle et spatiale du texte, l'acteur et ses doubles (l'acteur comme concept, le représentant comme personne physique et le masque), la place de l'opinion publique, la distinction entre l'interne et l'externe. Tous ces éléments constitutifs structurent l'univers diplomatique et produisent du sens dans la mesure où ils entretiennent des relations de positionnement intra- et extra-catégoriel.

Intervient alors l'analyse des relations entre manifestations signifiantes. La recherche s'intéresse là aux « articulations autour desquelles s'organise le texte ⁴ », qui sont autant de grilles d'analyse permettant d'approcher le niveau

¹ A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique...*, *op. cit.*, p. 414.

² Yves Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 26-27.

³ *Ibid.*, p. 26-34.

⁴ *Ibid.*, p. 115.

profond des structures de la signification élémentaire. Parmi les notions évoquées peuvent être cités : le signe et le sème (l'unité minimale [p. 141] de la signification), le code, soit de communication soit de signification, les deux axes du texte (syntagme et paradigme), ainsi que les modes d'énonciation (récit et discours)¹.

Après le niveau de surface, Delahaye aborde ensuite une organisation de la signification plus abstraite et plus profonde : la narrativité.

Le niveau intermédiaire : la narrativité

Pour introduire le niveau intermédiaire, Delahaye présente succinctement² la genèse du paradigme greimasien de la narrativité³, fondé sur l'étude des contes merveilleux russes de Vladimir Propp, précurseur du structuralisme⁴, des situations dramatiques au théâtre d'Étienne Souriau⁵, ainsi que des rôles et fonctions syntaxiques de Lucien Tesnière⁶. Reprenant et synthétisant ces analyses, Greimas a étendu leur champ d'application à d'autres domaines que celui du récit littéraire pour in fine postuler l'universalité de son modèle.

Rappelons que l'école greimasienne propose une configuration à trois niveaux⁷ : celui de la surface des manifestations concrètes, celui plus profond d'un modèle hautement abstrait, celui métalinguistique du langage de description qui s'oppose au langage-objet des deux autres niveaux. Chaque plan est constitué d'unités d'un même degré définies par les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec les unités de niveau supérieur (relations intégratives)⁸ (cf. le schéma page suivante). Pour Greimas, « la narrativité généralisée (...) est considérée comme le principe organisateur de tout discours »⁹. À partir de relevés de récurrences dans le conte merveilleux et de l'hypothèse selon laquelle « il existe des formes universelles d'organisation narrative »¹⁰, il se propose de décrire les actions et interactions narrées et postule que langage et réalité dans toutes leurs diversités peuvent être interprétés à travers une grille finie, commune et partagée d'histoires, appelée « structures narratives »¹¹.

¹ Pour faciliter la compréhension de ces notions abstraites, nous avons choisi de les définir et illustrer dans le cadre du cas d'application.

² Yves Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 108 et suiv.

³ Exposé pour la première fois dans Algirdas Julien Greimas, *Sémantique structurale*, *op. cit.*

⁴ Vladimir Propp, *Morphologie du conte*, (Leningrad, 1928), Paris, Seuil, 1965.

⁵ E. Souriau, *Les Deux Cent Mille Situations dramatiques*, Paris, Flammarion, 1950.

⁶ Lucien Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959, éd. corr. 1965.

⁷ Le niveau correspond ici à un concept figuratif abstrait et opératoire.

⁸ Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné...*, *op. cit.*, p. 252.

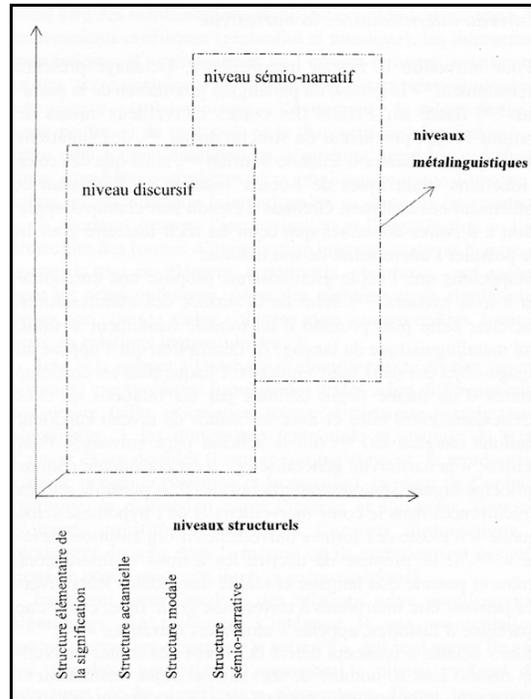
⁹ Y. Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 249.

¹⁰ A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique...*, *op. cit.*, p. 244.

¹¹ Y. Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 249.

Les « actants » (concept dérivé des héros des contes merveilleux russes) sont au nombre de six : sujet et objet, destinataire et destinataire, adjuvant et opposant¹. Ils incarnent un rôle thématique (faire) et actantiel (une ou plusieurs compétences [p. 142]

Les niveaux structurants de la sémiotique selon la théorie d'A. Greimas



[p. 143]

modales), accomplissent un parcours narratif (une suite d'épreuves sous trois formes : épreuves qualifiante, décisive et « glorifiante »). Ainsi l'épreuve qualifiante correspond à l'acquisition de la compétence (ou des modalités du faire), l'épreuve décisive à la performance, l'épreuve glorifiante à la reconnaissance².

¹ A. J. Greimas, *Sémantique structurale...*, op. cit., p. 155-156.

² A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique...*, op. cit., p. 131.

Pour Delahaye, le modèle sémiotique par deux de ses composantes – actantielle et narrative – est généralisable aux relations internationales. Il définit ainsi cette transposition :

« Ce double modèle fonctionnel se retrouve dans les relations internationales. (...) Tout acteur tend à s'instituer en actant-sujet d'une quête dont le déroulement s'effectue dès lors à partir de son vouloir. (...) Toute quête suppose d'autre part un objet, qui est le bien souhaité, la princesse du conte merveilleux. En politique cet objet sera tout aussi bien la libération d'un territoire ou la restauration d'une identité nationale que la réalisation d'un programme ou le succès de toute autre revendication. Il y a aussi, dans tout processus politique, qu'il soit texte ou manifestation signifiante, un destinataire, c'est-à-dire une entité ou un concept au nom duquel l'action est entreprise, soit que l'instruction d'agir en émane directement, soit que le sujet invoque son autorité.

Il existe aussi un destinataire, celui pour le compte de qui agit le sujet, le bénéficiaire de la quête. C'est souvent une collectivité, celle à laquelle appartient le sujet, un peuple, une nation, une communauté. Quant à l'adjuvant et à l'opposant, il n'est pas nécessaire de les décrire. Chacun les reconnaît (...), ennemi héréditaire ou allié fidèle, adversaire ou partenaire d'un moment. Telle est la distribution des rôles.

Quant à l'enchaînement de l'action, (...) on le retrouve aussi dans tout processus des relations internationales. Au départ, il y a toujours une aliénation ou un manque qui constitue une rupture de l'état d'équilibre existant. Puis, un acteur s'institue par son vouloir en sujet-héros d'une quête, en réponse au mandement d'un destinataire ; c'est la qualification. La quête commence à cet instant même. Puis intervient l'épreuve [décisive], qui est au centre de toute quête, et qui est marquée par un affrontement suivi d'une réussite. Ce succès entraîne la restitution de l'ordre, c'est-à-dire le retour à l'état d'équilibre, dont la destruction initiale avait provoqué le déclenchement du processus. Vient enfin la requête, par laquelle le sujet demande reconnaissance et récompense¹. »

[p. 144]

Ce modèle relativement abstrait, qui témoigne du souci de rechercher des structures élémentaires de la signification, devait être testé. Delahaye présente donc une étude de cas, objet du second ouvrage consacré à cette recherche sémiotique.

¹ Y. Delahaye, *La Frontière...*, op. cit., p. 111, C'est nous qui soulignons.

Une étude sémiotique de discours diplomatiques

[Retour au sommaire](#)

L'Europe sous les mots applique la grille de décodage greimasienne à un corpus de textes restreint. Delahaye a choisi une région, l'Europe, champ d'une expérience originale « qui n'a pas d'équivalent dans le monde »¹, et un type particulier d'interactions, les crises, qui « fournissent une abondance exceptionnelles de matériaux puisque les acteurs multiplient messages et manifestations significatives. « Certains codes en sont affectés dans leur fonctionnement. Les évolutions sont précipitées. On observe des "ratés", parfois la disparition d'un ancien code ou la naissance d'un nouveau. D'autres codes, en revanche, ne sont pas touchés par les crises. Celles-ci donnent donc, mieux que les périodes de calme, l'occasion d'observer à la fois normalité et anormalité. En un mot, les crises apparaissent comme de bons révélateurs de codes »².

Resserrant le moment choisi, Delahaye se concentre sur le « nœud de la crise », comme étant le « point le plus « chaud » dans l'espace et dans son instant le plus dramatique dans le temps »³ : le problème de la participation européenne du Royaume-Uni en 1974.

Pour la construction du *corpus*, le point de départ est l'acteur le plus proche du nœud de la crise⁴. Cela permettait d'éclairer « les circonstances politiques » et de mieux faire apparaître le système de références du modèle. Ici la France et la première déclaration du gouvernement de Jacques Chirac fondent le *corpus*. Ensuite, celui-ci se constitue dans un mouvement de spirale et selon l'organisation actantielle de ce premier texte (cf. le schéma ci-après), certains acteurs étant désignés comme opposant (le Royaume-Uni), adjuvant (l'Allemagne fédérale) et destinataire (les Neuf)⁵. En tenant compte de l'exigence d'homogénéité et de représentativité (à défaut d'exhaustivité), quatre textes diplomatiques sont finalement retenus, à savoir :

[p. 145]

- la « Déclaration de politique générale », prononcée par le Premier ministre, Jacques Chirac, le 5 juin 1974, devant l'Assemblée nationale ;

¹ Y. Delahaye, *L'Europe...*, *op. cit.*, p. 22.

² *Ibid.*, p. 31-32.

³ *Ibid.*, p. 32.

⁴ Y. Delahaye, *La Frontière...*, *op. cit.*, p. 42. Pour l'exposé de la méthode, plus complet et faisant apparaître une progression en spirale sur plusieurs schémas actantiels, voir Y. Delahaye, *Frontière...*, *op. cit.*, p. 42-145.

⁵ Y. Delahaye, *L'Europe...*, *op. cit.*, p. 35.

- le discours prononcé par James Callaghan, alors secrétaire d'État au *Foreign Office*, le 1^{er} avril 1974 devant le Conseil des Communautés, pour présenter la demande britannique de renégociation des conditions d'admission de la Grande-Bretagne au Marché commun ;
- le discours de déclaration gouvernementale (*Regierungs-erklärung*) prononcé par Helmut Schmidt (qui venait de succéder à Willy Brandt) le 17 mai 1974 devant le *Bundestag* ;
- la « Déclaration sur l'identité européenne », adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des Neuf, le 14 décembre 1973 à Copenhague.

Ces textes font objet d'une analyse fouillée. Globalement, la démarche, étalée en plusieurs phases, est toujours la même : après une première prise de contact, est proposé un choix intuitif d'une articulation qui semble structurer le texte. C'est « une lecture rapide de type traditionnel, à prendre conscience des articulations principales du texte et du mouvement d'ensemble qui l'anime ¹. »

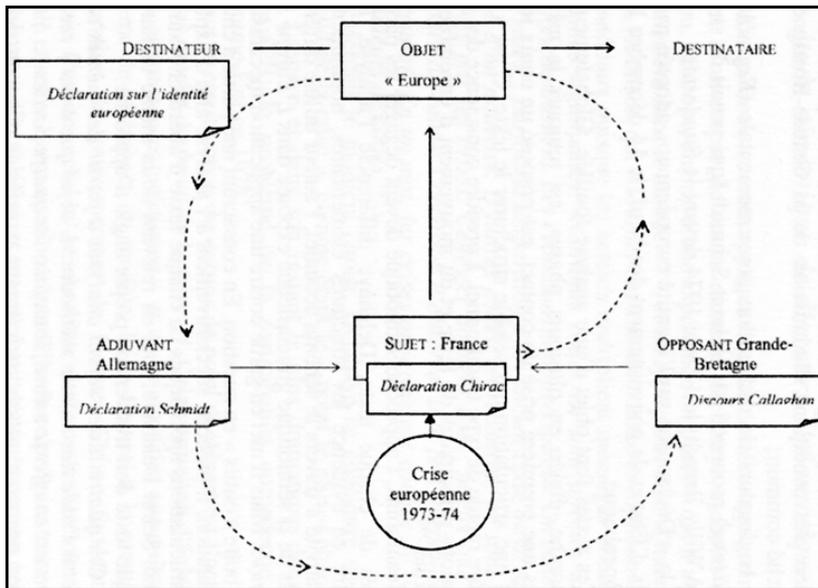
Néanmoins, l'approche sémiotique devant dégager les particularités de chaque texte, Delahaye différencie l'analyse. Pour mettre en évidence les structures élémentaires, notamment la narrativité à travers le schéma actantiel, l'auteur utilise différents outils de la sémiotique greimasienne exposée dans *L'Europe sous les mots*. Mais il met en garde contre une application mécaniste de la « boîte à outils » en question. En consacrant une partie à chaque déclaration, il procède successivement à l'analyse afin d'explorer les articulations spécifiques de chaque texte d'abord clos sur lui-même. Selon Delahaye, tout en relevant de la même démarche, chaque texte doit trouver son propre angle d'approche :

« Ces quatre textes seront analysés à partir des mêmes critères et à l'aide des mêmes méthodes. L'objet que nous y recherchons est en effet le même. Toutefois, les quatre parties (...) n'en seront pas pour autant strictement parallèles. Chacun de ces textes possède en effet des traits particuliers, des aspects spécifiques. C'est souvent par sa singularité qu'il pourra être le mieux appréhendé. Nous aurons donc à choisir, dans la panoplie des instruments d'analyse que nous préconisons, celui qui, dans chaque cas, nous paraîtra le mieux adapté à notre propos ². »

¹ *Ibid.*, p. 37-38.

² *Ibid.*, p. 36.

[p. 146]



Constitution d'un corpus selon l'organisation actancielle

[p. 147]

Deux types de résultats surgissent : les structures élémentaires et le « contre-texte ». L'analyse des quatre textes constituant le corps de l'ouvrage, il n'est pas possible ici de rendre compte dans le détail. Les structures élémentaires se révèlent à travers des articulations « qui paraissent apporter des indications particulièrement utiles sur le comportement et les intentions de l'acteur »¹. À titre d'exemple, on peut citer deux analyses ponctuelles représentatives : l'opposition sémantique binaire entre « inquiétude » et « espoir » et son atténuation, ainsi qu'un schéma actantiel avec un actant synchrétique.

¹ *Ibid.*, p. 37.

Une sémantique binaire

Dans la déclaration de politique générale de Jacques Chirac, Delahaye décèle d’entrée une opposition entre deux termes omniprésents : l’inquiétude et l’espoir :

« La première constatation qui s'impose est celle d'une division binaire de l'ensemble du texte. "S'agissant de l'Europe, il est vrai, les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Mais nous avons aussi de puissants motifs d'espoir" ¹. »

Dans un premier temps, du fait de ses nombreuses occurrences, l’inquiétude semble prévaloir. Mais la mise en tableau syntagmatique de ces deux énoncés et l’analyse des modalisateurs renversent le rapport. On peut les schématiser ainsi :

Structure syntagmatique d'énoncés ²

Sujet grammatical	Modalisateur	Syntagmes verbaux	Syntagmes nominaux	Aspects spatiaux + temporels
Les motifs d'inquiétude	il est vrai,	ne manquent pas		S'agissant de l'Europe
Mais nous		avons aussi	de puissants motifs d'espoir	

Les précautions prises pour amener le sujet (« S’agissant de l’Europe »), l’incise (« il est vrai »), le caractère abstrait du sujet grammatical (« les motifs d’inquiétude ») et la litote du syntagme verbal (« ne manquent pas ») atténuent le terme négatif (« inquiétude »). Le terme positif (« espoir ») est valorisé par [p. 148] l’opposition brutale de la conjonction (« mais »), le pronom à la première personne (« nous ») et les connotations positives de deux formulations (« motifs d’espoir » et « puissants »). Un examen détaillé du lexique divisé en termes à connotation positive et négative où les premières sont en majorité, confirme la thèse d’un engagement de la France résolument optimiste ³.

Cette méthode sémantique reste assez classique. Un deuxième exemple permet de mieux saisir l’apport complémentaire du paradigme greimasien.

¹ *Ibid.*, p. 41.

² *Ibid.*, p. 42 ; nous avons ici reproduit le tableau d’Yves Delahaye avec toutefois une modification : nous avons classé « *il est vrai* » comme modalisateur.

³ *Ibid.*, p. 43-46.

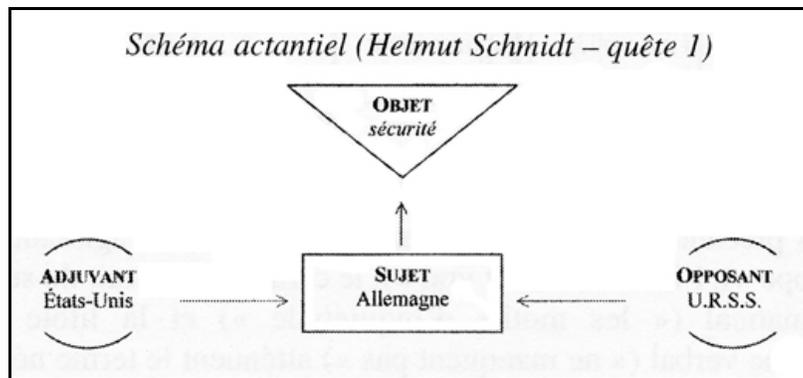
Un schéma actantiel du syncrétisme

Pour la déclaration du chancelier allemand, Helmut Schmidt, l'analyse révèle un schéma actantiel particulier. Nous trouvons en premier lieu les actants classiques « sujet / objet / adjuvant / opposant », puis plusieurs autres schémas actantiels. L'Allemagne devient ainsi le sujet de plusieurs quêtes. Une première porte sur la sécurité dans le monde. À ce titre, Delahaye extrait deux énoncés de Helmut Schmidt :

« L'équilibre dans le monde et la sécurité de l'Europe de l'Ouest continuent, pour l'avenir prévisible, de dépendre de la présence militaire et politique des États-Unis en Europe. (...) Sur la base solide de notre Alliance dans le Pacte de l'Atlantique Nord, nous entretenons de bons rapports avec l'Union soviétique et les États du Pacte de Varsovie ¹. »

Pour cette première quête, l'adjuvant est les États-Unis, l'opposant l'URSS. Selon la présentation greimasienne, nous pouvons dessiner le schéma suivant :

Schéma actantiel (Helmut Schmidt – quête 1)



¹ Ibid., p. 35.

[p. 149]

En vue de la comparaison entre les différentes quêtes, dans un souci de meilleure lisibilité, on peut représenter le schéma actantiel sur une ligne à quatre colonnes :

QUÊTE	SUJET	OBJET	ADJUVANT	OPPOSANT
1	Allemagne	Sécurité	États-Unis	URSS

Ensuite, une deuxième quête allemande surgit :

« Nous sommes partisans de l'unification politique de l'Europe en association avec les États-Unis. La création d'une Union politique européenne est plus urgente que jamais. Nous essayerons d'atteindre ce but avec nos partenaires de la Communauté européenne¹. »

Schéma actantiel (Helmut Schmidt – quête 2)

QUÊTE	SUJET	OBJET	ADJUVANT	OPPOSANT
2	Allemagne	unification politique européenne	États-Unis	

Enfin, une troisième quête est formulée :

« Les acquis de la Communauté, notamment le Marché commun, doivent être maintenus. La solidarité européenne doit être assurée et développée davantage. Notre pays est prêt à y apporter sa contribution en fonction de notre capacité de rendement et de notre stabilité. Nos relations traditionnellement amicales avec la France y aideront. Mais il faudra en même temps quelles refassent également leurs preuves². »

Selon Yves Delahaye l'acteur France est syncrétique, puisqu'elle « est un partenaire amical sur lequel on compte pour maintenir "l'acquis communautaire" ». En même temps elle prend les mesures unilatérales,

¹ *Ibid.*, p. 136.

² *Ibid.*, p. 136-137.

notamment dans le domaine de la politique agricole, qui constituent aux yeux de la République fédérale « un véritable retour au protectionnisme¹. »

[p. 150]

Schéma actantiel (Helmut Schmidt – quête 3)

QUÊTE	SUJET	OBJET	ADJUVANT	OPPOSANT
3	Allemagne	Europe	France	France

La comparaison des trois quêtes révèle le rôle ambigu de la France :

QUÊTE	SUJET	OBJET	ADJUVANT	OPPOSANT
1	Allemagne	Sécurité	États-Unis	U.R.S.S.
2	Allemagne	unification européenne	États-Unis	U.R.S.S.
	Allemagne		France	France

En effet, il apparaît que la France occupe à la fois la position d’adjuvant et d’opposant. Ce syncrétisme d’actant où le même acteur, dans une quête donnée, occupe deux ou plusieurs rôles actantiels différents est intéressant. Mais surtout, comme Delahaye le souligne, « il est intéressant que le sujet [le] reconnaisse² ».

Mis à part des spéculations étonnantes sur les motivations du chancelier « à rêver de l’unité allemande³ », l’auteur avance quelques explications allant de la polyvalence équivoque à une volonté de réserver deux interprétations, en passant par l’incertitude où se trouvait le sujet (l’Allemagne) sur les véritables intentions de cet acteur (la France).

Nous sommes donc en présence, avec *L’Europe sous les mots*, d’une analyse sémiotique synthétique qui, comme dans une quête du Graal, cherche à lever, autant que faire se peut, le mystère caché du texte à travers la présentation de son organisation discursive⁴.

¹ *Ibid.*, p. 137.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 39.

⁴ Tableau construit d’après Y. Delahaye, *L’Europe..., op. cit.*, p. 37-174.

Une lecture de la « narrativité » entre les lignes

Tout comme les trois autres allocutions, le discours prononcé le 1^{er} avril 1974 devant le Conseil des Communautés par le secrétaire d'État britannique, James Callaghan, fait objet d'une description approfondie. Celle-ci, après avoir permis de dégager une série de [p. 151] structures de signification, conclut à l'existence, en deçà du discours de surface, d'un autre texte qui surgit de façon implicite à travers la comparaison des discours apparents. La demande manifestée de la renégociation est ainsi posée de façon sous-jacente par différents procédés :

- *la disposition du texte, à savoir la mise en opposition entre le discours enclavant et le discours cité, enclavé, par « la mise en abyme »¹ ;*
- *le syncrétisme du sujet de la quête, le gouvernement britannique se dissimulant derrière le masque du parti travailliste ;*
- *l'aspectualisation², qui structure l'espace mondial avec une évocation de l'Europe par voie indirecte, très discrète, mais où la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire du manifeste travailliste, se réclame être « une nation européenne »³ ;*
- *le renversement des pratiques institutionnelles, soit par l'évocation d'un instrument politique « européen » (le référendum), absente de la pratique juridique britannique, soit par l'opposition entre le discours qui demande la renégociation de l'adhésion britannique selon le droit national britannique et la procédure de cette même renégociation selon le droit communautaire.*

Apparaît ici la spécificité du discours britannique. Delahaye parle de « la présence, sous le texte apparent, d'un autre texte, imperceptible de prime abord. Hypothèse, fiction opératoire ou texte réel »⁴. Lorsque le texte sous-jacent s'oppose au texte apparent, il parle de « contre-texte ». Pour le dégager, il faut repérer les lieux de rupture qu'il présente en ces termes :

¹ *Ibid.*, p. 84, « La mise en abyme peut se définir (Gide avait emprunté cette expression au langage héraldique) comme l'insertion, à l'intérieur du texte, d'un texte parallèle ».

² On entend par « aspectualisation » la mise en place, lors de l'acte discursif, d'un ensemble de catégories [temps, lieu, schéma actantiel] qui instaure un « actant observateur », cf. A. J. Greimas, J. Courtés, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 21.

³ Y. Delahaye, *L'Europe...*, *op. cit.*, p. 98.

⁴ *Ibid.*, p. 104.

« Ces lieux-charnières où les portes s'entrouvrent sur une écriture plus profonde. Comme les seuils des maisons et les ouvertures du corps, ce sont les points de passage des démons, les lieux de l'inversion et de la subversion. En politique comme en littérature, c'est là que le texte se fissure et que le sujet se livre¹. »

Cela éclaire le choix du sous-titre de *L'Europe sous les mots*, à savoir *Le Texte et la déchirure*.

Après cette étude de cas, on comprend mieux comment l'analyse sémiotique se distingue fondamentalement de l'approche sociologique. Kingston de Leusse, fidèle aux attendus de sa discipline et pour atteindre le sens, a exposé les formes d'organisation et la structuration du corps des ambassadeurs. La signification des [p. 152] comportements découle de la participation des membres du groupe à l'ensemble. Les relations de sens y forment une symbolique où le discours diplomatique ne figure que comme une forme parmi d'autres, un comportement incident donc des agents en poste, qui s'inscrit dans le système symbolique global de la culture diplomatique.

Delahaye, en sémioticien, privilégie autrement le discours construit. Disséquant texte après texte les productions verbales des acteurs de la scène internationale, il recherche des structures participant à l'émergence du sens à travers les déclarations des acteurs. Pour lui, la signification apparaît dans la relation des unités du paradigme greimasien (éléments sémantiques, actantiels, narratifs...). Il identifie des objets de valeur construits et en circulation, ainsi que les sujets chargés d'exécuter les programmes narratifs. Ainsi la sémiotique des relations internationales peut éclairer les visées stratégiques et les logiques d'intérêts des acteurs.

À l'inverse de ces deux approches sociologique et sémiotique, qui envisagent les manifestations diplomatiques (comportements ou discours) comme découlant des visées politiques des acteurs du système, il est cependant possible d'envisager l'analyse du sens en considérant l'ensemble des relations internationales comme un immense discours agissant sur le système lui-même.

¹ *Ibid.*, p. 105.

[p. 153]

DISCOURS ET RELATIONS INTERNATIONALES

[Retour au sommaire](#)

Dans les chapitres précédents, nous avons étudié les structures sociologiques ou sémiotiques auxquelles les diplomates sont soumis, qui marquent leur discours et révèlent son sens profond. Mais on peut inverser la problématique et considérer que les diplomates agissent sur le système international par leurs discours.

Deux analyses américaines publiées durant la guerre froide viennent étayer cette hypothèse. La première porte sur l'interaction discursive plaçant face à face les deux superpuissances, l'Union soviétique et les États-Unis. La seconde éclaire la stratégie verbale à partir du concept d'image, un levier dont disposent tous les acteurs internationaux.

Le discours du partage : la structuration par l'écho

Dans *Word Politics. Verbal Strategy among Superpowers*, paru à New York en 1971¹, trois ans après l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques, deux chercheurs américains, Thomas M. Franck et Edward Weisband, se sont attachés à analyser les comportements verbaux des deux superpuissances et l'impact de leurs discours sur le système global, alors bipolaire, des relations

¹ Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, *op. cit.*

internationales. Le titre évocateur de l'ouvrage fait appel au jeu de mots entre « mots » et « monde » (*word et world*) que « politique par les mots » ne restitue que partiel-[p. 154] lement. Il positionne bien le sujet ainsi que le caractère fonctionnel du langage dans le système mondial. Cette étude porte donc une grande attention – rare en science politique – au discours diplomatique.

L'impact discursif dans le système international

[Retour au sommaire](#)

La conviction centrale des auteurs est qu'en relations internationales, contrairement à une idée largement répandue, les mots ne sont pas neutres. Ils pèsent de tout leur poids. Rompant avec la logique d'affrontement des facteurs de puissance, notamment militaires, attribués au paradigme réaliste, les auteurs proposent d'autres variables :

« De nouveaux concepts non-militaires – des attentes mutuellement partagées, des images, des climats, des signaux, des grilles de comportement et la réciprocité – prennent une nouvelle signification stratégique¹. »

De ce fait, le discours est valorisé comme le souligne la mise en exergue, en tête de l'ouvrage, d'une citation de Richard Nixon, alors président des États-Unis, affirmant qu'« en relations internationales, la rhétorique fait vraiment une différence² ».

La problématique de l'ouvrage découle de sa perspective systémique. Franck et Weisband montrent que tout discours d'un acteur a une répercussion sur le système. Un discours justifiant un acte peut être repris par un autre pour son compte et le même thème (une intervention militaire) peut être reproduit en inversant les rôles des locuteurs (intervenant / opposant).

Dans le système international bipolaire de l'époque, s'est produit un réflexe verbal, une réciprocité discursive entre les acteurs. Ce troc discursif entraîne une rétroaction (*feed-back*) sur le système qui précise et renforce sa structure duale. La rétroaction des discours occasionne ainsi, pour les unités du système international, un coût permanent en termes de crédibilité et d'identité nationale. Aussi les auteurs plaident-ils pour l'élaboration d'une véritable stratégie verbale. Selon eux, « une planification stratégique doit partir du postulat que rien ne

¹ « *New non-military concepts – mutually shared expectations, images, climate, signals, patterns of behavior, and reciprocity – take on new strategic significance* », Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, op. cit., p. 120.

² « *The rhetoric in international affairs does make a difference* », Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, op. cit., p. 2.

devrait être dit [p. 155] dans n'importe quelle crise, quelle que soit sa vertu persuasive dans le contexte, qui pourrait plus tard être appliqué dans un autre contexte par l'Union soviétique d'une manière qui nuirait aux intérêts des États-Unis¹ ». Franck et Weisband préconisent un développement et un usage de principes, concepts et normes énoncés comme partie consciente, donc réfléchie, de la conduite de toute politique étrangère.

Plus précisément, une stratégie verbale se distingue nettement des autres comportements verbaux, que ceux-ci soient spontanés ou élaborés *ex post*, comme par exemple des excuses fantaisistes ou de la propagande². Soigneusement conçue, elle pourrait sinon vaincre l'adversaire, tout au moins procurer à l'énonciateur des bénéfices constituant des facteurs additionnels de puissance. À ce titre, les auteurs condamnent fermement la politique étrangère américaine en Amérique latine. Cependant, malgré l'abondance des énoncés modalisés, ils se défendent d'avoir eu une visée normative croyant « avoir pu démontrer [l'échec de la politique américaine] sans moraliser ni recourir aux émotions subjectives »³. Cela ne les empêche pas d'user de la modalité déontique à travers leurs analyses. Leur style est largement empreint d'une facture prescriptive. Autre aspect aujourd'hui daté : la symétrie discursive des deux superpuissances.

Malgré ces limites, l'apport de l'ouvrage à l'analyse de la discursivité apparaît heuristique car il met en évidence la symétrie réversible du discours, son effet sur l'architecture du système et son impact asymétrique sur les coûts en termes de crédibilité.

Pour comprendre la démarche en question, il faut la placer dans le contexte géopolitique de la guerre froide et de la *pax atomica*⁴, qualifiée alors de « condition totalement nouvelle de l'interaction stratégique »⁵. À cette époque, l'idée de « l'équilibre de la terreur » détermine les comportements des États et les analyses des chercheurs. Les paroles prononcées face aux menaces potentielles, réelles ou virtuelles, eurent un impact sur la crédibilité de chaque locuteur pourvu d'armes de destruction nucléaire. Selon les auteurs, en conformité avec les doctrines réalistes de la période, les conditions de l'interaction verbale entre les deux supergrands furent les suivantes :

¹ « *Strategic planning must proceed from the axiom that nothing should be said in any crisis, no matter how « persuasive » in the circumstances, which could later be applied in other circumstances by the Soviet Union in a way likely to injure the interests of the United States* », Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, *op. cit.*, p. 123, notre traduction, c'est nous qui soulignons.

² *Ibid.*, p. 7.

³ « *We believe we have been able to show this without moralizing or resorting to subjective emotionalism* », *ibid.*, p. VII.

⁴ Voir J. J. Roche, *Relations internationales*, *op. cit.*, p. 58-60.

⁵ T. M. Franck, E. Weisband, *Word Politics...*, *op. cit.*, p. 120.

[p. 156]

« La force est déployée et rendue crédible pour ne pas être employée.

Chaque action d'une superpuissance nucléaire peut être arrêtée par l'autre superpuissance, en conséquence aucune action d'une superpuissance n'est possible sans le consentement de l'autre.

Ce consentement ne peut être obtenu sous la contrainte, par la force militaire seule, puisque chaque superpuissance a le potentiel de détruire l'autre et est ainsi l'équivalent militaire de l'autre. Toutefois, des superpuissances peuvent engranger des gains en politique internationale. L'interaction entre les nations n'est pas un jeu à somme nulle – le montant du gain d'un État n'est pas nécessairement proportionnel au montant de la perte de l'autre.

Ainsi, la définition de la victoire d'une crise n'est pas nécessairement la défaite de l'adversaire. La stratégie verbale joue un rôle important dans cette définition et ainsi pour l'accomplissement de la victoire.

L'adversaire dans chaque crise est sujet à une pression persuasive afin qu'il n'agisse pas. La stratégie verbale joue un rôle dans cette persuasion.

Les crises entre États sont des sous-jeux d'un jeu plus global et continu. Ainsi la stratégie de tout sous-jeu doit être calculée en prenant aussi en compte les effets produits sur le jeu global.

Tous les États ont un intérêt dans le jeu global dont l'enjeu dépasse le gain de tous les sous-jeux.

Les règles du jeu de politique internationale sont sujettes à des changements selon la manière dont chacun des sous-jeux est joué. De tels changements peuvent influencer de manière significative le résultat de sous-jeux futurs¹. »

Ainsi les nouvelles conditions de l'interaction stratégique conduisent à associer à la force militaire des facteurs non tangibles de la puissance, notamment discursifs. Certes, le rôle de la force demeure toujours énorme, mais, comme elle est gelée, de nouveaux concepts non-militaires émergent, parmi lesquels les ressources discursives, bref : « une stratégie verbale est aussi importante qu'une stratégie militaire² ».

¹ *Ibid.*, p. 119-120.

² « *A verbal strategy is as important as military strategy* », *ibid.*, p. 119.

[p. 157]

Symétrie et asymétrie des discours

[Retour au sommaire](#)

Le contexte de la *pax atomica* permet de comprendre l'action et la rétroaction du discours sur le système des relations internationales. Franck et Weisband définissent le système international comme « une grille stable d'interactions entre États, (...) un cadre d'interaction ordonnée universelle »¹ au sein duquel les prises de parole des acteurs ne restent pas sans effet sur le système lui-même :

« La stratégie verbale d'une superpuissance dans une crise donnée, même si elle est seulement destinée à justifier un exemple de conduite, peut être reprise par l'autre côté et utilisée dans une situation réciproque à son propre avantage. Dans ce sens, tout ce qui est dit pour expliquer un seul acte a des conséquences systémiques qu'il convient de prévoir »².

Les superpuissances instrumentalisent ainsi le discours de façon symétrique. Les discours diplomatiques américain et soviétique en sont venus à produire une doctrine de l'ordre mondial, celle des deux sphères d'influence des deux superpuissances mettant sous dépendance l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes pour les Américains, et l'Europe de l'Est pour les Soviétiques. Cette étude montre que le discours diplomatique, qui est fonction de la position hégémonique du pays locuteur dans son bloc géopolitique et de son rôle circonstanciel dans une crise donnée, a une autonomie par rapport aux idéologies en présence. Chaque superpuissance entend dominer sa zone d'influence. Le même gouvernement, américain ou soviétique, selon le rôle qu'il occupe dans une crise – qu'il intervienne militairement dans un pays tiers ou qu'il s'y oppose – défendra son intervention comme « conforme au droit international » ou dénoncera l'intervention de l'autre comme le violant. Dans un cas de figures, il s'appuiera sur un accord régional, dans l'autre, sur la Charte des Nations unies. Les deux superpuissances ont adopté une position parfaitement identique et symétrique.

¹ *Ibid.*, p. 127-128.

² « *The verbal strategy of a superpower in a specific crisis, even if meant only to justify one instance of conduct, can be picked up by the other side and used in reciprocal circumstances to its own advantage. In this sense, all that is said to explain a single act has systemic consequences which ought to be foreseen* », *ibid.*, p. 28.

Cela est confirmé par une série d'études de cas à partir des crises survenues dans l'un ou l'autre bloc. Sont ainsi étudiées les crises du Guatemala (1954)¹, de Budapest (1956)², de Cuba (1960-1962)³, de Saint-Domingue (1965)⁴ et de Prague [p. 158] (1968)⁵ avec une attention plus particulière pour cette dernière. Pour leur démonstration empirique, Franck et Weisband mettent à plat les déclarations américaines et soviétiques relatives à ces crises. La symétrie des discours de la période révèle une configuration remarquable : le duopole. Les attitudes discursives sont perçues comme jouant un rôle important dans la structuration du système international. Les auteurs ajoutent que c'est par notre comportement verbal que nous énonçons les principes d'un monde où des superpuissances ont le droit de gérer « des ghettos d'États dépendants »⁶.

Pour les crises de Saint-Domingue et de Prague notamment, malgré certaines différences – durées et accessibilités pour les superpuissances inégales –, la

¹ En 1954, venues du Honduras et du Nicaragua, les « forces armées rebelles » du colonel Castillo Armas envahirent le Guatemala et, après quelques jours de combat, renversèrent le régime progressiste de Jacobo Arbenz, cf. article « Guatemala », cd-rom *Encyclopaedia universalis*, Paris, 2000, version 6.

² Suite à la « déstalinisation » et au rapport Khrouchtchev de février 1956, après le début des troubles polonais et des incidents allant en s'amplifiant du 17 juillet au 23 octobre 1956, l'insurrection hongroise sous le gouvernement d'Imre Nagy proclame la neutralité du pays et dénonce le pacte de Varsovie. Les Soviétiques devront mobiliser toutes leurs ressources pour venir à bout de cette révolte, cf. Jean-Louis Dufour, *Les Crises internationales de Pékin - 1900 à Sarajevo - 1995*, Paris, Éd. Complexe, 1996, p. 123-126.

³ S'agissant de crises qui concernent une intervention étrangère dans un pays de l'hémisphère, ce n'est pas principalement la « classique » crise des missiles de 1962 à laquelle se réfèrent les auteurs, mais celle culminant par l'échec de l'invasion par des exilés anticastristes, avec l'aide des Américains, de la baie des Cochons (15-17 avril 1961) ; cf. Jean-Louis Dufour, *Les Crises internationales de Pékin - 1900 à Sarajevo - 1995*, *op. cit.*, p. 148-149.

⁴ Après qu'une fraction de l'armée, dirigée par le colonel Francisco Camaño et immédiatement soutenue par les secteurs populaires de la capitale, se soit soulevée le 24 avril 1965 pour rétablir l'ordre constitutionnel, la « révolution d'Avril », des militaires d'extrême droite, qui s'étaient constitués en junte, et l'ambassade des États-Unis, accusèrent immédiatement les forces constitutionnalistes d'être infiltrées par les communistes. Invoquant ce « danger », le président Johnson dépêcha les marines à Saint-Domingue, faisant approuver *a posteriori* cette intervention par l'Organisation des États américains, article « République dominicaine », cd-rom *Encyclopaedia universalis*, Paris, 2000, version 6.

⁵ La libéralisation du régime tchécoslovaque, le « Printemps de Prague », après le remplacement à la tête du Parti communiste de Novotny par Alexandre Dubcek, est amorcée en juin 1968 par l'abolition de la censure et constitue une tentative originale d'adhésion au communisme avec le maintien de la liberté individuelle. Devant le risque de contagion redouté, les troupes de cinq pays du Pacte de Varsovie (la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Roumanie) interviennent dans la nuit du 20 au 21 août 1968, couvert d'un pseudo-appel du PC tchécoslovaque pour protéger le pays des forces contre-révolutionnaires. Les Occidentaux se contentent d'une condamnation verbale. Le 26 août, le « compromis de Moscou » engage la « normalisation », le 17 avril 1969, A. Dubcek est remplacé par Husak, un fidèle de Moscou : cf. Jean-Louis Dufour, *Les crises internationales de Pékin - 1900 à Sarajevo - 1995*, *op. cit.*, p. 58-162.

⁶ « *By our verbal behavior, we enunciated principles of a world in which superpowers are licensed to operate ghettos of subservient states* », *ibid.*, p. 114.

symétrie des comportements verbaux fut telle que les auteurs la qualifient de « phénomène d'écho », ce qui correspond à la réversibilité des discours selon les rôles et les fonctions¹. Cette dimension discursive mérite d'être soulignée.

Fait remarquable : peu d'observateurs occidentaux avaient relevé que les Soviétiques reprirent en 1968 les termes mêmes utilisés par les dirigeants de Washington pour défendre leur politique en Amérique latine. La plupart des commentaires soulignèrent que le comportement soviétique était imprévisible². Toutefois, quelques rares personnalités ne furent guère surprises. On peut citer parmi elles Hans J. Morgenthau et Charles de Gaulle, pour qui l'invasion de la Tchécoslovaquie était une pure continuation de la « politique des blocs imposée à l'Europe par les accords de Yalta »³. Ces commentaires discordants donnèrent lieu d'ailleurs à un démenti américain. Après enquête, le sénateur Mike Mansfield rapporta devant la Commission des Affaires étrangères que des rumeurs de partage mondial en sphères d'influence étaient infondées⁴. L'ensemble des textes rassemblés par Franck et Weisband nous permet d'extraire quelques exemples significatifs de discours diplomatiques concernant les crises de l'époque qui éclairent l'état du système international de l'époque. Regroupés par finalités, deux fonctions discursives surgissent : celles de légitimation et celle de la condamnation d'une intervention unilatérale.

[p. 159]

La légitimation discursive d'une intervention unilatérale

[Retour au sommaire](#)

Chacune des deux superpuissances s'est justifiée en explicitant urbi et orbi la « cause » de la crise, mais aussi en se fondant cyniquement sur le droit international.

D'abord, comme cause de la crise, l'acteur interventionniste invoque toujours « l'agression »⁵, définie comme une activité plus ou moins directe de l'autre camp dans sa zone d'influence. Les formulations américaines et soviétiques sont très ressemblantes. Dans la crise de Guatemala, les États-Unis firent état d'infiltrations communistes :

¹ *Ibid.*, p. 96-97.

² *Ibid.*, p. 44.

³ « *What is interesting, and... illuminating in these doctrinal arguments is their intellectual similarity...* », Hans J. Morgenthau, *A New Foreign Policy for the United States*, New York, Frederick A. Praeger, 1969, p. 113, cité par Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, *op. cit.*, p. 9 et p. 46.

⁴ *Ibid.*, p. 46.

⁵ *Ibid.*, p. 105 et suiv.

« [Nous disposons de] preuves solides d'intervention par le mouvement communiste international dans le Guatemala, où des institutions gouvernementales ont été infiltrées par des agents communistes, des armes de guerre secrètement transportées par bateau dans ce pays et le plan d'une conquête communiste est devenu manifeste¹. »

Lors de la crise de Hongrie, l'ambassadeur soviétique à l'ONU visa les contre-révolutionnaires et les militaristes :

« Les forces soviétiques (...) aident à mettre fin à l'intervention de contre-révolutionnaires et d'émeutiers ; la présence des forces soviétiques en Hongrie sert l'intérêt commun de sécurité de tous les pays signataires du Pacte. Ce fut une mesure prise pour contrer la militarisation de l'Allemagne de l'Ouest². »

Pour justifier l'intervention à Saint-Domingue, le président Johnson, après avoir d'abord avancé des raisons humanitaires peu crédibles – la protection des citoyens américains à l'étranger³ –, développa ensuite la thèse de la défense contre le communisme, affirmant ainsi :

« Selon les grands principes du système interaméricain, notre but est d'aider à empêcher un autre État communiste dans cet hémisphère⁴. »

Lors de la crise de Prague, la « Lettre de Varsovie », signée par cinq dirigeants⁵ du Pacte de Varsovie réunis dans la capitale polonaise le 15 juillet 1968, appliqua les mêmes arguments :

« L'infiltration d'éléments réactionnaires dans le gouvernement tchécoslovaque, les médias et le parti, menace (...) d'écarter votre pays de

¹ « Found strong evidence of intervention by the international Communist movement in the State of Guatemala, whereby government institutions have been infiltrated by Communist agents, weapons of war have been secretly shipped into that country, and the pattern of Communist conquest has become manifest », US Senate Concurrent Resolution 91 25/6/54, cité par Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word...*, op. cit. p. 52.

² « Soviet forces... are helping to put an end to the counter-revolutionary intervention and riots ; the presence of Soviet forces in Hungary serves the common interest of the security of all the countries parties to the Pact. It was a measure taken to counter the militarization of Western Germany », Ambassadeur Sobolev le 4 novembre 1956 devant l'ONU, cité par Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, op. cit., p. 57-58, note 22.

³ *Ibid.*, p. 73-78.

⁴ « Our goal, in keeping with the great principles of the Inter-American system, is to help prevent another Communist state in this hemisphere », déclaration du Président Johnson, United States, Department of State, *Bulletin*, LII, 1965, p. 747, cité par Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, op. cit., 1, p. 79.

⁵ Il s'agit des dirigeants de l'Union soviétique, de la RDA, de la Pologne, de la Hongrie et de la Bulgarie.

la voie du socialisme et ainsi menace les intérêts de tout le système socialiste. (...) Des armes de guerre [p. 160] ont été infiltrées en Tchécoslovaquie. (...) Des forces antisocialistes et révisionnistes ont pris le contrôle sur la presse, la radio et la télévision¹. »

Ensuite, pour se mettre en conformité avec le droit international, l'État engageant ses forces fonda l'intervention sur l'accord intrabloc dont il était partie prenante. L'argumentation suit une logique discursive implacable : l'agression étant illicite, se défendre contre l'agression devient alors licite. Chaque gouvernement se réfère à ses engagements régionaux, les États-Unis à l'Organisation des États américains, l'Union soviétique au Pacte de Varsovie. Ainsi, la 10^e Conférence interaméricaine déclara examiner « une action en conformité avec les traités existants » et, comme nous venons de le voir, le président Johnson se référa explicitement aux « grands principes du système interaméricain »². De la même manière, une déclaration TASS du 4 septembre 1968, après le coup d'arrêt contre le « Printemps de Prague », fit allusion au Pacte de Varsovie en affirmant que « l'intervention préventive des alliés était pleinement en accord avec le droit des États d'autodéfense individuelle ou collective dans le cadre des traités d'alliance conclus entre des pays socialistes frères³ ».

Toutefois, soulignons-le, en droit international et selon la Charte des Nations unies, un tel engagement ne peut s'effectuer sans en informer au préalable le Conseil de sécurité, puisque l'article 53 de la Charte stipule qu'« aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité...⁴ ». En conséquence, le pays interventionniste doit rejeter toute implication de l'ONU. Ainsi, l'ambassadeur américain auprès de cette organisation, Henry Cabot Lodge, déclara le 18 juillet 1960 devant le Conseil de sécurité, lorsque Cuba évoqua sa crainte d'une intervention américaine :

¹ « *That the infiltration of reactionary elements into the Czechoslovak government, the mass media and the party threatens... to push your country from the road of socialism, and thereby threatens the interests of the entire socialist system... Western weapons of war had been infiltrated into Czechoslovakia... anti-socialist and revisionist forces have gained control over the press, radio and television* », cité par Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics. Verbal strategy among the superpowers*, New York, Oxford University Press, 1971, p. 52.

² *Ibid.*, p. 51 et p. 79.

³ « A preventive intervention by its allies « fully accords with the right of states to individual or collective self-defence envisaged in the treaties of alliance concluded between the fraternal socialist countries », cité par Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics. Verbal strategy among the superpowers*, *op. cit.*, p. 37.

⁴ Jean-Pierre Cot, Alain Pellet, *La Charte des Nations unies. Commentaire article par article sous la direction de...*, Paris, Bruxelles, Economica, Bruylant, 1985, p. 815, cité par T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 62 : « *no enforcement action shall be taken under regional arrangement or by regional agencies without the authorization of the Security Council...* ».

« Le recours du gouvernement cubain au Conseil de sécurité (...) n'est pas en accord avec ses obligations contractuelles résultant du Traité interaméricain d'assistance mutuelle signé le 2 septembre 1947 à Rio de Janeiro et de la Charte de l'Organisation des États américains signée à Bogotá le 30 avril 1948¹. »

Pour l'Union soviétique, l'argumentation fut parfaitement symétrique. Le 21 août 1968, l'ambassadeur de l'URSS auprès [p. 161] de l'ONU, Jan Malik, rejeta catégoriquement toute compétence du Conseil de sécurité dans l'affaire de Prague :

« Les événements qui se déroulent en Tchécoslovaquie sont une question qui concerne le peuple tchécoslovaque et les États de la communauté socialiste, liés comme ils le sont par des responsabilités communes et une question pour eux seuls. (...) Aucun d'entre eux n'a demandé une réunion du Conseil de sécurité, non seulement parce qu'ils la considèrent comme non nécessaire dans la situation présente, mais aussi parce qu'ils considèrent l'affaire comme en dehors du champ de compétence du Conseil de sécurité². »

Pourtant, le rejet de l'implication de l'ONU³, en cas d'utilisation de la force, était contraire à la Charte des Nations unies ratifiée aussi bien par les États-Unis que par l'Union soviétique. L'article 103 de la Charte stipule explicitement que les engagements universaux pris à travers elle sont supérieurs à tout engagement régional :

« En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront⁴. »

Les auteurs de la Charte soulignèrent là l'opposition entre universalisme et régionalisme, là où la Charte de San Francisco avait tenté d'établir un équilibre⁵.

¹ « *Recourse of the Cuban Government to the Security Council... is not in harmony with its treaty obligations under the Inter-American Treaty of Reciprocal Assistance signed at Rio de Janeiro on 2 September 1947 and the Charter of the Organization of American States signed at Bogota on 30 April 1948* », cité par T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 59-60.

² « *The events taking place in Czechoslovakia are a matter for the Czechoslovak people and the States of the socialist community, linked together as they are by common responsibilities, and are a matter for them alone. (...) None of them has asked for a meeting of the Security Council, not only because they regard it as unnecessary in the present circumstances but also because they consider the matter as lying outside the purview of the Security Council* », T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 38.

³ Cf. également T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 110.

⁴ Jean-Pierre Cot, Alain Pellet, *La Charte des Nations unies. Commentaire article par article sous la direction de...*, *op. cit.*, p. 1371.

⁵ T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 54.

L'appel à la condamnation multilatérale

[Retour au sommaire](#)

À l'inverse, le pays opposé à l'intervention mit en avant la logique de l'ONU, aussi bien pour la condamner, que pour résoudre la crise. Les deux superpuissances, lorsqu'elles se trouvèrent dans le rôle de l'opposant à l'intervention, dénoncèrent celle-ci. Le représentant permanent de l'Union soviétique à l'ONU, Fedorenko, écrivit le 1^{er} mai 1965, au moment de la crise de Saint-Domingue, au président du Conseil de sécurité :

« Il ne peut y avoir aucune justification pour l'invasion du territoire d'un État souverain par les forces armées des États-Unis.

Un tel acte d'arbitraire déguisé est une violation cynique des normes élémentaires du droit international et de la Charte des Nations unies qui interdisent la menace ou l'usage de la force [p. 162] contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État en relations internationales¹. »

Lors de l'intervention des forces du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie, Herbert Reis, délégué américain au Comité spécial chargé des principes du droit international, déclara :

« La conduite de Moscou est en désaccord avec les dispositions des articles 48 et 49 du projet de la Convention sur le droit des traités ainsi qu'avec la Déclaration de l'Assemblée générale de 1965 sur l'inadmissibilité d'intervention dans des affaires intérieures des États et la protection de leur indépendance et souveraineté qui garantit à tout État le droit inaliénable de choisir son propre système politique, économique et social et culturel de gouvernement². »

¹ « There can be no justification for the invasion of the territory of a sovereign State by United States armed forces. Such an act of undisguised arbitrariness is a cynical violation of the elementary norms of international law and of the United Nations Charter, which forbids the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State in international relations », lettre du 1^{er} mai 1965 de l'Ambassadeur N. T. Fedorenko, représentant permanent de l'URSS à l'ONU, au président du Conseil de sécurité, cité par T. M. Franck, E. Weisband, op. cit., p. 97-98.

² « Pointet out that Moscow's conduct was at variance with the Soviet-supported provision in Articles 48 and 49 of the draft convention on the Law of Treaties as well as with the 1965 General Assembly Declaration on the Inadmissibility of Intervention in the Domestic Affairs of States and the Protection of their Independence and Sovereignty, which guarantees each state the inalienable right to choose its own "political, economic, and social and cultural" system of

De la référence au droit onusien découla l'appel à l'implication de l'ONU pour la recherche d'une solution de la crise avec l'accord du Conseil de Sécurité. En toute logique, l'opposant à l'intervention fit appel aux Nations unies. Tout en contestant l'intervention, il tenta de saisir les instances de l'ONU, soit à titre préventif avant même l'opération, soit après. Avant l'invasion américaine au Guatemala, le gouvernement communiste de Jacobo Arbenz Guzman en appela au Conseil de sécurité de l'ONU pour l'envoi d'observateurs – sans succès puisque, en toute logique, les États-Unis s'y opposèrent¹. De même, après l'intervention américaine, le représentant soviétique à l'ONU rappela les dispositions de la Charte des Nations unies et la compétence du Conseil de sécurité :

« Est-ce que les États-Unis ont l'autorisation du Conseil de sécurité ? (...) De quel droit, sous quelle charte, sur quelle base l'invasion par les troupes des États-Unis a-t-elle eu lieu ? (...) Car, ce que les États-Unis font est d'utiliser la force armée en violation de la Charte des Nations unies². »

De même, en 1968, le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, « pathétique », tenta, en vain, d'impliquer le Conseil de sécurité³. On en vient à noter l'identité des propos qui révèlent la stratégie des acteurs. Franck et Weisband insistent sur ce point :

« Le fait que les deux pays aient énoncé leurs politiques régionales respectives en des termes virtuellement identiques est certainement significatif⁴. »

En rendant compte des comportements discursifs des superpuissances, Franck et Weisband font apparaître que le discours [p. 163] diplomatique n'est pas inspiré par des valeurs, mais par un calcul géostratégique fondé sur l'intérêt national du locuteur. La comparaison des discours démontre leur parfaite symétrie. Leur contenu est déterminé non par une idéologie, un engagement juridique ou moral, mais par le rôle respectivement d'intervenant ou d'opposant. La symétrie discursive, que l'on peut résumer en « doctrine Johnson » vs.

government », Herbert Reis, délégué américain au Comité spécial chargé des principes du droit international de l'ONU, cité par T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 41-42.

¹ Par deux fois : par un cablegram du 19 juin 1954 du ministre des relations extérieures du Guatemala au président du Conseil de sécurité et par lettre du 22 juin 1954 du représentant du Guatemala au secrétaire général de l'ONU, cf. T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 53.

² *« Did the United States have (...) authorization from the Security Council ? (...) By what right, under what charter, on what basis did the invasion by United States troops take place ? (...) For what the United States is doing is using armed force in violation of the United Nations Charter... »*, cité par T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 100.

³ T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 83.

⁴ *« The fact that both countries have stated their respective regional policies in virtually identical terms is certainly significant »*, Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics. Verbal strategy among the superpowers*, *op. cit.*, p. 117.

« doctrine Brejnev », correspond à une structuration du système international en zones d'influence où les pays tiers des deux blocs ne disposent que d'une souveraineté limitée. Les auteurs présentent ce phénomène comme un processus de formation d'un accord implicite, étalé dans le temps :

« Il aurait dû être compris que lorsque le président Johnson expliqua notre invasion de la République dominicaine en termes d'une doctrine de souveraineté limitée et d'autodéfense contre une idéologie étrangère, il a, en effet, offert aux Soviétiques le droit de déposer tout régime en Europe de l'Est qui semble menacer l'orthodoxie socialiste.

En août 1968, l'« offre » fut acceptée. Sur le plan stratégique, peu importe – même si c'est vrai – que nous n'ayons pas voulu cette conséquence systémique. Nous savions, et les Russes savaient que nous savions – que la doctrine Brejnev était la réciproque de la doctrine Johnson. L'estoppel¹ dans de telles circonstances n'est pas seulement un concept juridique mais aussi systémique et stratégique². »

Dans un tel contexte de rapports de force, les discours se conditionnent mutuellement, la doctrine Brejnev répondant en écho à la doctrine Johnson. La règle de la réciprocité structure ainsi le système.

L'asymétrie des impacts du discours en termes de coûts

[Retour au sommaire](#)

Après avoir démontré l'existence d'une configuration réciproque apparemment équilibrée, Franck et Weisband abordent les effets du discours diplomatique sur les deux sous-systèmes.

Le syncrétisme du discours de la structuration bipolaire où, selon la situation, les acteurs renversent leurs déclarations pourtant antagoniques, pose la question de l'impact sur les sous-systèmes en termes de crédibilité, d'image et d'identité [p. 164] nationale. Les auteurs cherchent à expliquer la symétrie discursive des

¹ Notion en droit anglais, objection péremptoire qui s'oppose à ce qu'un État (partie lors d'un procès) puisse revenir sur la position qu'il soutient ou qu'il a précédemment soutenue, *Encyclopaedia Universalis*, 1998.

² « *It ought to have been recognized that when President Johnson explained our invasion of the Dominican Republic in terms of a doctrine of limited sovereignty and regional self-defense against an alien ideology he in effect offered the Soviets the right to depose any regime in Eastern Europe that appeared to threaten socialist orthodoxy. In August 1968 the 'offer' was accepted. Strategically it means little to argue – however true – that we did not intend this systemic consequence. We knew, and the Russians knew that we knew, that the Brezhnev Doctrine was the reciprocal of the Johnson Doctrine. Estoppel in such circumstances is not merely a legal but also systemic and strategic concept* », Thomas M. Franck, Edward Weisband, *Word Politics...*, *op. cit.*, p. 129.

deux superpuissances figées en deux blocs, qu'elle soit fortuite ou intentionnelle. Mais ils examinent aussi ses effets sur les deux centres d'impulsion eux-mêmes, les États-Unis et l'Union soviétique. Quatre propositions sont avancées :

- 1) les deux États sont également hypocrites ;
- 2) les raisonnements en droit international sont sans portée ;
- 3) un accord a été passé entre les deux superpuissances pour se concéder mutuellement une zone d'influence ;
- 4) les responsables des deux pays ne perçoivent pas la similitude de leur proposition ¹.

Les propositions 1), 2) et 4) expliqueraient une symétrie fortuite, la proposition 3) une symétrie intentionnelle. Une symétrie fortuite n'aurait que peu ou pas d'effets sur le système : dans cette hypothèse, l'analyse du discours n'est pas pertinente. À l'inverse, la symétrie intentionnelle, qui revient à un accord tacite sur le partage du monde, ne resterait pas sans effets. Le discours, vecteur de communication, structure ainsi un jeu d'interactions réciproques.

À l'inverse de cette thèse (à la même époque d'ailleurs), d'autres analyses politologiques américaines jugèrent positives les doctrines de la souveraineté limitée. Pour eux, le partage du monde en deux zones d'influence protégeait les intérêts des États-Unis dans la mesure où il entraînait de fait l'exclusion du communisme de l'hémisphère américain. Ensuite, le système « aux deux ghettos » aurait stabilisé le système mondial, réduit les tensions de la guerre froide et entraîné à terme un certain assouplissement d'un ordre mondial jusque-là assez rigide. Par ailleurs, l'Union soviétique maintenant sa domination sur l'Europe de l'Est, l'influence américaine sur son continent permettait d'obtenir un certain équilibre ². Enfin, les doctrines de la souveraineté limitée – doctrines Johnson ou Brejnev – disciplinèrent les petits États.

Franck et Weisband réfutent ce type de jugement. D'abord, la réduction des tensions interblocs et la libéralisation intrabloc (de l'Est) n'étaient pas, selon eux, confirmées par les faits. Ensuite, le maintien de l'hégémonie sur l'Amérique

¹ « *Does the similarity in verbal behavior between the leaders and spokesmen for the two superpowers prove that both are equally hypocrites (...)? Does the elaborate quadrille, the echo phenomenon, prove the meaninglessness of all international legal reasoning (...)? (...)* is the similarity of verbal behavior tantamount to an implied contract between the two superpowers to establish regional ghettos, an agreement upon which both may rely? Or do both nations really fail to see the similarity, so that each comprehends no relation between the right it asserts within its own community and the assertion of parallel rights by the other superpower? », T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 102.

² Les auteurs citent notamment Seyom Brown, *The Faces of Power*, New York, Columbia University Press, 1968, p. 243 et R. N. Rosecrance, « Bipolarity, Multipolarity, and the Future » dans *Journal of Conflict Resolution* 10 (1966), p. 313-327, cité par T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 115.

latine entraîna des coûts en termes militaires et économiques et l'adhésion au [p. 165] système des « deux ghettos » brouilla la distinction entre le modèle de la démocratie américaine et le communisme soviétique. Selon eux, si les États-Unis avaient perdu leur identification avec les concepts de démocratie politique, de justice sociale, d'économie du bien-être et de la dignité de l'individu, ils perdaient en même temps leur puissance économique dans l'ensemble de leur hémisphère d'influence ¹.

En définitive, les auteurs relèvent un inconvénient majeur : la fracture entre valeurs de la nation et valeurs inspirant la politique étrangère (« on doit se demander si un peuple peut longtemps supporter une double vie de démocratie chez soi et de despotisme à l'extérieur. L'Histoire indique que les nations, comme les individus, doivent rechercher un style de vie intégré ² »). Apparaît là l'incidence du discours diplomatique en termes de coût. L'impact de la « double vie » du pays fut inégal entre les États-Unis et l'Union soviétique, thèse centrale de l'ouvrage :

« Étant donné la tendance démocratique courante de l'éthique politique aux États-Unis, il semble improbable qu'une politique sinieuse de domination régionale brutale puisse trouver une place permanente dans la politique étrangère américaine. (...) Il est beaucoup plus probable que la Russie puisse survivre avec la doctrine Brejnev ³. »

Ce n'est pas la valeur prophétique de la citation qui nous intéresse ici, mais le fait qu'elle évoque des impacts asymétriques à moyen ou long termes. Le syncrétisme des acteurs qui apparaissaient tantôt comme défenseur de la souveraineté absolue, tantôt comme son opposant en prônant une « souveraineté limitée », nuisait à leur crédibilité. Aussi, le discours diplomatique n'est pas indifférent. L'absence d'une stratégie verbale aurait eu un coût plus élevé pour les États-Unis que pour l'Union soviétique, compte tenu des idéologies fondatrices respectives. Selon Franck et Weisband, une compensation entre les deux sous-systèmes rigidifiés en « ghettos » ⁴ se montra improbable.

Reste à savoir si ce type d'étude reste généralisable à d'autres contextes. Si l'analyse liée à l'époque du système bipolaire est historiquement datée, une idée

¹ « If the United States loses its identification with the concepts of political democracy, social justice, economic well-being and the dignity of the individual, it [will have] lost its purchase in this hemisphere », T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 115-116, citant John N. Plank, « The Caribbean : Intervention, When and How », 44, *Foreign Affairs*, 35 (1965), p. 48.

² « It must at least be asked whether a people can long endure a double life of democracy at home and despotism abroad. History indicates that nations, like individuals, must seek an integrated life-style », T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 116.

³ « Given the prevalent democratic trend of political ethos in the United States, it seems unlikely that a sweeping policy of ruthless regional domination can find a permanent place in U.S. foreign policy. (...) It is far more likely that Russia can persist with a Brezhnev Doctrine », T. M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 116.

⁴ *Ibid.*, p. 169.

demeure : le système international résulte bien d'un mécanisme d'interactions discursives faites d'expressions d'offre et d'acceptation¹. Tout argument est réversi-[p. 166] ble : énoncé par un acteur, il peut être repris à son compte par un autre. Comme pour la formation d'un contrat, une telle vision laisse alors imaginer trois modes d'entente plus ou moins tacites en relations internationales : réaliste (échange d'objet, à l'époque de la guerre froide : des zones d'influence réciproques), formaliste (respect de formes déclaratives) et consensuel (expression de volonté implicite). Finalement, le discours diplomatique peut structurer le système international au niveau global ou bien au niveau de sous-systèmes régionaux.

1. Le discours d'influence : la stratégie par l'image

[Retour au sommaire](#)

Si le chapitre précédent a envisagé l'interaction comme un mécanisme systémique d'engagement réciproque tacite et figé, l'approche psychosociologique l'examine comme une manœuvre de compétition stratégique. Rappelons qu'en politique la stratégie s'entend comme « une praxéologie sociale », « un art de combiner un ensemble de dispositions visant la réalisation d'une idée (...) avec violence ou non »² ou encore comme un art subtil de la puissance susceptible d'étaler son génie à tout niveau, la « source de tout art de la politique »³. En mettant en évidence « la logique des images en relations internationales », Robert Jervis, politologue américain venu de la psychologie, éclare la dynamique du discours diplomatique⁴.

D'abord Jervis constate, après tant d'autres, que la diplomatie comme ressource de la puissance a été peu étudiée par comparaison avec les ressources étatiques traditionnelles. Puis il montre qu'elle constitue pourtant un moyen d'influence important par lequel les acteurs peuvent agir sur leurs comportements respectifs et chercher à les orienter dans un sens qui leur soit favorable. L'ouvrage foisonne d'exemples intéressants tirés de l'histoire diplomatique moderne et les relie par un va-et-vient constant à des réflexions théoriques sur les relations internationales. Cette approche a valu à l'auteur d'avoir joué un rôle central dans

¹ Notons au passage qu'il y a une certaine similitude avec la modélisation du discours diplomatique de la Hanse proposée par Henning Gloyer (cf. *supra*), décomposant la négociation en « formulations d'attentes » et en réponses « partielles ».

² Jean-Paul Charnay, *La Stratégie*, Paris, PUF, QSJ n° 2937, 1995, p. 20.

³ J. -L. Martres, « De la nécessité d'une théorie... », art. cité, p. 14.

⁴ R. Jervis, *The Logic of Images in International Relations*, op. cit.
Robert Jervis (né en 1940) a été président de l'American Political Science Association (APSA) de 2000 à 2001, cf. la présentation de R. Jervis par Jack Snyder sur le site Internet de l'APSA, <http://www.apsanet.org>.

le dialogue entre historiens et politologues. Plus précisément, son ouvrage éclaire un aspect méconnu des relations internationales. Jusque-là, l'approche systémique ignorait la prise de décision dans ses dimensions subjectives et ne prenait pas en considération [p. 167] le fait que des perceptions influencent les politiques. Pour les théories de la décision, l'image n'est souvent qu'un facteur de saisie de l'environnement. Comme on le sait, d'autres variables telles que les buts poursuivis, les risques perçus, l'évaluation de ses propres forces, la faisabilité interne, peuvent intervenir. S'y ajoute le « code opérationnel » qui relève des croyances sur les propensions particulières de comportement de l'acteur. De plus, l'image est peu ou pas intégrée dans le calcul décisionnel si le décideur fait l'hypothèse d'une coalition d'acteurs adhérant aux mêmes buts et se comportant de manière similaire. Par ailleurs, d'autres facteurs – des données géographiques, historiques, économiques et sociales – sont pérennes et se situent hors d'atteintes des manipulations par l'image¹. Jervis retient plutôt les variables subjectivistes en relations interactionnelles à travers le concept d'« image ». Il postule que l'isolement méthodologique est fructueux et valable².

Les influences discursives

[Retour au sommaire](#)

Le concept d'« image » correspond à une représentation (mentale) organisée d'objets – représentation exprimée largement par le langage – qui facilite la compréhension d'un environnement international complexe, en raison des capacités limitées des décideurs pour l'appréhender³. Selon l'approche psychologique en relations internationales, un État peut espérer influencer le comportement d'un autre en agissant sur son image internationale, et ainsi augmenter sa puissance. La puissance se définit comme capacité d'imposer sa volonté ou comme emprise sur l'esprit d'autrui par commandement ou par séduction⁴.

L'approche de Jervis s'inscrit dans le sillage des travaux de Thomas Schelling et d'Erving Goffman⁵. Certes, l'ouvrage s'inscrit dans la guerre froide des armes nucléaires et de la théorie de la dissuasion, mais ses résultats transcendent le contexte de l'époque, comme le montre son appareil conceptuel. Est avancée l'hypothèse d'une menace crédible⁶ en situation de négociation où, sous

¹ *Ibid.*, 12-13.

² « *I believe there is value in examining the projection of images in relative isolation* », Robert Jervis, *The Logic of Images in International Relations*, *op. cit.*, p. 15.

³ Cf. M.-Cl. Smouts *et al.*, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 407.

⁴ M.-Cl. Smouts *et al.*, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 411-415.

⁵ R. Jervis, *Logic...*, *op. cit.*, remerciements.

⁶ Thomas C. Schelling, *Stratégie du conflit*, traduction française de *Strategy of Conflict*, Paris, PUF, 1960, 2^e éd. 1986, p. 56 et suiv.

conditions d'une information imparfaite, la dissuasion – un concept de l'ordre du discours –, occupe une [p. 168] place centrale. L'auteur emprunte à Goffman l'idée d'une « réalisation dramatique », exposée dans *La Présentation de soi*¹, ainsi que le concept d'interaction où dialoguent deux équipes de joueurs² (fussent-elles composées d'une seule personne). La démarche relève donc du paradigme de l'interactionnisme verbal, gestuel, symbolique, voire « stratégique »³.

L'action d'influence par l'image présente l'avantage d'opérer à faible coût, c'est-à-dire sans payer un prix élevé en termes de consommation de ressources, de prise de risque ou de renoncement à d'autres objectifs. Cela revient notamment à appréhender l'habileté diplomatique, instrument au service de la puissance au même titre que les autres ressources étatiques. Se référant à Herbert Blumer, Jervis rejette l'idée behavioriste et mécaniste que le comportement serait le résultat de pressions, de stimuli, de motivations, d'attitudes et de conceptions liés à l'environnement. Il défend la thèse que le comportement individuel dépend de la façon dont l'acteur interprète et traite ces incitations environnementales pour la construction de ses actions⁴.

Pour approcher des concepts susceptibles d'expliquer les conflits internationaux et leur prévention, Jervis identifie l'importance de la prise de décision et du rôle qu'y jouent la perception et son antonyme, la méprise⁵. En conséquence est valorisé le couple perception / méprise (*perception / misperception*⁶) dans le processus de communication, notamment au niveau du décodage des messages entre acteurs de puissance. Puis, en amont du processus, est abordée la manière dont un État émetteur souhaite être perçu, ce qui revient à étudier sa communication (*signaling*) et l'encodage des messages émis⁷. Pour comprendre le comportement des acteurs, des objets multiples de la théorie de la communication sont pris en compte à différents niveaux.

Jervis ne retient pas la distinction entre des mots et des actes (*words and deeds*) pour décrire ces comportements de communication. Comme d'autres auteurs⁸, il rejette l'antagonisme entre des paroles sans valeur et des actes lourds de sens, car des actes peuvent tromper et des mots dire vrai. Les uns comme les

¹ Erving Goffman, *La Mise en scène de la vie quotidienne : La présentation de soi* ; *op. cit.*, tome I, p. 36 et suiv.

² *Ibid.*, p. 92.

³ Erving Goffman, *Strategic Interaction*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1969 [paru l'année précédant la publication de *The Logic of Images in International Relations*] ; voir en particulier la deuxième partie, p. 85-145.

⁴ R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 3-4.

⁵ *Ibid.*, p. XI.

⁶ Robert Jervis, « Hypotheses on Misperception », dans *World Politics*, n° 20, avril 1968, puis ultérieurement *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton University Press, 1976.

⁷ Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, p. XII.

⁸ Doris A. Graber, *Verbal behavior and politics*, Urbana Chicago Londres, University of Illinois Press, 1976, p. 9-11 et M. Franck, E. Weisband, *op. cit.*, p. 2.

autres peuvent être aussi bien signifiants que non signifiants¹. Toutefois, l'étude qui porte de manière largement indifférenciée [p. 169] aussi bien sur des actes ou des postures que sur des déclarations, apparaît pertinente car elle met en évidence l'importance des pratiques discursives en tant que telles, sans cependant se référer à une quelconque approche de linguistique.

Selon Jervis, le comportement verbal et gestuel constitue un indicateur pertinent de l'intention d'un acteur. Deux pratiques de communication sociale se présentent : le signal et l'indice. Le signal est le comportement qui tire sa signification de l'existence d'un accord tacite ou explicite entre les États, et l'indice relève de la relation de concordance entre les capacités et les intentions de l'acteur². Dans cette acception, le langage diplomatique est constitué d'un ensemble de signaux internationaux³, mais aussi d'indices. Signaux et indices – dont on peut dresser des typologies détaillées⁴ – composent la communication diplomatique. Ils relèvent, en principe, de deux emplois distincts. L'indice explique un comportement passé, le signal annonce un comportement futur⁵, mais cette distinction peut se révéler ténue : l'indication sur un comportement passé peut annoncer un comportement futur. Le concept pivot avancé est celui d'image, l'auteur précisant que « l'image qu'un décideur se fait d'un autre peut être définie comme celle de ses croyances sur l'autre qui affecte ses prédictions sur le comportement de l'autre dans des situations variées⁶ ».

Comme l'avait mis en évidence avant lui Kenneth E. Boulding⁷, Jervis insiste sur trois traits caractérisant l'image. D'abord, celle-ci est un construit (« L'image qu'un décideur se fait d'un autre... »). Blumer a bien montré que le comportement n'est pas le résultat des pressions, stimuli, motifs, attitudes et idées, mais de l'interprétation indirecte de ceux-ci⁸. Autrement dit, il n'y a pas de lien de causalité entre le comportement de l'un et le comportement de l'autre, mais il y a un passage obligé par l'image qui agit comme un filtre. De plus l'image correspond à la matrice des convictions d'un acteur qui lui permet de

¹ Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, p. XVI.

² *Ibid.*, p. 18, citant E. Goffman, *Strategic Interaction*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1969, p. 6-7.

³ « *The most thoroughly discussed international signals are those that form a 'diplomatic language'* », Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, p. 113.

⁴ Jervis développe, p. 18-110, des typologies détaillées des signaux et des indices et de leurs manipulations que nous ne relatons pas ici, car elles ne nous paraissent pas pertinentes pour notre sujet.

⁵ R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 174 et suiv.

⁶ « *A decision-maker's image of another actor can be defined as those of his beliefs about the other that affect his predictions of how the other will behave under various circumstances* », R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.* p. 5.

⁷ Kenneth E. Boulding, *The Image : Knowledge of life in society*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1956.

⁸ Robert Jervis, *The Logic... op. cit.*, p. 4, citant Herbert Blumer, « *Society as Symbolic Interaction* », dans Arnold Rose (éd.), *Human Behavior and Social Processes*, Boston, Houghton Mifflin, 1962, p. 183.

décoder les messages et d'anticiper les comportements de l'autre. Enfin, il n'y a pas de correspondance directe entre le comportement d'un État et son image. Jervis rappelle le cas de Hitler qui avait su faire croire à ses intentions « pacifiques », et celui de la Grande-Bretagne qui, au même moment, n'avait pas su faire comprendre à Hitler qu'elle entrerait en guerre si les Nazis commettaient d'autres agissements¹. Ce décalage entre comportement et image laisse une marge de manœuvre à un État pour exercer une influence sur l'image qu'un autre a de lui sans pour autant sacrifier certains objectifs de sa politique – c'est la projection d'images à « bon marché ». Ce fait ouvre la voie à la ruse et autres tromperies (*deception*). Un État doté d'une image qui occupe une place importante dans la construction de sa puissance se doit de la protéger, de ne pas l'exposer à un changement défavorable. L'image occupe une position centrale dans la prise de décision. D'une part, elle intervient dans le décodage des comportements, d'autre part, lors de l'encodage, l'acteur cherche à anticiper et influencer sur l'image que l'autre se fait de lui. Ainsi, l'image se signale dans le processus d'influence, entre le comportement produit par l'un, le comportement perçu par l'autre et les prédictions que le second fait sur le comportement futur du premier. L'image qu'un acteur se fait d'un autre apparaît donc comme une composante importante de la prise de décision puisque la manière dont les États tentent d'influencer la perception des autres acteurs du système oriente les prévisions des seconds faites sur le comportement des premiers².

On peut essayer de tirer de cette étude constructiviste des leçons concernant le fonctionnement du discours diplomatique en tant que tel à partir des divers exemples qu'elle met en évidence.

Les ambiguïtés du discours diplomatique

[Retour au sommaire](#)

À côté des actes, le verbe peut exprimer des signaux que les États se communiquent entre eux. L'ambiguïté y est une notion centrale pour analyser l'image et son fonctionnement. Son rôle a souvent été souligné pour le langage des signes dans les négociations aussi bien dans le monde du travail entre partenaires sociaux comme sur la scène diplomatique. L'ambiguïté se caractérise par la pluralité des sens pour une même manifestation³. Cette configuration procure flexibilité et protection aux négociateurs.

¹ R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 9-10.

² *Ibid.*, p. 4 et suiv.

³ Pour les linguistes, l'ambiguïté ressort de la conjonction d'un même signifiant pour au moins deux signifiés : l'homonymie (une même phonie, deux significations radicalement différentes, exemple « cousin » désignant un parent ou un insecte), l'ambiguïté lexicale (un lexème, des significations infléchies mais avec un même noyau de signification), l'ambiguïté syntaxique

L'originalité de l'analyse de Jervis provient de sa distinction entre deux niveaux d'ambiguïté (cf. tableau page ci-contre). On peut situer l'ambiguïté à un premier niveau sémantique. Tel

[p. 171]

Ambiguïté et niveaux de manifestation des discours
 (d'après R. Jervis, *The Logic of Image in International Relations*)

niveau de manifestation		figure	ambiguïté = identité v s. différence un signifiant deux signifiés	
1 ^{er} niveau	sémantique	homonymie	phonie	deux sémèmes radicalement différents
		homographie	graphie	
		langue figée polysémie	Lexie « mot »	deux sémèmes partageant un même noyau sémantique
		langage des signes	Syntagme « phrase »	deux structures profondes (syntaxiques) différentes
2 ^e niveau	pragmatique	«ballon d'essai» « malentendu »	« discours »	Bruit deux statuts différents information

[p. 172]

serait le cas notamment du langage des signes qui « n'utilise pas des déclarations d'intention franches, compréhensibles pour des non-initiés, mais qui est cependant clairement intelligible pour quiconque connaît le code »¹. Le second niveau est pragmatique et stratégique et transforme le discours diplomatique en ressource de puissance. Il fait appel à l'intersubjectivité des acteurs en situation de communication².

(une même syntaxe, deux sens); cf. Oswald Ducrot, Tzvetan Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, p. 103.

¹ R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 113 et 118.

² *Ibid.*, p. 119 et suiv.

Le premier niveau sémantique de l'ambiguïté : corpus figé et code spécialisé

[Retour au sommaire](#)

Au premier niveau sémantique, il s'agit pour le locuteur de s'exprimer de manière suffisamment codée pour faire passer un message à bon port sans que surgissent des effets secondaires non désirés pour l'émetteur lui-même (nuire à ses propres intérêts) ou au regard du destinataire (ne pas le blesser, ne pas lui faire perdre la face, etc. – à moins qu'on ne le veuille), ainsi que par rapport à des tiers (ne pas blesser un autre acteur ; ne pas mettre sur la place publique des informations à diffusion réservée).

Le processus du premier niveau se présente comme une séquence à deux temps. D'abord, le locuteur formule son énoncé, ensuite le destinataire cherche à décoder le message. À ce premier niveau, le langage diplomatique comprend deux échelons : un corpus de phrases au sens bien établi (*an established set of phrases*) et un langage codé ou « langage des signes » (*sign language*). La « langue diplomatique » en tant que telle, figée et universelle, est composée d'un stock de signaux au sens clairement perçu (expressions standards, tournures stéréotypées, souvent exposées de manière particulièrement détaillée dans les ouvrages de diplomatie). Jervis se réfère aux passages classiques, notamment d'Harold Nicolson (par exemple, « mon gouvernement ne peut rester indifférent... »)¹ dont le sens est clair et compris de tous et dont l'emploi « permet de maintenir un climat serein, d'émettre de sérieux avertissements qui ne risquent pas d'être mal compris, (...) et de dire des choses âpres sans provocation ni manque de politesse »².

Quant au langage des signes, Jervis relève l'utilisation de signaux plus subtils, leur sens n'étant pas forcément accessible à tous, au grand public par exemple, qui ne possède pas la clé du [p. 173] code. Ainsi, des paroles codées peuvent être prononcées publiquement tout en restant discrètes sur certains contenus. Une autre variante consiste à envoyer simultanément des signaux différenciés à des publics différents (par exemple, se retirer du champ de bataille en se déclarant satisfait de l'issue)³. Comme un langage codé se signale par son mode d'expression et comme celui de la diplomatie le rattache au domaine des relations internationales, l'énoncé peut être perçu comme obscur sans qu'il y ait forcément

¹ *Ibid.*, p. 113 et suiv., citant H. Nicolson, *Diplomacy, op. cit.*, p. 123.

² « *It is so different that it cannot be confused with a casual expression of a general position. This, the very stilted nature of diplomatic language ensures that it is unlikely to be used when the actor does not wish to convey the standard message* », Robert Jervis, *The Logic of Images in International Relations, op. cit.*, p. 117.

³ *Ibid.*, p. 118.

un sens caché¹. Le langage diplomatique codé permet de cette façon aux diplomates de se prémunir contre des éclats dus aux émotions et de séparer ainsi le rôle professionnel des sentiments personnels : il dépersonnalise². L'auteur relève l'argument selon lequel, en situation de négociation, le langage des signes offrirait un dispositif de flexibilité et de sécurité pour oser des concessions tout en se préservant en cas de rejet. Par ce biais, le langage des signes livre des solutions pour explorer des possibilités d'accord sans mettre la pression³. Jervis ne souscrit pas tout à fait à cette thèse qu'il considère comme inadaptée puisqu'elle néglige une distinction qu'il convient de faire avec un second niveau de décodage. Lequel ?

Le second niveau de l'ambiguïté : l'intersubjectivité dynamique

[Retour au sommaire](#)

Si au niveau sémantique le récepteur doit chercher à comprendre ce que l'émetteur a voulu dire, au second niveau, le destinataire devra évaluer les alternatives de l'énoncé délibérément émis. Le message peut correspondre véritablement à un comportement futur de l'autre. La protection de l'image d'un acteur n'est assurée ni par le langage diplomatique (au sens strict), ni par le langage des signes. La protection de l'image relève de l'intersubjectivité dynamique, elle dépend de la perception du destinataire. Elle n'est pas fonction des variables reliées à la nature intrinsèque des signaux utilisés, mais de leurs valeurs en situation. Elle est liée aux ententes explicitement ou tacitement conclues par les acteurs, relatives au système de signalement. Par sa réponse, le destinataire poursuit la construction du message de l'émetteur, qui à son tour pourra donner une suite au dialogue interactionnel, car c'est des réponses émises que va dépendre en définitive le statut du premier [p. 174] message. Dans le cas où les autres acteurs ne déduisent pas des interprétations non désirées (c'est-à-dire s'ils ne pensent pas que l'acteur fera d'autres concessions), son image se trouve ainsi protégée. Il ne suffit donc pas que l'image soit protégée au premier niveau par l'émission de simples signaux sémantiquement ambigus, puissent-ils procurer une certaine flexibilité. Même si l'ambiguïté reste un trait caractéristique du discours diplomatique, elle ne semble pas suffisamment pertinente pour le discriminer. Selon Jervis, celui-ci ne situe sa pertinence ni au niveau sémantique ni au niveau du langage des signes, mais au-delà : au niveau pragmatique et stratégique de la communication.

¹ *Ibid.*, p. 118, citant Edward Peters, *Strategy and Tactics in Labor Negotiations*, New-York, Londres, Conn. : National Foremen's Institute, p. 153-154.

² R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 119.

³ R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 123.

Vie et mort de l'ambiguïté : un choix stratégique

[Retour au sommaire](#)

Dans sa théorie de l'image, Jervis propose une véritable théorie de la stratégie discursive fondée sur l'ambiguïté pragmatique. Au niveau sémantique, l'ambiguïté est définie¹ comme une pluralité de signifiés pour un même signifiant. Autrement dit, on dispose de deux sens pour un même énoncé.

Au niveau stratégique, il ne s'agit pas de l'affectation d'une valeur sémantique, mais du statut de l'énoncé par rapport au locuteur. Est-ce un énoncé qui peut lui être imputé ? Est-il officialisé ou officieux (« *off the records* »), est-on en présence d'un bruit ou d'une information ? Selon Jervis, « le bruit consiste en toutes les déclarations et actes non destinés à fournir de l'information au récepteur ». Le bruit est donc une « non-information ». Il peut être d'origine accidentelle, mais souvent il est produit intentionnellement. C'est le cas des messages destinés à l'opinion interne, des actions entreprises à des niveaux officiels subalternes non avalisées au niveau central, ou d'un comportement non motivé par des considérations concernant le récepteur².

Mais une manifestation verbale (ou un acte) peut ne pas constituer d'entrée et définitivement un bruit ou une information : leur statut peut évoluer. Ainsi, au début de négociations, des ballons d'essai peuvent être lancés. Ce type de pratiques prudentes a un statut soit d'information, soit de bruit (non-information). C'est de la réponse de l'autre acteur que dépendra la décision de l'émetteur de lui conférer sa qualité. Si la réponse est jugée non appropriée, le message initial sera renié, son caractère de « bruit » se [p. 175] trouvant alors confirmé. L'émetteur ne retire pas une offre antérieure – celle-ci n'a jamais existé –, l'émetteur retourne tout simplement à sa position antérieure. Mais si la réponse convient, si elle est encourageante pour s'engager plus en avant, le message initial sera confirmé comme information par un autre signal redondant. Comme dans l'approche de la théorie de l'information, la redondance élimine le bruit. Une troisième position intermédiaire, le maintien de l'ambiguïté, est toujours possible. Dans ce cas, l'acteur émetteur juge opportun de rester couvert et de laisser en suspens le statut de l'énoncé initial, le sens étant alors suspendu entre deux statuts – bruit et information –, ce qui ouvre plusieurs voies d'interprétation. Finalement, c'est sur

¹ L'ambiguïté, au plan général, « n'est pas réductible à une série d'accidents marginaux (même s'il en existe) ; elle apparaît plutôt pour l'essentiel comme une propriété inhérente au système symbolique qu'est le langage, qui ne ruine pas la communication entre les hommes », Pierre Le Goffic, « Ambiguïté », *Encyclopaedia Universalis*, cd-rom, version 7, 2001. Soulignons à ce propos, l'idée que l'ambiguïté est consubstantielle de la communication (*Anschlussfähigkeit*).

² R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 123.

ce statut informationnel à géométrie variable que repose l'ambiguïté d'un énoncé : indéfini à sa production et le restant tant qu'il n'y a pas eu confirmation ou infirmation. Cela revient à introduire la variable temporelle qui sera, dans les interactions diplomatiques et internationales, la temporisation, plus que l'accélération. C'est précisément cela que le discours diplomatique peut gérer.

Pour Jervis, l'ambiguïté du second niveau, celle résultant d'une communication brouillée, se montre fonctionnelle. La stratégie de la communication ambiguë permet en effet de maintenir le doute chez l'interlocuteur. Certes, la communication est parfois rendue plus claire en cas de réaction jugée favorable, mais bien souvent elle est laissée en l'état pour maintenir l'autre dans le doute. Elle permet aussi d'influencer l'impact final des signaux afin de gagner un plus grand contrôle sur les images que d'autres ont de l'émetteur. Prudente, elle répond au souci de maîtriser la communication et de protéger l'image de l'émetteur, ainsi qu'à la fragilité du processus de communication en configuration d'ambiguïté. Aussi, comme le développe Jervis, les acteurs n'avancent-ils et ne se dévoilent-ils que progressivement, en découpant une large transaction en un grand nombre de petites ¹ :

« Cette capacité permet à un acteur de garder plusieurs chemins simultanément ouverts et d'initier des conversations sans mettre sérieusement en danger une image contradictoire au message envoyé, que l'acteur souhaite préserver si la réaction de l'autre côté n'était pas favorable ². »

En même temps, en réponse à l'émetteur, l'interlocuteur adoptera un comportement symétrique. Face à l'acteur ayant lancé un [p. 176] ballon d'essai, l'acteur opposé, tout en se découvrant le moins possible, essaiera de faire sortir le premier de son ambiguïté protectrice et donc d'élever le prix à payer que l'émetteur devra consentir ³. Du degré de conflit d'intérêts ou de coopération dépendra le niveau de prudence et donc de couverture. En situation de compétition, le jeu consiste à minimiser son propre découvert et à maximiser celui de l'autre.

L'éloge de l'incertitude et de la temporisation n'est-elle pas en contradiction avec les préceptes prônés par les manuels classiques de la diplomatie qui stipulent que « l'essentiel pour le diplomate parfait (...) est la précision » ⁴ et qu'« en matière de communications entre gouvernements, la précision est une exigence

¹ *Ibid.*, p. 125, se référant à T. Schelling, *The Strategy of Conflict*, *op. cit.*, p. 44-46.

² R. Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 125.

³ *Ibid.*, p. 26.

⁴ *Ibid.*, p. 28, citant Harold Nicolson, *Diplomacy*, 3^e éd., New York, Oxford University Press, 1964, p. 60.

d'effectivité »¹? Pour Jervis, il s'agit de la précision selon laquelle on laisse l'interlocuteur dans le doute...

Toutefois l'ambiguïté présente des inconvénients² : elle peut laisser échapper un accord ou conduire à des malentendus. La difficulté est de trouver l'équilibre entre le degré d'ambiguïté concevable, qui permet de démentir en cas de besoin, et la dose de clarté utile pour être perçue comme souhaitée³. La maxime pourrait être : aussi ambigu que possible, aussi clair que nécessaire. Pour évaluer le bon positionnement de la ligne de partage, différentes variables doivent être prises en compte.

D'abord, l'image du percepteur agit comme filtre positif ou négatif au moment du décodage. Des croyances et attentes en accord avec le signal reçu agissent en « facilitateur » (le signal peut être subtil), en cas de désaccord comme frein (le signal doit être plus clair)⁴. Ensuite, le démenti infligé à un ballon d'essai à une réponse jugée non favorable, notamment si ce démenti revêt des formes non seulement claires, mais drastiques, peut compromettre les possibilités futures de communications discrètement ambiguës⁵.

De plus, des interférences peuvent se produire. D'autres discours ou actions, pris indépendamment et sans lien avec le champ concerné, peuvent être considérés, par erreur, comme des signaux. Cette mauvaise évaluation peut provenir de ce que la coordination au sein d'un acteur collectif est surestimée. Il peut en être ainsi des actions entreprises par des officiels locaux ou à un niveau inférieur, en opposition ou en ignorance des vues et [p. 177] souhaits des décideurs supérieurs ou d'acteurs de même niveau, concurrentiels et sans concertation entre eux. Aussi, une action peut-elle avoir été prise pour une tout autre raison sans intention de communiquer sur le problème en question. En conséquence, l'émetteur cherchera à anticiper sur les influences en présence, telles que l'image, les événements concomitants et autres variables déformantes⁶.

Les avantages de l'ambiguïté sont fréquemment perçus comme surpassant les inconvénients et, bien souvent, le choix des méthodes de communication en tient compte. C'est, précise l'auteur, ce dont témoigne la popularité de certaines manifestations militaires :

« La popularité de manœuvres navales comme signaux est partiellement due au fait que les mouvements des forces navales peuvent facilement être changés de caractère pacifique à hostile – par des annonces diverses – et inversement. (...) Leurs mouvements peuvent être

¹ Robert Jervis, *The Logic...*, *op. cit.*, p. 28, citant George Kennan, *Russia Leaves the War*, Princeton, Princeton University Press, 1956, p. 34.

² *Ibid.*, p. 30 et suiv.

³ *Ibid.*, p. 132.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, p. 134.

arrêtés au dernier moment et leurs significations peuvent ainsi rapidement être réinterprétées. Leurs actions peuvent être facilement désavouées comme entreprises sur l'initiative de commandants locaux ou subordonnés¹. »

Jervis évoque plusieurs méthodes diplomatiques pour créer ou bénéficier de l'ambiguïté. Il peut s'agir de messages envoyés par un tiers, soit par un canal indirect, soit par un intermédiaire ayant une réputation peu sûre. Il peut y avoir une remarque « personnelle » d'un représentant officiel, avec l'emploi d'un statut informel de la communication. Une autre possibilité constitue l'envoi d'émissaires officieux sans instruction, explorant librement les différents sans mettre en danger l'image du mandant². L'ambiguïté joue des statuts différenciés des composantes de la communication (canaux, énoncés, locuteurs). Plus le statut est bas dans la hiérarchie, plus grande est l'ambiguïté du signal et les techniques de signalement se servent de ses potentialités. L'ambiguïté se situe au niveau de la communication elle-même où elle est obtenue par la production de « bruits ». Ces bruits, contrairement à ce que retient la théorie de la communication qui en fait des éléments perturbateurs, deviennent alors fonctionnels car ils produisent l'incertitude recherchée qui permet de lancer des ballons d'essai, d'avancer à couvert et, le cas échéant, de reculer sans frais³.

[p. 178]

Les procédés d'affectation de valeur : couplage et découplage

[Retour au sommaire](#)

La valeur des signaux et leur fonctionnalité dépendent cependant de l'accord des acteurs. Ils sont donc de nature conventionnelle⁴. Certains, par exemple ceux du langage diplomatique stéréotypé évoqués par Nicolson, présentent des significations assez stables. D'autres le sont bien moins et Jervis montre que, contrairement à ce que l'on croit généralement, ce flou constitue plutôt la règle dans un système international relativement ouvert et anarchique. Selon lui, les acteurs internationaux disposent d'une remarquable flexibilité :

« Un conducteur de voiture ne survivra pas longtemps s'il décide qu'une lumière verte signifie d'arrêter et la lumière rouge d'avancer. Cependant, le système international a un relativement petit nombre d'acteurs, pas de contrôle central, relativement peu d'expériences communes à tous les acteurs et quelques traditions durables. Dans ces

¹ *Ibid.*, p. 35, citant Alfred Vagts, *Defense and Diplomacy*, New York, King's Crown Press, 1956, p. 35.

² Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, p. 35-138.

³ *Ibid.*, p. 123 et suiv.

⁴ *Ibid.*, p. 39.

conditions, les acteurs sont rarement aussi incapables d'établir et de changer les significations des signaux que l'est le chauffeur isolé¹. »

En diplomatie, on dispose d'une liberté relativement grande pour établir et changer les significations des signaux, c'est-à-dire pour instituer, modifier ou défaire une relation entre un comportement donné et son interprétation. L'auteur appelle « couplage » (coupling) la création de nouveaux signaux et « découplage » (decoupling) leur destruction². La portée du découplage est à la fois limitée, comme pour des signaux traditionnels très ancrés, et large, du fait du caractère conventionnel du signal³. Notons cependant deux cas de figures qu'il ne comprend pas dans le couplage et le découplage. Il s'agit d'une part de la dissuasion, où l'un des acteurs menace d'adopter un comportement non souhaité, et d'autre part, dans le contexte d'une longue négociation, d'une question supplémentaire par laquelle l'un des acteurs peut, en fin de processus, lier son accord final à la solution en sa faveur⁴.

Réservés aux cas où le signal peut affecter un changement général dans les relations entre acteurs, le couplage et le découplage des signaux peuvent permettre à un acteur de contrôler et d'orienter son image. Cette stratégie lui apporte un élément de sa [p. 179] puissance. Pour ce faire, un acteur destinataire d'un signal peut chercher soit à imposer son interprétation du signal, soit à refuser celle de l'adversaire. Pour imposer sa vision, il peut exercer une pression sur l'émetteur afin qu'il adopte son interprétation en indiquant qu'il agira comme si elle était celle de l'autre⁵. Contester l'interprétation avancée par le récepteur causerait un dommage à la réputation de l'émetteur en révélant que celui-ci n'a pas su communiquer un signal suffisamment clair qui oblige l'émetteur initial à préciser sa vision. Cette posture lui ferait perdre le bénéfice de l'ambiguïté. La détérioration de son image s'apprécierait en termes de coût pour sa crédibilité et, pour cette raison, il hésiterait à désavouer l'interprétation renvoyée. L'acteur « devrait payer le prix de subir un dommage à sa réputation, puisqu'il n'aurait pas agi conformément aux croyances de l'autre quant à la signification du signal⁶ ».

Jervis évoque ensuite l'exemple bien connu de la crise de Cuba où Kennedy, dans sa lettre de réponse à Khrouchtchev, refusa une proposition avancée et en proposa une autre – jamais formulée par le côté soviétique, mais qui ne fut pas contredite⁷. On voit que la sanction affectant l'image exerce une pression sur les acteurs engagés dans la communication par le jeu du signalement. Ainsi, si

¹ *Ibid.*, p. 40-141.

² *Ibid.*, p. 42.

³ *Ibid.*, p. 155.

⁴ *Ibid.*, p. 144-145.

⁵ *Ibid.*, p. 42.

⁶ « It would have to pay the price of damaging its signaling reputation, since it will not have acted according to what the other side believes was its signals », Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, p. 43.

⁷ *Ibid.*, p. 64.

l'ambiguïté des signaux peut procurer une certaine protection à « bon marché », le couplage et le découplage correspondent à une clarification relativement coûteuse. Les acteurs peuvent anticiper sur cet inconvénient en s'abstenant de tout comportement prêtant le flanc à des pressions subies par des couplages ¹.

De plus, la nature des signaux choisis peut avoir une importance sur l'issue du conflit ². C'est le cas lorsque le signal employé contient une signification associée qui n'est pas souhaitée mais qui peut être favorable à l'autre ³. Par ailleurs, les signaux sélectionnés, sans favoriser ni gêner une des parties, sont susceptibles de rendre plus facile ou plus difficile la résolution d'un conflit. La signification d'un signal peut, par exemple, prendre de l'ampleur et occasionner une sorte d'escalade ⁴.

Jervis parle de « découplage multilatéral » comme cas particulier de découplage. Dans ce cas de figure, notamment lorsque la signification courante d'un signal est source de conflit, et si les acteurs ont un intérêt commun prépondérant à changer de signi-[p. 180] fication, ils retirent celle-ci au signal. Il évoque à ce sujet la Convention de 1815 au Congrès de Vienne, qui, comme on le sait, décida de changer l'étiquette diplomatique en attachant l'ordre de préséance des ambassadeurs non plus au rang supposé du souverain représenté, mais, hormis pour le Nonce pontifical, à leurs dates de remise de la lettre de créance. Ce faisant, les représentants rassemblés au Congrès de Vienne retirèrent à la préséance la signification de prestige ⁵. Un autre exemple cité est l'alternat, c'est-à-dire l'ordre des noms des États signataires d'un traité changeant selon la version – le pays de la langue du texte étant chaque fois porté en premier – alors qu'en cas d'ordre immuable, celui-ci pouvait être interprété comme signifiant la puissance relative des États signataires ⁶. Puis, autres exemples indiqués : le lieu ou la date d'une réunion où la recherche du temps et du lieu « neutre » évoque une tentative de « découplage multilatéral du signal ». Les découplages multilatéraux, sortes de « neutralisation » consensuelle, sont relativement bon marché.

Par opposition, les découplages unilatéraux peuvent être beaucoup plus coûteux car ils présentent toujours le risque de ne pas être acceptés par l'autre et de causer ainsi des dommages à la crédibilité du premier. Le succès du découplage dépend de la perception que l'autre a de l'intention du premier ⁷. L'auteur résume ainsi le dilemme :

¹ *Ibid.*, p. 144.

² *Ibid.*, p. 145.

³ C'est un phénomène comparable à la connotation.

⁴ Robert Jervis, *The Logic of Images...*, *op. cit.*, p. 46-147.

⁵ *Ibid.*, p. 47.

⁶ *Ibid.*, p. 49.

⁷ *Ibid.*, p. 152-153.

« Un acteur qui essaie de retirer des implications de signalement d'un incident peut le faire en annonçant ses actions en avance et déniait explicitement toute intention de signalement, isolant l'incident d'issues plus larges et prenant d'autres actions allant à l'encontre de l'impression non souhaitée¹. »

Il examine alors différentes tactiques employées par les acteurs en distinguant le découplage général et le découplage partiel, notamment le désengagement². Le découplage partiel, comme son nom l'indique, ne porte pas sur la totalité du signal, mais sur une de ses composantes, précise Jervis :

« Le découplage partiel (...) découple les signaux d'un des trois points quoi ou à qui ou sous quelles conditions (...). Pour le dernier point, deux possibilités : ou bien il peut y avoir une ambiguïté sur les conditions énoncées par l'acteur pour déclencher l'engagement ou bien sur le fait de savoir si ses conditions ont été remplies³. »

[p. 181]

La manière la plus facile de découpler en matière de désengagement est probablement de convaincre les autres que les conditions requises pour la réalisation n'ont pas été remplies⁴. Non seulement les déclarations de l'acteur portant sur la nécessité et/ou les conditions suffisantes sont-elles souvent ambiguës, mais même si les autres sont certains qu'ils savent ce que l'acteur a dit, il peut être très dur de déterminer si les événements actuels correspondent aux conditions qui activent l'engagement. Notons au passage que le découplage partiel évite une perte de crédibilité et pourrait maintenir une part d'ambiguïté sur les autres éléments du signal (le quoi et le qui). Le découplage porte sur les conditions – l'exemple évoqué est celui de l'engagement d'assistance à un autre pays contre une agression, et précisément celui britannique à Munich en 1938. L'État qui ne souhaite pas intervenir peut soutenir que les faits relèvent non pas d'une agression, mais d'une infiltration d'unités isolées. Le découplage s'opère alors par une qualification orientée dans le sens souhaité. De même, un État peut dire qu'il ne permettrait pas que ses intérêts vitaux soient compromis dans cette région ou qu'il protégerait l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un autre. Mais souvent, il est difficile de dire si de telles choses se sont produites, et même plus difficile pour d'autres d'être sûr que l'acteur qui s'est engagé croit qu'elles se sont produites. Ici réside le point central, ainsi formulé :

¹ *Ibid.*, p. 152.

² *Ibid.*, p. 56.

³ *Ibid.*, p. 56.

⁴ *Ibid.*, p. 57 ; cette modalité correspond en fait à ce que les juristes de droit international désignent par la clause du *rebus sic stantibus*.

« L'acteur doit convaincre les autres non pas que les conditions qui auraient activé son engagement sont réalisées, mais seulement qu'il pense qu'elles se sont réalisées ¹. »

Le couplage, c'est-à-dire l'annonce par un acteur qu'il attache une signification de signalement donné au comportement d'un adversaire est particulièrement payant lorsque ce dernier demeure passif, sans réaction. C'est une façon commode de décourager des ennemis de faire ou de dire quelque chose, par exemple en déclarant qu'un certain comportement va être pris comme un signal d'hostilité. L'autre utilisation plus courante du couplage, c'est de tenter de convaincre son adversaire que l'on croit que celui-ci a signalé qu'il fera une concession ou qu'il agirait en accord avec les désirs de l'acteur ².

Le couplage et le découplage d'indices sont largement similaires par rapport aux signaux, même si quelques différences appa [p. 182] raissent ³. Pour l'essentiel le couplage et découplage agissent sur l'image de l'acteur. Selon Jervis, les acteurs utilisent ces procédés pour influencer à bon marché les images que d'autres ont d'eux :

« Premièrement, ils utilisent des signaux pour s'engager dans une politique dont ils souhaitent que d'autres croient qu'ils la suivront. Deuxièmement, ils manipulent des indices pour se servir de l'opinion incorrecte du perceuteur qu'il infère du comportement que l'acteur ne peut pas employer ou, tout au moins, n'emploie pas pour projeter des images à bon marché. Troisièmement, des acteurs découplent des signaux de leurs significations habituelles ou les couplent à des significations nouvelles. Enfin, ils influencent les interprétations que d'autres tirent des aspects de leur comportement pris comme des indices ⁴. »

La contribution de *La Logique des images en relations internationales* à une meilleure compréhension de la discursivité diplomatique apparaît triple. D'abord, en démontrant l'influence du comportement sur l'image, Jervis établit la diplomatie en général, et le discours diplomatique en particulier, comme une ressource incontestable de la puissance. Ensuite, il met en lumière le phénomène de l'ambiguïté au niveau non pas linguistique mais discursif, car il la décrit dans l'interaction stratégique des États. Enfin, en décrivant ces interactions découpées en petites séquences successives, voilées, et se dévoilant autant que nécessaire et le moins possible, il fait entrevoir un des traits les plus pertinents de la diplomatie : l'obliquité.

En retenant leur apport, il reste à dépasser ces analyses anglo-saxonnes, même si elles ont su donner à la discursivité diplomatique toute son importance. Pour

¹ *Ibid.*, p. 58.

² *Ibid.*, p. 68.

³ *Ibid.*, p. 183-185.

⁴ *Ibid.*, p. 54.

cela, il faut essayer de construire un modèle sémiotique qui rende compte à la fois de la structure universelle de ce type particulier de discours, que l'on a vu fonctionner dans l'espace et dans le temps, mais aussi des variations dynamiques qu'impriment sur lui les événements comme la logique des rapports de force et des relations d'interface qu'investissent les acteurs internationaux.

[p. 183]

SÉMIOTIQUE DU DISCOURS DIPLOMATIQUE

[Retour au sommaire](#)

Nous avons cherché, dans les chapitres précédents, à approcher le discours diplomatique à partir des représentations ordinaires et scientifiques. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons présenté les sources et les analyses qui nous ont paru les plus représentatives, dans la mesure où elles nous étaient accessibles. Il nous reste à voir si les résultats exposés peuvent nourrir une construction intellectuelle plus générale et abstraite. Admettons qu'un modèle global puisse être tenté. Comment utiliser les données recueillies jusqu'ici afin de les ordonner dans une proposition permettant de mieux comprendre la diplomaticité, en intégrant, autant que faire se peut, voire en dépassant les travaux existants ?

Une première réponse pourrait se trouver dans une typologie des formes de relations sociales autour de l'opposition entre conflit et coopération. En effet, les analyses classiques des relations internationales privilégient le découpage de Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations*. Ces deux modalités majeures des relations interétatiques semblent bien départager le temps et l'espace. De nombreuses définitions de la diplomatie se réfèrent à ce critère. Ainsi la diplomatie est-elle qualifiée de « technique qui préside au développement, sur le mode pacifique et conciliateur, des relations internationales »¹, de

¹ Jean Serres, *Manuel pratique de protocole*, *op. cit.*, p. 18 (souligné par nous).

« continuation de la guerre par d'autres moyens »¹ ou de « conduite pacifique des relations entre entités politiques »².

[p. 184]

Les sémioticiens qui étudient l'organisation narrative de l'activité humaine ont mis en relief les principes fondamentaux sur lesquels repose celle-ci. Opposant des structures contractuelles aux structures polémiques, Greimas définit l'espace interactionnel comme « un face-à-face de deux programmes narratifs ». Le « véritable principe polémique » y apparaît comme « un face-à-face de deux programmes narratifs contraires (ou contradictoires) » ou de « deux conceptions quasi inconciliables de la sociabilité : la vie sociale en tant que lutte (...) et compétition, [et] la société fondée sur l'échange et la cohésion sociale³ ».

Confrontation et coopération : ces deux modalités de l'interaction s'expriment effectivement en relations internationales. Mais est-ce suffisant pour les retenir comme déterminante ? Nous ne le pensons pas car elles ne sont pas spécifiques au champ des relations internationales, ni précisément à la diplomatie. Ces modalités se rencontrent dans toute vie en société. De plus, nous devons également constater que les deux comportements peuvent s'entremêler. Il arrive que les mêmes acteurs manifestent simultanément des attitudes conflictuelles et coopératives, en des lieux soit différents, soit identiques, dans des formes mixtes. En relations internationales, deux configurations exemplaires en témoignent : la « diplomatie coercitive »⁴, définie en situation conflictuelle comme « l'utilisation de l'intimidation [par un acteur] afin d'amener d'autres à se conformer aux désirs de l'acteur »⁵ et la « diplomatie préventive »⁶ en contexte de coopération. Par ailleurs, on sait que, même en cas de rupture de relations diplomatiques, la plupart des gouvernements continuent à communiquer et à se parler par des voies indirectes⁷ (nouvelle confirmation du rôle important de la communication en

¹ Zhou Enlai (1954), cité par Charles W. Freeman, J.-R., *op. cit.*, p. 75 (souligné par nous).

² Keith Hamilton, Richard Langhorne, cité par Marie-Claude Smouts, « *Diplomatie* », *art. cité*, p. 132 (souligné par nous).

³ A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique...*, tome I, *op. cit.*, p. 84.

⁴ Thomas C. Schelling, *Arms and Influence*, New Haven, Yale University Press, 1966 ; Alexander L. George, *Forceful persuasion. Coercive Diplomacy as an Alternative to War*, Washington, US Institute of Peace, 1994 (2^e éd.) ; Robert O. Keohane, « Multilateral Coercive Diplomacy : Not 'Myths of Empire' », Duke University novembre 2002 site internet : http://www.ciaonet.org/special_section/ira/papers/ker02/ker02.html

⁵ « *The use of intimidation in order to get others to comply with one's wishes* », Alexander L. George, « Introduction : the Limits of Coercive Diplomacy », dans Alexander L. George and William E. Simons, éd., *The Limits of Coercive Diplomacy* (Boulder, Westview Press, 2^e éd., 1994), p. 2.

⁶ Cf. les différents pactes de coopération entre pays (Fédération de Russie) et/ou régions (Balkans, Afrique, Asie du Sud) susceptibles d'instabilité et des organisations internationales (ONU, CSCE, OTAN, etc.) qui prévoient expressis verbis des consultations et des coopérations (par exemple, Russie-OTAN 1997, source).

⁷ Geoffrey R. Berridge, *Talking to the Enemy. How States without « Diplomatic Relations » communicate.*

diplomatie et de sa dimension discursive). En conséquence, la modalité de l'interaction ne peut pas être retenue comme seul critère discriminant l'univers diplomatique.

Il est donc nécessaire d'ouvrir une autre voie. Nous suggérons de tenter, à partir des résultats exposés précédemment, l'élaboration d'un modèle qui dépasse un assemblage superficiel et syncrétique des sciences humaines et du discours commun. Est-il concevable d'intégrer dans une même représentation les mani [p. 185] festations de la diplomatie ? Est-il possible de reconstruire le discours diplomatique sous la forme d'un métalangage ? Cela reviendrait à lui associer une structure et des procédés opératoires pertinents qui permettent d'expliquer son fonctionnement et d'en déduire quelques principes, voire des lois qui le régissent. Pour répondre, nous proposons de recourir à certains apports méthodologiques de la sémiotique. Cette discipline offre en effet des moyens qui rendent possible la connaissance d'un ensemble signifiant dont nous supposons qu'il possède une articulation interne autonome ¹.

D'abord, le sens commun et les manuels de diplomatie offrent des définitions paraphrastiques finalement assez semblables. Elles se résument par quelques qualifications du discours diplomatique : banalité, euphémisme, retenue. Toutefois, les préjugés du sens commun et les savoirs quotidiens se distinguent sur un point : celui des valeurs investies qui sont le plus souvent contraires. D'un côté, le sens commun investit une image largement négative de l'objet diplomatique et se contente de stigmatiser le phénomène en se délectant des mots d'esprit circulant sur ce thème. D'un autre côté, les manuels des praticiens mentionnent ces défauts, mais c'est pour mettre en garde contre les erreurs à ne pas commettre et pour mieux faire ressortir les qualités attendues d'un ambassadeur et de son comportement : clarté, sincérité, prudence, à-propos. Ces deux constructions cognitives immédiates balancent par exemple entre le mensonge par omission (défaut) et la restriction mentale (qualité). Les apports des manuels peuvent paraître limités, descriptifs et parfois anecdotiques. Il reste qu'ils présentent un *corpus* authentique, homogène et redondant, dont les énoncés s'ordonnent sagement sur la grille d'une sémantique structurale. Ainsi, certains qualificatifs du sens commun (duplicité, mensonge, fausseté), s'opposent à leurs contraires (sincérité, véracité, honnêteté) et, installant un équilibre, laissent entrevoir un champ signifiant qui semble propice à un traitement taxinomique.

Les monographies scientifiques décrivent des procédures de la production discursive en s'appuyant sur tel ou tel paradigme (sociologie, philosophie pragmatique, science politique ou [p. 186] psychosociologie) et sur les unités ordonnées et séquencées par des opérations correspondantes. Ainsi par exemple, Gloyer décrit des enchaînements d'actes de langage, Jervis repère la suite ambiguïté – couplage – découplage.

¹ A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique...*, tome 1, *op. cit.*, p. 339.

Un modèle global peut alors être constitué de deux volets. En premier lieu, le « modèle constitutionnel »¹, qui correspond à une structure élémentaire pouvant être plus ou moins complexe selon le degré de la précision recherchée. Ensuite la proposition doit inclure des procédures, c'est-à-dire « une suite d'opérations ordonnée »².

Pour le volet structurel, rappelons que le discours diplomatique en tant que manifestation verbale s'inscrit dans son champ disciplinaire. En conséquence, nous devons toujours garder présent à l'esprit les principes généraux du système diplomatique (frontière, immunité, permanence, réciprocité) bien étudiés par la littérature. Les ayant déjà exposés, nous ne pensons pas utile de reprendre ici la démonstration. Bien évidemment, ces principes universels, transhistoriques et transculturels, rétroagissent en permanence sur le discours diplomatique contemporain et éclairent en partie sa signification. De plus nous avons également déjà abordé des aspects structurels du discours diplomatique dans le cadre de l'approche sociologique de Meredith Kingston de Leusse, comme le positionnement de l'ambassadeur dans son espace d'action et par rapport aux différentes grilles de sens qui se présentent à lui.

Le troisième niveau de structure, plus profond, serait d'ordre sémiotique car surgit un objet manifesté³ et, le cas échéant sa prédication⁴, c'est-à-dire les énoncés dans lesquels il peut entrer. Il s'agira d'enrichir les analyses et les résultats disponibles par un examen des procédés à l'œuvre. Ici, structure et procédé ne sont pas exclusifs, mais complémentaires l'un de l'autre.

Dans un premier temps, il faut mettre en évidence des paradigmes et outils sémio-linguistiques, qui tiennent compte des deux conclusions acquises dans les chapitres précédents. D'abord, l'objet « discours diplomatique » bénéficie d'une série convergente de qualifications, prononcées par le sens commun, explicitées dans les manuels des praticiens, analysés par les chercheurs qui ont travaillé le sujet. Ensuite, la plupart de ces qualifications se présentent par paires de contraires. Cela suggère l'existence de structures [p. 187] de sens fondées sur l'identité et l'opposition, dont il convient de préciser la forme et la consistance.

Dans un second temps, doit être étudiée la façon dont ces valeurs virtuelles sont prises en charges par les diplomates, c'est-à-dire leurs modalités de thématization et d'intégration dans des procès discursifs. Il faut alors appréhender la « gestion méticuleuse des mots »⁵ qui mène à euphémiser les propos, à les enfermer dans un registre très court jouant sur les nuances sémantiques. Est utile là la théorie des figures rhétoriques, complétée par d'autres approches. En outre,

¹ *Ibid.*, p. 232.

² *Ibid.*, p. 293.

³ *Ibid.*, p. 339.

⁴ Nous entendons par prédication la projection sur un carré de grandeurs sémiotiques, d'un prédicat produisant un énoncé descriptif ou narratif, cf. A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire...*, op. cit., p. 290.

⁵ Jean-Louis Martres, « De la nécessité... », art. cité, p. 19.

nous avons constaté une tension entre deux types de discours, manichéen et relativiste, postulés par la théorie martrienne des trois codes et confirmés par les recherches historiennes et politologiques. Inconciliables dans leurs formes canoniques, ces types font pression sur les structures et leur imposent des mutations : nous sommes là en présence d'une sémantique en mouvement, animée par des procédés discursifs particuliers.

Bref, nous devons reconstruire notre objet, la discursivité diplomatique, autour de ses deux dimensions complémentaires : la structure sémantique d'un côté, puis le mouvement continu qui forme la dialectique signifiante de la diplomatie.

1. La structure sémantique du discours diplomatique

[Retour au sommaire](#)

Identité et opposition fondent toute relation de sens. Selon Émile Benveniste, « le langage sous quelque point de vue qu'on l'étudie, est toujours un objet double, formé de deux parties dont l'une ne vaut que par l'autre, (...) tout porte l'empreinte et le sceau de la dualité oppositive ¹ ».

Les descriptions qualifiantes du sens commun et des praticiens des manuels, leur redondance et les paires de contraires qu'elles forment, suggèrent une taxinomie à partir de critères sémantiques. Dans le discours (des manuels) sur le discours (des diplomates), en particulier, il nous paraît important d'approfondir les catégories que les professionnels eux-mêmes ont employées pour caractériser leur propre pratique discursive, en insistant sur les qualités approuvées et les défauts stigmatisés du « parfait ambassadeur » à travers des binômes de contraires. Le tout révèle la structure sémantique du discours diplomatique.

La structure élémentaire de la cohérence sémantique : le « carré sémiotique »

[Retour au sommaire](#)

Pour ce qui est des occurrences relatives aux mises en garde quant au discours à tenir, extraites des manuels, celles-ci se classent en paires de contraires. Entretiennent ainsi des relations d'opposition entre elles, les qualifications suivantes :

¹ Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, p. 40.

(1)	sincérité	vs.	duplicité
(2)	paroles honnêtes	vs.	mensonge
(3)	vérité	vs.	fausseté
(4)	garrulité	vs.	secret.

Lorsque nous formons ces paires, nous le faisons intuitivement. Or la linguistique offre des outils pour raisonner sur le contenu sémantique des termes. Empruntons ces concepts opératoires, notamment à la sémiotique qui, en tant que théorie de la signification propose « d'expliciter, sous forme d'une construction conceptuelle, les conditions de la saisie et de la production du sens. Ainsi, en se situant dans la tradition saussurienne et hjelmslévienne, selon laquelle la signification est la création et/ou la saisie des "différences", elle aura à réunir tous les concepts qui, tout en étant eux-mêmes indéfinissables, sont nécessaires pour établir la définition de la structure élémentaire de la signification »¹.

Pour répondre à cette tâche, il nous faut décrire les systèmes à partir de leurs unités constitutives et des relations que celles-ci entretiennent entre elles. On retiendra donc ici deux niveaux : celui des unités constitutives et celui de la structure.

Un premier niveau de signification : sèmes et sémèmes

[Retour au sommaire](#)

Le sens se fonde sur les relations différentielles entre les unités constitutives du système. Les traits distinctifs de la substance du signifié d'un signe, dans un ensemble donné de signes, sont constitués par des sèmes². Au sein d'un mot, plus précisément d'un morphème, signe minimal de sens, plusieurs sèmes forment une solidarité, un ensemble de sèmes reconnaissables que Bernard Pottier a proposé d'appeler sémème³. L'unité de signification ainsi délimitée est composée de trois sous-ensem- [p. 189] bles sémiques : le classème (les sèmes génériques), le sémantème (les sèmes spécifiques), et le vertuème (les sèmes connotatifs)⁴. La comparaison, portant sur des objets cognitifs, met en jeu au moins deux de leurs qualités : d'une part leur classème commun (c'est leur identité partielle qui les relie au terme générique) et d'autre part les sèmes spécifiques et connotatifs (qui

¹ A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique...*, tome I, *op. cit.*, p. 334.

² Le sème désigne l'unité minimale de la signification située au plan du contenu, cf. Bernard Pottier, *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 17 et suiv. ou A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 332 et suiv.

³ Bernard Pottier, *op. cit.*, p. 17 et suiv.

⁴ *Ibid.*, p. 20 et A. J. Greimas, J. Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné...*, *op. cit.*, p. 334.

différencient chaque objet cognitif des autres termes voisins de même rang). Ce n'est qu'à cette condition que les deux objets cognitifs sont comparables entre eux.

On peut à partir de ces concepts opératoires explorer les catégories logiques du discours diplomatique. Notons d'abord que les qualifications ci-dessus (1) à (4) se regroupent autour du binôme vérité vs. fausseté. Afin d'articuler, c'est-à-dire de comparer les notions de vrai vs. faux, il nous faut les décomposer, donc dégager leurs constituants sémiques. Pour ce faire, juxtaposons les définitions : la vérité est la « qualité par laquelle les choses apparaissent telles qu'elles sont » ¹, alors que la fausseté est celle des choses qui ne sont pas ce qu'elles semblent être ².

Se servant des sémantèmes ainsi contenus, on peut alors réécrire ces définitions comme suit :

(5) vérité	=	être et paraître
(6) fausseté	=	paraître et ne pas être.

L'opposition entre vérité vs. fausseté (l'écart différentiel) réside donc bien dans celle de l'affirmation vs. la négation (être vs. ne pas être), alors que leur identité (partielle) repose sur la présence des sèmes d'être et de paraître formant deux axes sémantiques : celui de l'immanence (être) et celui de la manifestation (paraître).

Une première structure de la signification : la véracité

[Retour au sommaire](#)

Pour visualiser l'articulation des catégories sémantiques de l'immanence et de la manifestation, on peut emprunter à Greimas le concept opératoire de « carré sémiotique » et la forme du graphe fléché représentant les relations logiques entre les catégories mises en évidence :

(7) être	vs.	paraître
(8) affirmation	vs.	négation.

¹ *Dictionnaire Littré en 10/18*, Paris, Union générale d'éditions, 1964, p. 656.

² *Ibid.*, p. 248.

[p. 190]

Pottier et Greimas ont postulé que les objets ne sont pas connaissables en eux-mêmes, mais le sont uniquement par leurs valeurs résultant de la relation qu'ils entretiennent entre eux. Autrement dit : des sèmes sont des traits distinctifs et non plus référentiels. Une telle relation créatrice de valeur est dite « élémentaire », et « se présente sous un double aspect : elle fonde la différence entre les valeurs, mais la différence, pour avoir du sens, ne peut que reposer sur la ressemblance qui situe les valeurs l'une par rapport à l'autre »¹, – et nous rajouterions – sur un même axe sémantique.

Greimas a rapproché les travaux du linguiste Viggo Brøndal² et ceux du philosophe-logicien Robert Blanché³. Ce dernier avait repris les quatre propositions bien connues d'Aristote⁴ :

- (9) Tous les hommes sont mortels ;
- (10) Aucun homme n'est mortel ;
- (11) Quelques hommes sont mortels ;
- (12) Quelques hommes ne sont pas mortels.

En examinant la nature des relations entre les quatre énoncés ci-dessus, prises deux à deux, les logiciens ont dégagé trois types de relations : la contrariété, la contradiction et la complémentarité. Il est facile de vérifier ces relations en comparant les propositions entre elles. D'une part, les paires d'énoncés (9) – (10) et (11) – (12) sont des propositions universelles qui diffèrent en qualité (affirmation vs. négation). Elles se nient réciproquement, autrement dit, ce sont des paires de « contraires ». Précisons que la relation (11) – (12), équivalente à la paire (9) – (10), est appelée « subcontraires ». D'autre part, les paires d'énoncés (9) – (12), ainsi que (10) – (11) s'opposent non seulement en qualité (affirmation vs. négation), mais aussi en quantité (quelques vs. tous). Ces propositions sont dites contradictoires. Enfin, les paires (9) – (11) et (10) – (12) ne sont ni contraires, ni contradictoires. Elles se recouvrent, mais en partie seulement (tous À quelques ; quelques À aucun) ; elles sont donc complémentaires.

À partir de ses relations logiques d'identité et d'opposition, Greimas construit le « carré sémiotique » (cf. page suivante) représenté sous forme d'un graphe,

¹ Algirdas J. Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné...*, op. cit., p. 362.

² Viggo Brøndal, *Essai de linguistique générale*, Copenhague, 1943, chap. 3. Le n° 86 de *Langages* (juin 1987) est consacré à « l'actualité de Brøndal ».

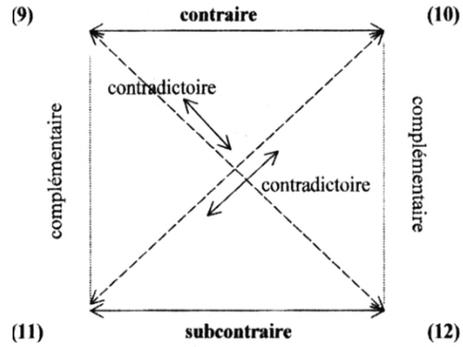
³ Robert Blanché, *Les Structures intellectuelles*, Paris, 1966, cité par O. Ducrot, J-M. Schaeffer, *Nouveau Dictionnaire encyclopédique...*, op. cit., p. 237.

⁴ Aristote, « Théorie du Syllogisme », dans *Les Premières Analytiques*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1962, 24 a 10, p. 1 et suiv. ; sur l'interprétation linguistique du carré d'Aristote ; cf. L. R. Horn, *A Natural History of Negation*, Chicago, Londres, 1989, chap. 4.

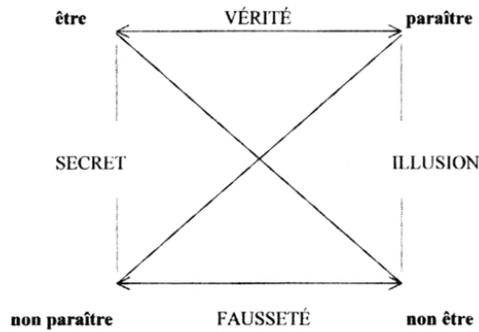
outil utile pour la description sémantique. L'application de cette structure aux axes sémantiques de l'immanence (être) et de la manifestation (paraître) produit le « carré sémiotique de la véracité »¹.

[p. 191]

Le carré sémiotique



Le carré de la véracité



¹ Selon l'école de Paris, cette représentation est appelée « carré de la vérité ». Nous préférons réserver cette désignation pour la structure régie par le prédicat *faire*, précisément ici *dire*, cf. A. J. Greimas, J. Courtés, *op. cit.*, tome 1, *op. cit.*, p. 29-33.

[p. 192]

Tout système sémiotique étant une hiérarchie, des termes de deuxième génération sont générés lorsqu'ils contractent des relations entre eux. Dans ce dispositif, la conjonction de paraître et non être désigne l'illusion, alors que la fausseté correspond à la réunion du non-paraître et du non-être ¹.

L'avantage de cette classification est évident. Reposant sur des oppositions et des complémentarités logiques, elle délimite et réunit les termes de la discursivité, les met en relations, de façon aristotélicienne, dans une combinatoire d'inclusion, d'exclusion, la vérité, reliée à la fausseté, le secret, relié à l'illusion, l'être et le non-être.

Il est évident que l'on peut appliquer cette structure sémantique à la diplomatie, même si l'on peut considérer que les postures individuelles ou collectives, discursives ou pratiques, impliquent surtout le rapport entre vérité et secret.

Ayant posé les catégories statutaires (vérité, fausseté, secret et illusion) des objets du discours (descriptions), il faut essayer de préciser comment les auteurs les prennent en charge, c'est-à-dire comment ils modalisent les objets pensés ou perçus en diplomatie.

Trois structures modales de la performance

[Retour au sommaire](#)

Les manuels traitant du discours diplomatique, d'abord le décrivent (par paraphrase ou par définition), puis l'évaluent en se positionnant par rapport à celui-ci. Cela s'exprime linguistiquement par la prédication (être, faire, devoir, vouloir, pouvoir, savoir).

Pour mettre en évidence une première structure de la signification, nous sommes passés des ouvrages présentant un discours sur le discours diplomatique, par l'intermédiaire d'un *corpus* constitué d'extraits, à des champs sémantiques situés au niveau de la langue. Pour appréhender les valeurs respectives des notions redondantes, nous les avons mises en relations de signification (visualisées par le carré sémiotique) à un premier niveau (première génération de termes).

Greimas a décrit la construction des énoncés par des procédures comme étant une transformation de « l'être du langage en un faire linguistique » ², qu'il représente toujours par le carré sémiotique sur lequel il projette un faire.

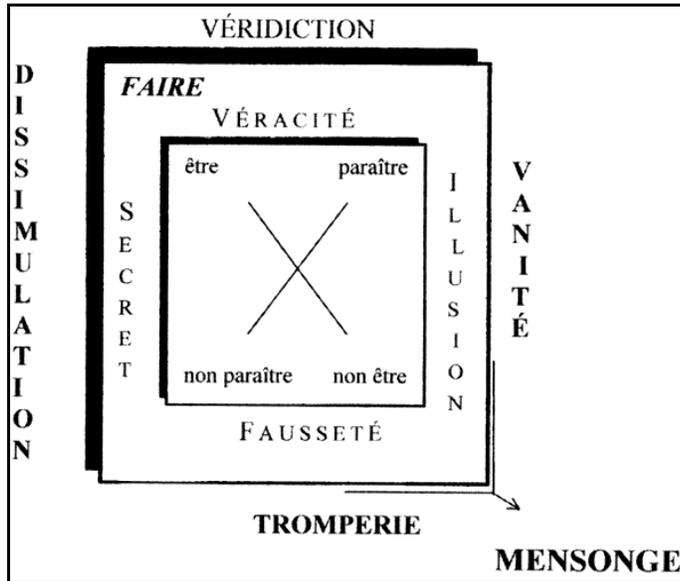
¹ L'école de Paris, issue des travaux de A. J. Greimas, note ces relations selon la convention de la théorie des ensembles, ici la conjonction par *non paraître* « *non être, paraître* » « *non être* ».

² Cf. Algirdas Julien Greimas, *Sémiotique et sciences sociales*, Paris, Seuil, 1976, p. 10 et suiv.

[p. 193]

La projection du faire produit des termes de deuxième génération : un faire-être-paraître ou dire-être-paraître, que l'on peut représenter par le schéma du carré sémiotique, transposé à un niveau supérieur, en carré de la vérité.

Le carré de la vérité



Vanité et tromperie sont subsumées par le mensonge. Dans l'ordre de cette représentation, la ruse – selon certains constitutive des pratiques diplomatiques ¹ – relève d'un niveau de construction encore plus complexe puisque désignant le « moyen qu'on emploie pour tromper » ² ; elle est surdéterminée par l'intention. Or l'intention implique la modalité volitive (vouloir faire être) ³.

Toutefois, il faut être prudent et mettre en garde devant le danger qui serait de considérer la « mise en production » des termes de deuxième génération comme mécanique. Car les définitions ne sont pas absolues ni universelles, mais relatives. D'abord, parce qu'une définition est une sélection plus ou moins subjective [p.

¹ « Faire de la diplomatie revient à user d'adresse, de ruse ou de subterfuges », Littré et le Dictionnaire de l'Académie française de 1879, cités par Pierre-Michel Eisemann, « Diplomatie », art. cité.

² Littré, *op. cit.*, p. 564.

³ Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 421-422.

194] des sèmes jugés pertinents. C'est le cas pour la notion de « ruse » où le contexte civilisationnel se révèle déterminant (la ruse est parfois négativement connotée – « vouloir dissimuler pour nuire à autrui » –, mais elle peut être perçue aussi comme positive dans la mesure où il s'agirait d'un « vouloir économiser ses propres ressources »). Selon Julien, chez les anciens Grecs, la ruse n'a pas été théorisée et ne peut être déduite que des pratiques :

« De cette intelligence rusée, nous ne rencontrons nulle part, en Grèce la théorie. On peut la déceler partout dans le jeu des pratiques sociales et intellectuelles, et même parfois « de façon obsédante », mais aucun texte ne l'analyse pour nous en livrer les fondements ou nous en montrer les ressorts ¹. »

Les civilisations orientales ont insisté sur les aspects positifs de la ruse, voire gratifiants. René R. Khawan explique :

« La “ruse”, pour les Arabes, n'est pas un moyen destiné à tromper un adversaire en usant de procédés perfides. À l'origine, le terme “ruse” (hila) désigne une machine qui économise le travail humain grâce à l'application de lois physiques domestiquées par un inventeur astucieux, savant ou artisan. Cette notion (...) se trouve dans le Qoran : “Dieu a usé de ruse ; Dieu est le meilleur de ceux qui se servent de ruse pour arriver à leur but” (Qoran, III, 47). Chez les Arabes et Chinois, [elle] permet d'économiser ses forces, gagner la guerre sans la livrer ². »

Quant aux Chinois, leurs traités de stratégie valorisent la ruse. L'art de la guerre doit être fondé sur la duperie. L'habileté consiste à obtenir la victoire par la ruse, sans combattre ³. Les annales et chroniques rapportent fièrement des combats remportés grâce aux ruses. La ruse est ici positivée. Tout autre est le discours occidental qui préconise un comportement « droit et honnête ». Si l'on ruse, sur ordre ou par nécessité, il faut le dissimuler, comme le prescrit Machiavel, « chrétien ambivalent de 1500 », selon Michel Bergès, qui développe une idée de Fernand Braudel empruntée à Lucien Febvre en histoire des idées politiques ⁴. La ruse n'est pas légitime ; honnie, elle doit rester l'exception.

Ceci étant, nous pouvons poursuivre l'exploitation de la structure sémiotique du discours diplomatique par différentes surdéterminations, à commencer par la modalité déontique. Les termes [p. 195] sont introduits par l'auteur du texte, chercheur ou diplomate, théoricien ou praticien. Par la mise en texte (ou mise en

¹ François Jullien, *Traité de l'efficacité*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1996, p. 23, se référant notamment à Marcel Detienne, Jean-Pierre Vernant, *Les Ruses de l'intelligence. La métis des Grecs*, Paris, Flammarion, 1976.

² René R. Khawam, « Introduction », *Le Livre des Ruses. La stratégie politique des Arabes*, Paris, Éditions Phébus, 1976, p. 11.

³ Sun Tzu, *L'Art de la guerre*, Paris, Flammarion, 1972, p. 29, 95, 143 et 66.

⁴ Michel Bergès, *Machiavel, un penseur masqué ?* Paris, Bruxelles, 2000, p. 315-316.

discours) de ses réflexions, l'auteur se positionne par rapport au contenu de l'énoncé. Il est le médiateur entre l'objet (dont il parle) et la langue (stock de termes virtuellement disponibles). Dans cette perspective, en manipulant les éléments de la langue, il construit une signification à l'objet, autrement dit : il conceptualise.

Les énoncés des manuels poursuivent un objectif didactique. En confrontant la structure du carré de la véracité avec nos descripteurs du discours diplomatique, nous constatons que les auteurs préconisent, comme espace autorisé, le triangle supérieur gauche (cf. le graphe p. 198), autrement dit, ils admettent comme norme conforme à l'idéal diplomatique uniquement la vérité et le secret, alors que la fausseté et l'illusion sont proscrites.

Aussi, vérité et secret se présentent-ils sous la modalité déontique qui se manifeste, pour l'essentiel, soit par un verbe de modalité (devoir), soit par marqueur lexical (verbes exprimant une obligation, par exemple : « il faut »), soit aspectuel (le futur comme « usera »), soit par le mode (infinitif¹), soit encore par un modalisateur (l'adverbe comme « obligatoirement »). On peut ainsi à titre d'exemple reprendre des segments cités :

- (13) « Il faut éviter toute phrase peu courtoise dans la correspondance »² ;
- (14) « Un orateur doit s'évertuer par-dessus toute chose à acquérir du prestige »³ ;
- (15) « Il doit demeurer dans le respect »⁴ ;
- (16) « Il convient de le faire avec assez d'art »⁵ ;
- (17) « Il ne se rendra suspect ni de duplicité, ni d'insuffisance »⁶ ;
- (18) « Éluder [la question] (...) en la traitant comme une question indiscreète »⁷ ;
- (19) « Cette adresse doit absolument faire partie de l'outillage du diplomate »⁸.

¹ Ce moyen marque par exemple le genre « recette de cuisine », cf. Greimas, « La soupe au pistou », dans *Du Sens*, Paris, 1970.

² J. Baron de Szilassy, *op. cit.*, p. 68.

³ N. Machiavel, lettre à R. Girolami, *op. cit.*, tome II, p. 453.

⁴ Abraham de Wicquefort, *op. cit.*, tome II, p. 86.

⁵ N. Machiavel, lettre citée.

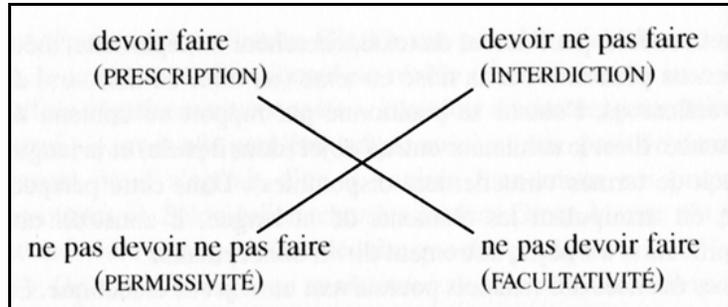
⁶ Bernard du Rosier, *op. cit.*

⁷ Lettre du 1^{er} Earl of Malmesbury, lettre citée.

⁸ Baron J. de Szilassy, *op. cit.*, p. 45.

L'ensemble de la modalité déontique est exploité, non seulement le devoir-faire, mais également son contraire sur l'axe des subcontraires, les relations de contradiction et de complémentarité. Ceci peut être représenté par le carré sémiotique ainsi figuré ¹ (à la page suivante)

[p. 196]



Ici encore, le domaine du discours diplomatique se situe dans le triangle supérieur gauche : sont permis, véridiction et dissimulation, alors que vanité et tromperie – subsumées par le mensonge – sont refoulées.

Pour une partie des écrits, cette opposition entre prescription vs. proscription constitue un élément structurant du discours. Comme exemples de facultativité, nous pouvons relever :

- (20) « Le sage ambassadeur donnant autre conseil et adresse, ou témoignant une bonne volonté par autres gracieux effets et paroles honnestes, peut adoucir le refus ² » ;
- (21) « Il le peut faire [porter des paroles désagréables] d'une manière qui adoucisse la dureté de son action ³. »

De même pour la permissivité, on peut repérer :

- (22) « Ce serait une erreur de penser qu'une telle contrainte et de telles bonnes manières ont été invariablement observées ⁴. »

¹ A. J. Greimas, J. Courtés, « déontiques (modalités) », dans *Sémiotique...*, tome 1, *op. cit.*, p. 90.

² Ian Hotman, *op. cit.*, p. 82 et suiv.

³ A. de Wicquefort, *op. cit.*, tome II, p. 86.

⁴ Sir William Strang of Stonesfield, « New harsh language in diplomacy », *New York Times Magazine* du 15.4.1962, p. 27.

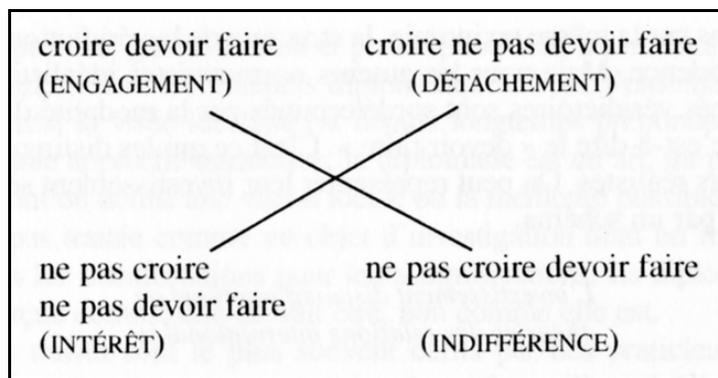
Cette phrase peut se lire comme ne pas (erreur) devoir (contrainte) ne pas (invariablement) faire (observer), soit donc au total : ne pas devoir ne pas faire.

Autre surdétermination de la véridiction diplomatique : l'éthique. Cette modalité relève de l'espace de la sociabilité individuelle analysée par la sociologie.

Selon l'approche sémiotique, la modalité éthique reflète un positionnement du sujet par rapport à l'objet. L'actant porte un jugement qui se traduit par un croire devoir faire et l'aspectualisation (ici et maintenant) des structures historiques et institutionnelles de la diplomatie.

La modalité éthique peut également être représentée sur un carré sémiotique complémentaire, qui met en relation, fait important en diplomatie, soit l'engagement, soit le détachement, soit l'intérêt, soit l'indifférence, comme l'indique ce schéma :

[p. 197]



Alors que la modalité déontique relève du contrôle social collectif, l'éthique appartient à la conscience individuelle et se lie à une posture professionnelle (que la diplomatie partage d'ailleurs avec d'autres corps : magistrature, médecine, etc.).

À ce stade de l'exploration du *corpus* historique, nous avons dégagé quatre structures élémentaires de la signification, une structure sémantique et trois structures modales :

- le carré de la véracité, qui éclaire la valeur des objets sémiotiques investis par les praticiens (vérité, fausseté, secret, illusion) ;
- le carré de la véridiction, qui est celui de la véracité surdéterminée par le faire discursif engendrant les termes de véridiction, tromperie, dissimulation, vanité ;

- le carré de la modalité déontique (devoir faire) régissant à son tour le carré de la véridiction et générant les catégories prescription, interdiction, permissivité et facultativité ;
- le carré de la modalité éthique (croire devoir faire) surdéterminant le carré de la modalité déontique et engendrant les termes engagement, détachement, intérêt et indifférence.

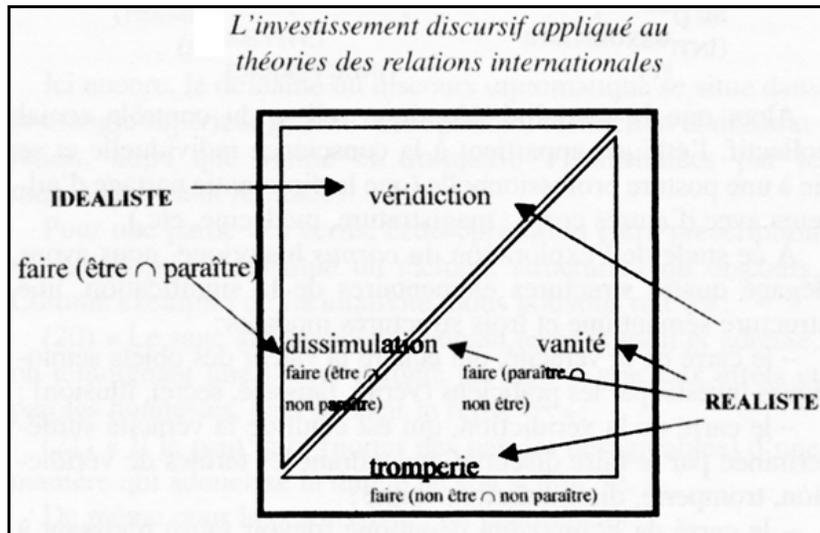
La présence ou l'absence de ces structures confirme une des coupures typologiques des discours diplomatiques : celle qui oppose les normativistes idéalistes aux descriptivistes réalistes.

Structures sémiotiques et discours pratiques : un investissement inégal

[Retour au sommaire](#)

En classant les occurrences relatives au discours diplomatique repérées dans les différentes sources en fonction des structures de la signification, on constate d'emblée une certaine unité et un clivage. L'ensemble des passages du *corpus* construit ses signifi [p. 198] cations sur la même taxinomie, la structure de la véridiction mise en évidence. Mais pour les auteurs normativistes idéalistes, les énoncés véridictoires sont surdéterminés par la modalité déontique, c'est-à-dire le « devoir faire ». C'est ce qui les distingue des auteurs réalistes. On peut représenter leur investissement sémantique par un schéma.

L'investissement discursif appliqué aux théories des relations internationales



Les normativistes idéalistes : un discours véridictoire et juste

[Retour au sommaire](#)

Pour les normativistes, les seuls comportements admissibles sont le dire vrai et la dissimulation par omission, silence, etc. En conséquence, le quatrième terme de la modalité déontique, la permissivité, est logiquement absent des manuels, car c'est le propre d'un guide que d'encadrer, de ne rien laisser à la liberté et au hasard, et donc de prescrire, d'interdire, et de permettre. Comme le note l'ouvrage collectif dirigé par Jean Baillou :

« Ces conceptions correspondent à la représentation que l'on se fait au Moyen Âge d'une action diplomatique idéale¹. »

¹ J. Baillou, *op. cit.*, tome 1, p. 39 ; voir aussi l'appréciation de Peter Barber, *Diplomacy : the world of the honest spy*, Londres, British Library, 1979, p. 13 : « This was the medieval theory of the ambassador's duty and diplomatic immunity. »

Partant des difficultés vécues dans un monde anarchique, deux moyens de mise en ordre des relations interétatiques ont été institués à partir des XV^e et XVI^e siècles : la diplomatie et le droit.

[p. 199] Empirisme, généralisation et prescription sont les maîtres mots qui caractérisent les manuels diplomatiques. Pour l'ensemble de ces écrits, la visée idéaliste est depuis longtemps prépondérante. Dans une approche normative, la diplomatie est un art, un parangon dont on donne une vision idéale ou la meilleure possible ; elle n'est pas traitée comme un objet d'investigation dont on rechercherait les manifestations pour leurs significations. La diplomatie est perçue comme elle devrait être, non comme elle est.

Les traités sont le plus souvent écrits par des praticiens qui veulent transmettre un savoir-faire. Aussi fourmillent-ils d'exemples, parfois anciens et maintes fois repris, souvent contemporains de l'auteur, mais ces récits ne servent que d'illustrations pour ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Ceci vaut pour les traités de la fonction d'ambassadeur comme pour les manuels de stylistique. Avec une différence cependant : les premiers privilégient le « mauvais exemple » de comportement à ne pas suivre, les seconds le « bon exemple » de texte à imiter. C'est l'envoyé au comportement exemplaire qu'il faut former. Les auteurs partent du concret, constatent les effets – bons, bénéfiques, glorieux ou mauvais, fâcheux, désastreux –, généralisent, et prescrivent. Rosier, Machiavel, Hotman, Wicquefort, Satow, Szilassy, pour ne citer qu'eux, détaillent les multiples manières de se comporter, et notamment verbalement. Ils mettent en garde, ils proscrirent de mal user de la liberté de parole, de dépasser les limites qu'impose le réalisme. Voici, par exemple, un fait, souvent rapporté longuement :

« Il y a eu des Princes, qui ont fait dire aux Papes des choses fort offensantes. Calixte III. Estoit né Sujet d'Alfonse le Magnanime, et devoit toute sa fortune à ce Prince : et neantmoins il fit difficulté de l'investir du Roiaume de Naples. Ximen Perez Corella, Comte de Concentayna, Ambassadeur d'Alfonse, voyant que le Pape s'opiniastroit à lui refuser l'investiture, lui dit, qu'il se devoit souvenir de la bassesse de sa naissance, et du lieu d'où il estoit sorty : et y ajousta tant d'autres reproches, que le Pape qui ne pouvoit pas s'en ressentir autrement, lui donna sa malediction.

(...) Il ne se peut rien voir de plus fort que ce que Charles VIII Roy de France, fit dire à Alexandre VI à qui il fit aussi demander l'investiture du Roiaume de Naples. Son Ambassadeur lui dit ; [p. 200] Que le Pape devoit considerer, que le Roy s'estant allié avec le Roy des Romains, il seroit toujours en son pouvoir de la dépoüiller de la dignité Papale, non seulement par les armes, mais aussi par la raison et par la Justice, en convoquant un Concile General. Qu'on pouvoit verifier par de bonnes preuves, qu'il avoit esté élu par simonie : qu'il estoit profane en sa vie et en ses mœurs : que le bruit courroit, qu'il estoit complice de plusieurs meurtres, et qu'on luy pouvoit prouver qu'il estoit heretique. Le Pape qui

méritoit bien ce reproche, et quelque chose de plus, ne s'en ressentit point contre l'Ambassadeur, parce que le Roy venoit avec une puissante armée en Italie ; mais il trouva bientôt l'occasion de se venger du Roy mesme, en lui faisant perdre le Roiaume de Naples¹. »

Description et prescription d'un comportement général exemplaire, parfois nuancé par des capacités d'expression – pour mieux souligner l'idéal – restent la préoccupation des manuels. Au XX^e siècle, les deux tomes de l'ouvrage collectif consacré à l'*Histoire des Affaires étrangères et le corps diplomatique français* retracent des vies de diplomates français illustres. Ainsi, peut-on lire à propos de Charles-Frédéric Reinhard (1761-1837), diplomate français en poste notamment à Hambourg et Florence, dont Talleyrand fit plus tard le portrait, que ce fut un parfait chef de division, qu'étranger au tumulte du monde, « il devait vivre uniquement pour les affaires et leur vouer un secret impénétrable. (...) [II] voyait bien, entendait bien (...), rendait admirablement compte, mais (...) il travaillait lentement et s'exprimait avec difficulté ». Ce à quoi le Baron Bignon, autre diplomate français (1771-1841), « dont le spirituel placet fut remarqué par Talleyrand », rétorqua que « la prestesse de la langue est quelquefois un inconvénient bien plutôt qu'un avantage² ».

L'autre méthode de formation, après les récits d'événements ou de comportements historiques, c'est la reproduction de textes exemplaires. La condition de cette méthode est la création et la tenue des archives, constitutives de l'action diplomatique moderne. Très précoce dans certaines civilisations – l'ancienne Égypte³ –, particulièrement développée dans d'autres – la République de Venise conserva dès 1500 les relazioni dans des archives spécialement créées à cet effet⁴ –, l'institution des [p. 201] archives fut relativement tardive en France. Ce n'est qu'en 1679 que Colbert de Croissy, considéré comme le véritable organisateur du secrétariat d'État aux Affaires étrangères sous Louis XIV, créa l'embryon du futur Dépôt des Archives⁵. L'utilisation des archives répond, outre aux besoins juridiques, à des objectifs didactiques. Ainsi, le Consulat, qui voulut rationaliser le recrutement et la formation du personnel, créa précisément au sein de la Division des Archives une école diplomatique où de jeunes gens cooptés devaient, notamment par l'analyse des documents, « acquérir la méthode et le

¹ Abraham de Wicquefort, *op. cit.*, p. 88.

² J. Baillou *et al.*, *op. cit.*, tome 1, p. 355, 495 et 356.

³ Cf. Amarna, en Moyenne Égypte, où on a découvert le bureau des archives conservant des dépêches diplomatiques et de la correspondance officielle datant du règne du Pharaon Aménophis IV-Akhénaton (XIV^e siècle av. J.-C.) ; cf. William L. Moran *et al.*, *Les Lettres d'el-Amarna. Correspondance diplomatique du pharaon*, Paris, Éditions du Cerf, 1987 ; Raymond Cohen, Raymond Westbrook, *Amarna Diplomacy*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2000.

⁴ Willy Andreas, *Staatskunst und Diplomatie der Venezianer im Spiegel ihrer Gesandtenberichte*, Leipzig, Koehler & Amelang, 1943, p. 66.

⁵ Jean Baillou *et al.*, *op. cit.*, tome 1, p. 74 et suiv.

style »¹. Par suite, l'utilisation des archives aboutit à la constitution d'une méthodologie exposée et raisonnée. Le Comte d'Hauterive, gardien des Archives de 1806 à 1830, rédigea des instructions pour la formation des jeunes diplomates ainsi que des *Conseils à des surnuméraires*, *Quelques conseils à un jeune voyageur* et un *Supplément aux Conseils à un élève pour Monsieur le duc de Richelieu*². À la même époque, Henri Meisel publia un ouvrage entièrement consacré au style diplomatique. Il ne fut pas le seul, mais il s'agit certainement d'un des plus représentatifs du genre³. Ayant bien pris soin de préciser qu'il ne traitait pas du contenu ou de la matière exposés dans les écrits diplomatiques, mais de celle dont ils étaient rédigés, l'auteur présente une théorie du style diplomatique « par l'étude théorique des principes » et « par la lecture des meilleurs modèles »⁴. Un troisième moyen est préconisé pour la formation des futurs diplomates : la pratique sur le terrain, qui sort évidemment du cadre de l'ouvrage. De manière détaillée, l'auteur formule les principes propres à chaque genre textuel – lettres, mémoires, actes publics et discours –, qu'il fait suivre de modèles où les règles exposées auparavant se trouvent appliquées : le style exemplaire des cas par modèles.

Précisons cette notion d'exemplarité du comportement et du style diplomatique. Alors que le discours des manuels semble pénétré par le souci du dire vrai (où le vrai a une valeur absolue) et se centre sur la structure élémentaire de la vérité, le discours sur la stylistique diplomatique, plus appliqué, insiste plutôt sur la forme, le dire bien qui prend une valeur relative. Bien entendu, les valeurs morales de fond restent sous-jacentes, car il ne [p. 202] peut y avoir de forme sans contenu. De même, le genre stylistique est, comme les manuels, surdéterminé par la modalité du devoir faire, ici omniprésente dans une variante particulière, le devoir écrire. Le trait dominant de ce discours méthodologique n'est pas le contenu, mais la forme. Une notion remarquable le caractérise : la justesse qui se mesure au contexte. Ainsi, les élèves de l'école devront-ils « acquérir la méthode et le style appropriés à la rédaction des dépêches diplomatiques »⁵. Meisel assigne aux rédactions une qualité bien définie :

« On doit retrouver dans tous [les documents] un but bien déterminé, des idées justes, lumineuses et solides, une marche méthodique, ferme et rapide, une diction pure et correcte, des expressions claires, naturelles et précises, un ton noble et mesuré ; enfin, ce tact des convenances qui,

¹ *Ibid.*, p. 417.

² *Ibid.*, p. 570.

³ Henri Auguste Meisel, *op. cit.* ; autres ouvrages du même type : C. A. Beck, *Versuch einer Staatspraxis oder Canzleyübung aus der Politik, dem Staats- und Völkerrechte*, Vienne, 1754, 8 vol., (2^e éd., 1778) ; J. S. Sneedorf, *Essai d'un Traité du style des Cours, ou Réflexions sur la manière d'écrire dans les affaires d'État*. Revu et corrigé par J. de Colon, Hanovre, 1776, 8 vol. ; « Cours de style fait par M. d'Apples, défunt lecteur de langue française à Leipsick », cité par H. A. Meisel.

⁴ H. A. Meisel, *op. cit.*, p. 4-5.

⁵ J. Baillou *et al.*, *op. cit.*, p. 417 (souligné par nous).

appropriant toujours le style aux circonstances, aux temps, aux personnages, fait qu'il n'est jamais ni au-dessus, ni au-dessous du sujet¹. »

Ce qui est requis, c'est une capacité d'adaptation qui permet une écriture relative aux circonstances. Elle tire sa valeur du positionnement respectif du contenu et de la forme, comme de l'adéquation de celle-ci à celui-là : le style approprié, le juste style. Cette exigence affecte la structure de signification de la vérité dédagée ci-dessus. Assigner le style exemplaire revient à imposer au contenu une quasi modalisation.

La justesse ne peut être réduite à la vérité d'un dire. Il est temps de constater que la présentation dont nous sommes servis pour qualifier le discours diplomatique a privilégié une approche de la valeur dans un cadre logique de relations entre les termes de deux axes sémantiques (l'immanence et la manifestation). Elle n'épuise pas l'émergence de la signification. Autrement dit, la perfection du discours diplomatique n'est pas réductible à son dire vrai, où le vrai représente une valeur absolue. Le discours exemplaire est celui du dire juste intégrant des catégories culturelles.

Dire la vérité, n'est pas forcément parler juste. Or, l'idée de justesse est liée à des contextes qui peuvent être, à leur tour, surdéterminés par des modalités déontiques – le parler juste est alors « légitime » –, mais qui sont d'abord formés de normes sociales, [p. 203] coutumes, styles, cadres d'expériences, attentes, etc. Dans ces champs, le locuteur comme le destinataire peuvent procéder à des évaluations, des appréciations, des jugements en dehors de la vérité. C'est ce qui est exprimé dans la formulation précitée, par « jamais ni au-dessus, ni au-dessous du sujet »².

Si nous retournons à notre *corpus*, nous constatons que cette notion de justesse est également présente dans le texte des manuels de diplomatie, quoique de manière moins marquée. On y recommande en termes voilés ce que nous avons résumé par « une vérité relative », « dissimuler s'il le faut », « texte réfléchi », « parler opportunément »³, et consigné dans les textes par « répondre juste et bien »⁴ avec « dextérité » et « tact »⁵. Ces recommandations révèlent, dès le XVI^e siècle, une activité diplomatique aux dimensions stratégiques dans le rapport interactionnel entre l'autre et soi-même – aussi au moyen de la parole. Après la tentative de la diplomatie de nier la « puissance » – plus ou moins réussie d'ailleurs – par un acte culturel qui, avec humanisme, place l'intérêt général au-

¹ H. A. Meisel, *op. cit.*, p. 13.

² *Ibid.*

³ Respectivement : A. de Wicquefort, N. Machiavel, I. Hotman, cf. *supra* notre tableau « Qualités et défauts du parfait discours diplomatique ».

⁴ François de Callières, cité par Ernest Satow, *op. cit.*, p. 95.

⁵ H. M. A. Keens-Soper, Karl W. Schweizer (éd.), *The art of diplomacy. F. de Callières*, New York, Londres, University Press of America, 1994 (reprint 1983 Leicester), p. 32, se référant à François de Callières.

dessus de l'intérêt particulier, c'est le retour de la violence que l'on cherche à contenir par de la prudence devenue, en fait, une quasi-modalité. Autre conséquence de la prise en considération de l'opportunité : l'abaissement de la barrière représentée par la diagonale du carré de vérité, entre vérité et dissimulation d'une part, tromperie d'autre part. Ainsi l'introduction de la notion de justesse, non seulement pour le dire (discours), notamment la manière de dire, mais encore pour l'être diplomatique (comportement *stricto sensu*), déborde l'espace « diplomatiquement correct » de la vérité.

En faisant dépendre la parole de l'opportunité, celle-ci surdétermine la structure de la signification. En résulte le devoir dire juste. Se pose alors une question : s'agit-il du devoir dire juste et vrai ou du devoir dire juste tout court ? Les considérations d'opportunité peuvent amener un conflit avec l'impératif d'honnêteté postulé par les idéalistes et conduire à transgresser la frontière entre vérité et dissimulation d'une part, tromperie d'autre part, investissant ainsi, au nom du réalisme, du pragmatisme, un petit triangle inférieur du carré sémiotique de la vérité.

[p. 204]

Les réalistes et leur discours d'intérêt

[Retour au sommaire](#)

Cette ligne sera franchie par certains, tel Machiavel qui instrumentalisa et autorisa la ruse en cas d'opportunité. Après avoir cité ses *Conseils à un ambassadeur*, on peut ici mentionner cet extrait du *Prince* :

« Chacun entend assez qu'il est fort louable à un prince de tenir sa parole et de vivre en intégrité, sans ruses ni tromperies. Néanmoins on voit par expérience que les princes qui, de notre temps, ont fait de grandes choses, n'ont pas tenu grand compte de leur parole, qu'ils ont su par ruse circonvenir l'esprit des hommes, et qu'à la fin ils ont surpassé ceux qui se sont fondés sur la loyauté¹. »

Or, l'excuse pour ne pas tenir parole, c'est l'autodéfense, donc l'intérêt (ici la déontologie rejoint l'éthique) :

¹ Nicolas Machiavel, *Le Prince et autres textes*. Préface de Paul Veyne, Paris, Gallimard 1980, p. 107 et s. (XVIII) ; ce passage est d'ailleurs cité par H. Nicolson, *Diplomatie*, p. 40, mais dans une traduction un peu différente : « Chacun comprend combien il est louable pour un prince d'être fidèle à sa parole et d'agir toujours franchement et sans artifice. De notre temps, néanmoins, nous avons vu de grandes choses exécutées par des princes qui faisaient peu de cas de cette fidélité et qui savaient en imposer aux hommes par la ruse. Nous avons vu ces princes l'emporter enfin sur ceux qui prenaient la loyauté comme base de toute conduite ».

« *Un seigneur avisé ne peut tenir sa parole quand cela se retournerait contre lui et quand les causes qui l'ont conduit à promettre ont disparu. D'autant que si les hommes étaient tous gens de bien, mon précepte serait nul, mais comme ils sont méchants et qu'ils ne tiendraient pas parole, tu n'as pas à la tenir toi-même. Et jamais un prince n'a manqué d'excuses légitimes pour colorer son manque de parole*¹. »

Machiavel conclut ainsi ce même chapitre :

« *Un prince de notre temps qu'il n'est bon de nommer*², *ne parle que de paix et de fidélité ; et de l'une et de l'autre, il n'y a pas plus grand ennemi ; et l'une et l'autre, s'il les eût bien observées, cela lui aurait plus d'une fois coûté ou son prestige ou ses États*³. »

L'auteur du *Prince* et le signataire de la lettre donnerait-il deux conseils contradictoires ? La confrontation des textes fait-elle apparaître le réalisme du stratège du pouvoir ? Le « syncrétisme » d'un Machiavel machiavélique ? Bornons-nous à ce stade à souligner que la lettre s'adresse à un diplomate dans sa fonction de négociateur, alors que le deuxième extrait concerne le prince en tant que garant politique d'une promesse négociée.

Relevons enfin qu'à partir de la Renaissance, un second moyen de mise en ordre normativiste fut appliqué : le droit international. Des juristes, comme Baltassar Hayala, Alberico Gentile et Hugo Grotius⁴ ont cherché à ordonner l'anarchie politique [p. 205] d'alors. En quoi le droit et le discours juridique internationaliste ont-ils investi une modalité spécifique ?

Dans le chapitre XVIII de son traité consacré au droit des ambassades, Grotius affirme le principe de l'inviolabilité de l'activité diplomatique. Puis, il évoque les conséquences juridiques que certains comportements d'envoyés peuvent entraîner, parmi lesquels la parole diplomatique. Citant le Goth Théodabat, il lie l'immunité de l'ambassadeur à sa conduite.

¹ Nicolas Machiavel, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 108 ; la traduction citée par H. Nicolson, *Diplomatie*, est, là aussi, différente : « *Un prince bien avisé ne doit point accomplir sa promesse lorsque cet accomplissement lui serait nuisible, et que les raisons qui l'ont déterminé à promettre n'existent plus : tel est le précepte à donner. Il ne serait pas bon, sans doute, si les hommes étaient tous gens de bien ; mais comme ils sont méchants, et qu'assurément ils ne vous tiendraient point leur parole, pourquoi devriez-vous leur tenir la vôtre ?* ». Sur l'interprétation de Machiavel diplomate, cf. Michel Bergès, *Machiavel, un penseur masqué ?* ; *op. cit.*, notamment les p. 306-322.

² Allusion à Ferdinand le Catholique sur lequel Guichardin avait porté le jugement qui signale un comportement marqué par l'esprit diplomatique : « *Je crois bien qu'il savait dissimuler mieux que tous les autres hommes* », cf. N. Machiavel, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 451, note 46.

³ N. Machiavel, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 110.

⁴ Rappelons les ouvrages des deux hollandais, Baltassar Hayala (*De Jure belli et officii bellicis*, 1582), Hugo de Groot (*De Jure belli ac pace*, 1625) et de l'Italien, installé à Oxford, Alberico Gentile (*De Legationibus*, 1583), recruté par l'Espagne pour défendre son ambassadeur accusé d'espionnage.

« Le caractère d'ambassadeur est, à la vérité, sacré et respectable pour tous les hommes ; mais ils ne conservent leur droit que tant qu'ils soutiennent la dignité de leur fonction par une conduite sage et réglée. Du reste, c'est l'opinion commune qu'on peut même faire mourir un ambassadeur, lorsqu'il outrage le prince auprès duquel il est envoyé, ou qu'il débauche la femme de quelqu'un¹. »

Un discours déplaisant, lorsqu'il correspond aux instructions du mandant ne sera donc pas reproché à son auteur, porte-parole d'un autre, le véritable instigateur :

« Lorsqu'un ambassadeur ne fait que dire ce dont il est chargé par son maître, si les discours qu'il tient ne plaisent pas, ce n'est point de sa faute². »

Ainsi, dans la perspective du droit des gens, la diplomatie n'apparaît alors que comme une activité qui est à la fois instaurée par le droit et qui lui est subordonnée. Le discours diplomatique en ressort comme un acte protégé par le droit qui, à son tour, peut fonder des droits et des devoirs, engageant son auteur. Et, dans une sorte de processus autoréférentiel, il autorise des actions ou réactions de nouveau régies par le droit. Or la dimension juridique du discours diplomatique n'est pas restreinte au plan théorique mais, par mouvement anticipatoire, elle a également un impact pratique. Depuis l'âge d'or de la diplomatie jusqu'à l'époque contemporaine, la relation au droit contribue à expliquer son style prudent, comme le souligne Yves Delahaye :

« Les mots sont, par principe et par usage, mieux pesés ; ils le sont d'autant mieux que la violation de la parole donnée a généralement de plus graves conséquences sur le plan international que sur le plan interne. Le message porte sur des problèmes plus concrets [qu'en politique interne], plus précis aussi³. »

[p. 206]

Le comportement discursif par anticipation est comparable aux précautions prises par les juristes internationalistes qui cherchent à minimiser les formulations floues dans les accords internationaux, sources d'interprétations biaisées⁴. Face à des préoccupations pragmatiques investies par les approches déontiques, ne se rapproche-t-on pas du réalisme ?

Les auteurs que nous avons désignés comme « descriptivistes idéalistes », s'emploient à décrire et prescrire l'exemplarité des manifestations diplomatiques

¹ H. Grotius, *op. cit.*, cf. note 159.

² *Ibid.*

³ Yves Delahaye 1977, p. 200 et suiv.

⁴ Cf. *supra*, notre passage sur « La structure sémantique du discours diplomatique ».

(attitude, discours, documents). Par rapport à ce premier groupe, on peut en distinguer un second que l'on pourrait appeler « descriptivistes réalistes ». Ses représentants sont également des praticiens. Ils se situent d'une part dans la continuité et l'approfondissement du descriptif présenté par leurs devanciers, mais, d'autre part, reléguant le prescriptif en arrière-plan, ils ouvrent le champ d'observation à l'ensemble des manifestations existantes dans toutes leurs diversités, contradictoires et parfois dérangeantes, voire « scandaleuses ».

Finalement, la modalité déontique est reléguée et le discours normatif rompu. La comparaison entre les différents manuels de bonne pratique, anciens et modernes, et les visions idéalisées ou les analyses préscientifiques, fait apparaître pour les premiers la modalité normative quasi absente chez les seconds. En voici un exemple.

Vision idéalisée :

« Il [l'ambassadeur] doit s'être discipliné à toujours tenir un langage modéré. Il ne doit pas marquer de sympathies passionnées ou d'antipathies violentes...¹. »

Analyse préscientifique :

« Le message s'exprime volontiers dans un certain langage, dit diplomatique, caractérisés par une expression nuancée, exempt d'enflure et de pathos et visant à la précision². »

D'un côté, les auteurs réalistes tiennent un discours traditionnel et de l'autre, ils valorisent un discours nouveau. Pour expliquer ce syncrétisme, il convient d'avancer l'évolution et la différenciation des visions des relations internationales qui sous-tendent des critères idéologiques et fonctionnels.

Dans un article paru en 1962 pendant la guerre froide, le diplomate britannique Lord William Strang, impliqué dans des négociations internationales, nota des changements de comportement chez ses collègues soviétiques au moment de la mise en place de l'occupation, après 1945, des pays vaincus. Titrant sur le « nouveau langage brutal en diplomatie », il décela une différence de style diplomatique et l'apparition d'une violence langagière qui tranchait par rapport aux attitudes discursives habituelles. Généralement les professionnels s'exprimaient de manière dépassionnée à l'aide d'un « vocabulaire diplomatique simple, bien éprouvé et internationalement accepté » et de « phrases diplomatiques modérées par lesquelles des gouvernements peuvent (...) dire des choses le plus clairement sans lever la voix ». La violence langagière n'était point nouvelle, il est vrai. L'auteur a relevé des exemples historiques dès le XIX^e siècle,

¹ J. Serres, *Manuel pratique...*, op. cit., p. 30

² Y. Delahaye, *La Frontière...*, op. cit., p. 200.

concernant autant les Américains¹ et les Britanniques que les Russes (après la Révolution de 1917). Mais avec les Soviétiques, remarqua Strang, l'exception devint la règle : de longues répétitions, de la langue de bois, du manque de flexibilité, des interprétations de texte par déformation donnant lieux à des significations divergentes (notamment au niveau de déformations provocatrices sur la « démocratie »...), comme ces quelques extraits de notes soviétiques :

« [Les occidentaux] “puent l'esprit d'acier d'occupation” (...), “des déclarations hypocrites” des Américains et Britanniques concernant les tests nucléaires “ont prouvé qu'elles ne sont rien de plus que du camouflage”. [Les notes] décrivent Berlin-Ouest comme “une tanière d'aventuriers, de crapules, d'agents payés, de terroristes et autres criminels” et affirment que le flux de réfugiés venant d'Allemagne de l'Est a été dirigé par “toute une armée de recruteurs qui se servent de tromperie, de corruption et de chantage”². »

Parmi les orateurs « belligérants », Strang, ainsi que Wilhelm G. Grewe, autre diplomate de grande expérience³ dans la jeune République fédérale d'Allemagne, évoquent également le cas d'Adolf Hitler, passé maître dans la technique d'agression verbale, qui, dès 1933, faisait entendre un discours peu diplomatique, d'abord à destination des publics internes, mais aussi vers l'étranger au fur et à mesure que la situation internationale se tendait, s'écartant de plus en plus des textes préparés par son ministère des affaires étrangères.

Strang suggère qu'on se trouve en présence de deux conceptions différentes du monde que nous pouvons désigner par le mode coopératif d'une part et le mode impérial d'autre part. Le mode [p. 208] coopératif, celui de la diplomatie classique est ainsi décrit :

« Vous ne visez pas la capitulation inconditionnelle ou même la victoire décisive. Vous visez le règlement qui a le plus de chance de durer. Vous devrez continuer à vivre avec l'autre côté après coup et quoique vous puissiez être le plus fort aujourd'hui, demain c'est l'autre qui pourrait être le plus fort. Ainsi, dans le passé, les gouvernements ont généralement été disposés à donner et à prendre, afin de permettre à l'autre côté de sauver la face, comme ils peuvent souhaiter qu'il fasse de même une autre fois⁴. »

À l'opposé, se situe donc le mode impérial, celui par lequel Hitler, les Soviétiques ou les Américains imposent leur intérêt. Selon Strang, le discours virulent des dirigeants de Moscou reflétait le mode de pensée marxiste,

¹ Sir William Strang of Stonesfield, art. cité.

² *Ibid.*

³ W. G. Grewe, art. cité, cf. aussi *supra* note 120.

⁴ W. Strang, art. cité.

antagoniste en termes d'intérêts économiques, de lutte des classes, un univers manichéen qui présuppose « la mauvaise volonté impossible à extirper du monde capitaliste ». Partant d'un point de vue idéologique, les Russes ne comprenaient pas les fondements éthiques et juridiques des démocraties occidentales. La méfiance entre les dirigeants marxistes, tenants d'un régime policier, les forçait à s'en tenir strictement aux instructions reçues et à répéter leurs points de vue, dans une langue de bois absolue, sans variations, se privant de la flexibilité du langage diplomatique.

Différents auteurs ont fait écho à cette analyse. Pour le politologue allemand Dolf Sternberger, le « langage en politique » recouvrant à la fois la communication interne et internationale¹, fait écho à cette analyse. Il constate l'existence des deux modes de discours : d'une part, le parler dépassionné, fin, de l'autre, le langage agressif, grossier. Il explique le phénomène par la différence des contextes : la violence surviendrait en négociation, là où des puissances rivales (partis ou États concurrents) luttent pour le pouvoir ; le calme régnerait en situation de débat « démocratique », lorsque les participants perçoivent une solidarité d'intérêts. Tout en admettant que la frontière entre les deux puisse être fluide, Sternberger oppose deux langues fondamentalement différentes : la langue de négociation et la langue de délibération.

Le diplomate anglais Sir Neville Bland expliqua la tendance grandissante des brutalités diplomatiques dans sa préface au Guide de Sir Ernest Satow, un grand classique de la littérature des manuels diplomatiques. Il oppose les parlers hitlériens et [p. 209] russes, par le recours à des « créatures issues d'idéologies locales » au détriment de diplomates professionnels substituant des conférences de presse tendancieuses aux échanges discrets de notes².

Nicolson, pour expliquer « la fin des raffinements de conscience », évoque l'émergence des opinions publiques et l'invention de la radio, qui ont conduit à « des propos délibérément calculés », bref à des actes de propagande³.

Grewe, proche de l'analyse de Strang, défend lui aussi l'idée que le langage virulent n'est pas la règle en diplomatie. Si l'on veut obtenir des résultats, on a intérêt à se conformer à l'usage diplomatique, car on ne retire pas des avantages par des fulminations verbales, ce que Nicolas Machiavel avait déjà bien formulé :

« Je crois qu'une des grandes règles de la prudence humaine est de s'abstenir d'injurier ou de menacer qui que ce soit ; la menace et l'injure n'affaiblissent point un ennemi ; mais l'une l'avertit de se tenir en garde ;

¹ Dolf Sternberger, « Die Sprache der Politik », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, vol. 296/21.12.1965, p. 9, également paru dans *Die deutsche Sprache im 20. Jahrhundert*, Göttingen, 1966, S. 79-91.

² Sir Neville Bland, Préface à la réimpression de la 4^e édition de Sir Ernest Satow, *Guide to diplomatic practice*, Londres, New York, Toronto, Longmans, Green and Co, 1958.

³ H. Nicolson, *Diplomatie, op. cit.*, p. 46-147.

l'autre ne fait qu'accroître sa haine et le rend plus industrieux dans les moyens de vous¹. »

Finalement, quelle que soit l'explication, l'opinion des diplomates de carrière est unanime : le nouveau langage rude est une régression. On peut constater que le normatif revient par la petite porte du pragmatisme. Il n'en demeure pas moins que ce nouveau langage est une réalité à laquelle il importe de s'adapter avec ténacité, patience, habileté et prudence.

Parmi les praticiens, les « réalistes » restent attachés aux valeurs classiques de la véridiction et au style prudemment ajusté et souple. Par là, ils se situent dans la continuité des idéalistes. Mais ils ne se contentent pas de décrire le discours par une paraphrase ou de reproduire des modèles (récits de comportement, citations de discours), ils vont donner des exemples assortis d'explications et d'interprétations du sens. Ce faisant leur discours évoque des procédés qui, tout en relevant d'une technique d'expression, la rhétorique², la dépassent dans leurs résultats.

Nous venons d'analyser le discours diplomatique en tant qu'objet ethnométhodologique à partir d'une lecture des manuels de diplomatie. Selon la méthode sémiotique greimasienne, nous avons mis en évidence les structures sémantiques élémentaires de ces discours sur le discours. L'instrument du carré sémiotique a permis de visualiser les structures de sens du [p. 210] phénomène dans sa dimension déontologique et éthique en le décomposant en termes simples et complexes (manifestation, immanence ; véracité, fausseté, secret ; véridiction, tromperie, dissimulation, vanité ; mensonge, ruse...).

Puis, nous avons tenté de montrer comment les différents auteurs des manuels se sont positionnés dans ce système logique, ce qui permet de dégager leur conception du discours diplomatique mais aussi de les qualifier d'empiristes, d'idéalistes, de normativistes ou de réalistes. Nous avons pu suivre l'effacement progressif du discours déontique au profit du pragmatique et de l'approfondissement du descriptif.

Toutefois, il est permis de penser – c'est notre hypothèse – que cette évolution constatée au niveau de la manifestation discursive n'a pas modifié la conception du discours diplomatique en profondeur. Sa structure signifiante a été intériorisée et les praticiens s'y conforment, autrement dit les comportements verbaux disqualifiés (mensonge, ruse...) seront voilés autant que possible, mais ne seront pas absents pour autant des comportements implicites.

¹ N. Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Paris, Flammarion, 1985, p. 225, (livre II, chap. 26).

² La rhétorique, l'art de parler bien, vrai ou persuasif, a pris un sens péjoratif en langage courant où l'on dénonce « la grandiloquence déclamatoire du discours malhabile » ou « l'habileté menaçante du discours manipulateur » (*Encyclopaedia Universalis*, 1995, article « Rhétorique ») ; la rhétorique met cependant à disposition des modèles utiles à la description de la mise en discours.

Surgit alors l'hypothèse d'une stratégie de l'évitement et de la dissimulation dont les procédures discursives doivent être précisées. Déjà, en partie, présentées lors de l'examen des travaux de Gloyer, Delahaye, Kingston de Leusse et Jervis, leur recensement reste à être complété et évalué.

2. La dialectique du discours diplomatique

[Retour au sommaire](#)

À ce stade de notre réflexion, la question posée demeure : comment les diplomates contribuent-ils par leurs discours à la construction des relations entre États ? Nous pouvons considérer qu'ils accomplissent en permanence un mouvement entre les éléments des structures. Ils sélectionnent, suivent et inventent des procédures. Une procédure étant une série d'opérations ordonnées, ce mouvement continu forme une dialectique signifiante.

Avant d'aborder d'autres procédures discursives de notre objet, il nous a semblé intéressant de présenter une situation diplomatique canonique et fondatrice : la procédure d'envoi d'ambassadeur, car elle étale de manière exemplaire les procédés et les agencements de l'interaction diplomatique.

[p. 211]

Farag Moussa, dans son manuel, *L'Ambassade*, donne une description bien documentée et détaillée de cette phase fondamentale dans les relations diplomatiques entre les États¹. Il ne se limite pas seulement aux phénomènes idéalisés de l'épisode, mais évoque également des incidents et difficultés pouvant se produire dans ce contexte.

La procédure d'envoi d'ambassadeur se décompose en trois étapes : l'agrément², l'accréditation³, l'entrée en fonction de l'ambassadeur⁴. Nous ne pensons pas utile de reprendre ici le récit détaillé de la procédure. Nous l'avons synthétisé sous forme de tableau (cf. page suivante), en le découpant par actions des États d'envoi et d'accueil. Une phase préliminaire interne (entre le diplomate pressenti et son administration) et quatre séquences principales s'enchaînent : la demande d'agrément par l'État d'envoi, l'agrément de l'État d'accueil, la nomination et l'accréditation. Une représentation synoptique appelle quelques remarques générales sur la dialectique diplomatique.

D'abord, il apparaît clairement que la procédure peut présenter trois variantes de réalisation selon le degré d'accord intervenant sur la personne du candidat ou,

¹ Farag Moussa, *op. cit.*, p. 59-81.

² *Ibid.*, p. 59-67.

³ *Ibid.*, p. 67-76.

⁴ *Ibid.*, p. 67-81.

selon le climat, d'entente entre les deux États concernés : accord (mode neutre voire positif), problème (négatif), opposition radicale (interruption, voire arrêt de la procédure).

Ensuite les signes et messages échangés s'exercent dans trois espaces (lieu, temps et mode), communiquent entre eux, ce qui permet de passer facilement de l'un à l'autre, notamment en cas de difficulté, tout en ménageant la civilité, la politesse et la courtoisie diplomatique. L'abandon de ce registre indique alors une tension plus ou moins élevée et significative. Le passage d'une variante à une autre, des retards et silences, ralentissent, voire décrochent la procédure et signalent des problèmes de fonctionnement.

Prenons un exemple. En 1961, les États-Unis avaient pressenti Earl E. T. Smith comme prochain ambassadeur américain en Suisse. Celui-ci « avait cru devoir annoncer sa nomination à un journal américain, avant même que la demande de son agrément ne fût parvenue à Berne »¹. Alors que le gouvernement helvétique nourrissait des réserves à l'égard du candidat – sans rapport avec l'annonce précipitée – il ne pouvait refuser l'agrément. Farag Moussa décrit ainsi la suite :

[p. 212]

« [Ce refus] aurait vexé non seulement le candidat jugé indésirable, mais également le président Kennedy. Aussi Berne observa-t-il un mutisme obstiné. Ce n'est que par la suite que la presse (...) [entra en scène] – sans doute avec la bénédiction des autorités suisses – trouva une idée pour sortir tout le monde d'embarras. (...) Smith avait été, auparavant, ambassadeur à La Havane – notamment près le gouvernement Batista. (...) Or, depuis la rupture des relations diplomatiques survenue entre Washington et le nouveau régime de Fidel Castro (...), c'est la Suisse qui était chargée de protéger les intérêts américains à Cuba. Une telle nomination risquait donc de placer le Conseil fédéral suisse dans une situation délicate face aux autorités cubaines. (...) Ce n'était pas la seule raison de ne pas vouloir Smith à Berne, ni la meilleure ; mais c'était celle que l'on pouvait invoquer avec pertinence, et surtout sans offusquer personne. Il n'est donc pas étonnant (...) que l'idée ait été reprise dans la presse américaine et (...) [par] Smith lui-même². »

Nous retrouvons ici un trait redondant de la communication diplomatique : le procédé indirect. Dans le cas présent, il s'opère par décrochage à différents niveaux : le mode (décrochage de la communication verbale pour le symbolique : le mutisme) ; l'acteur (décrochage du gouvernement suisse qui fait intervenir les médias) ; le motif (au lieu de communiquer la vraie raison, on en suggère une

¹ *Ibid.*, p. 64.

² *Ibid.*, Farag Moussa donne d'autres détails que nous avons abrégés mais reste muet sur la vraie raison de Berne, discrétion diplomatique, sans doute !

autre : une explication « technique »). Le cheminement de cet incident est bien indirect à triple titre (cf. tableau ci-contre), alors que le parcours « neutre » aurait été direct.

D'autres incidents peuvent être visualisés dans ce tableau. À chaque variation de la procédure habituelle, on peut s'interroger sur la signification. Lenteur, silence, communication détournée (par un intermédiaire) peuvent indiquer un signal, un message. Sous cet angle, la procédure d'envoi de l'ambassadeur se présente comme un orgue à plusieurs claviers et registres où l'organiste interprète une partition selon les circonstances tantôt claire et avec entrain, tantôt assombrie et avec des accrocs, métaphore qui pourrait être appliquée au discours lui-même.

Le discours diplomatique à proprement parler se présente en effet comme une partition qu'il s'agit d'interpréter et d'entendre. Il s'inscrit non seulement dans les structures héritées de l'histoire et dans les systèmes de valeurs éthiques, juridiques et pragmatiques ; il est un mouvement sémiotique, structurant. Cette structu-

[p. 213]

Procédure d'envoi d'un ambassadeur

ACTEUR	SÉQUENCE/ÉTAPE DE LA PROCÉDURE	OPTION "NORMALE" CONFORMITÉ, BANALITÉ (+)	OPTION "D'ÉCART" "INCIDENT (-)	CAS DE RUPTURE DE LA PROCÉDURE
MAE État d'envoi	0. PRÉLIMINAIRE : demande I. DEMANDE d'agrément avec CV (requête)	lettre privée à la personne pressentie VOIE DIPLOMATIQUE confidentialité/secret courtoisie	publicité ; annonce prématurée - comportement cavalier - manœuvre - affront	absence de proposition
État d'accueil	II. RÉPONSE a) enquête b) réponse	AGRÈMENT communication: rapidité; explicite formelle consentement = agrément	mutisme; lenteur; implicite approfondie non-consentement a) voie indirecte - demande d'éclaircissement - remarques - réserves publicité - indiscrétion distillée à la presse b) voie directe - refus - retrait d'agrément	- refus - retrait d'agrément
État d'envoi	III. NOMINATION	NOMINATION juste temps ; publicité nomination après l'agrément	à contretemps ; publicité - annonce prématurée (avant agrément)	retrait de la demande non-envoi
État d'accueil	IV. ACCRÉDITATION a) documents - lettre de rappel (copie+original) - lettre de créance (copie+original) - discours (oral+écrit remis avant) b) démarches - visite MAE, chef du protocole - audience chef de l'État - audience privée c) signes - drapeaux - hymnes nationaux	REMISE DES LETTRES DE CRÉANCE rapidité ; solennité codifiée, pratique conforme à l'usage local réception rapide réception directe	lenteur, retard ; intention/fortuit pratique < usage local audience retardée, différée avec intention réception indirecte (avec intention)	absence d'audience

[p. 214]

ration, créatrice constante de sens, dans et par un jeu d'adaptation permanente, correspond à une sémantique en mouvement que nous qualifions de dialectique du discours diplomatique.

La dialectique des formes : les figures rhétoriques

[Retour au sommaire](#)

Après la riche phase des manuels diplomatiques du XV^e au XVII^e siècles, les auteurs, abandonnant la modalité déontique et l'énoncé prescriptif, vont se tourner vers une description du discours diplomatique, non pas comme il devrait être, mais comme il est. Ils rendent alors compte de « la gestion méticuleuse des mots » par les diplomates qui doivent gérer les contradictions entre le long terme et les conflits d'intérêts.

« [Le langage diplomatique] a ses propres règles et tout particulièrement une vision du temps différente de celle de l'opinion. La durée, la solution à long terme, la gestion méticuleuse des mots, l'oblige à euphémiser les propos, à les enfermer dans un registre très court, jouant sur les nuances sémantiques. Car le diplomate, s'il s'engage, prévoit aussi de se délier. Il se doit de cultiver l'ambiguïté, source féconde d'une pluralité d'interprétations¹. »

Ce faisant, ils se rapprochent du niveau du langage-objet sous forme de représentations sémantiques. Tous les exposés sur le langage diplomatique, depuis la fin du XIX^e siècle, fournissent des exemples, voire des listes entières de formulations « diplomatiques » et de leurs « traductions » correspondantes en langage courant « clair ». Ils forment des sortes de glossaires alignant des citations diplomatiques et leurs traductions. En fait, ces collections correspondent aux deux niveaux d'un signe : le signifiant et le signifié et, dans ce cas, l'unité du signe n'est pas le « mot » mais une figure.

Dans son traité de diplomatie, Nicolson explique cette dialectique sémantique entre le signifiant et le signifié :

¹ Jean-Louis Martres, « De la nécessité d'une théorie... », art. cité, p. 19.

« [Lorsqu'un diplomate dit] qu'il décline toute responsabilité quant aux conséquences », il sous-entend qu'il [l'autre] est sur le point de provoquer un incident qui entraînera la guerre ¹. »

L'histoire diplomatique livre un certain nombre de variantes de ce type. Ainsi, par exemple, la Résolution 1441 du 8 novem-[p. 215] bre 2002, 18^e résolution de l'ONU, qui vise le désarmement de l'Iraq. À cet égard, les deux passages centraux sont les suivants :

« *Le Conseil de sécurité (...)*

Décide que l'Iraq est et demeure en violation patente des obligations que lui imposent les résolutions pertinentes, notamment la résolution 687 (1991), en particulier en ne collaborant pas avec les inspecteurs des Nations unies et l'AIEA, en ne prenant pas les mesures exigées aux paragraphes 8 à 13 de la résolution 687 (1991). (...) Rappelle dans ce contexte qu'il a averti à plusieurs reprises l'Iraq des graves conséquences auxquelles celui-ci aurait à faire face s'il continuait à manquer à ses obligations ². »

Selon Joschka Fischer, ce texte comportait « un signal clair à l'Iraq » ³ ; pour les États-Unis et son allié britannique, il s'agissait d'une formulation qui signifiait la guerre – sans en prononcer le mot. Nous devons nous intéresser à ce procédé discursif, à son fonctionnement et à sa fonctionnalité.

Comme autre échantillon, on peut encore citer l'expression habituellement utilisée en cas d'expulsion d'agents diplomatiques pour cause d'espionnage : des « activités incompatibles avec son statut officiel » ⁴.

Les exemples cités suggèrent un message de portée extrêmement grave qui est minoré par sa formulation apparemment anodine. Ce procédé correspond à une figure rhétorique : l'hyperbole décrite par les rhétoriciens, notamment par Du Marsais ou par Pierre Fontanier ⁵, auteur de « l'une des œuvres maîtresses de la

¹ Harold Nicolson, *Diplomatie*, trad. française, Neuchâtel, Éd. de la Baconnière et Paris, Éditions de la Colonne Vendôme, 1948, p. 198.

² *Le Monde*, 10-11 novembre 2002, p. 12 ; « *The Security Council (...) recalls, in that context, that the Council has repeatedly warned Iraq that it will face serious consequences as a result of its continued violations of its obligations...* », résolution 1441, al. 13, adopté par le Conseil de Sécurité de l'ONU, le 8 novembre 2002, S/RES/1441 (2002).

³ Selon l'expression de Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères, *Le Monde*, 10-11.11.02, p. 3.

⁴ Charles Rousseau, « Chronique des faits internationaux », *Revue générale de droit international public*, 1984, p. 464.

⁵ Pierre Fontanier, *Manuel classique pour l'étude des tropes ou Éléments [sic] de la science du sens des mots*, Paris, 1930, réédité sous le titre : *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 1977.

rhétorique classique »¹. En effet, à cent ans d'intervalle, ces deux diplomates la définissent de manière très ressemblante. Du Marsais écrit en 1730 :

« Lorsque nous sommes vivement frappés de quelque idée que nous voulons représenter, et que les termes ordinaires nous paroissent trop foibles pour exprimer ce que nous voulons dire, nous nous servons de mots qui, à les prendre à la lettre, vont au-delà de la vérité, et représentent le plus ou le moins pour faire entendre quelque excès en grand ou en petit². »

Fontanier répète en 1830 :

« L'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire³. »

[p. 216]

Ces passages distinguent l'excès « au-dessus », l'hyperbole positive, de l'excès « au-dessous », l'hyperbole négative ou l'euphémisme.

L'hyperbole négative : l'euphémisme

[Retour au sommaire](#)

Qualifié aussi de « discours en deçà », « l'euphémisme atténue l'expression de réalités choquantes ou pénibles »⁴. Cette figure spécifique, sans être réservée au langage diplomatique, avait été également identifiée et définie par du Marsais :

« L'euphémisme est une figure par laquelle on déguise des idées désagréables, odieuses, ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées : ils leur servent comme de voile, et ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin⁵. (...) »

¹ Quatrième de couverture de l'édition Flammarion de l'ouvrage de Pierre Fontanier, cf. note suivante.

² César Chesneau Sieur Du Marsais [souvent noté « Dumarsais », nous avons conservé la notation de l'époque], *Des Tropes, ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue. Ouvrage utile pour l'intelligence des Auteurs, et qui peut servir d'introduction à la Rhétorique et à la Logique*, Paris, H. Barbou, 1730, cité d'après la 6^e éd. (1807), p. 112.

³ Pierre Fontanier, *op. cit.*, p. 123.

⁴ Marc Bonhomme, *Les Figures clés du discours*, Paris, Seuil, 1998, p. 77.

⁵ César Chesneau Du Marsais, *op. cit.*, p. 153.

On peut encore rapporter à l'euphémisme ces périphrases ou circonlocutions, dont un orateur délicat enveloppe habilement une idée, qui, toute simple, exciteroit [sic] peut-être dans l'esprit de ceux à qui il parle une image ou des sentiments peu favorables à son dessein principal¹. »

Reprenons l'exemple où le diplomate décline toute responsabilité quant aux conséquences (« mon pays n'est pas responsable des conséquences ») et sous-entend que l'autre était sur le point de provoquer un incident susceptible d'entraîner la guerre (« vous provoquez la guerre »).

La formulation du discours est bien « en-deçà » du message à communiquer et cela en deux points. Premièrement, au niveau du sujet actant, la citation opère une translation entre le nous du signifiant et le vous du signifié. Le locuteur ne parle que pour son propre pays, respectant le principe universel de la frontière entre son ressort et celui de l'autre. Deuxièmement, au niveau de l'acte, le discours est ambigu *a priori*, dans le sens où il renvoie à deux significations d'intensité contraire : au sens littéral, le terme « conséquences » correspondrait à quelque chose d'indéfini, c'est un terme générique qui apparaît assez vague dans le registre diplomatique, le terme signifiant précisément la guerre. Le locuteur se limite à n'impliquer que son propre pays et se garde bien d'accuser l'autre directement. Ce procédé, évoqué parmi les lieux communs liés au discours diplomatique et qui contribuent à le discréditer, ce faire, cet avertissement masqué, peut se résumer par [p. 217] l'aphorisme « la diplomatie, c'est faire et dire les plus vilaines choses de la manière la plus élégante² ».

Dire que l'on « décline toute responsabilité quant aux conséquences » et non pas « votre comportement va entraîner la guerre » c'est, certes, se servir d'une figure de rhétorique, c'est-à-dire « une forme discursive marquée, libre et mesurable qui renforce le rendement de l'énoncé »³. Mais contrairement à l'emploi littéraire des figures, il ne s'agit pas ici d'un jeu esthétique avec la forme. En diplomatie particulièrement, cette façon bien connue de transmettre un message au contenu grave dans une forme aimable correspond à une prise de position masquée, par voie indirecte.

¹ *Ibid.*, p. 163.

² Isaac Goldberg, *Le Réflexe*, cité par Jérôme Duhamel, *Le Grand Méchant Dictionnaire de la politique et des politiciens*, *op. cit.*, p. 20, cf. *supra*, p. 79 et suiv.

³ M. Bonhomme, *op. cit.*, p. 7.

L'hyperbole positive : la politesse

[Retour au sommaire](#)

À l'opposé de l'euphémisme, l'hyperbole « positive », décrite par l'expression « discours par-delà », est définie comme un énoncé qui « désigne une réalité par un discours exagéré »¹. Dans la littérature consacrée à la diplomatie et au discours diplomatique, on ne trouve guère de référence à ce type de parler « excessif » et « surdéterminé »². Pourtant, bien des discours conventionnels l'utilisent, par exemple les allocutions prononcées lors de réceptions officielles, inaugurations ou toasts, notamment les paroles prononcées lors des remises de lettres de créance, comme ces missives elles-mêmes.

Ainsi les *Souvenirs irrespectueux d'un diplomate* reproduisent-ils une lettre de créance-type d'un président français des années soixante-dix :

« *Cher et Grand Ami,*

Désireux d'entretenir et de resserrer les cordiales relations qui existent entre Nos deux Pays, j'ai décidé d'accréditer auprès de Votre Excellence en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République, Monsieur Machin Chose, Officier de l'ordre national de la Légion d'honneur et Commandeur de l'ordre national du Mérite. Les qualités qui le distinguent me sont garantes du soin qu'il mettra à s'acquitter de la haute mission qui lui est confiée de façon à obtenir Votre confiance et mériter ainsi mon approbation. C'est dans cette conviction que je Vous prie, Cher et Grand Ami, de l'accueillir avec Votre bienveillance accoutumée et d'ajouter foi et créance [p. 218] entière à tout ce qu'il Vous dira de ma part, surtout lorsqu'il exprimera à Votre Excellence les assurances de ma haute estime et de ma constante amitié. Fait à Paris le...³. »

Quant au discours de l'ambassadeur lors de la remise des lettres de créance, Farag Moussa explique qu'il comporte toujours certains éléments essentiels et traditionnels qui relèvent de la courtoisie protocolaire et que toute observation ou même allusion désobligeante à l'égard de l'État accréditaire est proscrite.

« L'ambassadeur exprime l'honneur de remettre ses lettres de créance et se félicite de la mission qui lui a été confiée. Il parle du vif désir de son gouvernement de maintenir et développer les bonnes relations déjà existantes, et promet de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour les

¹ *Ibid.*, p. 75.

² *Ibid.*

³ J. Baeyens, *Au Bout du Quai...*, *op. cit.*, p. 56-157.

consolider. Enfin, tout en transmettant au chef de l'État d'accueil les vœux de prospérité de son chef d'État, de son pays et de son peuple, l'ambassadeur exprime le souhait de pouvoir compter, pour la réussite de sa tâche, sur la bienveillance du chef de l'État d'accueil et sur le concours de son gouvernement¹. »

Pour décrire certains aspects du langage diplomatique, nous avons utilisé la notion de figure liée à la rhétorique dont l'objet est l'étude du style et des techniques de persuasion. Les travaux littéraires classiques de la théorie rhétorique ont cherché à expliciter les effets produits par les figures².

L'interprétation substitutive, celle de la tradition rhétorique de Quintilien à Fontanier, conçoit la figure comme une séquence « anormale », comme un « écart » par rapport à une norme ; elle met en évidence des rapports, entre figure-écart vs. correction grammaticale, sens figuré vs. sens littéral, ou sens figuré vs. usage³. Cette approche substitutive pose des problèmes de définition de la norme et de l'écart⁴.

Une deuxième approche, l'interprétation combinatoire, défendue au XX^e siècle par un courant anglo-saxon et, en France, par Paul Ricœur⁵, appréhende la figure comme une tension sémantique entre des expressions placées dans un même cadre syntaxique. Cette interprétation, tout en rendant compte de certaines figures, ne peut ni être généralisée ni s'appliquer à nos exemples diplomatiques.

Une troisième approche privilégie l'interprétation pragmatique. Elle fait une place à la situation de communication et constate que la figure viole les lois de la communication ordi-[p. 219] naire qui sont « les maximes de qualité (dire la vérité), de modalité (être claire) et de relation (parler à propos) »⁶. Les transgressions sont montrées par des indices contextuels et/ou paraverbaux. Le destinataire de la figure est ainsi amené à procéder à un calcul interprétatif. Il s'appuie notamment sur des compétences linguistiques, logiques, encyclopédiques, culturelles, d'expérience, etc.⁷. Cette dernière interprétation appréhende le sens des figures, non comme un donné, mais comme quelque chose de relatif et de construit.

Si, pour le langage diplomatique, des visées esthétiques de la théorie littéraire⁸ et persuasive de la pratique oratoire peuvent toujours être étudiées¹, ce

¹ F. Moussa, *op. cit.*, p. 75.

² Cf. pour le petit développement qui suit, M. Bonhomme, *op. cit.*, p. 9-11.

³ Cf. par exemple, l'introduction de Gérard Genette à P. Fontanier, *op. cit.*, p. 10.

⁴ Cf. *supra* note 276.

⁵ Paul Ricœur, *La Métaphore vive*, Paris, 1975.

⁶ M. Bonhomme, *op. cit.*, p. 11, qui fait référence aux travaux de H.P. Grice, notamment « Logique et conversation », *Communication*, n° 30, 1979.

⁷ M. Bonhomme, *op. cit.*, p. 11, faisant référence à Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'Implicite*, 1986.

⁸ Cf., par exemple, la litote pour renforcer l'effet d'expression.

qui importe ici, c'est de dégager un faire pragmatique. Dans le cas du discours diplomatique, les figures accomplissent une performance. Elles fonctionnent comme une polyphonie qui mélangerait deux voix, celle du sens littéral découlant du discours explicite (présent) et celle du sens figuré suggérant un discours implicite (absent), qui réunirait le signifiant et le signifié et ajouterait, à la compétence ordinaire, celle des spécialistes (les diplomates). Elles donnent lieu à bien plus qu'à une paraphrase du signifié. Elles créent un espace où se situe l'émergence d'un code spécifique fait de signes et de règles combinatoires : ici les figures font elles-mêmes fonction de structures signifiantes.

Au niveau du discours diplomatique, les manœuvres peuvent s'analyser comme des mouvements sémantiques. Il n'y a pas de correspondances fixes entre les signifiants et les signifiés, comme c'est par exemple le cas pour la signalétique routière. Il y a constante construction, déconstruction, adaptation, bref, mouvance, entre les deux. Est-ce un rétrécissement, un appauvrissement des moyens d'expression ? On pourrait le penser. Mais c'est tout au contraire un enrichissement, des ressources supplémentaires puisque la procédure permet de dépasser le langage binaire (ami vs. ennemi, vrai vs. faux, tu es avec moi vs. tu es contre moi, etc.).

Les espaces ainsi ménagés sont mis au profit de la puissance qui peut, le cas échéant, puiser dans les réserves d'expression. Notons que la lisière externe de l'amitié hyperbolisée est plus facilement franchie que celle de l'hostilité : les enjeux comparés des deux ne sont pas les mêmes.

[p. 220]

La signification est ainsi construite par relation entre les valeurs (au sens linguistique que nous avons donné) et entre les deux niveaux du signifiant et du signifié. D'autre part, l'évitement des expressions absolues ménage, pour l'avenir, un espace de manœuvre. L'euphémisme minore le référent, l'hyperbole le majore. Par rapport au sens littéral, les figures décalent la signification dont l'accès dépend de la connaissance du contexte, éclairé par d'autres discours, identiques ou différents, antérieurs ou simultanés ou anticipés, prononcés ailleurs, par d'autres locuteurs (responsables, hommes politiques, médias, etc.).

¹ Soulignons au passage que ces interprétations ne s'appliquent pas bien entendu uniquement au discours diplomatique. Après la Grèce antique et le XVII^e et XVIII^e siècle, la rhétorique connut un déclin. En Grèce, après la disparition de la tribune politique, les théoriciens de la rhétorique se tournent vers l'éloquence judiciaire, diplomatique et panégyrique. Entre le XIX^e et le XX^e siècle, elle est peu considérée. Depuis, les figures ont été réhabilitées non seulement en poésie et en prose, mais aussi en philosophie pour leur puissance cognitive (cf. Paul Ricœur, *La Métaphore vive*, op. cit.).

L'intertextualité diplomatique

[Retour au sommaire](#)

La spécificité de l'emploi des procédés euphémisant tient à l'intertextualité du discours diplomatique. Ce qui singularise l'emploi de ces figures rhétoriques en diplomatie, c'est que leur utilisation forme système au sens que chaque figure tire sa valeur de l'ensemble des variantes de réalisation. Nicolson, dans son ouvrage *Diplomacy*, maintes fois réédité¹ et traduit dans plusieurs langues², livre divers exemples de formulations « diplomatiques » et de leurs « traductions » en langue courante³. Il précise à ce propos :

« Il est entendu, par exemple, que l'homme d'État ou le diplomate chargé d'aviser un autre gouvernement que son gouvernement "ne saurait demeurer indifférent" à l'endroit d'une controverse d'ordre international, entend faire comprendre que celui-ci a l'intention d'intervenir dans le débat. De même, l'emploi, dans un communiqué ou un discours, d'une formule telle que : "Le Gouvernement de Sa Majesté a le regret" ou "le vif regret de constater", indique que le Gouvernement britannique entend adopter une attitude très ferme. (...) S'il dit : "Dans ce cas, le Gouvernement de sa Majesté se verrait obligé d'examiner à nouveau la question", il sous-entend que la cordialité est sur le point de changer en hostilité. S'il dit : "Le Gouvernement de Sa Majesté se voit obligé de formuler de sérieuses réserves concernant...", il entend en réalité : "Le Gouvernement de Sa Majesté ne permettra en aucune façon". L'expression "dans ces [p. 221] conditions, mon Gouvernement se verra obligé de réserver ses propres intérêts" ou "d'agir comme bon lui semble", signifie qu'une rupture de relations est envisagée. Lorsqu'un envoyé avertit un gouvernement étranger que certaines mesures seront considérées comme "un acte inamical", c'est une menace de guerre. S'il dit "qu'il décline toute responsabilité quant aux conséquences", il sous-entend qu'il est sur le point de provoquer un incident qui entraînera la guerre. Enfin, s'il insiste avec la plus exquise courtoisie pour qu'on veuille bien lui donner une réponse "d'ici au 25 courant à 18 heures", on pourra considérer cette communication comme un ultimatum⁴. »

Cet extrait, que W. G. Grewe reprend à son compte, illustre bien le style considéré. On trouve des exemples semblables chez Lord Strange qui écrit :

¹ Paru, en Grande-Bretagne, en 1939 la première édition, en 1945, la 5^e édition de l'ouvrage.

² La traduction française est de 1948, la version allemande de 1947.

³ Parmi ceux-ci, celui déjà commenté pour le procédé d'euphémisation.

⁴ Cité d'après l'édition française : H. Nicolson, *Diplomatie*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière et Paris, Éditions de la Colonne Vendôme, 1948, p. 197 et suiv.

« Ces phrases diplomatiques modérées par lesquelles des gouvernements peuvent, par des gradations soigneuses d'emphase, dire des choses le plus clairement sans élever la voix. Ils "ne peuvent pas rester indifférents" à quelque chose. (...) Ils voient quelque chose d'autre "avec une inquiétude préoccupante". Ils peuvent aller plus loin et dire qu'ils "vont être contraints de considérer leurs propres intérêts" ou – et ceci est une affaire assez sérieuse – qu'ils "déclinent la responsabilité pour les conséquences" ¹. »

Ces citations permettent de classer des expressions associant langage diplomatique et langage courant, ordonnées sur une échelle par ordre croissant ² (cf. tableau page suivante). Les transpositions n'ont qu'une valeur indicative, relative et provisoire, puisque, comme nous l'avons déjà souligné, le sens précis, dans chaque cas spécifique, dépend du contexte et des cotextes en jeu. Le système consiste en une suite ordonnée de figures dont la gradation forme système : les figures présentent une solidarité entre elles et ce sont les relations entre les manifestations verbales qui exercent un effet sur les valeurs respectives.

La critique littéraire connaît ce phénomène sous le concept d'intertextualité, étudié depuis la fin des années soixante ³. L'intertextualité postule un « processus par lequel tout texte peut se lire comme l'intégration et la transformation d'un ou de plusieurs autres textes » ⁴ et représente un « réseau de

¹ Sir William Strang of Stonesfield, « New Harsh Language in Diplomacy », *New York Times*, 15 avril 1962 (la traduction est de nous). Lord Strang, Sir William Strang of Stonesfield, fut diplomate britannique pendant 34 ans : en poste à Moscou de 1919 au début des années trente et chef des Affaires étrangères de 1949 à sa retraite en 1953.

² Les traductions sont de nous.

³ Quand un auteur se réfère à un autre (citation directe ou indirecte), par exemple imitation, pastiche, caricature, parodie, etc.

⁴ Pierre-Marc Biasi, « Théorie de l'intertextualité », *Encyclopaedia Universalis*, *op. cit.*

[p. 222]

*Correspondance moyenne entre signifiants
et signifiés diplomatiques*

LANGAGE DIPLOMATIQUE « <i>Mon gouvernement...</i> »	LANGAGE COURANT « <i>Le gouvernement...</i> »	SOURCE
<i>considère que telle attitude d'un autre gouvernement est <u>inhabituelle</u></i>	qualifie une certaine attitude d'un autre gouvernement comme <u>inouïe</u>	Grewe
<i>considère qu'il est <u>difficile</u> de trouver des précédents pour un tel comportement</i>	qualifie une certaine attitude d'un autre gouvernement comme du <u>jamais vu</u> dans les relations internationales	Grewe
<i>considère que les affirmations reposent <u>apparemment</u> sur des <u>malentendus</u></i>	tient les affirmations pour <u>inconcevables</u> [allemand: <i>abwegig</i>]	Grewe
<i>considère que ces mesures pourraient conduire à des <u>malentendus</u></i>	considère que ces mesures sont une <u>erreur</u>	Grewe
<i>considère telle chose avec une <u>inquiétude préoccupante</u></i>	[correspondance <u>trop fluctuante</u> pour être énoncée]	Strang
<i>ne saurait demeurer <u>indifférent</u> à l'endroit d'une controverse d'ordre international</i>	a l' <u>intention d'intervenir</u> dans le débat	Nicolson. Grewe
<i>dans ces conditions, se verra <u>obligé d'agir</u> comme bon lui semble</i>	a décidé d'une <u>rupture</u> de relations	Nicolson. Grewe
<i>considérera telles mesures comme constituant « un <u>acte inamical</u> »</i>	profère une <u>menace de guerre</u>	Nicolson. Grewe
<i><u>décline</u> toute responsabilité quant aux conséquences susceptibles d'en découler</i>	considère que l'autre est sur le point de <u>provoquer un incident</u> qui entraînera la <u>guerre</u>	Nicolson. Grewe, Strang
<i>insiste avec la plus <u>exquise courtoisie</u> pour qu'on veuille bien lui donner une <u>réponse</u> « d'ici au 25 courant à 18 heures ».</i>	pose un <u>ultimatum</u>	Nicolson. Grewe
<i>a le <u>vif regret</u> de constater</i>	entend adopter une <u>attitude très ferme</u>	Nicolson. Grewe
<i>se verrait <u>obligé d'examiner à nouveau</u> la question</i>	considère que la cordialité est sur le point de se <u>changer en hostilité</u>	Nicolson, Grewe
<i>se voit <u>obligé de formuler de sérieuses réserves</u> concernant...</i>	ne permettra en aucune <u>façon</u>	Nicolson, Grewe
<i>dans ces conditions, se verra <u>obligé de réserver ses propres intérêts</u></i>	envisage une <u>rupture de relation</u>	Nicolson, Grewe, Strang

[p. 223]

connexions multiples à hiérarchie variable »¹. Elle est indissociable des travaux théoriques du groupe *Tel Quel*². Après une remise en ordre des espaces investis par ce concept, Gérard Genette distingue cinq types de relations transtextuelles classés « dans un ordre approximativement croissant d'abstraction, d'implicite et de globalité » :

- l'intertextualité circonscrite aux cas de « présence effective d'un texte dans un autre » ;
- la paratextualité, ou relation que le texte entretient avec son environnement textuel immédiat (titre, sous-titre, intertitre, préface, postface, avertissement, notes, etc.) dans le cadre de cet ensemble textuel que forme l'œuvre littéraire ;
- la métatextualité, ou relation couramment dite de « commentaire », qui unit un texte à un autre dont il parle sans nécessairement le citer : « par excellence la relation critique » ;
- l'hypertextualité, ou relation par laquelle un texte peut dériver d'un texte antérieur par transformation simple ou par imitation : c'est ici qu'il faut ranger notamment la parodie et le pastiche ;
- l'architextualité, relation muette, implicite ou laconique, de pure « appartenance taxinomique » du texte à une catégorie générique³.

En quoi cette typologie intéresse-t-elle le discours diplomatique ? Un travail sur l'écriture de Marcel Proust nous éclaire⁴. Si l'on définit les relations entre textes par leur nature, à savoir l'emprunt littéral et/ou explicite en croisant les deux notions, on peut différencier quatre catégories d'intertextes :

¹ François Wahl, cité par Pierre-Marc Biasi, art. cité.

² Revue fondée en 1960 et dirigée par Philippe Sollers avec les signatures de Foucault, Barthes, Derrida, Sollers, Kristeva et quelques ouvrages phares : *Tel Quel*, *Théorie d'ensemble*, coll. « Tel Quel », Paris, Seuil, 1968, Julia Kristeva, *Séméiotikè. Recherches pour une sémanalyse*, coll. « Tel Quel », Paris, Seuil, 1969 ; Tzvetan Todorov, *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Seuil, 1981 ; *Poétique* (n° 27, Seuil) numéro spécial « L'Intertextualité » notamment L. Jenny « La Stratégie de la forme » ; Gérard Genette, *Palimpsestes*, Paris, Seuil, 1982.

³ D'après P.-M. Biasi, art. cité, citant Gérard Genette, *Introduction à l'architexte*, Paris, Seuil, 1979.

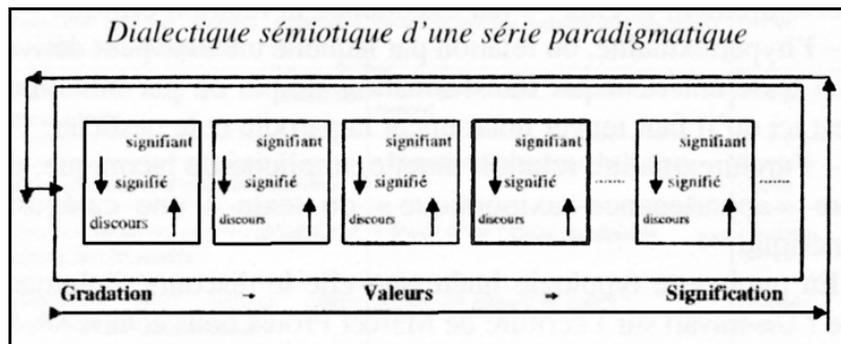
⁴ Annick Bouillaguet, « La Pratique intertextuelle de Marcel Proust » dans « À la recherche du temps perdu : les domaines de l'emprunt », thèse soutenue en 1988 à l'université Paris-III, parue sous le titre de *Marcel Proust. Le Jeu intertextuel*, Paris, éditions du Titre, 1990.

	Littéral	Explicite
citation	+	+
plagiat	+	-
référence	-	+
allusion	-	-

Le discours diplomatique est concerné par trois des quatre registres (sauf le plagiat). Il fait un usage assez redondant, notamment de l'allusion (hypertrophié en Chine antique). L'intertextualité permet de dépasser le cadre étroit des figures. À [p. 224] travers l'utilisation esthétique ou persuasive, celles-ci tirent leur valeur d'elles-mêmes ponctuellement.

Dans l'approche intertextuelle, le langage diplomatique s'éclaire un peu plus : la valeur de chaque énoncé se dégage de sa relation aux autres énoncés de la même classe paradigmatisée (au sens linguistique ¹). Il n'y a pas valeur absolue ni fixe. Le sens émerge de la paradigmatisée du discours, de son intertextualité et même de sa relation au silence. Le discours déconnecté du silence est du bavardage. Inversement, il y a des silences parlants ². La réaction suisse dans le cadre de la procédure d'agrément évoquée précédemment est un bon exemple d'un tel non-dit.

L'espace sémiotique est le lieu d'émergence d'un code dérivé qui naît du jeu entre le code linguistique explicite du signifiant et le code linguistique implicite du signifié.



¹ Appartiennent à une même classe paradigmatisée les termes ou syntagmes obtenus par substitution. C'est précisément par ce procédé que les variantes ont été obtenues ; le classement par ordre croissant est de nous.

² Wilhelm G. Grewe, « Die Sprache der Diplomatie », art. cité, p. 40.

C'est précisément ce que nous appelons « la sémantique en mouvement ou « dialectique du discours ». Dans la logique de ce que les auteurs idéalistes avaient prescrit sous l'exigence de la prudence, cela revient à intégrer l'avenir dans le discours.

Le discours diplomatique évite les formulations absolues, au profit d'expressions relatives.

Grewe précise à ce propos :

« Commentant des mesures prises par un autre gouvernement, considérées pour une erreur, on les qualifie comme "pourraient conduire à des malentendus". Des affirmations que l'on tient pour inconcevables, on dit qu'elles "reposent apparemment sur des malentendus".

(...) On ne dit pas, par exemple, qu'une certaine attitude d'un autre gouvernement est "inouïe", "du jamais vu dans les rela [p. 225] tions internationales". Mais on dit qu'elle serait "inhabituelle" ou qu'il serait "difficile de trouver des précédents pour un tel comportement".

De manière générale, on évite autant que possible des expressions telles que "jamais", "toujours", "dans tous les cas", "impossible" et l'on préfère employer des mots tels que "rarement", "souvent", "dans de nombreux cas", "difficile"¹. »

Ceci est confirmé par les adverbes de circonstance cités par Grewe qui indique une série de correspondances entre signifiants et signifiés diplomatiques, là où le langage diplomatique dit « rarement », « souvent », « dans de nombreux cas », « difficile », le langage courant traduit « jamais », « toujours », « dans tous les cas », « impossible ».

La retenue est créatrice d'espace. Certes, les variantes absolues des circonstants² et quantificateurs sont exclues et semblent restreindre l'étendue du discours diplomatique. Mais – c'est un des paradoxes de cette pratique discursive – ces modes d'expression ménagent un espace virtuel de réserve : tout est possible, rien n'est impossible. On peut représenter ces procédés euphémisants et ouverts qui font apparaître des nuances virtuelles par une réserve encore à disposition du locuteur, conférant à ce parler un ressort bien supérieur à un langage binaire, manichéen. Cet espace sémiotique, vital pour la diplomatie, peut accroître les possibilités de manœuvres, permettant « d'adapter le comportement

¹ *Ibid.*, p. 27 et suiv. (notre traduction) ; il y a une version légèrement augmentée et modifiée dans *Merkur. Zeitschrift für europäisches Denken*, Munich, Nr. 9, Sept. 1966, XX. Jg., p. 805-823.

² D'après la terminologie de Lucien Tesnière (notre traduction).

national aux nécessités ou aux opportunités de l'environnement »¹. C'est l'explication fonctionnelle de la retenue qui procurerait liberté, espace de manœuvre, donc influence et puissance.

Divers exemples historiques illustrent les variantes types en question. Retenons l'une des plus dramatiques : l'observation faite par le Saint-Siège au représentant du gouvernement du Reich Ernst Freiherr von Weizsäcker, après l'arrestation de 1259 Juifs de Rome en 1944 :

« *Convoquant l'ambassadeur allemand près le Saint-Siège, Weizsäcker [sic], le secrétaire d'État, le cardinal Maglione, fit savoir que "le Saint-Siège ne voudrait pas être mis dans la nécessité de protester"*². »

Marie-Anne Matard-Bonucci qualifie cette formulation de « protestation en demi-teinte (...) interprétée, à juste titre, par l'in-[p. 226] terlocuteur allemand comme l'expression d'une volonté d'éviter un conflit ouvert avec l'Allemagne »³. En s'abstenant de condamner publiquement et explicitement les agissements de Berlin, l'Église, par un discours pleinement diplomatique, aurait cherché à préserver ses capacités d'action pour empêcher de nouvelles rafles à Rome et pour apporter une aide aux Juifs⁴. À l'inverse, l'engagement, par un parti pris ouvertement exprimé, aurait privé l'acteur d'un pouvoir d'influence et de médiation.

Autre exemple : Claude Cheysson, alors ministre français des Affaires étrangères, en voyage dans les émirats déclara qu'un État palestinien devait être créé dans les territoires occupés. Le président François Mitterrand, furieux, lui reprocha son franc-parler :

« *Ce qui est grave, c'est que ce que vous dites est juste, mais du coup on ne peut plus manœuvrer*⁵. »

Que peut-on tirer de cette dernière remarque ? « Le silence est d'or, la parole est d'argent » ? Par l'engagement verbal explicite, le ministre limitait les marges de manœuvres vis-à-vis du problème israélo-palestinien. Parler sans précaution, c'est-à-dire en levant l'ambiguïté des positions françaises, c'est sacrifier un

¹ Alain Plantey, *De la Politique entre les États...*, *op. cit.*, p. 29, ainsi que le développement qui suit notamment sur l'initiative, la contrainte, la menace, l'ingérence, l'agression comme actes d'exploitation de la puissance, p. 29-89.

² Rapporté par Marie-Anne Matard-Bonucci dans « Les silences de Pie XII », *L'Histoire*, n° 263, mars 2002, p. 17 ; Ernst Freiherr von Weizsäcker, diplomate allemand, était ambassadeur auprès du Vatican (1943-1945).

³ *Ibid.*

⁴ Rappelons toutefois d'autres points de vue, mettant directement en cause le rôle de Pie XII, cf. notamment Rolf Hochhuth, *Der Stellvertreter* (traduction française, *Le Vicaire*).

⁵ Ces deux propos ont été rapportés, dans un entretien avec Albert du Roy, par Claude Cheysson lui-même, ce qui révèle bien son « parler franc », Albert du Roy, *Domaine réservé. Les coulisses de la diplomatie française*, Paris, Seuil, 2000, p. 35.

espace pour manœuvrer, pour participer, le cas échéant, ultérieurement au tour de table, à la négociation. On risque de se fermer toutes les potentialités de peser sur l'issue de la question.

Ces espaces de manœuvre précisément sont très précieux, ils permettent de disposer d'un clavier virtuel, ouvrant des solutions d'action possibles. L'ambiguïté, pour le diplomate en particulier, s'impose comme un préalable de toute posture diplomatique et ouvre une possibilité de débat. Elle est une nécessité : il faut l'introduire et conserver le flou dans les échanges entre interlocuteurs, d'où l'importance de ne pas se précipiter, de différer dans le temps, de s'engager (apparemment) sans s'engager, d'éviter de rendre définitif ce qui peut rester provisoire. Nous l'avons déjà remarqué à propos de l'euphémisation. Mais ce n'est pas le seul procédé pour obtenir l'effet recherché.

L'ambiguïté peut aussi être créée en jouant sur les statuts des textes. On sait que le juriste souhaite la réduire, voire à l'expurger de ses dispositions normatives afin d'éviter tout litige d'interprétation, notamment au niveau des sources de droit international. On peut ici évoquer les efforts institutionnels au sein des Nations [p. 227] Unies : la Charte stipule l'enregistrement des traités ou accords internationaux conclus par ses membres¹ et elle a élaboré une terminologie des désignations de ces accords². Cependant, les diplomates « jouent sur les mots » en ce qui concerne les statuts de certains documents, qui certes existent, mais dont on voudrait qu'ils n'existent pas.

D'où la propension à investir des espaces et procédés fictifs aux différents niveaux des interactions, aux intersections du secret, du discret ou du public. Dans ces zones du non-défini, les hommes de l'art échappent à la logique alternative du « ou... ou » et jonglent avec le « et... et » créant ainsi un espace extrêmement commode pour engager les registres selon les opportunités à saisir, les intérêts à défendre, les manœuvres à opérer.

D'où la fonctionnalité du non-objet, du non-papier, de la non-information, de la non-demande et de la non-réponse. Un document existant est déclaré fictif pour les besoins de la négociation et, à l'inverse, un objet fictif peut être déclaré réel, comme le montre le graphe à la page suivante.

Nous sommes ainsi en présence d'objets ambigus. Le diplomate dispose d'espaces différents et reliés qui offrent des zones intermédiaires échappant à une logique binaire, et incluant les dimensions du secret, du discret et du public. Les intersections de ces espaces donnent lieu à des statuts textuels malléables.

Dans ce sens, Jean-François Deniau raconte l'aventure d'une « non-pétition », idée qui, en 1986, lui permit de faire libérer plus de deux cent trente prisonniers politiques en Pologne³. Changeant de tactique, notamment en ne publiant pas

¹ Art. 102 de la Charte de l'ONU.

² « Key terms employed in the United Nations Treaty Collection », site Internet de l'ONU, <http://www.un.org>.

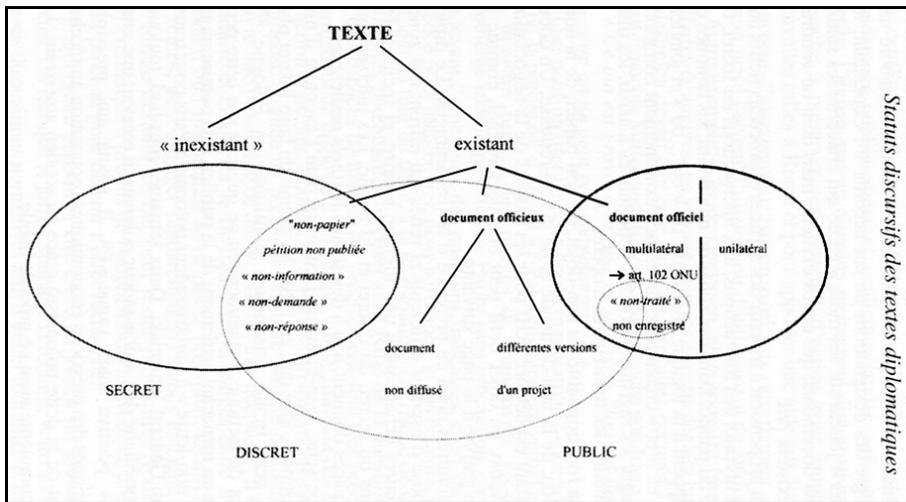
³ Jean François Deniau, *Mémoires de sept vies*. Tome II : *Croire et oser*, op. cit., p. 31-39.

cette pétition, mais en menaçant seulement de la publier, il la communiqua par une « non-lettre » à l'ambassadeur polonais à Paris pour transmission au Général Jaruzelski. Deux semaines plus tard, toujours par l'intermédiaire de l'ambassadeur polonais, il recevait une non-réponse « positive mais vague »¹. Il ajouta aux pressions psychologiques des pressions économiques (opposition au rééchelonnement de la dette polonaise) grâce au soutien américain. Le ministre commenta ainsi ce procédé habile :

« Jamais je n'aurais pu obtenir une telle décision du côté français où toutes les administrations auraient renâclé ou refusé, ne serait-ce que pour manifester leurs puissances respectives². »

[p. 228]

Statuts discursifs des textes diplomatiques



¹ *Ibid.*, p. 33.

² *Ibid.*

[p. 229]

Après un voyage à Varsovie et un entretien avec le secrétaire du Comité central du PC polonais, ne jouant que sur le mode « inofficiel », il finit par obtenir satisfaction : une loi d'amnistie pour tous. Le négociateur conclut :

« Personne n'a jamais parlé de la pétition non publiée. Rien d'officiel, sauf un rapport dans les archives de l'Assemblée nationale ¹. »

Nous pouvons alors compléter notre tableau des formes de l'ambiguïté tiré de la lecture de Jervis² en y ajoutant une ligne supplémentaire qui représente un troisième niveau : celui de la qualification statutaire des manifestations verbales, écrites ou orales (cf. le tableau page suivante).

On peut arrêter là la construction abstraite des postures discursives diplomatiques. À chaque niveau, apparaissent des sèmes de signification, des styles, des logiques explicites, des performances mentales, des investissements idéologiques représentatifs. Les structures logiques et les procédures sémiotiques mises en évidence recoupe toute une pragmatique diplomatique qui produit des figures d'équivalence au niveau des comportements concrets. Le langage rejoint la pensée et tous deux retrouvent l'action. Ainsi, structures et procédures s'agrègent autour d'une construction signifiante du comportement verbal des diplomates. Ces résultats nous incitent, pour conclure, à approfondir cette dimension essentialiste de la « diplomatie » éclairée par la sémiotique.

¹ *Ibid.*, p. 38-39.

² Cf. *supra*, notre développement consacré à R. Jervis, « Le discours d'influence : la stratégie par l'image ».

[p. 230]

*Ambiguïté et niveau de manifestation
dans le discours diplomatique*

	niveau de manifestation	figure	Ambiguïté =	
1 ^{er} niveau	sémantique		identité un signifiant	vs. différence deux signifiants
		homonymie	phonie	deux sémèmes radicalement différents
		homographie	graphie	
		langue figée	lexie « mot »	deux sémèmes partageant un même noyau sémantique
		polysémie		
langage des signes	syntagme « phrase »	deux structures profondes (syntaxiques) différentes		
2 ^e niveau	pragmatique	«ballon d'essai» « malentendu »	« discours »	bruit deux statuts différents information

[p. 231]

CONCLUSION

[Retour au sommaire](#)

Au terme de notre étude, nous pouvons confronter les résultats acquis à l'objectif que nous nous étions fixé initialement. Articulant les acquis de la science politique et l'analyse sémio-linguistique, il s'agissait de dégager un modèle interprétatif pour mieux comprendre un phénomène généralement dévalorisé et délaissé par la recherche.

Une des étapes consista à lever le voile du langage diplomatique, qui « a ses propres règles » et une « gestion méticuleuse des mots », obligeant « à euphémiser les mots (...) jouant les nuances sémantiques » et à « cultiver l'ambiguïté, source féconde d'une pluralité d'interprétations »¹.

Éclectique dans notre démarche, nous avons pris des éléments à différents niveaux : le sens commun, les manuels de bonne pratique, l'histoire, la sociologie, les paradigmes théoriques des relations internationales et de la sémiotique française. Les savoirs ordinaires du sens commun et les manuels diplomatiques ont balisé le champ sémantique de la diplomatie. L'exploration de ces matériaux a révélé une structuration normative qui oppose les qualités aux défauts, le « Bien » au « Mal ». Puis l'enjeu de l'activité diplomatique s'est déplacé et nous avons recherché le point d'équilibre quand le comportement s'adapte à la situation et au parler « juste ». Les constructions scientifiques, elles, quittent le niveau de la perception immédiate et purement binaire pour concevoir l'objet à partir d'une certaine distance épistémologique.

L'approche historique nous a permis d'observer l'émergence, sur plus de deux mille ans, d'abord d'une pratique, puis d'un cadre normatif bien établi à partir de la codification du Congrès [p. 232] de Vienne (1815). En effet, vu la multiplication des acteurs et des arènes diplomatiques, il serait impensable

¹ Jean-Louis Martres, « De la nécessité d'une théorie... », art. cité, p. 19.

d'exercer la diplomatie ou d'imaginer son discours dans sa cohérence sans tenir compte de ses principes relationnels, des concepts de frontière, d'immunité, de réciprocité et de permanence. Comme nous avons pu nous en rendre compte, les comportements et discours diplomatiques révèlent que ces quatre grands principes constitutifs du système international sont bien intériorisés et restitués dans les pratiques. L'exemple le plus patent qui concrétise le principe diplomatique de la réciprocité est, à nos yeux, le phénomène d'« écho » entre les doctrines Brejnev et Nixon, pointé par Franck et Weisband. Constitutive de toute vie en société et, pour cette raison, particulièrement analysée par les ethnologues, la réciprocité, une fois bien établie dans une société, exerce un effet de structuration, stabilise et renforce le système.

L'approche sociologique, concentrée autour de la notion de groupe social, a mis en évidence le rapport entre la sociabilité collective et individuelle du diplomate. Entre déontologie et éthique, celui-ci doit intérioriser le comportement approprié entre distanciation et engagement.

Quant au discours diplomatique, nous l'avons capté en élaborant un modèle « constructiviste objectiviste » qui, tout en intégrant le langage des ambassadeurs, le dépasse. Plus que d'étudier des parties du langage – rhétorique, figures, banalité, etc. –, nous avons voulu décrire une « grammaire » qui se compose d'une morphologie (étude des formes et des structures fondamentales) et de règles opératoires (dialectique du discours). Cela afin de mettre en œuvre les potentialités d'un instrument de communication et de la puissance. Notre démarche, à la fois a déconstruit divers niveaux de discours et de représentations, puis les a reconstruits en dégagant une essence de la diplomatie. Finalement, deux traits pertinents et constitutifs du discours diplomatique émergent, une condition de manœuvre et un mode opératoire : l'ambiguïté et l'obliquité.

L'enquête est partie des travaux historiographiques recensés. L'examen des traces des paroles diplomatiques parvenues à travers les âges bénéficient de l'étendue dans le temps et dans l'espace. Ces recherches permettent d'appréhender les discours [p. 233] dans leurs contextes, puis de les comparer entre eux pour mettre en lumière leurs traits distinctifs et pertinents sur la durée. Ainsi, pour les quatre civilisations retenues (le discours mythique de l'Ancien Testament, les Chroniques et les rapports de missions de la Chine des *Printemps et Automnes*, les harangues de la Grèce antique, ainsi que les débats de la Hanse médiévale), étalées sur plus de mille ans, nous obtenons deux types de sémantiques narratives.

Le premier comprend les textes antagoniques de la *Bible* et ceux de la Grèce de Thucydide, opposant le Peuple élu aux Barbares, Athènes à sa cité rivale, Sparte, entourées de leurs alliés. Ils sont générés par un code fondé sur un radical manichéen inégalitaire où le Bien est supérieur au Mal. Les valeurs sélectionnées s'excluent mutuellement, le mode opératoire est conflictuel : si l'ambassade échoue, c'est la guerre. Les discours sont contradictoires et directs.

Le second type concerne le corpus chinois des Printemps et Automnes et celui en moyen-bas-allemand de la Hanse. Ici le code sous-jacent n'est pas binaire inégalitaire, mais ternaire et dialectique. Le mode opératoire n'est ni conflictuel, ni coopératif, autrement dit : il est tantôt conflictuel, tantôt coopératif, c'est-à-dire apparemment coopératif (simulé) et nécessairement conflictuel (dissimulé). Le discours vise à éviter la confrontation, il la voile sans la faire disparaître. Le but recherché est d'aboutir à ses fins sans mener la guerre. Le moyen est la « voie » : le mode opératoire n'est pas la persuasion « à la grecque » (la réfutation répondant directement à l'argument précédant), mais le chemin, par le contournement (l'accès par le détour). Les travaux sur les *corpus* chinois et hanséatique, nous ont fourni des exemples. Correspondant au même type de procédé indirect, trois variantes ont été décelées par les chercheurs, pouvant délivrer un message. Pour la Chine ancienne : l'évocation « neutre » d'un fait, dans les annales et la citation littéraire allusive ; puis un procédé, pour le *corpus* de la Hanse : l'enchaînement oblique des actes de langage partiels. Les trois procédés suivent donc la même voie indirecte qui est une combinaison à deux temps. D'abord l'énoncé (explicite) crée une ambiguïté, ensuite, pour la lever, le destinataire du message doit [p. 234] imaginer un autre énoncé (implicite) en établissant la relation entre les deux (décoder le message).

Or, ces trois variantes que nous avons repérées se distinguent par rapport aux éléments sur lesquels portent la relation et le détour :

- le fait mentionné (explicite) vs. le fait omis dans les annales (mode implicite) ;
- le récit littéraire (explicite) des ambassadeurs vs. l'enjeu diplomatique (implicite) de la mission ;
- la manifestation d'une attente par un acte partiel « n » vs. la réponse par un acte partiel « n +1 » dans une même négociation.

Dans les trois cas, il y a manifestation et réduction des contraires par le discours qui contourne, qui décroche au point d'achoppement, là où cela pourrait fâcher. Il rompt l'explicite direct et prend un « détour » par l'implicite, soit en omettant un fait ou en choisissant d'en mentionner un autre (*Chronique des Printemps et Automnes*), soit en quittant le champ diplomatique pour la littérature (l'allusion par la poésie, le *Livre des Odes*), soit en ignorant le point crucial sur lequel portait l'argument de l'interlocuteur et en invoquant un autre (acte de langage partiel).

Puis, les structures historiques et les procédés canoniques sont confortés par les recherches sociologiques, linguistiques et politologiques. Il est possible, sans trop de difficultés, de rapprocher certains procédés discursifs rapportés par les chroniqueurs ou les praticiens et ceux dégagés par les chercheurs. Les modalités opératoires révélées par les exemples historiques (l'indirect et le direct) sont alors

proches des deux attitudes diplomatiques fondamentales (distanciation et engagement) proposées par la sociologue Meredith Kingston de Leusse. Le décrochage des actes de langage partiels de Henning Gloyer est comparable aux découplages étudiés par Jervis, mais la première rupture porte sur l'enchaînement logique, la deuxième sur la relation entre le langage et l'image mentale. Robert Jervis a identifié les procédés discursifs correspondants par des procédés symétriquement opposés de couplage et découplage.

Une place particulière revient à la notion d'ambiguïté que toutes les approches évoquent. En fait, « la pratique exige le flou »¹. L'univocité tue le dialogue, c'est du mutisme définitif. [p. 235] L'ambiguïté, loin d'être risible comme le sens commun voudrait la présenter, doit être réhabilitée. Elle apparaît fonctionnelle car elle crée de l'espace pour manœuvrer. Pour Pierre Le Goffic, l'ambiguïté, une « virtualité des multiples interprétations possibles »², appartient, comme propriété inhérente, à certains énoncés » et sa « reconnaissance (...) est partie intégrante des sujets »³. Cet auteur ajoute que l'ambiguïté « n'est pas réductible à une série d'accidents marginaux (même s'il en existe) ; elle apparaît plutôt pour l'essentiel comme une propriété inhérente au système symbolique qu'est le langage, qui ne ruine pas la communication entre les hommes »⁴.

De même, en diplomatie, l'ambiguïté est centrale, elle est même son terrain fondateur. Raillée par le sens commun, elle est réhabilitée par Robert Jervis comme elle est également signalée par d'autres auteurs, notamment des juristes comme Guy de Lacharrière. Désignée par l'expression apparemment syncrétique d'« ambiguïté constructive », cette notion est incontournable. Au lieu d'apparaître dysfonctionnelle, l'ambiguïté est qualifiée de « constructive » parce qu'elle est une condition de la négociation internationale faite de transaction et de compromis. Ce n'est qu'en ménageant l'image de chaque acteur impliqué que l'accord est possible et vivable. L'ambiguïté en relations internationale n'est donc pas une figure de style, mais bien consubstantielle et constructive des pratiques diplomatiques. Pour renforcer cette thèse, il est utile d'affiner les types d'ambiguïté. Elle a une courbe de vie, elle naît, fonctionne et peut être levée. Elle se manifeste également à différents niveaux : sémantique, pragmatique (bruit vs. information) et juridique (statut officiel vs. officieux).

Au bout de ce raisonnement, nous pensons avoir montré, tout particulièrement pour la diplomatie, que l'ambiguïté est consubstantielle de la communication, qu'elle crée les conditions d'une manœuvre discursive au profit de la puissance. Au discours, elle confère une capacité de connexion, une « connexibilité »

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 619.

³ Pierre Le Goffic, **Ambiguïté linguistique et activité de langage**. Contribution à une étude historique et critique des conceptions sur l'ambiguïté du langage et à l'élaboration d'une théorie linguistique de l'ambiguïté, avec application au français, Paris, Université Paris VII, Thèse de linguistique, 1981, p. 188.

⁴ Pierre Le Goffic, « Ambiguïté », *Encyclopaedia Universalis*, cd-rom cit.

(*Anschlussfähigkeit*)¹. Elle ouvre la voie et permet d'explorer des alternatives. Pour ce faire, elle se sert singulièrement de l'obliquité, un type de procédé qui permet de décrocher, au moindre coût, en cas de difficulté. Le juriste Guy de Lacharrière parle d'ambiguïté constructive, le linguiste Henning [p. 236] Gloyer décèle un « acte de langage partiel », le politologue Robert Jervis décrit un « découplage ». Peu nous importe finalement le nom, le procédé est fondamentalement le même.

Apparaît ici, en finale, le caractère substantiel du discours diplomatique, son essence : l'ambiguïté qui crée un espace virtuel et l'obliquité qui l'utilise. Cette « diplomatie » constitue bien, associée à d'autres dimensions, une des ressources de la puissance.

Ainsi, le langage, ancré profondément en l'homme, le définissant même, reste le meilleur moyen pour éradiquer universellement la violence et construire la paix.

FIN

¹ « Connexibilité » ou capacité d'établir un contact, un terrain de discussion (*Anschlussfähigkeit*). Nous sommes conscients de l'étrangeté du terme, mais c'est le seul qui puisse rendre la notion.